

N° d'étudiant : 07-301-161

Département d'Histoire générale
Unité d'Histoire contemporaine
Université de Genève

Auteure : Céline Witschard
Direction : Mme Aline Helg
Juré : M. Sébastien Farré

La « presse entremetteuse »
ou
Les annonces *amitiés-rencontres* du *GHI*
(1974 - 2004)

Mémoire de Master
Semestre d'automne 2013

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement les professeurs Aline Helg et Sébastien Farré pour m'avoir soutenue avec motivation tout au long de ce travail, et ce d'autant plus que le sujet développé dans les pages qui suivent n'est pas directement inclus dans leurs champs d'études habituels.

Tous mes remerciements également à l'équipe du *GHI*, particulièrement à son éditeur et fondateur, M. Jean-Marie Fleury, qui m'a gracieusement laissée accéder aux archives du journal dans les locaux de la rédaction.

Un énorme merci à Léna Keller, fidèle relectrice qui a traqué erreurs de syntaxe et d'orthographe avec acharnement! Grâce à elle, ce travail n'est pas truffé de virgules inutiles.

Un grand merci encore à Stéphane Küng, pour avoir supporté mes bavardages incessants et enthousiastes sur le fruit de mes découvertes pendant les mois qui ont précédé la reddition de ce mémoire et pour son aide inestimable en matière de création de filtres et de graphiques Excel.

Enfin, un merci tout particulier à mes parents, sans qui je ne serais pas arrivée là où j'en suis aujourd'hui.

INTRODUCTION	4
I. POURQUOI LES PETITES ANNONCES <i>AMITIES-RENCONTRES</i>?	4
II. POURQUOI LE <i>GHI</i>	6
III. UNE ETUDE EN TEMPS ET EN HEURE : PERIODE ETUDIEE ET METHODE DE TRAVAIL	18
IV. REGARD SUR LA LITTERATURE SECONDAIRE EXISTANTE	23
IV.I. LITTERATURE SECONDAIRE : LE BILAN	24
IV.II. DE JEAN-BAPTISTE FAGES A HEGE AASHEIM : APPORTS D'IMPORTANCE	31
V. RENCONTRE, FREQUENTATION, MARIAGE : UNE BREVE HISTOIRE DU COUPLE	42
V.I. LA FORMATION DES COUPLES: DE LA MARIEUSE AUX PETITES ANNONCES	42
V.II. HISTOIRE SOCIALE : DE « L'ASSOCIATION D'INTERET » A LA « RECHERCHE DU BONHEUR »	49
VI. 1974-2004 : VUE D'ENSEMBLE DE LA DEMOGRAPHIE GENEVOISE	54
VI.I. ETAT DE LA POPULATION	54
VI.I.I. UNE VILLE COSMOPOLITE A VISAGE EUROPEEN	54
VI.I.II. DES RESIDENTS VIEILLISSANTS... MAIS ATTACHES AU MARIAGE	60
VI.II. MOUVEMENTS DEMOGRAPHIQUES	64
VI.III LES GENEVOIS ET L'EMPLOI	67
VI.III.I. LES HOMMES, LES FEMMES ET LA VIE ACTIVE : PLUS DE TRAVAIL, MAIS A TEMPS PARTIEL	68
VI.III.II GENEVE : UNE VILLE DE SERVICES	70
VI.IV. LES GENEVOIS ET LA FORMATION	71
VI.IV.I. 1974-2004 : VERS UNE REVALORISATION DE L'APPRENTISSAGE ?	71
VI.IV.II. DES FEMMES MIEUX REPRESENTEES A L'UNIVERSITE	75
VI.IV.III. LES GENEVOIS ET LEURS DIPLOMES	76
VI.V. QUI SONT LES LECTEURS DU <i>GHI</i> ?	78
ANALYSE DES ANNONCES <i>AMITIES-RENCONTRES</i> DU <i>GHI</i> 1974-2004	84
VII. DU MARIAGE A LA « RELATION DURABLE »	84
VIII. MISE A NU ANONYME	99
VIII.I. LORSQUE LA VOIX SUCCEDE AUX PAROLES ECRITES : DE L'IMPORTANCE DU TELEPHONE	102
IX. A CHACUN SON IDIOME	103
IX.I. LANGUE DE REDACTION : SHAKESPEARE COTOIE MOLIERE, DANTE ET GOETHE	103
IX.II. FRANCOPHONES DE TOUS HORIZONS	104
IX.III. DES ETRANGERS EN QUETE D'HETEROGAMIE DES ORIGINES	107
X. LA PETITE ANNONCE, UN FORMAT QUI RESISTE AU TEMPS	109
XI. DES ANNONCES CONJUGUEES AU MASCULIN	113
XII. LA JEUNESSE N'A PAS D'AGE...	116

XII.I. ... MAIS ELLE EST CONVOITEE.	119
XIII. DES ANNONCEURS LIBRES COMME L'AIR	123
XIII.I. LE STATUT DES DIVORCES	124
XIV. UNE SPIRITUALITE ABSENTE	127
XV. HOMOGAMIE DE LIEU : UNE EVIDENCE SOUS-ENTENDUE ?	128
XVI. LES HOMMES ET LES FEMMES FACE A L'EMPLOI	130
XVI.I. DE L'IMPORTANCE DE LA « SITUATION »	132
XVI.II. QUESTION D'EDUCATION	134
XVII. COMPATIBILITE ASTRAL : UNE HOMOGAMIE A PART ENTIERE ?	137
XVIII. SANTE ET APPARENCE PHYSIQUE : LA VALORISATION DE SOI	138
XVIII.I. ALCOOL ET FUMEE : DEUX CRITERES RECURRENTS	138
XVIII.II. CHARMES SUR PAPIER GLACE	140
XVIII.III. OU L'ON PARLE CENTIMETRES ET KILOGRAMMES	143
XVIII.IV. PORTRAITS PHYSIQUES D'HOMMES ET DE FEMMES	145
CONCLUSION	150
BIBLIOGRAPHIE	153
ANNEXES	159
ANNEXE 1 : PREMIER LOGO DU <i>GHI</i>	159
ANNEXE 2 : AMELIORATION DE LA VISIBILITE DES PETITES ANNONCES (6 SEPTEMBRE 1971)	159
ANNEXE 3 : LANCEMENT DES PETITES ANNONCES GRATUITES	160
ANNEXE 4 : PAIEMENT D'ANNONCES PAR TIMBRES-POSTE	161
ANNEXE 5 : GRATUITE DES ANNONCES POUR LES PARTICULIERS UNIQUEMENT	161
ANNEXE 6 : ANNONCES PUBLIEES DANS <i>LE COURRIER DE L'HYMEN</i>	162
ANNEXE 7 : COURRIER DES LECTEURS CONTRE LA CENSURE, 13 JUI 1975	163
ANNEXE 8 : EVOLUTION DU LOGO DE <i>GHI</i> DEPUIS SES DEBUTS	166
ANNEXE 9 : <i>GHI</i> INCITE SES LECTEURS A SUPPRIMER L'ECOLE LE SAMEDI (15 JUI 1978)	168
ANNEXE 10 : <i>GHI</i> DEMANDE A SES LECTEURS SI GENEVE DEVRAIT QUITTER LA SUISSE...	169
ANNEXE 11 : DEMISSION DU CONSEIL D'ÉTAT ? FAITES LE SAVOIR PAR COUPON-REPOSE !	170
ANNEXE 12 : TABLEAU PRESENTE DANS L'ARTICLE DE MAURICE GARDEN	171

Introduction

I. Pourquoi les petites annonces *amitiés-rencontres*?

Drôle de choix pour un historien que de s'intéresser au texte des petites annonces, qui plus est aux annonces *amitiés-rencontres*. Drôle, car ces fragments de vie ne semblent pas, au premier abord, être d'un grand intérêt pour l'historien contrairement au sociologue qui y trouve une foule de renseignements utiles sur l'évolution des mœurs, l'écart d'âge entre conjoints souhaité par l'annonceur ou encore la manière qu'ont les auteurs de se présenter aux intéressés potentiels. Ce sont, de prime abord, des « archives sans qualité »¹, des « archives orphelines [...] car leurs auteurs nous [sont] totalement inconnus »². Périlleux exercice pour l'historien que de se frotter à ce contenu-là en tentant, comme le disent si bien Philippe Artières et Jean-François Laé dans *Lettres perdues, écriture, amour et solitude : XIX^e-XX^e siècles*, d'« historiciser le banal ».³ Pourtant, nous avons relevé le défi, car, comme eux, nous estimons que « des papiers, des écrits, des archives délaissés [ne devraient pas] échapp[er] au présent des chercheurs. »⁴ Quoi de plus stimulant que de chausser les lunettes de l'historien pour parcourir ces bribes de dévoilement personnel que sont les petites annonces matrimoniales ou amicales qui apparaissent dans la presse dès la fin du XIX^e siècle?⁵ Au-delà de l'extrême solitude dont elles sont souvent le reflet (les sociologues se sont particulièrement intéressés à cet aspect de la question)⁶, ces petites annonces renferment moult informations exploitables par l'historien. Ainsi, ces bouteilles à la mer que sont les annonces *amitiés-rencontres* nous renseignent sur la prédominance des demandeurs, exclusivement masculins, dans les premières années d'existence de ce type de rubrique, sur l'évolution des qualités recherchées chez l'être destiné à être aimé ou encore sur l'évolution des critères de beauté, tant ceux mis en valeur par le demandeur, que ceux exigés du « demandé ».⁷ Ces renseignements ne sont pas sans importance, tant il est vrai que les années 1970 et 1980 sont

¹ ARTIERES, Philippe, LAE, Jean-François, *Lettres perdues, écriture, amour et solitude : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Hachettes Littératures, 2003, p. 8.

² *Ibid.*, p. 9.

³ *Ibid.*, p. 12.

⁴ *Ibid.*, p. 9.

⁵ Les premières annonces de ce type se feront jour dans le *Chasseur Français*, comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

⁶ Lire notamment les travaux de mémoire suivant : FLEURY, Arlette (*et alii*), *SOS Solitude : Petites annonces et autres moyens de rencontre*, Genève, IES, 1984 et AASHEIM, Hege (*et alii*), *Rencontres de papier : Petites annonces matrimoniales, amicales, sexuelles et travail social*, Lausanne, Ecole d'études sociales et pédagogiques, 1991.

⁷ Il est évident que le « demandeur » s'étend aussi au genre féminin, tout comme le « demandé ».

synonymes de forts changements en matière d'évolution des mœurs. Rappelons que mai 1968 et son vent de liberté et de transgressions sont passés par là...

L'historien est également en droit de s'interroger sur ce que ces petites annonces particulières ont conservé de l'évolution législative. Ainsi, les colonnes des journaux gardent-elles trace de l'évolution du droit des homosexuels ? Ou, plus intéressant encore, ces annonces précèdent-elles l'évolution du droit et des mœurs en matière d'homosexualité ? Voit-on progressivement apparaître des annonces d'hommes cherchant des hommes ou de femmes cherchant des femmes ? Qu'en est-il également de l'évolution des mentalités face au divorce ? Cette pratique encore mal considérée dans les années 1970 s'est banalisée au cours des trente années suivantes, le temps d'une génération. Les annonces *amitiés-rencontres* reflètent-elles cette évolution ? Que dire encore du type d'annonces rencontrées ? Si, à leur début, les annonces *amitiés-rencontres* étaient essentiellement matrimoniales, cette recherche d'un conjoint est-elle restée la même au fil du temps où a-t-elle connu une évolution ? Enfin, que peut-on dire de la fluctuation de ce type d'annonces ? Leur nombre a-t-il sensiblement évolué ou au contraire s'est-il amoindri ? Les petites annonces de ce type ont-elles encore de beaux jours devant elles ou voient-elles leur dernière heure arriver ? Toutes ces questions, nous, historiens, sommes en mesure de nous les poser et d'y trouver des réponses en interrogeant les sources à notre disposition. Nous pouvons ainsi déterminer, par l'étude systématique des archives à notre disposition, si les petites annonces sont vraiment, comme le titre Jean-Baptiste Fages, un « miroi[r] de la société ».⁸

C'est donc à la fois une plongée dans la sociologie et une construction historique que nous nous apprêtons à réaliser en menant à bien cette étude. N'ayant que peu abordé l'histoire sociale au cours de nos précédents travaux, nous espérons être à la hauteur de la tâche qui nous incombe.

⁸ FAGES, Jean-Baptiste, *Miroirs de la société : Les petites annonces*, vol. 2, Paris, Mame, 1972.

II. Pourquoi le *GHI*

Afin de mener à bien notre objectif, nous avons pris le parti de nous intéresser à l'analyse des petites annonces d'un seul média, un média qui nous a semblé convenir parfaitement à notre étude de par son statut et sa zone de diffusion : le *Genève Home Informations*, plus connu des Genevois sous le nom de *GHI*, journal gratuit, hebdomadaire tous-ménages.

S'il est aujourd'hui tiré à 260'500 exemplaires et distribué tous les mercredis ou jeudis dans les boîtes aux lettres du canton de Genève et des habitations du district de Nyon⁹ ainsi que dans les Transports publics genevois¹⁰, ce n'était pas le cas lors de sa première parution le 6 novembre 1970. Lorsque le *GHI* voit le jour sous l'impulsion de son éditeur Jean-Marie Fleury¹¹, il revêt la forme d'un bimensuel¹² contenant principalement des « conseils pratiques » du type : « Comment ne pas pleurer en pluchant les oignons ? » ou « Comment faire sécher rapidement des chaussures mouillées ? », en bref « Les mille et un petits trucs qui facilitent la vie »¹³ à destination des ménagères, comme l'atteste l'édito (non identifié comme tel) qui ouvre le numéro de lancement, le 6 novembre 1970¹⁴ :

Madame, vous êtes au centre de toutes nos pensées.

Oui, Madame, nous vous ferons une cour assidue, empressée et vous recevrez, deux fois par mois, le témoignage écrit de notre affection.

Oui, Madame, nous écrirons pour vous les choses les plus rares, ce qui ne veut pas forcément dire les plus compliquées, car nous faisons vœu de simplicité et de clarté.

Oui, Madame, tout ce qui vous touche nous intéresse. Nous voulons être partout où vous êtes, et vous suivre par la pensée, dans votre appartement, votre ménage, votre jardin.

⁹ Le district de Nyon est composé de 32 communes dont nous ne donnerons pas ici une liste exhaustive, faute de place.

¹⁰ 8500 exemplaires sont distribués chaque semaine dans les Transports publics genevois (TPG). L'hebdomadaire sera distribué dans les trams, toutes les semaines, dès l'année 2003.

¹¹ Jean-Marie Fleury, d'origine jurassienne, commence son parcours professionnel en effectuant un apprentissage au sein d'une banque privée genevoise dans les années 1960. Ne trouvant pas de poste dans ce domaine, une fois sa formation achevée, il est engagé dans une agence de publicité où il devient courtier. A cette époque-là, la majorité du marché publicitaire est aux mains de grandes agences de pub comme *Publicitas*. Jean-Marie Fleury commence donc à s'intéresser à la création d'un nouveau type de support permettant aux annonceurs plus modestes que les grands groupes commerciaux de pouvoir également mettre en avant leur réclame. C'est ainsi que lui vient l'idée de créer le *GHI*, journal gratuit vivant de la publicité de ses annonceurs. Il crée donc le *GHI* en 1970, aidé d'une seule secrétaire et, en 1980, sa propre régie publicitaire : *Publi Régie*. *Publi Régie* et le *GHI* travailleront en synergie pendant quelques années, mais rapidement le journal sera pourvu de sa propre équipe de courtiers et la régie publicitaire fonctionnera comme entreprise tout à fait autonome de l'hebdomadaire avant d'être mise en liquidation en 2008.

¹² A vrai dire, la parution du journal est assez irrégulière sur l'ensemble de la première année de diffusion. Elle oscille entre publication mensuelle et bimensuelle. Cette variation s'explique vraisemblablement par le manque d'annonces commerciales à publier d'une édition à l'autre.

¹³ *GHI*, n° 1, 6 novembre 1970, p. 1, in *GHI : N°s 1 à 100 du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1. Il nous faut ici souligner que l'intérêt pour les ménagères est venu tout naturellement à Jean-Marie Fleury qui estimait que destiner sa publication à ce lectorat spécifique était le meilleur moyen de faire entrer le *GHI* dans les ménages genevois. Les femmes étant, selon lui, le cœur-même des ménages des années 1970, il s'agissait de les fidéliser en leur proposant des sujets adaptés.

¹⁴ *Idem*.

Oui, Madame, nous serons pour vous l'ami et le confident, soucieux de votre peine, de votre emploi du temps et des mille petits riens qui remplissent votre vie.
Oui, Madame, nous prendrons soin de votre moral, mais aussi de votre beauté, de votre santé. Nous aspirons à être votre guide, votre conseiller, votre mentor, à vous donner tous les petits trucs qui économisent du temps et de l'argent. Et qu'il ne soit pas question d'argent entre nous ! Tout cela vous le recevrez gratuitement. Et puisque déjà vous aimez ailleurs, nous vous aiderons dans tous les problèmes concernant votre entourage : la situation de votre mari, l'avenir de vos enfants.
Modestes et utiles nous serons à vos côtés, vous demandant simplement de nous recevoir chez vous, deux fois par mois. Ce sera votre façon de nous dire OUI...

Le tout est imprimé en noir et blanc¹⁵ et le logo du journal est peu aguicheur.¹⁶ A ses débuts, la publication est franchement modeste, puisqu'elle ne compte que huit pages en moyenne et très peu de rédactionnel proprement journalistique. Hormis les conseils pratiques dont nous venons de faire mention, seules quelques chroniques et, éventuellement, de temps à autre, un article plus fouillé viennent agrémenter la publication. Quant aux petites annonces classées, si elles sont déjà présentes dans les colonnes du journal dès le 6 novembre 1970 (en nombre infime, puisque chaque numéro n'en compte en moyenne que 13),¹⁷ elles ne sont réellement mises en évidence dans le *Genève Home Informations* que le 4 octobre 1971, toujours sous l'impulsion de son éditeur et responsable actuel.¹⁸ Avant cette date, les petites annonces de particulier à particulier ne bénéficient pas d'une grande visibilité dans la publication. La typographie utilisée pour le titre de la rubrique « Petites annonces classées » est similaire à celle employée pour les différentes publicités qui l'encadrent. Les annonces sont donc difficilement repérables, d'autant plus qu'elles n'ont pas un espace de publication fixe. Dans le jargon journalistique, on dirait volontiers qu'elles sont un « bouchon », autrement dit qu'elles comblent les trous, passant d'une page à l'autre en fonction de la fluctuation ou non des annonces commerciales à publier.

Une mise en valeur des annonces classées est amorcée dans le numéro 14 du *GHI*, paru le 6 septembre 1971. La mise en page de la rubrique est améliorée. Le fond du titre « Petites annonces classées » est grisé, ainsi que le nom des différents types d'annonces (« vente », « divers », « vacances », etc.). Cela confère une meilleure visibilité à l'ensemble, d'autant plus que la rubrique ne bénéficie toujours pas d'un espace fixe qui lui est propre.¹⁹ En revanche, le *Genève Home Informations* frappe un grand coup le 4 octobre 1971 en instaurant

¹⁵ <http://www.ghi.ch/historique> (consulté le 20 novembre 2012 à 17h15)

¹⁶ Voir annexe 1

¹⁷ Ce nombre est obtenu en additionnant l'ensemble des annonces publiées dans les treize numéros du *GHI* parus entre le 6 novembre 1970 et le 4 octobre 1971. En réalité, la moyenne aurait dû être effectuée sur quatorze numéros, mais le n° 9 est manquant dans les archives du journal. Au total, 174 annonces classées ont été publiées sur la période mentionnée.

¹⁸ <http://www.ghi.ch/historique> (consulté le 20 novembre 2012 à 17h15)

¹⁹ Voir annexe 2

les petites annonces classées gratuites.²⁰ Jusque là, les particuliers désirant insérer une annonce étaient soumis au tarif de 20 centimes le mot (soit environ CHF 5.- à CHF 6.- l'annonce, étant donné que les annonces classées comptent en moyenne entre 25 et 30 mots). Ce montant était réglé en timbres-poste.²¹ C'est le lancement tout à fait exclusif des petites annonces gratuites qui confère au *GHI* son poids sur le marché de la presse genevoise. Les dites annonces sont désormais mises en valeur sur une pleine page, bien que la page en question ne soit pas toujours la même.²² Le fait que leur publication soit désormais gratuite augmente considérablement le nombre d'annonces. Ainsi, le numéro du 4 octobre 1971 (qui lance les petites annonces gratuites) compte 50 annonces classées, contre 16 publiées dans le numéro précédent, le 6 septembre 1971. Très vite, le bimensuel se positionne comme leader dans le domaine des petites annonces commerciales et classées²³ et il conserve son titre sur la durée, puisqu'il est, selon les chiffres de la société Recherches et études des médias publicitaires (REMP) 2012²⁴, toujours « le journal le plus lu à Genève » (comme le clame fièrement son slogan), avec 173'000 lecteurs au numéro sur Genève et le district de Nyon²⁵ et près de 60'000 lecteurs en France voisine, fin 2012.²⁶

Le succès des petites annonces classées gratuites n'est qu'un début. Deux ans après leur lancement, le 24 octobre 1973, le *GHI* innove en proposant à ses lecteurs la rubrique des petites annonces *amitiés-rencontres*, rubrique dont l'analyse fait spécifiquement l'objet de

²⁰ Voir annexe 3

²¹ Les particuliers désirant insérer une annonce dans le *GHI* devaient envoyer le texte de leur annonce à la rédaction du journal avec, dans l'enveloppe, la contre-valeur de l'annonce en timbres-poste. Si cette pratique peut surprendre aujourd'hui, elle était tout à fait courante dans les années 1970. Voir annexe 4

²² Le *GHI* étant un journal gratuit, sa pagination dépend du nombre des publicités vendues d'un numéro à l'autre, les petites annonces n'ont donc pas nécessairement une page fixe préétablie.

²³ On distingue le secteur des petites annonces commerciales des petites annonces dites « classées » (à savoir de particulier à particulier). Les journaux recensent plus volontiers les premières que les secondes pour en garder trace dans leurs archives, tant il est vrai qu'elles rapportent beaucoup plus en termes financiers que les annonces de particuliers. Il est évident que la gratuité des annonces ne s'applique que pour les annonces classées, comme le rappelle d'ailleurs le *GHI* dans les conditions de publications de ce type d'annonces. Voir annexe 5

²⁴ La REMP (Recherches et Etudes des Médias Publicitaires) est une société zurichoise bien connue des médias suisses. Spécialisée, comme son nom l'indique, dans l'analyse des médias et particulièrement dans l'analyse de l'impact de leur contenu publicitaire, elle produit chaque année des statistiques et analyses qui servent de base à la plupart des médias suisses pour déterminer, entre autres, leur taux de pénétration sur leur zone de diffusion, autrement dit, déterminer le lectorat effectif et les parts de marché acquises ou à reprendre aux concurrents. Voir : <http://www.remp.ch/>

²⁵ Genève et le district de Nyon forment dans le jargon commercial ce que l'on nomme la « Zone économique 11 », expression que nous réutiliserons dans la suite de ce travail.

²⁶ Les chiffres sont consultables sur : <http://www.ghi.ch/presentation-du-titre-ghi> et pour plus de détails sur : [L'analyse lecteurs 2012](#) (consultés le 20 novembre 2012 à 18h15) A noter que si le nombre de lecteurs au numéro s'élève à 173'000, le journal, lui, est tiré à 260'000 exemplaires chaque semaine. A ses débuts, le *GHI* était tiré à 140'000 exemplaires.

notre travail.²⁷ Evidemment, le *GHI* n'a pas la paternité de ce type d'annonces. Elles existaient déjà bien avant que le *Genève Home Informations* ne voit le jour, comme nous le verrons plus loin.²⁸ Cependant, le « Journal le plus lu à Genève » révolutionne l'accès à ce type de contenu de par le fait qu'il est un tous-ménages. Tout un chacun est ainsi en mesure de pouvoir consulter gratuitement ce type d'annonces, étant donné que le journal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du canton, sans exceptions.

Avant que l'éditeur du *GHI* n'ait eu cette initiative, ceux qui souhaitaient consulter ce genre d'annonces devaient s'abonner à des revues spécialisées comme *Bouquet*²⁹, ou, dans tous les cas, payer les magazines et autres journaux qui diffusaient ce type de contenu.³⁰ Ce procédé permettait de s'assurer que ce type de demandes ne tombe pas entre toutes les mains, en particulier celles des plus jeunes. Autant dire que l'initiative du *GHI* en la matière n'est pas passée inaperçue. Jenni Hermann, membre du parti Vigilance, aujourd'hui disparu³¹, et député au Grand Conseil, dans les années 1970³², a même intenté, en 1975, une action auprès du Département de Justice et Police du canton de Genève, envoyant le *GHI* au tribunal pour « atteinte aux bonnes mœurs ». Le journal garde trace de cet événement dans ses colonnes. Voici ce qu'il fait figurer en tête de la rubrique *Amitiés/Mariages*, le 11 avril 1975, dans un

²⁷ Signe des temps, lorsqu'elle est lancée le 24 octobre 1973, la rubrique des petites annonces *amitiés-rencontres* s'intitule « amitiés/mariages ». La rubrique conservera cet intitulé jusqu'au 29 mars 1990. Elle changera alors de nom pour ne s'intituler que « Mariages », puis, le 1^{er} septembre 2005, se verra affublée du titre « Amitiés-Rencontres ».

²⁸ Du reste, des annonces du type de celles que l'on retrouve classées dans la rubrique « amitiés/mariages » à partir d'octobre 1973, sont déjà présentes, en nombre infime, dans la rubrique « divers » des annonces classées, dès le 15 novembre 1972. (1 même annonce renouvelée le 15 et le 30 novembre 1972, 1 annonce le 12 janvier 1973, 3 annonces le 6 avril 1973, 1 annonce le 27 avril 1973, 1 annonce le 2 juillet 1973, 6 annonces le 7 septembre 1973, 3 annonces le 21 septembre 1973, dont une reconduite pour la seconde fois et, enfin, 4 annonces le 5 octobre 1973, portant l'ensemble des annonces publiées avant la création de la rubrique « amitiés/mariages » à 21 annonces.

²⁹ La revue romande *Bouquet*, aujourd'hui disparue, était spécialisée dans les annonces amitiés-rencontres. Pour aller plus loin, nous recommandons la lecture du très bon mémoire de fin d'étude rédigé par Arlette Fleury et ses collègues de l'Institut d'études sociales (IES) : FLEURY, Arlette (*et alii*), *SOS Solitude : Petites annonces et autres moyens de rencontre*, Genève, IES, 1984. Le travail est consacré à l'étude sociologique des petites annonces et s'intéresse particulièrement à la motivation qui pousse leurs auteurs à chercher l'âme sœur par ce biais. Les mémorants ont croisé, pour l'occasion, des petites annonces issues de la revue *Bouquet* et du *GHI*.

³⁰ Le magazine hebdomadaire *L'Hebdo*, publiait déjà des annonces de ce type au début des années 1970. Le *GHI* ne révolutionne donc pas son monde, sur le principe, mais crée un tôle en mettant ce type de contenu à la portée de tous les yeux, y compris ceux des enfants.

³¹ Le parti Vigilance voit le jour à Genève en 1965. Il s'agit d'un parti nationaliste conservateur d'extrême droite reprenant les valeurs aujourd'hui défendues notamment par l'Union démocratique du centre (UDC) et le Mouvement citoyen genevois (MCG). Le parti se positionne notamment contre les étrangers et contre les institutions internationales sur sol genevois et les logements qui sont destinés à leur personnel. Il disparaît au début des années 1990, après avoir connu un certain succès dans les années 1980. L'UDC récupère une partie de ses membres, dont son ancien président, Eric Bertinat, encore actif en politique aujourd'hui.

³² Jenni Hermann, décédé le 21 décembre 2008, fut député au Grand Conseil genevois à deux reprises. La première fois en tant que membre du mouvement Vigilance, de 1973 à 1983 (période qui nous intéresse), la seconde de 1985 à 1993, en tant que membre du Mouvement patriotique genevois.

encart on ne peut plus clair³³ :

Auto-Censure

M. Hermann, député au Grand Conseil genevois a été troublé par le contenu de cette rubrique « Amitiés/Mariages », et sa vertueuse indignation lui a dicté d'interpeler le Département de Justice et Police, à ce sujet.

Nos lecteurs apprécieront.

Conséquence de cette démarche : nos annonceurs sont invités à pratiquer l'auto-censure.

Nous leur demandons donc de rédiger leurs textes de manière à ce qu'ils ne puissent prêter à confusion, ni être volontairement mal interprétés par quelque esprit « rétro ».

*Genève Home
Informations*

Ne manquons pas de souligner l'ironie à peine voilée qui perce dans les propos tenus dans l'encart. On la sent, entre autres, poindre derrière la *vertueuse indignation* prêtée au député Hermann. Quant au *Genève Home Informations*, il défend résolument une ouverture d'esprit « moderne » qu'il oppose aux *esprit[s] rétro[s]* comme celui de Monsieur Hermann. Il semble que la « révolution sexuelle » de mai 1968 ne soit pas chose acquise pour tout le monde.³⁴ Preuve en est que, suite à l'action en justice entamée par le député « vigilant », *GHI* écope d'une amende au tribunal.³⁵ Cette sanction n'est pas acceptée passivement par le « journal préféré des Genevois ». Son rédacteur en chef de l'époque, René Terrier³⁶, va dénoncer l'amende infligée à la publication en pointant du doigt l'hypocrisie genevoise en terme de bonne vie et mœurs, dans une longue plaidoirie publiée en *UNE*, le 9 mai 1975³⁷. L'article, qui s'intitule « Qu'est-ce que la débauche ? », soulève un point qui nous intéresse particulièrement :

[Les] petites annonces « Amitiés-Mariages » sont publiées par des hommes et des femmes qui souhaitent nouer des relations affectives, sentimentales ou simplement amicales [et qu'en l'occurrence le] phénomène est vieux comme le monde. Rien de nouveau sous le soleil. Et ce n'est pas en l'enrobant des oripeaux de l'hypocrisie qu'on changera quelque chose à cette

³³ *GHI*, n° 86, 11 avril 1975, p. 14, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

³⁴ Rappelons qu'en mai 1968, la jeunesse française s'est soulevée en masse pour revendiquer, entre autres choses, le droit à l'égalité entre les sexes, à la sexualité libre, à la contraception et aux interruptions volontaires de grossesses. Elle demandait également la reconnaissance des homosexuels, bisexuels et transgenres. La jeune génération s'élevait ainsi contre les dogmes et valeurs défendus par l'Eglise catholique et l'ancienne génération. En cela, mai 68 a contribué à une évolution majeure des mœurs sexuelles au XX^e siècle. Pour aller plus loin, lire : ARTIERES, Philippe et ZANCARINI-FOURNEL, Michelle (*sous la dir.*), *68 : Une histoire collective [1962-1981]*, Paris, La Découverte, 2008.

³⁵ Nous n'avons pas pu retrouver le montant de la contravention, mais, là encore, le journal garde trace de l'événement dans ses colonnes, en *UNE* du n° 88 daté du 9 mai 1975. *GHI*, n° 88, 9 mai 1975, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

³⁶ René Terrier est le premier rédacteur en chef du *GHI* à être également journaliste. Avant lui, le journal fonctionnait en équipe très réduite, à savoir avec Jean-Marie Fleury, une secrétaire, et l'aide régulière de l'écrivain genevois Gérard Lucas (décédé en 1996) qui tiendra le rôle de rédacteur en chef très brièvement durant les deux premières années de lancement du *GHI*. C'est René Terrier qui, avec l'accord de l'éditeur de *GHI*, amorce la nouvelle ligne éditoriale du journal, beaucoup plus axée sur l'information locale.

³⁷ *Idem*. Notons que René Terrier ne signe pas sa plaidoirie de son nom, mais engage l'ensemble de la publication en signant *GHI*.

situation. [...]

Tout le monde n'a pas la possibilité, le goût et l'âge de fréquenter les bals ou les réunions mondaines, pour y faire la connaissance de personnes sympathiques. Il y a la timidité aussi. Une contrainte paralysante. Nos petites annonces « Amitiés/Mariages » représentent pour ces gens-là un moyen de communication.³⁸

Nous verrons, en effet, dans le chapitre consacré à l'historique des petites annonces et à celui des rencontres amoureuses, que les rituels de création de lien social sont extrêmement anciens et que l'historien peut documenter un certain nombre d'entre eux. Comme toutes pratiques, ces rituels ont évolué avec le temps. Si elles se sont longtemps déroulées sous l'œil bienveillant de la communauté (c'est le cas dans les bals et les réunions mondaines), les rencontres amoureuses ont également souvent bénéficié de l'aide d'intermédiaires extérieurs, chargés de veiller au bon déroulement de la première rencontre. Ainsi, l'Antiquité avait ses « marieuses » et nous avons encore aujourd'hui les agences matrimoniales, dont le but est, sur le papier, de proposer l'union idéale comme nous le verrons dans le chapitre consacré à ce sujet. Les petites annonces *amitiés-rencontres* qu'on trouve déjà dans *Le Courrier de l'Hymen : Journal des Dames*, en 1791³⁹, ont cela de nouveau qu'elles font entrer, dans le jeu social, un nouvel espace de rencontres, un espace qui préfigure les rencontres virtuelles qui voient le jour sur internet dans les années 2000. Dans cette espace, la rencontre n'est pas instantanée, le média joue le rôle d'intermédiaire. Celui ou celle qui recherche l'âme sœur ne l'approche pas directement, il tente de la ferrer par le biais d'une tournure de phrase originale ou d'un bon mot. Certes, c'est une manne pour les timides et ceux que la communication directe met mal à l'aise, mais cela transforme complètement le jeu social et pose d'autres problèmes. Un timide aura peut-être l'occasion de s'exprimer plus librement par écrit, mais sera tôt ou tard confronté au face-à-face, ce qui revient à « reculer pour mieux sauter »... Nous laissons, pour notre part, le soin aux psychologues de se pencher sur la question de la timidité et du jeu social, nous-mêmes nous contenterons d'étudier l'évolution des lieux et des circonstances de la rencontre au cours des époques dans le chapitre suivant.

L'article de René Terrier n'est pas resté lettre morte. Trois lecteurs du *GHI* se sont notamment insurgés, par le biais du courrier des lecteurs du 13 juin 1975, contre l'hypocrisie de la censure appliquée sur sol genevois.⁴⁰

³⁸ *Idem.*

³⁹ Cette publication parisienne est éditée par l'imprimeur libraire L.P. Couret dont les locaux se situent au n°2 de la rue Christine. Le premier numéro du journal est publié le 21 février 1791. *Le Courrier de l'Hymen* est imprimé deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi. Les lecteurs peuvent s'abonner pour la somme de 6 livres pour 3 mois, 12 livres pour six mois ou 24 livres pour un an, s'ils habitent Paris. Pour les Français résidant hors de la capitale, l'abonnement s'élève à 30 livres par an. Voir annexe 6

⁴⁰ *GHI*, n° 90, 13 juin 1975, p. 7, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1. Voir annexe 7
Soulignons qu'aucun des lecteurs ne se nomme en toutes lettres. En effet, sur les trois, un signe « G. Hess » ne

Force est de constater que le *GHI* n'hésite pas à jouer la carte de la provocation. Il faut dire que la publication gagne de plus en plus en visibilité. Le logo de la publication devient vert dès le 8 décembre 1971⁴¹ et est modifié, pour la première fois, le 3 août 1972⁴², le rouge, le vert et le bleu commencent à apparaître dans le journal, soulignant des titres ou mettant en valeur des exergues. Cela améliore considérablement la lisibilité de sa partie rédactionnelle. La petite publication modeste des débuts s'étoffe. Les numéros du *GHI* comptent de plus en plus de pages, environ 12 par numéro en 1973-1974 et 16 en 1975. Le succès du journal est tel que le 24 mars 1977, le *GHI* devient hebdomadaire.⁴³

Au cours de ses plus de quarante ans d'existence, la publication a beaucoup évolué. Dans l'intervalle, les refontes graphiques, notamment, ont été nombreuses. Le *GHI* a revu six fois son logo. Après la légère modification apportée en 1972, le logo subit une refonte complète le 3 mai 1979. « Genève home informations » figure toujours en toutes lettres, en blanc sur fond vert.⁴⁴ A ce stade, le journal centre désormais son information sur la vie locale des Genevois (une page s'intitule « La vie genevoise ») avec parfois un article plus généraliste. Le journal se compose dès, ce numéro, de deux cahiers et atteint déjà la trentaine de pages (34 le cas échéant). Les pages ne sont toujours pas numérotées et il n'y a toujours pas de hiérarchie claire dans l'information, ni de sommaire en page de UNE. Le 2 janvier 1986, le journal change de logo et devient *GHI* en ne conservant que son acronyme. Le petit canard vert qui a rendu son logo célèbre, fait son apparition, à l'intérieur du « G ». Les articles sont mis en page plus clairement et sont généralement agrémentés d'illustration (systématiquement lorsqu'ils figurent en haut de page). Un sommaire fait son apparition en UNE. Les rubriques sont ainsi hiérarchisées, la vie locale passant en tête du journal. Le rédactionnel est toujours aussi restreint, tout juste peut-on noter l'apparition d'une rubrique « sports » et d'une rubrique « spectacles ». Le journal intègre également une page jeux. Si le rédacteur en chef René Terrier passe la main à son collègue Michel Jörimann, la ligne éditoriale, elle, reste

nous permettant ainsi pas de déterminer s'il s'agit d'un homme ou d'une femme (le contenu du courrier n'est d'aucun secours, car ne comportant aucun participe passé, adjectif ou pronom révélateur du genre de l'auteur), un signe « e.m. » en stipulant qu'il est « un lecteur [du] journal » et enfin le dernier signe « P.-P. Wyss » se disant « père heureux d'une famille heureuse ».

⁴¹ *GHI*, n° 19, 8 décembre 1971, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1. Voir annexe 8

⁴² L'œil qui accompagnait le titre du journal disparaît. A la place, le nom de la publication est rédigé en gras et en capitales. Une ombre portée verte est assignée à l'ensemble. « Genève » et « Informations » figurent en noir, « Home » en blanc, uniquement rehaussé par des contours verts. *GHI*, n° 28, 3 août 1972, p. 1, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 novembre 1970 au 12 décembre 1975*, vol. 1. Voir annexe 8

⁴³ <http://www.ghi.ch/historique> (consulté le 20 novembre 2012 à 17h15)

⁴⁴ *GHI*, n° 234, 3 mai 1979, p. 1, in *GHI n°s 201 à 250 : du 14 septembre 1978 au 16 août 1979*, vol. 4. Voir annexe 8

inchangée.⁴⁵ Le 29 mars 1990, le logo devient plus dynamique, l'acronyme *GHI* reste en lettres capitales sur fond vert, mais l'ensemble est rendu plus seyant par le fait que le logo est légèrement incliné et ne laisse voir du canard qui fait sa marque, que la tête couronnée qui sort du « G ».⁴⁶ Etrangement, avec cette refonte graphique, le sommaire disparaît, il n'est désormais lisible qu'en UNE du deuxième cahier (page nommée « magazine » qui sera désormais fixe, alors qu'elle ne l'était pas jusque là). La UNE principale est dynamisée par une mise en page mettant en évidence une photo de UNE en couleur et trois accroches figurant systématiquement sous la photo de UNE. La structure du journal est très proche de celle qui a survécu jusqu'à aujourd'hui. La page 3 (première page de rédactionnel), est consacrée à un dossier thématique sur un sujet local, suivent ensuite deux pages consacrées à l'information genevoise, puis une page dédiée au sport. Le deuxième cahier s'ouvre par un dossier thématique « société » (l'ancrage local peut donc être absent), viennent ensuite les pages dites « agenda » qui font la part belle aux critiques de cinéma et de spectacles, aux interviews d'artistes, etc. Vient ensuite la page « Evasion » (qui traite d'une destination de voyage) et plusieurs chroniques fixes. Enfin, le journal est clôturé par une page « en vedette ». Les années 1990 semblent marquer l'âge d'or de la publication. A titre d'exemple, le numéro du 29 mars 1990 comporte 60 pages.

Au fil des ans, le titre se fait une place dans le panorama de la presse genevoise. Son ton polémique et provocateur ne le rend pas aimé de tous. Parmi les actions qui font parler de lui, citons notamment l'invitation faite aux lecteurs le 15 juin 1978 afin qu'ils constituent un comité et lancent une initiative visant à supprimer l'école le samedi matin.⁴⁷ L'hebdomadaire vert récolte ainsi pas moins de 20'000 signatures en faveur de son idée, preuve, s'il en est, de son succès auprès du lectorat genevois.⁴⁸

Le 12 février 1987, *GHI* crée l'événement en encartant un préservatif dans chacun de ses 200'000 exemplaires. Le but de l'opération ? Lutter contre le sida. A l'époque, l'idée est osée, car les moyens de prévention contre le Virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ne font pas encore l'unanimité. Le débat fait rage autour de cette maladie dont la découverte est

⁴⁵ *GHI*, n° 582, 2 janvier 1986, p.1, in *GHI N°s 582 à 607 : du 2 janvier 1986 au 26 juin 1986*, vol. 14. Voir annexe 8

⁴⁶ Voir annexe 8

⁴⁷ *GHI*, n° 190, 15 juin 1978, p. 24, in *GHI n°s 151 à 200 : du 15 septembre 1977 au 7 septembre 1978*, vol. 3. Voir annexe 9

⁴⁸ Malgré son succès, l'initiative n'aboutira pas. Le congé du samedi matin ne sera aboli, à l'école primaire, qu'à la rentrée de septembre 1997. Entre temps, un compromis très bref fut trouvé à la rentrée de septembre 1992, consistant à donner classer un samedi sur deux, mais le concept ne convainquit ni les uns ni les autres et fut très vite abandonné. A ce sujet, lire : http://www.ge.ch/dip/doc/publications/clefs/08/clefs8_9_mercredi-matin-histoire.pdf (consulté le 26 novembre 2012 à 16h00)

récente, comme l'attestent les archives d'époque de nombreux journaux internationaux tels que le *Monde*⁴⁹ ou le *New York Times*⁵⁰.

Gardant le même esprit, l'hebdomadaire s'illustre à plusieurs autres reprises dans des actions coups-de-poing comme le 29 septembre 1988, lorsqu'il demande aux Genevois de se prononcer sur la séparation d'avec la Suisse, une semaine avant que le mouvement politique « Genève-Libre » ne présente sa charte à la presse, à l'hôtel Métropole...⁵¹ Ou encore le 5 mars 1992, alors qu'il invite les lecteurs à se prononcer sur la démission du gouvernement cantonal par le biais d'un sondage sous forme de coupon-réponse à renvoyer à la rédaction.⁵² Nous pouvons le constater, les actions du *GHI* sont diverses et variées et il est difficile de positionner le journal politiquement dans ces années-là, tant il pointe du doigt tantôt la gauche, tantôt la droite. Aujourd'hui, en revanche, au vu des sujets abordés dans ses colonnes, (sécurité, douanes, police, etc.), le journal semble se positionner plutôt sur la droite de l'échiquier politique.

En 1995, *GHI* étend sa présence sur le marché en reprenant son équivalent lausannois, l'hebdomadaire *Lausanne Cités*.⁵³ La même année, l'hebdomadaire cède 50% de son capital à l'éditeur EDIPRESSE.⁵⁴ Plus tard, le 21 mars 1996, *GHI* propose à ses lecteurs d'envoyer des

⁴⁹ <http://www.lemonde.fr/recherche/> (consulté le 26 novembre 2012 à 16h15) Une rapide recherche sur le mot « sida » et l'année 1987 nous montre que le sujet était au cœur de l'actualité cette année-là.

⁵⁰ <http://www.nytimes.com/ref/membercenter/nyarchive.html> (consulté le 26 novembre 2012 à 16h15) Même constat que pour le *Monde*, si ce n'est que nous pouvons souligner qu'aux USA des initiatives similaires à celle du *GHI* fleurissent à quelques endroits (notamment dans un média de Boston en début d'année 1987) et que le *NY Times* s'en fait l'écho.

⁵¹ Le mouvement « Genève-Libre » est créé cette même année 1988 par l'écrivain suisse romand Fred Oberson. Son ambition est de faire de Genève une République autonome autogérée. Si le mouvement et sa charte rencontrent un fort succès médiatique (notamment par le biais du *GHI*), ils seront, toutefois, très vite oubliés. *GHI*, n° 725, 29 septembre 1988, p. 1, in *GHI n°s 713 à 738 : du 7 juillet 1988 au 29 décembre 1988*, vol. 19. Voir annexe 10

⁵² Genève vit, à ce moment-là, une crise notoire. Le déficit du canton se porte à un demi-milliard de francs en 1991 et le gouvernement estime atteindre 600 millions en 1992, augmentant ainsi les dettes du canton de près d'un milliard en deux ans ! Historiquement, c'est surtout la première fois que l'année débute sans que le budget cantonal annuel n'ait encore été voté par le Grand Conseil... *GHI*, n° 904, 5 mars 1992, p. 3, in *GHI n°s 895 à 920 : du 2 janvier 1992 au 25 juin 1992*, vol. 26. Voir annexe 11

⁵³ Chacune des publications a, à sa tête, son propre rédacteur en chef. La ligne rédactionnelle comme la ligne graphique des deux publications se doit d'être similaire. M. Pascal Fleury, fils du fondateur du *GHI*, tient, depuis 2002, les rennes du *Lausanne Cités* (en tant que directeur de publication, non en tant que rédacteur en chef. Ce dernier rôle est aujourd'hui tenu par M. Philippe Kottelat). M. Jean-Marie Fleury, lui, est toujours directeur du *GHI*, dont le poste de rédacteur en chef est occupé, depuis juin 2011, par M. Giancarlo Mariani.

⁵⁴ EDIPRESSE, plus grand groupe de presse romand, possédait, depuis sa fondation en 1988, de nombreuses publications dont *Le Matin*, *Le Matin Dimanche*, *24 Heures*, *La Tribune de Genève* et *Le Matin Bleu* (aujourd'hui disparu au profit du *20 Minutes*). Il a été racheté par le groupe de presse zurichois TAMEDIA (propriétaire du quotidien gratuit *20 Minutes* et de son équivalent alémanique *20 Minuten*, entre autres). La fusion des deux groupes s'est achevée en 2012 avec le rachat, par TAMEDIA, de l'ensemble des anciens titres du groupe EDIPRESSE cités ci-dessus. Ce rachat a eu de nombreuses répercussions dans le monde de la presse romande, notamment en terme de licenciements. Toutefois, nous ne nous attarderons pas sur ce point qui s'éloigne de l'objet de notre étude. Tout au plus est-il judicieux de mentionner que les restructurations liées au rachat d'EDIPRESSE par TAMEDIA n'ont eu, à l'heure où nous écrivons, aucun impact sur le *GHI*, objet de

«amendes maison» aux parlementaires fédéraux qui ont voté des hausses brutales des tarifs des contraventions de stationnement non autorisé.⁵⁵ Toujours dans l'idée de faire entendre la voix du peuple genevois, Gil Egger, rédacteur en chef de l'hebdomadaire depuis septembre 1989⁵⁶, remet à la Chancellerie fédérale, le 3 juillet 1997, une pétition munie de 17'299 signatures qui demande la construction d'une troisième voie sur l'autoroute Genève-Lausanne.⁵⁷ Cette dernière n'a toujours pas vu le jour à l'heure où nous rédigeons ce travail, mais la question a largement suscité le débat depuis le lancement de la pétition jusqu'à aujourd'hui.⁵⁸

Sur le plan commercial, les années 1990 sont synonymes d'une diversification des activités du « canard vert ». La publication s'investit de plus en plus dans des sponsorings locaux. Elle contribue notamment à la promotion des Fêtes de Genève⁵⁹ (festivités qui se déroulent chaque été au mois d'août depuis 1947 et proposent notamment diverses animations musicales et foraines)⁶⁰ et de la Fête de l'Espoir⁶¹, mais s'investit aussi pour promouvoir les événements sportifs locaux comme les matchs du Genève Servette Hockey Club (GSHC) ou du Servette

notre étude, probablement parce que son éditeur a eu le flair, à l'époque, de ne pas céder la majorité du capital de son entreprise à EDIPRESSE. Jean-Marie Fleury a, en effet, conservé 60% des parts de son entreprise, n'en laissant que 40% au groupe de presse romand.

⁵⁵ <http://www.ghi.ch/historique> (consulté le 20 novembre 2012 à 17h15)

⁵⁶ A René Terrier a d'abord succédé le journaliste localier Michel Jörimann, rédacteur en chef de 1986 à 1988, le journal reste ensuite quelques temps sans rédacteur en chef, avant la reprise en main de la publication par Gil Egger en septembre 1989.

⁵⁷ Le site du parlement fédéral conserve trace de cet acte :

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4512/171265/f_s_4512_171265_171375.htm (consulté le 15 janvier 2013 à 16h30)

⁵⁸ Pour preuve, cet article paru le 9 octobre 2012 dans le quotidien *La Tribune de Genève* : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/genevecoppet-3e-bande-arret-durgence/story/21299552> (Consulté le 5 décembre à 9h00)

⁵⁹ Le *GHI* met d'ailleurs sur pied l'élection de la désormais connue « Miss Fêtes de Genève » qui se déroule chaque année au kiosque du Jardin Anglais, en ouverture des manifestations liées aux Fêtes en question.

⁶⁰ Les premières éditions des « Fêtes de Genève » ne se déroulent que sur une dizaine de jours. Avec le temps, toutefois, la manifestation a tendu à prendre de l'ampleur et se déroule aujourd'hui de la mi-juillet à la mi-août en comprenant une partie « pré-fêtes » qui débute à la fin juillet et propose notamment pléthore de concerts gratuits à destination du public, mais également des manifestations très populaires comme la Lake Parade, rendez-vous estival des amateurs de musique électronique. Elles doivent une grande part de leur popularité au feu d'artifice qui clôture les festivités le deuxième week-end du mois d'août. Ce spectacle pyrotechnique d'envergure a acquis, depuis sa première en 1947, une renommée internationale.

⁶¹ Créée en 1998 sur l'impulsion du journaliste culturel Pierre-Michel Meier, la Fête de l'Espoir se déroule tous les ans au mois de mai/juin au stade du Bout-du-Monde sur la commune genevoise de Champel. Manifestation gratuite, elle permet, sur un week-end, d'assister à de nombreux concerts d'artistes venus se produire bénévolement. Parmi les chanteurs ayant participé à l'événement, on trouve notamment le groupe français, Tryo, l'artiste Axelle Red ou encore le chanteur Charlie Winston. La fête de l'Espoir se veut un événement populaire destiné à tous les publics, aussi bien aux adolescents qu'aux quadragénaires. Les artistes qui s'y produisent viennent de tous les horizons et leurs appartenances musicales sont aussi variées que la pop, le rock, le rap ou encore la chanson française.

Football Club (FC).⁶² L'hebdomadaire reste ainsi fidèle à sa politique d'information de proximité.

Dans les années 2000, le *GHI* ne s'illustre plus autant que par le passé à travers des initiatives provocatrices, tout au plus peut-on noter qu'en janvier 2005, suite à la modification de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR)⁶³, l'hebdomadaire distribue, avec chacun de ses exemplaires, un alcootest pour « aider les lecteurs à affronter le 0,5 pour mille ». ⁶⁴ Le 1^{er} septembre de la même année, pour fêter ses 35 ans, l'hebdomadaire a droit à une refonte de sa mise en page et de sa ligne graphique. Le logo du journal est remplacé, la mise en page est améliorée (les rubriques sont désormais mieux mises en valeur).⁶⁵ La part de rédactionnel est encore augmentée pour laisser plus de place à l'information.⁶⁶ Désormais, il existe un sommaire clair placé en UNE. La UNE est nettement définie par une photo couleur dans laquelle figure, en surimpression, le titre du dossier à lire en page 3 (première page de rédactionnel du journal). L'éditorial prend également place en UNE, à gauche de la photo, sur une colonne, donc tout en hauteur. Quatre accroches indiquent, en haut de la page, les sujets mis en vedette dans le numéro (deux sont illustrées), une cinquième accroche est mise en évidence sous la photo de UNE, également avec une illustration. De nouvelles rubriques viennent étoffer l'information locale. Ainsi, en plus du dossier de page 3 et des deux pages suivantes qui sont consacrées à l'information genevoise, on voit apparaître la rubrique « Signé Stef » en page 5 (un dessin de presse en rapport avec l'actualité du moment). Le « Gniolu » chronique qui existait déjà en 1990, est étoffé et obtient une place fixe, sur une colonne, en page 5 (première page d'information genevoise). D'autres chroniques comme « Vu d'ici », qui relate des faits divers cocasses ou drôles ayant eu lieu à l'étranger font un passage éphémère dans la publication. Une rubrique beauté est intégrée au journal avec la contribution régulière d'un spécialiste. Le jeu « Késako » (qui consiste à deviner d'où provient un détail photographié en gros plan sur un monument ou ailleurs en Ville de Genève) voit le jour et des

⁶² Soulignons qu'en tant que journal gratuit, le *GHI* n'est financé que par les recettes liées à la publicité. Celle-ci revêt différentes formes, dont le sponsoring d'événements. La majeure entrée d'argent s'effectue cependant par le biais des publicités insérées dans le journal sous forme d'encarts ou de dépliants publicitaires. En fonction de leur place et de leur visibilité dans l'hebdomadaire, les encarts coûtent plus ou moins cher. Pour le détail des prix 2013 voir : http://www.ghi.ch/sites/default/files/pdf/Tarif_pub_GHI_2013.pdf (consulté le mercredi 18 décembre 2013 à 11h25).

⁶³ La modification de la LCR qui entre en vigueur le premier janvier 2005 ne tolère plus la prise du volant au delà d'un taux d'alcoolémie de 0,5 pour mille (contre 0,8 avant la modification).

⁶⁴ <http://www.ghi.ch/historique> (consulté le 20 novembre 2012 à 17h15)

⁶⁶ La part de rédactionnel (information) présente dans le *GHI* s'élève, en 2012, à 40% de l'ensemble du journal, alors que, rappelons-le, elle était quasi nulle à ses débuts.

chroniques plus ponctuelles comme « L'historiette de l'histoire » (un journaliste relate de façon légère un événement historique ou rédige une chronique historique thématique comme « la mode au Moyen Âge ») font leur apparition. La publication améliore aussi son côté commercial en proposant chaque semaine des tests autos (qui ouvrent la partie du journal consacrée aux annonces automobiles) et va commencer à proposer régulièrement des tests motos. Dans le même ordre d'idée et pour attirer les annonceurs, des numéros « spéciaux » vont être élaborés plusieurs fois par année. (Numéros spécial « Gastronomie », spécial « Beauté », spécial « Fête des mères », spécial « deux roues », spécial « autos », etc.). La page évasion, qui, chaque semaine, traite d'une destination de vacance plus ou moins lointaine et plus ou moins exotique, est désormais située en toute fin du journal. Evidemment, ces améliorations sont également accompagnées d'une refonte graphique plus globale (couleur dans les encadrés, exergues mieux mis en évidence, codes couleurs pour les différentes rubriques du journal...). Toutefois, comme notre travail ne se concentre pas sur l'évolution du titre à travers ses quarante ans d'existence, nous n'entrerons pas plus dans les détails sur ce point.⁶⁷ Tout juste nous contenterons-nous d'ajouter qu'en cette même année 2005, le *GHI* s'offre son premier site internet qui perdure jusqu'en septembre 2012.

On le constate, ce bimensuel aujourd'hui hebdomadaire a su évoluer avec son temps et son lectorat. Spécialisé dans l'information de proximité, il a l'avantage de toucher l'ensemble de la population du canton de Genève, ce qui est un atout non négligeable pour notre étude, puisque, rappelons-le, nous souhaitons mettre en avant l'évolution des mœurs genevoises perceptible au travers des petites annonces *amitiés-rencontres* et plus particulièrement des annonces matrimoniales.

⁶⁷ Pour un aperçu du logo et de la mise en page de UNE appliquée depuis le 7 septembre 2005, voir *GHI*, n° 1608, 1er septembre 2005, in *GHI n°s 1600 à 1625 : du 7 juillet 2005 au 29 décembre 2005*, vol. 53. Le nouveau logo adopte une ligne plus épurée, le canard présent sur les deux logos précédents est toujours là mais se fait un peu plus discret. Désormais, l'acronyme *GHI* figure en vert, il ne bénéficie plus d'un fond coloré et est donc plus sobre que l'ensemble des logos précédents. Voir Annexe 8

III. Une étude en temps et en heure : Période étudiée et méthode de travail

Il va de soi qu'une telle évolution ne peut pas s'observer sur une très courte période, c'est pourquoi nous avons pris le parti d'établir notre recherche sur la période allant de mars 1974 à décembre 2004. La date de début s'explique par le fait qu'il s'agit du bouclage du premier trimestre qui débute l'année civile qui suit la décision du *GHI* d'introduire les petites annonces *amitiés-rencontres* dans ses colonnes sous forme de rubrique à part entière (elle voit le jour en octobre 1973). Nous avons préféré commencer notre analyse avec l'étude des annonces de mars 1974, car les premiers mois du lancement d'une rubrique sont généralement peu évocateurs, il faut un certain temps pour que le lectorat et les annonceurs prennent leurs marques. Choisir d'analyser les annonces à partir de mars 1974 est donc judicieux en terme de statistiques (nous avons pu faire un parallèle avec les données annuelles de l'Office cantonal de la statistique) et en terme de contenu, car les petites annonces *amitiés-rencontres* commencent à décoller en début d'année 1974. La date de fin de notre analyse, quant à elle, a été établie sur la base d'un élément externe au *GHI* qui est la création, en 2002, du site de rencontres *Meetic.fr*, aujourd'hui le plus grand site européen de rencontres en ligne. Cet événement marque selon nous un tournant significatif dans l'histoire des rencontres amicales ou matrimoniales. L'étude des annonces de l'année 2004 (qui suivent donc de deux ans la création du site *Meetic.fr*) nous semble donc tout à fait utile pour observer une éventuelle répercussion sur les annonces *amitiés-rencontres* « papier » par rapport à la concurrence du marché qui a commencé à se développer sur internet.

Evidemment, l'étude systématique de l'ensemble des petites annonces publiées entre 1974 et 2004, soit trente ans de publications, était inenvisageable. Cela représente des milliers d'annonces, bien trop compte tenu du temps imparti pour mener à bien notre travail. Nous avons donc opté pour l'analyse de quatre années spécifiques, espacées de dix ans chacune, les années 1974, 1984, 1994 et 2004. Là encore, le nombre d'annonces publiées en une année est très important, il était donc impensable de pouvoir toutes les analyser en détails. C'est pourquoi nous avons décidé d'analyser, pour chacune de ces quatre années, les annonces de quatre numéros régulièrement espacés sur le courant de l'année (un par trimestre), soit un numéro en mars, un en juin, un en septembre et un en décembre. Afin d'être cohérents, nous avons opté pour des numéros publiés au milieu du mois, pour que les résultats puissent être comparés d'une année à l'autre. Notre choix s'est ainsi porté sur l'analyse des numéros suivants :

Pour 1974 : journal du 22 mars, du 28 juin, du 20 septembre et du 13 décembre

Pour 1984 : journal du 22 mars, du 21 juin, du 20 septembre et du 13 décembre

Pour 1994 : journal du 24 mars, du 23 juin, du 22 septembre et du 15 décembre

Pour 2004 : journal du 24 mars, du 23 juin, du 22 septembre et du 15 décembre⁶⁸

Au total, nous avons analysé et répertorié dans notre base de données 581⁶⁹ annonces *amitiés-rencontres* correspondant au critère indispensable suivant : recherche d'un(e) partenaire dans le but d'établir une relation amoureuse durable. Nous avons par conséquent écarté les annonces commerciales (de tous types y compris celles postées par des agences matrimoniales), les annonces de particuliers à caractère purement sexuel (recherche d'aventures, d'échangisme, réalisation de fantasmes...), et les annonces visant la recherche d'amis ou de correspondants. Nous n'avons conservé que les annonces dans lesquelles était clairement mise en avant la volonté d'établir une relation sur le long terme, tant par le biais du mariage que par l'union libre ou, plus fréquemment encore, par l'instauration de ce que nous avons qualifié d'« amitié libre », autrement dit une relation amicale initiale (pour lier connaissance) suivie de « plus si affinités »⁷⁰. Le terme « amitié » étant quelques fois ambigu, il nous a été parfois difficile de classer ce type d'annonces dans une catégorie. En présence de cas limites, nous avons décidé d'opter pour la catégorie « amitié » si l'annonceur ne donnait aucun détail sur sa personne, partant du principe qu'une personne cherchant à obtenir plus qu'une simple amitié donnerait un minimum d'informations sur elle, notamment sur son physique. Nous avons également retenu dans les annonces *amitiés-rencontres* analysées les annonces d'homosexuel(le)s recherchant un(e) partenaire. La dernière catégories d'annonces retenue est celle des « relations non spécifiées » où les annonceurs cherchent des partenaires sans indiquer le type de relation dans lequel ils veulent s'engager (amitié libre, union libre, mariage...).

Une fois ces annonces repérées et classées en fonction de leur finalité (union non spécifiée, relation homosexuelle, amitié libre, union libre, mariage », nous les avons analysées minutieusement sur la base des critères suivants :

- **Sous chiffre** : l'annonce a-t-elle été rédigée sous chiffre ou l'annonceur donne-t-il des coordonnées postales pour adresser la réponse ailleurs qu'au *GHI* ?
- **Nombre de lignes** : nombre de lignes contenues dans l'annonce.

⁶⁸ Voir références complètes en bibliographie.

⁶⁹ La base de données en recense 589, mais 8 ont dû être retirées au cours de l'analyse car ne correspondant pas vraiment aux critères et n'ayant pas été repérées plus tôt.

⁷⁰ On retrouve très fréquemment cette formule dans les annonces que nous avons qualifiées d'« amitié libre ».

- **Nombre de mots** : nombre de mots contenus dans l'annonce (à l'exception de la mention « *Ecrire sous chiffre...* »).
- **Langue** : idiome dans lequel a été rédigée l'annonce.
- **Sexe** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel)
- **Age** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : sous ce critère figurent les âges effectifs des uns et des autres lorsqu'ils sont clairement annoncés, mais également la catégorie d'âge que le futur partenaire doit respecter, par exemple : « 30-35 ans » ou, « quarantaine ».
- **Taille** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) à condition que celui-ci soit clairement stipulé.
- **Poids** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) à condition que celui-ci soit clairement stipulé.
- **Nationalité** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : nous avons également classé dans ce critère les informations relatives à la couleur de peau, lorsqu'elle était mentionnée (métisse,...) et avons considérés des adjectifs relativement vagues (par exemple : « asiatique ») comme faisant partie des informations relatives à la nationalité.
- **Religion** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel)
- **Lieu de résidence** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : lorsque l'annonce n'indique pas précisément le lieu de résidence mais fait mention d'information de type « région Genève, la Côte », nous l'avons également pris en compte dans ce critère.
- **Profession** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel)
- **Éducation/Instruction** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : sont incluses dans ce critères les informations du type « cultivé », « universitaire », « excellente/bonne éducation », etc.
- **Situation/Fortune** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : ont été classées dans ce critère des informations comme « situation saine », « bon niveau socio-professionnel », « bonne situation », « situation », etc.
- **État civil** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : lorsque l'annonceur se dit « libre » (sous-entendu, « de tout engagement ») nous l'avons mentionné sous ce critère.
- Si demandeur/demandé **divorcé, à profit ou non ?**

- **Enfants à charge** du demandeur/demandé : si l'annonceur stipule « enfants bienvenus » nous avons répertorié l'information sous ce critère pour le partenaire potentiel.
- **Si enfant(s) à charge** du demandeur/demandé, **nombre**.
- **Qualités d'introversion** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : sont comprises dans les qualités d'introversion, les qualités qui ne sont pas synonyme de dynamisme et de spontanéité, ainsi que les qualités réflexives et celles faisant référence à la « simplicité » : « calme », « équilibré », « sérieux », « simple », « honnête », « affectueux », « sensible », « romantique », « discret »⁷¹, « doux/ce », « sentimental(e) », « naturel(le) », « timide avec les filles », « qualité de cœur », etc.
- **Qualités d'extroversion** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : sont comprises sous ce critère les informations relatives aux traits de caractères montrant la spontanéité, l'ouverture d'esprit, l'ouverture à l'autre, l'enthousiasme et le dynamisme telles que : « entreprenant », « sens de l'humour », « gentleman », « franc »⁷², « passionnée », « gaie », « sympathique », « joie de vivre », « indépendante », « communicatif », « actif », « cosmopolite », « ouverte », « généreux », etc.
- **Loisirs/intérêts** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : nous avons classé sous ce critère les goûts, centres d'intérêts et aspirations des uns et des autres, comme par exemple : « vie motorisée », « adore les petites surprises », « arts », « spectacles », « voyages », « opéra »... Figurent aussi sous ce critère des informations plus vagues comme « intérêts variés », « amitiés », « sorties », etc.
- **Qualités physiques** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : sont comprises dans cette rubrique les qualifications ayant trait à l'allure et à l'aspect physique des uns et des autres, y compris les indications concernant la taille si celle-ci n'est pas mentionnée de façon spécifiquement chiffrée, par exemple : « grand », « bel homme », « jolie », « brun », « charmant », « bonne présentation », « portant avec distinction jeans et smoking », « attrayant », « physique agréable », etc.

⁷¹ Nous avons également recensés sous ce critère l'expression « discrétion assurée ».

⁷² Certaines qualités sont difficiles à classer. Comment par exemple distinguer la franchise de l'honnêteté ? Dans le cas présent, nous avons fait appel à notre propre subjectivité. L'honnêteté étant selon nous une qualité qui demande plus de tact que la franchise, qualité des personnes affirmant haut et fort ce qu'elles pensent, le plus souvent sans détours, nous avons décidé de classer l'honnêteté dans les qualités d'introversion et la franchise dans les qualités d'extroversion.

- **Signe astral** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel)⁷³
- **Santé** du demandeur (annonceur) *et* du demandé (partenaire potentiel) : sont comprises dans cette catégorie les informations concernant l'état de santé des uns et des autres et particulièrement celles concernant les « fumeurs » ou « non fumeurs », les informations relatives au régime alimentaire (végétariens,...), à la consommation d'alcool « non buveur », ou encore celles relatives aux handicaps physiques (lunettes, infirmités, etc.).
- **Photo demandée ?** : nous avons recensé sous ce critère les annonceurs qui exigeaient ou demandaient aux partenaires potentiels d'envoyer une photo d'eux avec leur réponse.
- **Coordonnées demandées ?** (si oui, **lesquelles ?**) : sous ce dernier critère, nous avons répertorié les coordonnées demandées par les annonceurs à leur futur partenaire potentiel, principalement « téléphone (fixe) ».

C'est l'analyse croisée ou individuelle de ces différents critères qui nous a permis de dessiner l'évolution des annonces *amitiés-rencontres* du *GHI* entre 1974 et 2004 dans la seconde partie de ce travail.

⁷³ Il nous a fallu intégrer ce critère, car deux annonces y font référence.

IV. Regard sur la littérature secondaire existante

Pour mener à bien notre étude, il nous a fallu consulter un certain nombre d'ouvrages qui, force est de le constater, se sont souvent avérés être un peu datés. La plupart des articles et actes de colloques que nous avons parcourus sont ainsi, aujourd'hui, clairement obsolètes, même s'ils nous éclairent sur la perception que sociologues et démographes avaient de certains phénomènes comme la toute naissante « union libre » il y a une quarantaine d'années. Rares sont les historiens à s'être intéressés à la question des petites annonces. Seul se distingue Maurice Garden qui publie dans la revue *L'Histoire* en 1981, un article intitulé : « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien ». Nous le présenterons plus en détail ci-après.

Si les articles et actes de colloques n'ont pas toujours été des plus utiles, il en va tout autrement des monographies traitant de l'évolution de la famille et de l'histoire du couple. Parmi les différents ouvrages utilisés, il en est au moins deux dont la lecture est incontournable : *Histoire du mariage* (ouvrage collectif)⁷⁴, dont la qualité n'a d'égal que son actualité, puisque l'ouvrage, fort imposant par ailleurs, a été publié en 2009 et, déjà plus ancien, *Le sexe en Occident* (1981)⁷⁵ de Jean-Louis Flandrin à qui il faut également attribuer la paternité de l'excellente monographie *Les amours paysannes* (1975)⁷⁶ qui met remarquablement en avant les rites de fréquentation à l'époque moderne. Ces ouvrages nous ont été fort utiles pour la rédaction du chapitre traitant de l'histoire du couple et des rites de rencontre.

Quant à la littérature traitant spécifiquement des petites annonces matrimoniales ou amicales, sujet principal de notre étude, elle est malheureusement souvent datée, comme les articles sociologiques. Pourtant, certains textes nous ont fourni des informations tout à fait exploitables, c'est notamment le cas du livre de Jean-Baptiste Fages *Miroirs de la société : Les petites annonces*⁷⁷, publié en 1972 – soit avant le lancement du premier numéro de *GHI*. La majorité des informations pertinentes recueillies sur le sujet de notre étude l'ont été au travers des différents travaux universitaires rédigés, là encore, par des étudiants en sociologie. Il nous faut ainsi évoquer deux mémoires de fin d'études incontournables : *Rencontres de*

⁷⁴ MELCHIOR-BONNET, Sabine et SALLES, Catherine (sous la dir.), *Histoire du mariage*, Paris, Robert Laffont, 2009.

⁷⁵ FLANDRIN, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident : évolution des attitudes et des comportements*, éditions du Seuil, Paris, 1981.

⁷⁶ FLANDRIN, Jean-Louis, *Les amours paysannes: XVI^e-XIX^e siècle*, collection archives, éditions Gallimard/Julliard, Paris, 1975.

⁷⁷ FAGES, Jean-Baptiste, *Miroirs de la société : Les petites annonces*, vol. 2, Paris, Mame, 1972.

*papier: Petites annonces matrimoniales, amicales, sexuelles et travail social*⁷⁸ rédigé par un groupe d'étudiantes de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, dont Hege Aasheim, en 1991 et *SOS Solitude: Petites annonces et autres moyens de rencontre*⁷⁹, écrit, lui, par des mémorantes de l'Institut d'études sociales de Genève, en 1984. Il est intéressant de relever qu'une des étudiantes qui a travaillé sur la dite étude n'est autre qu'Arlette Fleury, la femme de Jean-Marie Fleury, éditeur du *GHI*. Ceci explique sûrement en partie le thème retenu pour son travail de fin de diplôme. Nous parlerons plus en détail de ces études clefs de notre bibliographie dans la suite de ce chapitre, mais avant cela, il n'est pas inutile de dresser un bilan plus global des informations extraites des ouvrages secondaires.

IV.I. Littérature secondaire : le bilan

Il semble que l'étude du mariage et des relations de couple ait passionné les chercheurs, surtout les sociologues et démographes, dans les années 1970-1980, mais que l'engouement pour cette thématique se soit très vite tari. Nombreux ont été les auteurs à publier des articles et des actes de colloques sur la question, même s'il n'a pas forcément été possible d'en extraire des informations pertinentes et exploitables dans le cadre de notre travail.

La plupart des études datant de cette époque se font l'écho d'une certaine préoccupation liée au constat de l'augmentation rapide et en constante progression des ménages de jeunes gens non-mariés. Ce comportement, tout à fait nouveau au moment où les auteurs rédigent leurs travaux, se voit même attribuer une appellation spécifique par le sociologue et démographe français, spécialiste de la famille, Louis Roussel : la « cohabitation juvénile ».⁸⁰ L'expression définit un type de vie commune que les sociologues de l'époque, il est important de le souligner, pensent n'être que transitoire dans la vie des jeunes. Pour preuve, Alain Girard mentionne clairement dans sa préface à l'article de Louis Roussel « Le développement de la cohabitation sans mariage et ses effets sur la nuptialité dans les pays industrialisés » :

[B]eaucoup de jeunes aujourd'hui, filles comme garçons, ne passent pas directement du célibat au mariage, mais forment des couples vivant ensemble sous le même toit, pendant une période plus ou moins longue, sans être mariés[.]⁸¹

Autrement dit, la cohabitation juvénile est, aux yeux des sociologues français, une pratique

⁷⁸ AASHEIM, Hege (*et alii*), *Rencontres de papier: Petites annonces matrimoniales, amicales, sexuelles et travail social*, Lausanne, Ecole d'études sociales et pédagogiques, 1991.

⁷⁹ FLEURY, Arlette (*et alii*), *SOS Solitude: Petites annonces et autres moyens de rencontre*, Genève, IES, 1984.

⁸⁰ ROUSSEL, Louis, « Le développement de la cohabitation sans mariage et ses effets sur la nuptialité dans les pays industrialisés », in *Les familles d'aujourd'hui : Démographie et évolution récente des comportements familiaux (colloque de Genève 17-20 septembre 1984)*, Paris, AIDELF, 1986, p. 1. Notons que l'expression est ici employée par Alain Girard, sociologue démographe collègue de Louis Roussel, qui l'utilise dans la préface à l'article pré-cité. L'invention de l'expression, par Louis Roussel, date de 1976.

⁸¹ ROUSSEL, Louis, « Le développement de la cohabitation sans mariage... », p. 1.

émergeante visant à tester la viabilité du couple *avant* le mariage. Aucun d'entre eux, dans les différents articles de colloques consultés, n'émet l'hypothèse que cette conception du couple soit amenée à se banaliser pour devenir un type d'union à part entière, du moins pas dans les articles rédigés dans les années 1970.

Cette cohabitation juvénile, comme le refus du mariage chez certains jeunes gens, est volontiers qualifiée de « comportemen[t] transgressant les normes »⁸². Louis Roussel remarque que ce choix de vie est souvent difficilement vécu par les familles respectives des concubins⁸³ qui supportent mal « l'illégitimité du couple »⁸⁴ et qui ont tendance à le « culpabiliser et à le rejeter ».⁸⁵ Nous aurons l'occasion, dans le chapitre consacré au couple et à son évolution historique de développer et commenter plus avant le point de vue de l'auteur sur la question.

Les sociologues dont les travaux datent des années 1980 jouissent déjà d'un recul plus important par rapport à ce phénomène d'« union libre » et sont en mesure d'en tirer un certain nombre de conclusions, pour la plupart assez pessimistes quant à la pérennité du modèle matrimonial traditionnel, comme on peut le constater à la lecture de l'étude du démographe Jean-Paul Sardon :

Alors que depuis 1965 la nuptialité connaît une baisse continue, l'âge moyen au mariage diminue jusqu'au début des années 1970, puis augmente fortement par la suite dans tous les pays sauf en Europe de l'Est. [...] Dans la plupart des pays européens de l'Ouest, les générations nées à la charnière des années 1950 apparaissent comme les initiatrices d'un nouveau comportement caractérisé par un mariage de plus en plus tardif et de moins en moins fréquent. [...] Il semble donc qu'en l'absence d'un retournement, actuellement imprévisible, on se dirige vers une situation dans laquelle le mariage sera une forme d'union relativement beaucoup moins fréquente après avoir été universellement répandue.⁸⁶

Il a donc été de notre devoir de chercher à savoir si l'engouement pour le concubinage, tant décrié par les sociologues et démographes, se retrouvait dans les petites annonces *amitiés-rencontres* en 1974 et 1984, puisque le phénomène a connu, selon les spécialistes de la question, un « boom » dans la décennie 1970-1980. Les articles sociologiques et démographiques nous ont donc beaucoup apporté sur ce point. Ils nous ont permis d'établir une première ébauche de questionnements susceptibles de trouver réponse dans l'analyse des petites annonces, à savoir : Les petites annonces reflètent-elles l'augmentation des unions

⁸² *Ibid.*, p. 13.

⁸³ Le terme est anachronique, mais aucun mot, à l'époque, n'exprime cette conception de la relation de couple.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 53.

⁸⁵ *Idem.*

⁸⁶ SARDON, Jean-Paul, « Evolution de la nuptialité et de la divortialité en Europe depuis la fin des années soixante », in *Les familles d'aujourd'hui : Démographie et évolution récente des comportements familiaux (colloque de Genève 17-20 septembre 1984)*, Paris, AIDELF, 1986, p. 18.

libres ? Si désir d'union libre il y a, sont-ce vraiment les « jeunes » qui en sont demandeurs ? En quelle proportions ? Le cas échéant, peut-on vraiment parler d'« explosion » du phénomène ? Enfin, qui des hommes ou des femmes se font les défenseurs de l'union libre dans les colonnes du *GHI* ? Parallèlement, se pose également la question du divorce. La demande d'union libre est-elle proportionnelle par rapport aux « demandeurs » qui s'annoncent divorcés (ou aux « demandés » qu'on exige divorcés) ?

Au-delà de ces éclairages démographiques, les réflexions de la plupart des sociologues ne nous ont pas apporté de contenu exploitable, étant donné qu'ils ne traitaient pas du sujet principal de notre étude. Cela étant dit, il était indispensable de les consulter, notamment de par le fait que leurs réflexions jalonnent les travaux universitaires, spécialement consacrés, eux, à l'étude des petites annonces. Ainsi, Hege Aasheim et ses collègues s'interrogent sur un certain nombre de notions abordées par le sociologue Jean Kellerhals. Il nous fallait donc consulter plus avant l'œuvre de ce dernier et force est de constater que nombreuses sont les réflexions extraites de *Mariages au quotidien : Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*⁸⁷ à nous avoir apporté un éclairage pertinent. L'auteur développe, entre autres, une réflexion qui le mène à distinguer trois types d'unions différentes chez ses contemporains, unions qu'il définit comme suit :

[O]n s'aperçoit que coexistent au moins trois « types purs » (ou modèles) de mariage : le *mariage-institution*, où l'accent porte sur l'interdépendance socio-économique et le statut social des conjoints et de leurs enfants ; le *compagnonnage romantique*, où l'importance primordiale va à la relation affective comme telle, avec l'idée de partage intégral (dans l'instant et dans la durée) comme norme de fonctionnement ; l'*association*, où le primat de la relation affective s'accompagne de définitions très variables et « contractuelles » de l'ampleur et de la durée de l'échange conjugal.⁸⁸

Dans les faits, la réflexion de Kellerhals a le mérite de fournir une terminologie plus précise que la simple « union libre » décrite par Louis Roussel dans les années 1970. Des trois types d'unions mis en avant par Jean Kellerhals, il en est deux qui sont, du moins partiellement, antithétiques, le *mariage-institution* et le *compagnonnage romantique*. La conception de l'amour « romantique » s'oppose, par définition, aux contraintes socio-économiques, à moins que, par un heureux hasard, les époux emplissent également les conditions nécessaires à la célébration d'un mariage « traditionnel ». Il nous faut ici souligner que rien n'est moins vrai que « l'heureux hasard » qui voudrait que le compagnonnage romantique de Kellerhals se double d'une certaine stabilité socio-économique propre au mariage traditionnel. C'est là

⁸⁷ KELLERHALS, Jean (*et alii*), *Mariages au quotidien : Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, Favre, 1982.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 12.

sûrement l'intérêt de l'étude du sociologue, qui rejoint les conclusions de celle d'Alain Girard⁸⁹. Il démontre, en effet, tout comme son prédécesseur, que s'ils croient se jouer des exigences et des règles qui régissent le contrat de mariage consacré, les adeptes du compagnonnage romantique, tout comme, nous élargissons, les défenseurs du mariage d'amour⁹⁰, obéissent à certaines règles sociales extrêmement importantes dans le cadre du sujet de notre étude, la plus cruciale étant certainement l'*homogamie*. L'homogamie est le terme sociologique employé pour qualifier la recherche d'un conjoint (ou d'un partenaire) de même niveau social que soi.⁹¹ Evidemment, cette recherche d'équivalence peut s'étendre, au sens large, à une volonté de correspondance du niveau d'éducation, de profession, etc. En d'autres termes, et pour résumer le principe d'homogamie en deux mots, il est fort rare et peu probable que, comme dans les contes pour enfants, un prince épouse une bergère (ou vice versa). La réalité sociale est tout autre.

Comme l'explique fort bien Jean Kellerhals, si les défenseurs de l'union romantique croient s'être débarrassés des contraintes liées à l'union traditionnelle, il semble que ces derniers s'imposent, inconsciemment, des restrictions quant au choix de leur futur partenaire, ainsi :

[L]e choix, théoriquement illimité, du conjoint est confiné à l'intérieur de frontières restreintes, qui fonctionnent un peu comme le faisaient les règles de mariage préférentiel ou prescriptif. La différence résiderait dans le caractère latent des réglages.⁹²

Le « caractère latent » des réglages susmentionnés a pour résultante de déboucher sur les mêmes exigences, ou peu s'en faut, que celles attendues par la conclusion d'un mariage traditionnel. Parmi ces dernières, on trouve, notamment, la question de la « conservation du statut acquis ».⁹³ Exemples : En admettant qu'une famille d'ouvriers ait trois enfants, chacun ayant atteint un niveau d'études universitaire, ces enfants ne chercheront probablement pas un partenaire issu du milieu ouvrier (ce qui les renverrait à leur condition

⁸⁹ GIRARD, Alain, *Une enquête psycho-sociologique sur le choix du conjoint dans la France contemporaine : Thèse complémentaire pour le Doctorat ès Lettres*, Paris, Université de Paris, 1964. Pour mener à bien son étude, Alain Girard et 164 enquêteurs ont interrogé pas moins de 1646 couples entre juin et novembre 1959, dans 144 localités françaises. Son travail est le premier texte sociologique à mettre en lumière le principe d'homogamie. Il met également en évidence l'importance des lieux de socialisation dans la rencontre du conjoint et notamment le rôle majeur du bal.

⁹⁰ Le mariage d'amour s'oppose, par définition, au mariage de raison.

⁹¹ On oppose à l'homogamie, le terme « hétérogamie ». Est hétérogame, une union dont les conjoints sont d'âge très différents, issus de milieux sociaux ou de niveaux de formation distincts.

Notons que Jean Kellerhals distingue l'homogamie *voulue* de l'homogamie *subie*. L'homogamie voulue est l'apanage des membres de la haute société, qui cherchent ainsi à conserver leur position sociale. L'homogamie est en revanche subie par les classes populaires qui, elles, se marieraient volontiers à un meilleur parti pour se hisser à un rang social supérieur, mais en trouvent rarement l'occasion.

⁹² KELLERHALS, Jean (*et alii*), *Mariages au quotidien*, *op. cit.*, p. 53.

⁹³ *Ibid.*, p. 58.

sociale d'origine), mais plutôt un conjoint issu d'une formation similaire à la leur. Ils assoieraient ainsi leur position sociale, voire l'amélioreraient encore en contractant une union hypergamique, autrement dit en épousant « quelqu'un dont le statut social ou/et économique [serait] supérieur au [leur] ». ⁹⁴ L'auteur en conclut donc que « le mariage romantique se “nourrit” des codes sociaux plus qu'il ne les transcende ». ⁹⁵

L'exemple que nous venons de donner nous permet d'introduire également une autre notion abordée dans l'œuvre de Jean Kellerhals, celle de « statu[t] hérité » ⁹⁶, qui s'oppose, par définition, au statut acquis. Comme nous l'avons expliqué dans ce qui précède, le statut acquis est celui auquel chacun accède par le biais de ses études, des promotions professionnelles obtenues et autres opportunités de gravir les échelons sociaux. Le statut hérité est, lui, celui qui nous est directement transmis par nos parents. Ainsi, pour reprendre notre exemple de tout à l'heure, les trois enfants ont hérité du statut de « fils/filles d'ouvriers », mais ont acquis le statut d'universitaires.

Enfin, l'auteur introduit un dernier concept en corrélation avec les précités, celui de famille d'« orientation » et de « procréation » ⁹⁷. La famille d'orientation correspond à celle dans laquelle nous voyons le jour, alors que la famille de procréation est celle à laquelle chacun donne naissance lorsqu'il se met en ménage et décide, peut-être, de faire des enfants. S'il est intéressant de le mentionner, ce dernier concept relève plus de la sociologie que de la science historique et ne nous est donc pas d'une grande utilité.

En revanche Jean Kellerhals met en lumière, dans ses réflexions, trois hypothèses par lesquelles pourrait s'expliquer le penchant de chaque individu à établir une relation de couple avec un être qui lui ressemble, qui partage les mêmes affinités que lui. La première hypothèse mise en avant par le sociologue est celle dite *probabiliste*, l'auteur la définit comme suit :

Dans cette idée, les individus ne préfèrent pas plus le « semblable » qu'ils n'évitent le « différent ». Simplement, ils sont placés dans des contextes où la probabilité de rencontrer un semblable (et par là de poursuivre une relation) est plus forte : les écoles, les entreprises, certains lieux de loisir même participent de cette situation. Il en résulte le fait que les mariages se concluent entre « voisins », que ce voisinage soit géographique, culturel ou social. ⁹⁸

Cette hypothèse semble à première vue rudoyée par le principe-même de la recherche d'un partenaire par le biais des petites annonces. En effet, le caractère virtuel de ces « rencontres de

⁹⁴ *Ibid.*, p. 80.

⁹⁵ *Idem*

⁹⁶ *Ibid.*, p. 67.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 53.

⁹⁸ *Ibid.*, pp. 67-8.

papier »⁹⁹ retire à ces dernières la dimension « géographique » de la rencontre ou, tout du moins, la substitue par un lieu « matériel » et non « spatial »¹⁰⁰ : le journal et, à l'intérieur de celui-ci, la rubrique *amitiés-rencontres*. Cette substitution a une conséquence paradoxale. Alors que le « lieu » où se déroulent les rencontres de papier est fort restreint (il tient sur une ou deux pages de journal), sa portée est décuplée par le tirage du support dans lequel il figure. Ainsi, on « rencontrera »¹⁰¹ moins de monde au club de sport du quartier ou à la bibliothèque municipale à laquelle on se rend tous les quinze jours que dans les pages des petites annonces. Le public *touché* par une petite annonce peut, dans l'absolu, être aussi étendu que le nombre d'exemplaires du journal, distribués chaque semaine, soit, dans le cas du *GHI*, 140'000 exemplaires dans les années 1970 et 260'000 exemplaires en 2012. Un facteur doit aussi être pris en compte, celui qui veut qu'un seul et même exemplaire d'une publication puisse passer entre les mains de plusieurs lecteurs potentiels, ce qui augmente encore la probabilité qu'une petite annonce accroche le regard d'un célibataire recherchant l'âme sœur. Cela nous amène d'ailleurs à mettre le doigt sur un point important, les personnes rencontrées à la bibliothèque ou à la salle de sport ne recherchent pas nécessairement une relation, alors que le lectorat des petites annonces est, lui, principalement intéressé à en arriver là (à l'exception des lecteurs qui ne consultent cette rubrique que par distraction).

Soyons pragmatiques, il est certain que tous les lecteurs du *GHI* ne consultent pas nécessairement la rubrique des petites annonces *amitiés-rencontres*. Aucun chiffre ne peut nous indiquer la proportion des célibataires qui consultent la rubrique susmentionnée. Difficile, également, de déterminer le nombre de lectures de « deuxième-main ». Toutefois, l'aire de diffusion de l'hebdomadaire qui fait l'objet de notre étude, soit l'ensemble du canton de Genève et les communes du district de Nyon, nous amène à constater un fait indiscutable : de par le support sur lequel elles s'inscrivent, les rencontres de papier transcendent l'hypothèse « probabiliste » de Jean Kellerhals, en décuplant considérablement le périmètre géographique dans lequel pourrait avoir lieu la rencontre amoureuse entre deux êtres,¹⁰² tout

⁹⁹ Le terme est emprunté à Aasheim Hege et à ses collègues de l'Institut d'études sociales de Genève.

¹⁰⁰ Cette notion peut toutefois être discutée. Evidemment, le journal est un support matériel, mais les annonces *amitiés-rencontres* occupent un espace bien défini à l'intérieur de celui-ci. Elle s'inscrit donc, à la fois, dans un contexte géographique matériel *et* spatial.

¹⁰¹ Nous mettons, ici, le terme entre guillemets, car nous ne l'entendons pas sous son sens premier de rencontre *physique*. Il est évident qu'on rencontre physiquement bien plus de monde en se rendant au club de sport ou à la bibliothèque qu'en *lisant* la rubrique des petites annonces, activité qui se pratique seul, l'annonce n'étant qu'une amorce de rencontre, une *accroche*.

¹⁰² Il faut toutefois avouer que, n'étant diffusé que sur le canton de Genève et le district de Nyon, le *GHI*, tout en élargissant un tant soit peu l'espace « probable » où deux individus pourraient se rencontrer en temps normal, ne l'élargit pas au point que cette rencontre n'aurait jamais pu avoir lieu (le canton de Genève n'est tout de même pas la ville de New York, ni en terme de superficie, ni en terme d'habitants).

comme le voisinage culturel et social.

Cette notion de proximité culturelle et sociale nous amène tout naturellement à introduire la seconde hypothèse de Kellerhals qui tend à expliquer la tendance à la formation de couples, l'hypothèse *psychologique*, définie ainsi :

Dans cette perspective, le sentiment d'affection serait la résultante d'une similitude socioculturelle. La proximité des goûts, des habitudes, elles-mêmes conditionnées par des éducations voisines, serait associée à une perception positive de l'autre. [...] [L']hétérogamie serait volontairement évitée par les conjoints potentiels. Ceux-ci en craindraient les conséquences négatives : surcroît de tension, nécessité de concilier des héritages culturels différents ou contradictoires, sentiment de malaise à propos de l'insertion dans un milieu différent, augmentation des conflits et risque de dissolution d'unions.¹⁰³

Cette hypothèse est, selon nous, très proche de la définition-même de l'homogamie, homogamie, qui, nous l'avons constaté, est un phénomène couramment observé dans la constitution des couples, nous verrons, du reste, au travers de l'étude menée par Alain Girard, qu'elle est généralement la norme. Si le recours aux petites annonces *amitiés-rencontres* a l'avantage d'étendre la zone géographique de recherche de l'âme sœur, ce qui est, à proprement parler plus un avantage qu'un inconvénient pour les concernés, cette étendue géographique met à mal la conservation de l'homogamie. Alors que le *GHI* est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du canton, comment s'assurer, dès lors, que l'annonce du demandeur touchera un lecteur issu du même moule socioculturel que lui ? Les demandeurs recherchent-ils d'ailleurs l'homogamie ou, au contraire, cherchent-ils l'hétérogamie ? La question est d'autant plus pertinente que Genève, en tant que ville internationale, est un creuset de cultures différentes où des citoyens de nombreuses origines se côtoient au quotidien, ce qui est moins le cas dans des cantons non-frontaliers qui n'accueillent pas un grand nombre d'institutions internationales et ne connaissent pas une immigration importante.¹⁰⁴ Le seul moyen pour un annonceur recherchant la « perle rare » est de préciser sa demande en spécifiant des critères socioculturels spécifiques. Ainsi, grâce à Jean Kellerhals, nous pouvons intégrer la recherche de critères socioculturels dans l'analyse des petites annonces qui nous intéressent¹⁰⁵ et surtout, observer si les qualités demandées au lecteur de la petite annonce correspondent aux qualités de l'annonceur (pour autant que celui-ci donne quelques précisions à son sujet). Nous avons également décidé de nous intéresser à la question des annonces

¹⁰³ KELLERHALS, Jean (*et alii*), *Mariages au quotidien*, *op. cit.*, p. 68.

¹⁰⁴ La situation de Genève à cet égard, est nettement plus complexe (et par là-même, selon nous, plus intéressante) que celle d'un petit canton agricole de Suisse centrale comme Uri. Dans le cas de ce dernier canton, il est fort à parier qu'un journal diffusé au niveau cantonal, tel que le *GHI*, toucherait un lectorat partageant, à très peu de chose près, la même culture.

¹⁰⁵ Parmi les critères observables on trouvera notamment la nationalité, le milieu social ou encore la profession.

postées en langue étrangère (pour peu que nous connaissions des rudiments de la langue en question). Le *GHI* en publie-t-il ? Si oui, il est évident que le critère de la langue opère déjà une première sélection de l'annonceur quant au destinataire de son message, donc un premier tamisage culturel. Ensuite, si ces annonces se retrouvent dans les colonnes de l'hebdomadaire, nous tâcherons de déterminer si leurs annonceurs respectent également la norme qui veut que l'on recherche également, lors de la quête d'un partenaire, l'homogamie sociale.

Il nous reste enfin à mentionner la troisième hypothèse qui tend à justifier le principe d'homogamie, mentionnée par Jean Kellerhals, l'hypothèse qu'il appelle *économique* et selon laquelle :

Le mariage est vu fondamentalement comme une stratégie d'échange destinée à conserver et augmenter les capitaux que possèdent les personnes ou les groupes et à transmettre ceux-ci à des rejetons légitimés, c'est-à-dire reconnus comme parents et éduqués de manière adéquate aux intérêts du groupe. L'homogamie sociale – entourée ou non d'une idéologie romantique du mariage – serait une stratégie rationnelle des détenteurs de capitaux (matériels ou symboliques).¹⁰⁶

Cette troisième hypothèse pose quelque peu problème dans son observation par le biais des petites annonces et, qui plus est, au travers des petites annonces véhiculées par un journal populaire comme le *GHI*.¹⁰⁷ Au XIX^e siècle, et même dans la première moitié du XX^e siècle, il aurait été facile d'observer cette composante économique dans la recherche de l'âme sœur, notamment en analysant si les annonceurs faisaient mention de la *dot* demandée à leur future épouse, dans leur annonce ou en observant si les annonceuses féminines demandaient du futur époux qu'il possède un patrimoine mobilier ou immobilier. Aujourd'hui, la pratique de la *dot* a disparu, toutefois, nous observerons s'il est question de patrimoine mobilier ou immobilier dans les annonces analysées. Nous tâcherons également de relever des allusions plus vagues pouvant faire référence à la situation socio-économique du demandé, tel que l'usage des termes « de bonne famille », « bonne situation ». Notons que la situation économique pourrait également être sous-entendue par la mention de la profession exercée ou, de mentions plus générales comme « fonctionnaire ».

IV.II. De Jean-Baptiste Fages à Hege Aasheim : apports d'importance

Si la littérature secondaire et particulièrement l'ouvrage de Jean Kellerhals nous ont permis d'affiner certains concepts, c'est grâce à un petit nombre d'ouvrages que nous qualifierons de « fondamentaux » que nous avons pu fonder notre réflexion préliminaire. Comme nous

¹⁰⁶ KELLERHALS, Jean (*et alii*), *Mariages au quotidien*, *op. cit.*, p. 68.

¹⁰⁷ Rappelons-le, lorsqu'il fut créé, le *GHI* s'adressait à la ménagère de la classe moyenne. S'il n'est, aujourd'hui, plus uniquement destiné aux femmes, il n'en a pas pour autant perdu son statut d'hebdomadaire populaire destiné avant tout à la classe moyenne.

l'avons énoncé au début de ce chapitre, un des textes qui nous a le plus apporté, dans un premier temps, fut l'article de Maurice Garden « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien » publié en 1981, dans la revue *Histoire*.¹⁰⁸ Dans sa publication, Maurice Garden se penche sur l'observation et l'analyse des annonces parues dans le journal *Le Chasseur français* dès 1882. Fait curieux Garden, comme tous les autres auteurs académiques consultés, souligne que cette publication française est la première à diffuser des petites annonces matrimoniales. Seule la journaliste Myriam Duteuil, dans son ouvrage *Le Marché de la Solitude*¹⁰⁹, explique qu'on trouve déjà des annonces matrimoniales dans *Le Courrier de l'Hymen*, en 1791.

Cette singularité mise à part, l'article de Maurice Garden développe de manière fort intéressante comment les petites annonces matrimoniales reflètent l'évolution du mariage. Jusqu'à l'époque moderne, ce dernier ne consistait, comme il l'explique, qu'en une « association d'intérêts » alors qu'il tend, à l'époque contemporaine, à consacrer la « recherche du bonheur ».¹¹⁰ Contrairement aux sociologues dont nous avons déjà longuement parlé, Maurice Garden n'estime pas que le mariage vit des heures difficiles, au contraire, il affirme que « [l]e mariage est resté une institution solide. Ni les progrès du divorce, ni la généralisation du mariage à l'essai, ni les velléités de vie communautaire n'ont véritablement ébranlé l'institution. »¹¹¹ Alors que les sociologues s'appuient sur les statistiques de l'Etat civil en brandissant le nombre, en constante augmentation, des ménages de jeunes gens non mariés, pour affirmer que le mariage périclite, lui, souligne la « vitalité » de l'institution « attestée par la vogue actuelle, sans cesse accrue, des agences et des annonces matrimoniales »¹¹². En cela, nos propres observations ne peuvent lui donner tort. La rubrique *amitiés-rencontres* du *GHI* n'a jamais été aussi fournie que dans la décennie 1983-1993. Certains numéros de l'hebdomadaire comptent jusqu'à près de 200 annonces de ce type. On peut dès lors se demander si ce type d'annonces reflète, ou non, la « santé » de l'institution. Difficile de répondre à cette question, puisqu'il nous est impossible, en l'état, de déterminer combien d'annonces matrimoniales débouchent sur la concrétisation d'une union officielle et ce sans compter le fait que, parmi ces annonces, certaines ne mentionnent qu'un désir de

¹⁰⁸ GARDEN, Maurice, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », in *L'Histoire*, n°37, 1981, pp. 96-103.

¹⁰⁹ DUTEUIL, Myriam, *Le marché de la solitude*, Paris, Denoël, 1979.

¹¹⁰ L'auteur emploie ces deux expressions dans le chapeau qui introduit son article, lire GARDEN, Maurice, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », *op. cit.*, p. 96. Nous développerons plus avant cette évolution dans le chapitre consacré à l'histoire des pratiques de rencontres.

¹¹¹ GARDEN, Maurice, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », *op. cit.*, p. 97.

¹¹² *Idem*.

rencontre ou éventuellement « d'amitié » qui pourrait déboucher sur « plus si affinités ». Dès lors, il nous faut souligner le caractère contestable de l'argument de Maurice Garden.

Ce dernier souligne également un point d'importance, le fait que, dans les annonces matrimoniales, peuvent se lire deux sortes de présentations : « l'une personnelle, individuelle, où l'on recherche l'originalité ; l'autre, plus stéréotypée, dans laquelle le journal sert de support aux cabinets et agences »¹¹³. Le fait est que le *GHI* n'échappe pas à ce constat. On retrouve, dans les colonnes destinées aux petites annonces *amitiés-rencontres*, des annonces dont la tournure rappelle la forme des annonces matrimoniales individuelles, mais qui émanent, en fait, d'agences matrimoniales ou d'instituts du même type. Pour notre part, nous avons pris le parti de ne pas analyser ces dernières annonces dans notre étude, puisqu'elles n'émanent pas directement de particuliers, toutefois, nous avons trouvé intéressant de les dénombrer pour établir la proportion de ces dernières, par rapport aux annonces « classiques ». Cette distinction opérée entre les différents types d'annonces *amitiés-rencontres* repérables dans les colonnes du *GHI* nous a entre autres fait découvrir de curieuses pratiques. Nous verrons ainsi, dans l'analyse qui constitue la seconde partie de notre travail, que certains particuliers peu scrupuleux, n'hésitent pas à insérer des annonces commerciales incongrues, au beau milieu des colonnes destinées à la publication des annonces matrimoniales et amicales. Cette pratique, si elle n'est pas des plus courantes, nous semble être un révélateur indirect de la popularité de la rubrique *amitiés-rencontres* auprès du lectorat.

Au-delà de ces réflexions, le texte de Maurice Garden est fondamentalement important de par le fait qu'il retrace, analyse (partielle) des annonces du *Chasseur français* à l'appui, l'évolution des petites annonces des débuts de la publication, jusqu'en 1931. Cette analyse, la seule émanant d'un historien que nous ayons pu consulter – exception faite du court ouvrage de Jean-Baptiste Fages *Miroirs de la société : les petites annonces*, dont nous parlerons plus loin – fut d'un apport inestimable pour élaborer l'historique de la pratique des petites annonces que nous développerons dans le chapitre suivant. L'auteur ne manque pas de souligner des observations fort intéressantes, comme la modification du rapport homme/femme chez les auteurs d'annonces entre le XIX^e et le début du XX^e siècle ou l'évolution des mentalités transparaissant au travers des qualités demandées aux potentiels intéressés par le biais de l'annonce (notamment l'évolution des mentalités face au divorce,

¹¹³ *Idem.*

mal accepté au XIX^e siècle et toléré, déjà, au début du XX^e siècle, bien qu'à « profit », autrement dit n'étant pas le conjoint « fautif », mais celui sorti « vainqueur » du divorce¹¹⁴).

Bien que les observations de Maurice Garden soient, nous n'en doutons pas, très pertinentes, nous ne pouvons nous empêcher de ressentir une certaine frustration à la lecture de son article. Certes, les exigences de publication l'ont certainement contraint à ne publier de ses recherches que le strict nécessaire, mais cela prive le lecteur d'un certain nombre d'informations statistiques. Sur sept pages d'article, seul un tableau intitulé « Portraits-robots : l'offre et la demande... (*Le Chasseur français*, décembre 1931) »¹¹⁵ nous offre une vision claire des qualités données du demandeur (distinction opérée entre hommes et femmes) et exigées du « demandé » (là encore on opère une distinction entre hommes et femmes). Le classement donne le rang des qualités recherchées (du rang 1 pour la qualité la plus demandée, au rang 13) et le nombre d'occurrence pour chacune des dites qualités. L'article aurait gagné en qualité si, en lieu et place des illustrations, parfois vraiment inutiles, avaient pris place de petites analyses chiffrées de ce type, dont la mise en page facilite la compréhension globale. Malgré tout, le tableau de Maurice Garden nous a fourni un bon point de départ pour l'élaboration de notre propre grille d'analyse.

Cette grille d'analyse, nous avons pu la compléter à la lecture de l'ouvrage de Jean-Baptiste Fages : *Miroirs de la société : les petites annonces*¹¹⁶. Précédant d'une dizaine d'années l'article de Maurice Garden, l'étude de Jean-Baptiste Fages se fonde sur l'analyse détaillée de 550 annonces du *Chasseur français* publiées durant l'année 1971¹¹⁷. Comme Monsieur Garden, Jean-Baptiste Fages n'utilise pas beaucoup de données quantitatives, à l'exception d'une courbe d'une double page figurant en début d'ouvrage et retraçant non pas l'évolution de la publication du nombre d'annonces matrimoniales, mais celle des petites annonces commerciales. En revanche, l'auteur emploie, dans son analyse des annonces matrimoniales, une méthode d'analyse intéressante que nous avons relevée. Il distingue quatre types de descriptions à l'intérieur des petites annonces : le portrait des femmes par les hommes, l'autoportrait des femmes par elles-mêmes, le portrait des hommes par les femmes et l'autoportrait des hommes par eux-mêmes. Ces distinctions sont tout à fait judicieuses, elles nous permettent d'effectuer une analyse non pas *quantitative* des petites annonces, mais

¹¹⁴ GARDEN, Maurice, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », *op. cit.*, p. 103.

¹¹⁵ Voir annexe 12

¹¹⁶ FAGES, Jean-Baptiste, *Miroirs de la société : Les petites annonces*, vol. 2, Paris, Mame, 1972.

¹¹⁷ L'ouvrage de Jean-Baptiste Fages n'est pas uniquement consacré aux petites annonces matrimoniales, ce type d'annonces n'occupe qu'une petite partie du livre, l'autre étant, entre autres, consacrée aux annonces commerciales.

qualitative cette fois. Cela nous permet d'observer un éventuel écart de perception entre les genres, et nous fournit également quelques repères pouvant aider à l'établissement d'un portrait type de la femme et de l'homme en fonction de l'époque à laquelle ont été publiées les petites annonces. Ainsi, nous pourrions peut-être observer, entre 1974 et 2004, une évolution des canons de beauté tout comme des qualités morales ou des traits de caractère exigés de l'un ou l'autre sexe. A ce sujet, Jean-Baptiste Fages distingue deux types de traits de caractère, ceux que nous appellerons d'« introversion » telle la douceur, la gentillesse ou encore l'amabilité et ceux que nous lierons à l'« extroversion » comme le dynamisme, la sportivité et l'initiative. Il est intéressant d'étudier l'évolution de ces traits de caractère au fil du temps.

Jean-Baptiste Fages relève également quelques points d'importance dans son analyse d'annonces. Il note, entre autres, une tripartition propre au niveau social des femmes qui se déclarent à choix d'un niveau « modeste/aisé/élevé »¹¹⁸. De même, il observe une opposition en matière d'état civil entre « célibataire/veuve/divorcée »¹¹⁹.

Parmi les différents résultats de son étude, il est intéressant de relever le rapprochement, opéré par les annonceurs, entre « religion (catholique), moralité et (bonne) éducation »¹²⁰. Il nous faut encore extraire de son étude quelques observations que nous pourrions confronter avec nos propres résultats d'analyse. Premièrement, il ressort des annonces analysées par l'auteur que les femmes ont tendance à vieillir l'homme (l'écart d'âge pouvant aller jusqu'à 20 ans entre celui de l'annonceuse et celui de l'homme recherché). Dans tous les cas, « le bénéfice de l'âge revient toujours à l'homme »¹²¹. Suivant la même logique, la jeunesse semble plus l'apanage des femmes que des hommes (du moins elles sont plus nombreuses à la souligner dans leurs annonces). Du reste, « [l]'homme avoue plus normalement son âge ou son grand âge que la femme »¹²². Alors que la femme souhaite généralement trouver un compagnon plus âgé qu'elle, c'est la tendance inverse qui s'observe du côté du sexe opposé. Toujours selon l'analyse des 550 annonces du *Chasseur français* :

[L]'homme réclame une femme à la rigueur d'âge égal, mais de préférence une femme plus jeune. Les écarts préférentiels vont de trois à dix ans. L'écart maximum tolérable, sinon souhaitable, se situe entre dix et quinze ans.¹²³

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 95.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 94. Il va de soit que cette opposition tripartite s'opère également pour les hommes.

¹²⁰ FAGES, Jean-Baptiste, *Miroirs de la société : Les petites annonces*, op. cit., p. 97.

¹²¹ *Ibid.*, p. 102.

¹²² *Ibid.*, p. 109.

¹²³ *Idem.*

Dans la plupart des cas, Jean-Baptiste Fages observe une recherche de correspondance entre l'état civil de l'annonceur et du conjoint recherché. Ces correspondances sont de deux types : « célibataire – célibataire ; veuve – veuf »¹²⁴ Cela dit, « l'homme préfère le célibat antérieur de sa future compagne, la réciproque étant moins marquée »¹²⁵. Quant au cas délicat du divorce, il semble qu'il n'y ait pas égalité de traitement entre l'homme et la femme. Il est mieux toléré pour l'homme, à qui on ne demande pas de l'« avoir eu à son profit ou d'y avoir été contraint »¹²⁶. La garde des enfants par la femme semble, en revanche, être une situation bien tolérée.

Concernant les portraits que l'un et l'autre bord dressent du sexe opposé, il ressort que, de manière générale, l'homme est plutôt expéditif concernant sa propre description mais attend beaucoup des qualités morales et physiques de sa future compagne. Les femmes, elles, recherchent la similitude, tant sur le plan socio-économique et culturel que sur le plan affectif. Nous avons pu mettre en rapport les observations de Jean-Baptiste Fages et celles mises en avant dans les deux travaux de mémoire effectués à Genève, respectivement par Hege Aasheim et Arlette Fleury, qui ont, avec leurs collègues respectifs, toutes les deux mené une étude ayant pour thème principal la question des petites annonces.

Intéressons-nous, tout d'abord, à l'étude menée par Hege Aasheim et d'autres étudiants sociologues. Un premier constat s'impose, la rédaction n'en est pas excessivement soignée. Le style est parfois très familier et les fautes d'orthographe, comme de grammaire, sont régulières. Hormis les défauts de forme, le fond, lui, nous apporte des informations d'importance, bien que *Rencontres de papier : Petites annonces matrimoniales, amicales, sexuelles et travail social*¹²⁷ soit un travail beaucoup plus axé sur la littérature et les concepts prévalant en sociologie que celui d'Arlette Fleury et ses collègues genevoises. C'est là, à nos yeux, un des plus solides défauts de ce travail. Bien entendu, nous n'attendions pas d'un groupe de sociologues qu'il développe plus que de raison l'aspect historique des petites annonces, mais nous aurions trouvé plus judicieux que ce Mémoire soit subdivisé en deux parties distinctes, une faisant l'état de la littérature existante sur le sujet (les auteurs développent notamment les théories de François de Singly et de Jean Kellerhals) et l'autre mettant clairement en évidence les résultats de la recherche effectuée sur un corpus de 700

¹²⁴ *Ibid.*, p. 103.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 110.

¹²⁶ *Ibid.* 103

¹²⁷ AASHEIM, Hege (*et alii*), *Rencontres de papier: Petites annonces matrimoniales, amicales, sexuelles et travail social*, Lausanne, Ecole d'études sociales et pédagogiques, 1991.

annonces publiées dans différentes publications romandes en 1990.¹²⁸ Au lieu de quoi, commentaires sur la littérature et résultats de recherche s'entremêlent, parfois sans lien tangible. Hege Aasheim et ses collègues ont ainsi fait le choix de présenter les résultats de leur étude dans des encadrés thématiques, 23 au total. Nous trouvons que cette présentation enlève beaucoup à la fluidité de la lecture, ce qui est fort dommage, car les observations de recherches des sociologues lausannois, sont par ailleurs fort intéressantes, tout comme leur choix de regroupements thématiques.

Les étudiants ont d'abord procédé à une répartition des annonces en trois catégories : *amitié*, *sexuel*, *autre*. De notre point de vue, il est nécessaire d'opérer une distinction entre les différentes annonces que l'on pourrait rencontrer dans la rubrique *amitiés-rencontres* du *GHI*, mais nous changerions les catégories en question. Etant donné que nous souhaitons fonder notre analyse détaillée uniquement sur les petites annonces *matrimoniales*, tout en observant l'évolution de l'ensemble de la rubrique à travers le déterminerions plutôt les catégories suivantes : *matrimonial*, *amitié*, *sexuel*, *homosexuel*, *autre* (vente ou annonces publiées par des agences matrimoniales, entre autres). temps, nous

Important critère, également mis en avant par l'équipe d'Hege Aasheim, le nombre de lignes de chaque annonce. Plutôt que le nombre de lignes, qu'eux même qualifient d' « indicateur assez peu précis[,] les différentes publications ne possédant pas le même mode d'impression »¹²⁹, il nous semble plus judicieux d'adapter ce critère en recensant plutôt le nombre de *mots* contenu dans chacune des annonces. Etant donné qu'une annonce se paye au mot et non à la ligne, le décompte des mots nous donne une idée du prix moyen de la publication d'une annonce, tout en nous permettant de définir la longueur moyenne conventionnelle de ce type de texte.

Parmi les indicateurs retenus pour l'analyse des annonces par les étudiants de l'école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, on retiendra également l'attachement aux valeurs familiales, la disponibilité¹³⁰, la nationalité où le fait de s'affirmer « étrang[er] de couleur »¹³¹, l'orientation sexuelle, la profession, ou encore l'exigence ou non de l'envoi d'une photo. Hege Aasheim et ses collègues rejoignent l'étude de Jean-Baptiste Fages en élaborant deux variables cumulant plusieurs critères : la variable *ouverture* qui « résulte de la

¹²⁸ Parmi ces publications on trouve : *Le Lausanne Cités*, *Le Sillon romand*, *L'Hebdo*, *Caro*, *Nocturne* et *L'Illustré*. Les auteurs ne donnent pas plus de précision quant au nombre d'annonces extrait de chaque publication.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 10.

¹³⁰ On entend par là le fait que l'annonceur soit libre ou déjà engagé dans une relation « officielle ». Cet attribut peut s'appliquer aussi bien à l'annonceur qu'à la personne recherchée par ce dernier.

¹³¹ AASHEIM, Hege (*et alii*), *Rencontres de papier*, *op. cit.*, p. 53.

fusion des variables “Gai, dynamique“ (humour, esprit vif, fantaisiste, etc.)[,] “Équilibré, épanoui, sympa“ (positif, optimiste, agréable, aimable, bien dans sa peau, etc.)[,] “Epicurien, libéré, goût du plaisir“ (extraverti, plein de vie, bon-vivant, etc.) »¹³² et la variable *qualités morales* obtenue, elle, en regroupant les qualités : « “Honnête, sérieux“ (franchise, sincérité, correction, respect, stabilité, consciencieux, sécurisant, responsable, loyal, pas sérieux s’abstenir)[,] “Travailleur“[,] “Discret, de confiance“ (compréhensif, tolérant, modeste, discrétion assurée ou demandée) »¹³³. Ces deux variables sont l’équivalent des valeurs d’introversion et d’extroversion que mentionne Jean-Baptiste Fages, dans son propre ouvrage. Nous n’analyserons pas plus avant l’étude d’Hege Aasheim, tant cela serait long et fastidieux de commenter chacun de ses résultats. Toutefois, nous en donnons, ci-dessous, les grandes lignes, afin qu’il nous soit possible de comparer nos propres résultats aux siens :

- Sur les 700 annonces analysées, 68% sont d’ordre amicales et 25% d’ordre sexuelles.
- 5,9% des annonceurs hommes mentionnent pour eux-mêmes, l’attachement aux valeurs familiales, contre 8,1% des femmes.
- 12,1% des annonceurs, hommes et femmes confondus, mentionnent leur situation pécuniaire.
- 16,9% des femmes n’indiquent pas leur âge, contre 9,8% des hommes. En revanche, elles sont 51,2% à demandé que leur partenaire ait un âge correspondant aux exigences mentionnées. Les hommes, eux, sont 61,4% à exiger que leur future partenaire soit âgée en fonction de leurs goûts affichés.
- L’état civil des annonceurs est rarement mentionné : 18,4% des femmes l’indiquent, contre 20,7% des hommes.
- Les annonceurs ne sont que 13,3% à afficher leur nationalité.
- 19% des annonces font état des qualités « culturelles » de l’annonceur et 41% de ces derniers demandent que leur futur partenaire ait ces mêmes qualités.
- 36% des annonceurs s’attribuent des qualités d’ « ouverture » et, de façon générale, les qualités d’ouverture sont demandées dans 28,4% des annonces.

A ces résultats, nous pouvons ajouter et confronter ceux obtenus par Arlette Fleury et ses collègues genevois en 1984. Contrairement au travail d’Hege Aasheim qui ne distingue pas la partie « recherche » de la partie « théorique », celui d’Arlette Fleury sépare clairement ces

¹³² *Ibid.*, p. 67.

¹³³ *Ibid.*, p. 68.

deux aspects. Non contente de traiter de la littérature sociologique, l'auteure retrace aussi brièvement l'histoire des petites annonces, en se basant, toutefois, exclusivement sur l'article de Maurice Garden dont nous avons parlé plus haut¹³⁴ : dommage, mais compréhensible en sachant que cet aspect n'était pas celui qui l'intéressait le plus dans son travail de recherche.

Alors que le Mémoire lausannois s'attache à analyser un corpus d'annonces venant de publications diverses et variées, le travail des sociologues genevois *SOS Solitude: Petites annonces et autres moyens de rencontre*¹³⁵ ne s'intéresse qu'aux annonces de deux publications, celles publiées dans le magazine spécialisé *Bouquet*, aujourd'hui disparu et, plus intéressant pour nous, celles diffusées par le biais du *GHI*. Les annonces de la revue ne nous intéressent pas, le cas échéant, nous nous contenterons de mentionner que l'analyse de celles du *GHI* s'appuie sur un corpus de 160 annonces publiées dans trois numéros, ceux du 24 février, du 10 mars et du 28 avril 1983. Sur ces 160 petites annonces, 106 ont un homme pour auteur et 54 une femme.

Dans l'ensemble, Arlette Fleury et ses collègues s'intéressent aux mêmes variables qu'Hege Aasheim, à cela près qu'ils mettent mieux en valeur les résultats obtenus, n'hésitant pas à appuyer leur commentaires de graphiques en barres, ce qui, il faut l'avouer, permet de mieux appréhender les données que la simple mention d'un pourcentage. Nous avons d'ailleurs décidé de suivre son exemple en réalisant des graphiques du même type. Les Genevois ont le mérite d'analyser une donnée restée inexploitée par les étudiants lausannois, celle de l'analyse de l'âge des demandeurs. Si Hege Aasheim et ses collègues mettent en perspective l'âge des annonceurs avec l'âge demandé à leur partenaire, ils n'exploitent pas la première donnée séparément. Or, l'analyse de cet aspect est fort utile. Elle nous permet, en effet, de déterminer la moyenne d'âge des individus qui ont recours à la recherche d'un partenaire par le biais des petites annonces, moyenne d'âge que l'on peut tenter de commenter en regard des données démographiques disponibles pour les années concernées (ce que n'a, en revanche, pas fait Arlette Fleury). En comparant les données de l'office cantonale de la statistique (OCSTAT) et celles de l'âge des demandeurs, les auteurs auraient pu découvrir si les petites annonces du *GHI* reflétaient la situation du « marché » matrimonial genevois, autrement dit, si la proportion des demandes de rencontres en fonction de l'âge offraient un parallèle avec celle

¹³⁴ Nous devons d'ailleurs au travail d'Arlette Fleury et de ses collègues la découverte de l'article susmentionné.

¹³⁵ FLEURY, Arlette (et alii), *SOS Solitude: Petites annonces et autres moyens de rencontre*, Genève, IES, 1984.

des célibataires genevois recensés par l'OCSTAT. Nous mêmes allons tenter d'effectuer ce parallèle.

Si elle ne pousse pas à ce point le souci du détail, l'analyse des étudiants de l'Institut d'études sociales (IES), est tout à fait bien menée. Elle met notamment en évidence le fait que 37% des demandeurs hommes sont âgés entre 30 et 40 ans. Viennent ensuite les « 40-50 ans » (19%)¹³⁶, les « + de 50 ans » (18%), ceux qui n'indiquent rien (15%), les « 20-30 ans » (9%) et, enfin, les « jeunes »¹³⁷ (7%). Du côté des femmes, on note que les annonceuses les plus nombreuses ont entre 40 et 50 ans (26%), soit dix ans de plus que les hommes, on trouve ensuite les « + de 50 ans » (22%), les « jeunes » (20%), les « 20-30 ans » (16%), les « 30-40 ans » (16%) et, enfin, 9% de femmes qui n'indiquent pas leur âge.¹³⁸ Il est intéressant d'observer l'âge des demandeurs et de le comparer, autant que faire se peut, à l'évolution du lectorat du *GHI*¹³⁹.

Parmi les résultats de recherche obtenus par le groupe d'Arlette Fleury, nous retiendrons les suivants :

- La majorité des hommes (70 sur 106) n'indique pas sa situation familiale. Même constat pour les femmes qui sont 41 sur 54 à ne rien mentionner à ce sujet.¹⁴⁰
- 57% des hommes n'indiquent rien au sujet de leur profession et 30% indiquent une profession élevée.¹⁴¹ Sur le même sujet, la majorité des femmes (89%) ne donne aucune indication.¹⁴²
- Sur l'ensemble des 106 annonces provenant d'annonceurs hommes, 17% annoncent la recherche d'une amitié, 37% d'une aventure, 36% d'une vie commune ou d'une union libre et 8% du mariage.¹⁴³
- Du côté des annonces féminines, 54 au total, 43% indiquent la recherche d'une amitié, 12% celle d'une aventure, 39% cherchent l'établissement d'une vie commune ou d'une union libre et 4% affichent une préférence pour le mariage.¹⁴⁴

¹³⁶ Soulignons l'écart considérable entre les deux tranches d'âges.

¹³⁷ FLEURY, Arlette (*et alii*), *SOS Solitude, op. cit.*, p. 124.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 125.

¹³⁹ Nous insistons sur *autant que faire se peut*, car les analyses détaillées du lectorat de *GHI* ne sont pas légions. Si le médias s'intéresse énormément à son nombre de lecteurs, les analyses plus détaillées sur le « profil » spécifique du lectorat sont chères et donc peu demandées. La seule que nous ayons pu consulter date des années 1990.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 126-7.

¹⁴¹ Arlette Fleury et ses collègues ne définissent pas ce qu'ils entendent par profession élevée, nous supposons qu'il s'agit de professions dont les revenus sont élevés, comme les cadres ou les fonctionnaires.

¹⁴² *Ibid.*, p. 127-8.

¹⁴³ FLEURY, Arlette (*et alii*), *SOS Solitude, op. cit.*, p. 141.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 143.

Nous tâcherons de confirmer ou d'infirmar ces données au regard des résultats de notre propre étude.

V. Rencontre, fréquentation, mariage : Une brève histoire du couple

Avant, toutefois, d'en arriver à l'étude des annonces qui nous intéressent, il est nécessaire de dresser un historique succinct des rites et pratiques qui précèdent la formation du couple. Dans ce chapitre, nous tâcherons donc, dans un premier temps, de donner un aperçu des coutumes de fréquentation et des scènes de rencontre en Europe et plus particulièrement en France, ainsi que de leur évolution jusqu'à l'émergence, à la fin du XIX^e siècle, des petites annonces. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux fortes transformations subies par le mariage au cours du XIX^e et surtout du XX^e siècle, ce dernier passant du statut de « mariage de *raison* » au statut de « mariage de *cœur* » ou « mariage d'affinité ». Nous nous pencherons également sur les grandes mutations sociales du XX^e siècle qui voient la femme acquérir une place nouvelle et la société patriarcale vaciller sur ses fondements. Ces importants changements ne sont pas sans conséquences sur les exigences des uns et des autres lorsqu'ils se mettent en quête d'un futur conjoint comme nous le verrons dans l'étude des annonces...

V.I. La formation des couples: de la marieuse aux petites annonces

Comme le fait remarquer Suzanne Leroy, directrice d'agence matrimoniale et non historienne, dans *C'est dur la solitude*¹⁴⁵ :

Les marieuses et les agences matrimoniales existent depuis que l'homme s'est organisé en société. On peut trouver des formes variées de la profession matrimoniale dans presque toutes les civilisations anciennes, sous toutes les latitudes. Il ne s'agit donc pas d'une invention moderne, ou d'un produit de la « société de consommation ».¹⁴⁶

Depuis l'Antiquité et jusqu'à l'Époque moderne, les marieuses, ou plus largement les entremetteuses (qui s'avèrent, parfois, comme en Chine le *Mei-Jen*, être des hommes) jouent un rôle qui, au XIX^e siècle, incombe plutôt au notaire, à savoir celui de l'intermédiaire entre les deux parties. Dans la Chine antique, le *Mei-Jen* est contacté par les parents des jeunes à marier sans distinction de classe sociale. Cet homme est chargé de se renseigner sur les futurs époux en constituant un dossier sur l'un et sur l'autre. Il remet ensuite les informations obtenues aux parents respectifs, le jeune homme héritant de la fiche de sa promise et vice versa. Parmi les informations transmises, on compte notamment l'état civil exact, les ancêtres (qui attestent de l'honorabilité du futur conjoint), les biens apportés lors du mariage (aussi bien la dot de l'épouse que les divers apports mobiliers ou immobiliers de l'époux). Une fois

¹⁴⁵ LEROY, Suzanne, *C'est dur, la solitude*, Paris, Robet Laffont, 1976.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 37.

ces informations transmises par le *Mei-Jen*, à charge des familles de convenir des premières visites entre les jeunes gens.

De tels procédés se retrouvent aussi bien en Grèce, qu'en Afrique du Nord qui ayant son *Kyrios*, qui sa *Khatiba* dont le rôle ne diffère que peu de celui du *Mei-Jen*. Lorsqu'il n'existe pas d'entremetteur « officiel », les parents se chargent d'en trouver un par leurs propres moyens. C'est ainsi qu'« un ami, [une] relation, ou [un] membre de la famille, [devient], le temps des tractations, marieur ou marieuse occasionnel »¹⁴⁷. Le recours aux entremetteuses perdure jusqu'à la fin du XIX^e siècle dans les campagnes françaises. Il s'efface ensuite progressivement face à l'essor progressif des agences matrimoniales et des petites annonces.

Ce n'est, cependant, pas la seule coutume recensée en matière de facilitation des unions entre jeunes gens. On le constate, si l'entremetteur revêt le rôle de messenger entre les familles des candidats au mariage, la décision finale n'en est pas moins validée, non par les intéressés, mais par leur famille. Ainsi, jusqu'à la fin du XIX^e siècle et même jusqu'au début du XX^e, la communauté (villageoise, ecclésiastique), et plus spécifiquement, la famille, a son mot à dire dans le choix du conjoint. Elle supervise l'ensemble du processus amoureux, veille au choix du partenaire, à l'établissement de rencontres régulières entre les futurs époux et ne laisse que peu de marge de manœuvre aux concernés. Comme l'écrit justement Suzanne Leroy en reprenant les propos de la psychologue Odile Bourguignon, le mariage « [est de l'Antiquité jusqu'au XIX^e siècle] avant tout un événement social, une manière de structurer la société, un échange entre familles »¹⁴⁸. Jean-Louis Flandrin le souligne également, on ne se marie pas par amour, « mais par devoir, pour acquitter la dette conjugale, pour procréer, ou pour lutter contre la tentation d'adultère »¹⁴⁹. L'amour, du reste, est vu d'un très mauvais œil et par les laïcs qui voient dans les « mariages d'amourette » un risque de « subvertir l'ordre social »¹⁵⁰ et par l'Eglise, qui désavoue la *passion* dans le couple. Le sentiment amoureux doit être, selon les ecclésiastiques, un sentiment uniquement voué à Dieu.

Cependant, si le mariage de raison prévaut dans sa grande majorité presque jusqu'au XX^e siècle, il n'en reste pas moins que, dès le Moyen Âge, existent des associations de jeunesse ou des occasions régulières de rencontres entre jeunes en âge de se marier, comme les charivaris

¹⁴⁷ LEROY, Suzanne, *C'est dur, la solitude*, op. cit., p. 48.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 217.

¹⁴⁹ FLANDRIN, Jean-Louis, *Les amours paysannes: XVIe-XIXe siècle*, collection archives, Éditions Gallimard/Julliard, Paris, 1975, p. 83.

¹⁵⁰ FLANDRIN, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident : évolution des attitudes et des comportements*, Éditions du Seuil, Paris, 1981, p. 9.

et le carnaval, les foires, ou encore les pèlerinages¹⁵¹. Si la communauté surveille étroitement la formation des unions, il n'en reste pas moins que les occasions de socialisation abondent. Ces occasions sont, bien entendu, destinées aux jeunes gens issus des milieux populaires. Les jeunes femmes nobles (et par la suite bourgeoises) étant confinées au couvent pratiquement jusqu'à leur mariage. Lorsqu'elles ne sortent pas des ordres pour se voir passer directement la bague au doigt, les filles de bonne famille voient leurs parents organiser des bals privés à leur intention, bals où seuls se côtoient des jeunes de même milieu social. Cette pratique est courante encore au XIX^e siècle et nous aurons l'occasion de revenir, plus loin dans ce chapitre, sur l'importance du bal comme événement favorisant les rencontres.

Nous avons mentionné les occasions de rencontres existant à l'époque médiévale, il nous faut maintenant faire le lien avec les pratiques qui ont cours à l'époque moderne. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'Eglise s'intéresse énormément à la question des fréquentations pré-nuptiales et impose, par le biais du Concile de Trente¹⁵², les fiançailles avant toute relation amoureuse et particulièrement avant tout contact physique. Cette décision a pour conséquence un certain nombre d'interdictions et met à mal moult traditions en vigueur dans les campagnes françaises, comme le relate fort justement Jean-Louis Flandrin. A titre d'exemple, « en Savoie, l'«albergement» devient un motif d'excommunication dès 1609 »¹⁵³. L'albergement, pratique qui consiste à faire cohabiter en un même lit une jeune femme courtisée (non fiancée) et son prétendant, après une veillée, est, par sa nature-même, contraire aux préceptes ecclésiastiques. Si, en théorie, le couple ainsi formé ne doit pas s'adonner à des actes de nature sexuelle, en pratique, malgré le fait que la jeune fille doive conserver sa chemise, « il arrive très fréquemment que la fureur sexuelle force ce pacte ridicule et les verrous de la virginité, et que deviennent femmes celles qui peu de temps avant étaient encore vierges »¹⁵⁴. Rappelons, en effet, que l'âge au mariage est relativement élevé dans l'Ancien Régime, atteignant en moyenne 25 ans. Difficile dès lors de prendre patience entre la puberté et les noces. Voilà pourquoi le monde paysan connaît de nombreuses coutumes permettant aux jeunes amants de s'attendre jusqu'au mariage dans une innocence toute relative. L'albergement en est un

¹⁵¹ Les pèlerinages médiévaux s'effectuent très régulièrement sur des distances considérables et durent parfois de longs mois. Les routes et chemins étant rarement sûrs, la plupart des pèlerins voyagent en groupes jusqu'au sanctuaire. La majorité des pèlerinages se font à pied, du moins pour les pèlerins de basse extraction. Il est peu fréquent de voir des nobles effectuer ce genre de dévotions, mais, lorsqu'ils le font, ils sont, la plupart du temps, montés à cheval.

¹⁵² Le Concile de Trente est convoqué par le pape Paul III et s'ouvre en 1545. Composé de trois sessions, il s'achève en 1563, couvrant cinq pontificats). Le but de ce concile est de réformer l'église catholique en réaction à l'avènement du protestantisme. On y aborde notamment la question des fiançailles religieuses.

¹⁵³ FLANDRIN, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident, op. cit.*, p. 288.

¹⁵⁴ *Idem.*

excellent exemple. S'il n'autorise pas l'acte sexuel à proprement parler, il n'interdit aucun autre type d'attouchement, laissant par là-même une marge de manœuvre certaine aux jeunes non fiancés et leur permettant, surtout, de se connaître un peu avant le mariage, malgré les préceptes prêchés par l'Église.

D'autres pratiques, observées dans le monde rural, sont également mises à mal par le Concile de Trente. C'est le cas des « créantailles », rite de fréquentation qui consiste en l'échange formel de présents entre les jeunes gens et les engage, bien que de façon officieuse, dans une relation sérieuse. L'Église n'a de cesse de substituer les fiançailles religieuses à ces pratiques populaires, tout au long du XVII^e siècle.¹⁵⁵

L'institution ecclésiastique ne se limite pas à imposer les fiançailles religieuses, elle veille également à restreindre toute occasion de rencontres entre jeunes gens nubiles. C'est ainsi qu'elle excommunie ceux qui profitent des veillées dans les « escaignes »¹⁵⁶ champenoises et bourguignonnes pour flirter sous l'œil protecteur de la communauté, ce dès 1680. Il est donc indéniable que dans ces régions de France, les jeunes gens « ont perdu, entre le XVII^e et le XX^e siècle, les libertés de fréquentation que leur reconnaissaient les anciennes coutumes »¹⁵⁷. Toutefois, bien que les veillées soient surveillées et l'albergement menacé, il n'en reste pas moins quelques occasions propices aux rencontres entre jeunes gens. Ainsi, on se rencontre facilement au cours des « fêtes, [d]es foires, [d]es marchés et [d]es louées de domestiques »¹⁵⁸. Au cours des fêtes, il est un événement qui revêt de plus en plus d'importance jusqu'à devenir incontournable : le bal. Si la danse est connue de longtemps, elle est généralement pratiquée en groupe (quadrille, menuet, etc.), le XIX^e et surtout le début du XX^e siècle voient émerger les danses de salon qui s'exercent en couple. Alors que la plupart des occasions de rencontre entre jeunes hommes et jeunes filles à marier ont disparu, frappées d'interdiction, et que l'exode rural, conséquence de l'industrialisation naissante du XIX^e siècle, pousse les paysans à venir travailler dans les villes¹⁵⁹, le bal offre une occasion rêvée pour les jeunes gens nubiles

¹⁵⁵ A ce sujet, lire : FLANDRIN, Jean-Louis, *Les amours paysannes*, *op. cit.*

¹⁵⁶ Les escaignes sont de petites bâtisses dans lesquels les paysannes champenoises se réunissaient pour travailler collectivement en soirée. Cette pratique, qu'on appelle dans d'autres régions « veillée », a de multiples fonctions. Elle permet notamment l'économie des ressources (bois, huile) nécessaires pour s'éclairer, mais donne aussi l'occasion à l'ensemble des villageoises de se rencontrer et de tisser du lien social sous le seul motif d'œuvrer ensemble quelques heures. Ces rendez-vous féminins étaient attendus des jeunes hommes en âge de se marier, ils pouvaient ainsi aller y aborder leur dulcinée sous le regard de la communauté villageoise et éventuellement la courtiser en fin de soirée en espérant être « albergé ». Lire à ce sujet : FLANDRIN, Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976, p. 107 et ss.

¹⁵⁷ FLANDRIN, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident*, *op. cit.*, p. 289.

¹⁵⁸ FLANDRIN, Jean-Louis, *Les amours paysannes*, *op. cit.*, pp. 113-4.

¹⁵⁹ L'exode rural qui frappe les campagnes européennes au cours du XIX^e siècle pourrait faire l'objet d'une étude complète, nous ne nous étendons donc pas plus sur la question. Nous nous contenterons simplement de reprendre la juste observation d'Hege Aasheim et de ses collègues qui n'ont pas manqué d'en souligner les

de lier connaissance ou de flirter en s'affranchissant des barrières sociales. Il leur offre « l'occasion inespérée de s'apparier pour un temps »¹⁶⁰, car, comme le disent si bien Michel Bozon et François Héran :

Rien n'est plus difficile que d'aborder une personne de l'autre sexe. Dans ce moment critique, la danse a le mérite d'apporter aux deux parties une solution toute faite, un langage commun.¹⁶¹

N'oublions pas, en effet, que le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle maintiennent les hommes et les femmes dans des rôles très figés, que la culture bourgeoise a fini par imposer comme étant la norme, à savoir une femme cantonnée au rôle de ménagère et maintenue au foyer et un homme subvenant aux besoins familiaux, à commencer par les besoins financiers. Femmes et hommes côtoient donc une société très différente et ne sont amenés à se rencontrer qu'en de rares occasions, le bal étant de celles-ci. Ce dernier revêt ainsi une double fonction, il permet à la fois à des jeunes gens s'étant déjà aperçus de lier connaissance et donne l'occasion à chacun de faire de nouvelles rencontres.

Alain Girard, qui pour les besoins de son excellente étude sociologique sur le choix du conjoint en France, a interrogé 1646 couples entre juin et novembre 1959, a découvert que le bal est « la circonstance la plus fréquemment invoquée [comme circonstance de première rencontre]. 17%, soit près d'une personne sur 5, déclarent avoir connu leur conjoint dans un "bal" *public* ou *privé*¹⁶². »¹⁶³ Notons que le bal, tout festif qu'il soit, respecte le principe d'homogamie dont nous avons déjà longuement parlé. Bourgeoisie et milieux ouvriers, artisanaux et agricoles ne se mélangent pas. Les premiers ont leurs bals privés, les seconds les bals populaires, la mixité sociale étant, par conséquent, plus importante dans ces derniers.

Michel Bozon et François Héran ont étudié l'importance du bal dans le processus de rencontre du conjoint et en ont tiré des observations tout à fait intéressantes. Leur première conclusion est que le bal est, sur la longue durée, « l'institution marieuse par excellence »¹⁶⁴. La popularité du bal ne cesse de croître pendant les années 1930 et ne connaît une baisse de

conséquences : « Du fait de l'industrialisation, de l'urbanisation et de la mobilité géographique des populations, la vie communautaire se modifie, perd de l'importance, voire disparaît. » Lire : AASHEIM, Hege (*et alii*), *Rencontres de papier*, *op. cit.*, p. 19.

¹⁶⁰ BOZON, Michel et HERAN, François, « La découverte du conjoint II : Les scènes de rencontre dans l'espace social », in *Population*, 43^e année, n^o1, 1988, p. 129.

¹⁶¹ *Idem*.

¹⁶² Nous soulignons, les bals publics sont, par définition, les bals populaires, alors qu'entrent dans la catégorie des bals « privés », les bals organisés par les grandes écoles, ou les bals de la haute société comme le très célèbre « bal des débutantes » britanniques, exporté en 1992 à Paris.

¹⁶³ GIRARD, Alain, *Une enquête psycho-sociologique sur le choix du conjoint dans la France contemporaine*, *op. cit.*, p. 98.

¹⁶⁴ BOZON Michel et HERAN, François, « La découverte du conjoint I : Evolution et morphologie des scènes de rencontre », in *Population*, 42^e année, n^o6, 1987, p. 953.

régime qu'au cours des années où sévit la Seconde Guerre mondiale. Les plus fastes années des bals populaires ou non, sont les années soixante (pas moins d'une rencontre sur cinq parmi les couples français constitués dans ces années-là, selon François Héran et Michel Bozon). Ensuite, le succès des bals se tarit. Dans les années 1980, seul un couple sur dix confesse s'être rencontré au cours d'une telle manifestation, soit une diminution de moitié en vingt ans. La réduction du nombre de rencontres des conjoints au bal, semble être contrebalancée, selon les observations des deux auteurs, par l'augmentation, dans les années septante, des rencontres en discothèques et autres « boîtes de nuit », mais cette tendance s'estompe à partir du début des années 1980, ce qui prouve que les artisans, commerçants, employés et autres ouvriers ou agriculteurs, n'ont pas trouvé dans les discothèques un substitut au bal populaire, celles-là étant des lieux moins ouverts que ceux-ci. Un constat est donc de mise : alors que le bal, lieu de rencontre par excellence, décline, il n'est pas remplacé par d'autres activités facilitant la rencontre. Bien que les loisirs se développent à foison, après la Deuxième Guerre mondiale, ils « donnent lieu à moins de rencontres qu'on n'aurait pu le penser »¹⁶⁵, comme le remarquent Michel Bozon et François Héran qui soulignent :

Ainsi en est-il de la pratique du sport : l'absence de mixité dans un grand nombre de disciplines (à commencer par le football, grand sport masculin rural qui n'intègre les femmes que comme spectatrices ou supporters de l'équipe) n'est pas faite pour encourager les idylles. De même, les jeunes ont beau fréquenter en nombre les cinémas ou les concerts de rock, ils ne font pas pour autant de ces spectacles des lieux de rencontre actifs, faute sans doute d'y trouver des rituels d'approche aussi productifs que la danse en couple.¹⁶⁶

Ainsi, la démultiplication des loisirs et des événements festifs divers semble, paradoxalement, offrir peu de possibilités aux partenaires potentiels de s'aborder et de se plaire. Dans la même logique paradoxale, plus les moyens de communication ont augmenté au cours des XIX^e et XX^e siècles (invention du chemin de fer, de l'avion, du téléphone, de la radio, essor considérable de la presse écrite apparition du téléphone portable et d'internet), accompagnant le développement industriel et, par là-même, celui des villes, plus l'isolement de chacun a augmenté. Myriam Duteuil donne un nom à ce phénomène : *l'individualisme atomistique*¹⁶⁷. Selon elle, cet état découle du fait que, paradoxalement :

le sentiment d'isolement naît [...] de la présence obsédante de masses humaines au milieu desquelles l'individu a l'impression d'être noyé dans l'anonymat et connaît la difficulté ou l'impossibilité de nouer des relations interpersonnelles.¹⁶⁸

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 957.

¹⁶⁶ BOZON Michel et HERAN, François, « La découverte du conjoint I... », *op. cit.*, p. 957.

¹⁶⁷ DUTEUIL, Myriam, *Le marché de la solitude*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁶⁸ *Idem.*

En deux mots, plus nous évoluons dans de grands espaces aussi fréquentés que les grandes villes, plus nous nous sentons isolés, noyés dans la masse. Les sociologues se sont beaucoup intéressés à la question de l'isolement subi par les citoyens d'aujourd'hui, comme nous l'avons déjà mentionné dans ce travail. C'est un débat que nous ne développerons donc pas plus avant tant il est vrai qu'il découle plus volontiers de la sociologie que de la science historique.

En revanche, il nous faut relever un fait important : les petites annonces matrimoniales, comme, du reste, les agences du même nom, voient leur popularité augmenter à mesure que décroît l'engouement pour les bals populaires et qu'augmente le choix des loisirs. Ainsi, alors que le succès du bal populaire atteint son apogée autour de 1960, pour décliner ensuite, les petites annonces, comme les agences matrimoniales et les clubs de rencontre, connaissent, dès le début des années 1960, alors qu'ils voient le jour à la fin du XIX^e siècle, un « essor considérable » et ce encore en 1979.¹⁶⁹ Ces derniers deviennent ainsi les entremetteurs de l'époque contemporaine. Les individus ont encore au XX^e siècle, besoin d'aide pour se marier et ce besoin est d'autant plus impérieux qu' :

[a]utrefois des passerelles existaient entre les individus, des lieux et des moyens pour qu'ils se singularisent, se rencontrent. La vie de village, de quartier, laissait à chacun son identité, favorisait les relations humaines, les créait. [Alors qu'au XX^e siècle, les individus n'ont] plus ni les moyens ni le temps, de rejoindre les autres.¹⁷⁰

Le capitalisme qui s'est imposé comme modèle économique dominant au fil du XX^e siècle a intégré, dans notre société, la notion de « budget temps »¹⁷¹. Rencontrer des gens ne partageant peut-être pas les mêmes vues ou les mêmes attentes que nous, nous en fait perdre. Les petites annonces « permettent [d'en gagner en ciblant mieux] la compagne ou le compagnon potentiel »¹⁷².

Nous aurons l'occasion, dans la deuxième partie de ce travail, d'observer la popularité du recours aux petites annonces sur quatre décennies et pourrons ainsi attester, ou non, de l'essor comme de l'essoufflement du phénomène, si essoufflement il y a. Ces observations devront, toutefois, dans notre cas, être analysées avec circonspection, étant donné que le *GHI* ne publie d'annonces de ce type qu'à partir de 1973, soit une dizaine d'années après que l'essor de ce

¹⁶⁹ Myriam Duteuil en fait le constat. Lire : DUTEUIL, Myriam, *Le marché de la solitude*, op. cit., p. 31.

¹⁷⁰ LEROY, Suzanne, *C'est dur, la solitude*, op. cit., p. 233.

¹⁷¹ AASHEIM, Hege (*et alii*), *Rencontres de papier*, op. cit., p. 111.

¹⁷² *Idem*.

genre de demandes se remarque dans la presse française (dans les colonnes du *Chasseur français* notamment)¹⁷³.

V.II. Histoire sociale : de « l'association d'intérêt » à la « recherche du bonheur »

Nous l'avons constaté dans ce qui précède, le mariage a longtemps été un mariage d'intérêt, ou, comme l'appellent plus précisément les historiens, un mariage de *raison*. L'amour était mal considéré au sein du couple, il pouvait causer du tort aux unions et ruiner les espoirs familiaux de voir s'agrandir les patrimoines mobilier, immobilier ou encore social. Comment en est-on donc venu, au tournant du XIX^e siècle, à voir peu à peu s'imposer le modèle du mariage *de cœur*, le mariage *romantique* ?

A dire vrai, ce changement de comportement est particulièrement difficile à étudier. Toutefois, il est une certitude : c'est l'émergence du Romantisme et des œuvres initiatrices de ce courant (en France, *La Nouvelle Héloïse* et les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau, les romans de George Sand, les poèmes de Nerval ou de Mérimée) qui contribuent à l'émergence du mariage moderne. Le Romantisme, fait la part belle au *moi*, au *ressenti*, à l'*émotion* et au *sentiment*, autrement dit à la *subjectivité*, soit toute chose qui s'oppose au rationalisme philosophique du XVIII^e siècle. Le fait que ces artistes subliment l'importance de l'individu et de ses impressions va, dans un premier temps, n'avoir qu'un impact limité. N'oublions pas, en effet, que le privilège d'être lettré n'est dévolu, au siècle des Lumières qu'à une certaine partie de la population, la plus aisée, à savoir la noblesse et potentiellement la bourgeoisie naissante. La majorité de la population est donc restée imperméable à la « révolution romantique ». C'est donc « par le haut » que s'impose progressivement l'idée d'un choix du conjoint effectué non pas seulement en vue des intérêts à retirer de l'union matrimoniale à venir, mais aussi en tenant compte des affinités potentielles des époux et de leur goût l'un pour l'autre.

Il faut plus d'un siècle, et entre temps la naissance d'une nouvelle bourgeoisie industrielle avide de conserver son rang et ses privilèges, pour que fleurissent, dans la presse (elle aussi en plein essor), les premières petites annonces attestant de la recherche de conjoints comblant à la fois les goûts du « demandeur » et ses attentes en terme de dot matérielle ou sociale.¹⁷⁴ Ce

¹⁷³ Ce décalage helvétique se remarque également dans bon nombre d'avancées sociales, comme le décernement du droit de vote aux femmes, ou l'adoption d'une loi qui ne reconnaît plus le divorce pour « faute ». Sur le plan législatif, ce temps de retard est partiellement imputable à notre système politique, basé sur la démocratie directe.

¹⁷⁴ Nous parlons ici des petites annonces, car elles font l'objet de notre travail. Il est bien entendu possible d'observer cette évolution dès la fin du XVIII^e siècle, en étudiant les registres notariaux qui concernent les unions matrimoniales. On pourrait notamment voir un signe de l'évolution de l'importance du sentiment amoureux en analysant l'écart d'âge entre les conjoints, un écart qui va, progressivement, s'effacer, comme le

n'est que « durant les années 1880-1890 [que] le mariage par choix volontaire, mutuel et libre devie[nt] majoritaire par rapport au mariage de raison, arrangé par les parents»¹⁷⁵. Toutefois, on trouve encore des annonces postées par des intermédiaires (parenté ou amis) dans les colonnes du *Chasseur français*, jusque tard dans le XX^e siècle, comme l'a observé Maurice Garden¹⁷⁶.

Les futurs époux commencent à adopter une attitude romantique en plaçant « l'affection et la compatibilité personnelle au sommet de leur liste de critères présidant au choix d'un partenaire »¹⁷⁷, mais sont néanmoins toujours fidèles « aux critères traditionnels de prudence et de richesse pour [le] choisir »¹⁷⁸. Le conformisme est donc toujours de mise. Les jeunes prétendants au mariage ne pensent pas, loin s'en faut, que l'amour seul est l'indispensable ingrédient d'un mariage réussi, les préoccupations pécuniaires, mises en avant surtout par les femmes, ne sont jamais loin, du moins jusque dans les années 1970. La raison en est simple : la femme, telle que Rousseau va la dépeindre au XVIII^e siècle, est vouée au rôle de « mère éducatrice »¹⁷⁹. La bourgeoisie dix-neuviémiste va donc la cantonner au « cercle de la vie privée »¹⁸⁰ et lui imposer, comme modèle dominant « son retrait de la vie professionnelle, voire sociale »¹⁸¹. Dans les milieux ouvriers, la situation de la femme est fort similaire, au détail près que cette dernière est souvent obligée d'obtenir un salaire d'appoint pour « la vie du ménage »¹⁸².

Ce statut ne subit que peu de modifications au cours de la première moitié du XX^e siècle, tout au plus est-il provisoirement suspendu, au profit du travail des femmes, pendant les épisodes de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, faute de main d'œuvre masculine dans les usines et autres manufactures. Il faut attendre les événements de Mai 68 qui n'ont de cesse de

note Paul Servais : « [L]a fréquence de [la] disparité de l'âge des conjoints est en chute libre à partir du milieu du XIX^e siècle et elle est plus particulièrement en baisse pour la figure qui voulait qu'un jeune homme épouse une femme plus âgée que lui ». Citation extraite de : SERVAIS, Paul, *Histoire de la famille et de la sexualité occidentales: XVI^e-XX^e siècle*, collection Pédasup, Academia, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 39. Michel Rouche et Benoît Sagazan notent, eux, que les petites annonces « s'occupent beaucoup de la dot et du *beau parti* » jusque vers 1920, puis à partir de 1900, voient apparaître des allusions « aux sentiments, au cœur partagé », allusions qui deviennent générales dans les années 1920. Citations extraites de : ROUCHE, Michel, SAGAZAN, Benoît (de), *Petite histoire du couple et de la sexualité*, Tours, CLD, 2008, p. 156.

Pour aller plus loin sur la question du choix du conjoint au XIX^e siècle et l'exploitation des registres notariaux, lire le très bon Mémoire d'Eric Widmer : WIDMER, Eric, *De cœur et de raison: Le choix du conjoint à Genève au XIX^e siècle*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1993.

¹⁷⁵ ROUCHE, Michel, SAGAZAN, Benoît (de), *Petite histoire du couple et de la sexualité*, *op. cit.*, p. 156.

¹⁷⁶ GARDEN, Maurice, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », *op. cit.*

¹⁷⁷ SHORTER, Edward, *Naissance de la famille moderne: XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1981, p. 185.

¹⁷⁸ *Idem.*

¹⁷⁹ SERVAIS, Paul, *Histoire de la famille et de la sexualité occidentales: XVI^e-XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 53.

¹⁸⁰ *Idem.*

¹⁸¹ *Idem.*

¹⁸² *Ibid.*, p. 55.

contester les abus de la société patriarcale pour que la situation de dépendance économique des femmes vis-à-vis de leurs maris commence à être non seulement remise en question, mais suivie d'effets. Les répercussions des manifestations de 1968 ont également des conséquences à plus long terme sur l'émancipation féminine, une émancipation qui passe par le droit à une sexualité libre et consentie, dans ou hors cadre du mariage, mais aussi par le choix de procréer ou non, avec l'avènement, dès le début des années 1960, de la pilule contraceptive.¹⁸³ Dès 1970, hommes et femmes ne se marient plus pour « assure[r] la transmission du patrimoine et la reproduction »¹⁸⁴, mais pour faire « reconnaître publiquement leur engagement affectif »¹⁸⁵. Juridiquement parlant, le mariage sert toujours à légitimer les éventuels enfants à naître, mais il n'est plus la forme exclusive des relations de couples, alors qu'entre 1950 et 1970 « l'amour exigeait le mariage »¹⁸⁶. Le mariage, tel qu'il se redessine après Mai 68, n'est plus, non plus, « le moment du transfert des biens patrimoniaux »¹⁸⁷. Sabine Melchior-Bonnet et Catherine Salles le soulignent : « Le salariat a libéré les individus des contraintes patrimoniales et la pratique de la dot a définitivement disparu. »¹⁸⁸ Comme on l'a vu précédemment, l'union libre se développe dans les années 1970 et, fait nouveau, les mêmes années voient apparaître une catégorie de femmes inconnues jusqu'alors (ou du moins extrêmement marginalisées de par leur non conformisme aux normes sociales pré-soixante-huitardes) : les mères célibataires. Bientôt viennent les rejoindre les femmes divorcées (et leur pendant masculin). Si les divorces ne sont pas inconnus avant les événements du printemps 68, ils sont encore rares. En France, on ne compte, jusqu'en 1960 « qu'un divorce pour neuf mariages »¹⁸⁹. Le nombre de ces derniers va considérablement augmenter à partir de 1972 et va s'accroître encore davantage en 1975, quand le pays adopte une loi autorisant la « séparation définitive du couple par consentement mutuel »¹⁹⁰. En Suisse, l'introduction du divorce par consentement mutuel n'intervient que beaucoup plus tardivement. Ce n'est, en effet, que le 1^{er} janvier 2000 qu'entre en application la nouvelle mouture du Droit de la famille, au sein du Code civil. Il s'agit de la

¹⁸³ La première pilule contraceptive est commercialisée en 1956 aux Etats-Unis. Quant au Planning familial, qui milite pour le « choix volontaire des grossesses par la femme », il voit le jour en France, en 1961 et, à Genève, en 1965, cinq ans après que les Genevoises aient obtenu, le droit de vote (*ndlr : le 6 mars 1960*). Citation extraite de : ROUCHE, Michel, SAGAZAN, Benoît (de), *Petite histoire du couple et de la sexualité*, op. cit., p. 184.

¹⁸⁴ MELCHIOR-BONNET, Sabine et SALLES, Catherine (sous la dir.), *Histoire du mariage*, Paris, Robert Laffont, 2009, p. 939.

¹⁸⁵ *Idem.*

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 925.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 930.

¹⁸⁸ *Idem.*

¹⁸⁹ ROUCHE, Michel, SAGAZAN, Benoît (de), *Petite histoire du couple et de la sexualité*, op. cit., p. 198.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 198-99.

première modification du Droit du divorce depuis 1907¹⁹¹. Voici, en substance, les principaux points de révisions apportés par la nouvelle loi, selon l'explication donnée par le Conseil fédéral, dans son message aux Chambres de 1995 :

Les idées directrices du projet sont l'instauration de la possibilité d'un divorce *indépendant de la notion de faute* (nous soulignons) [...]. Le projet prévoit notamment le divorce sur requête commune et le divorce sur demande unilatérale consécutif à une séparation de durée déterminée.¹⁹²

Au-delà de la question du divorce pour faute, le nouveau droit apporte également des modifications qui améliorent considérablement la condition de la femme en cas de divorce. Elle prévoit, en effet, le partage du 2^e pilier de manière équitable entre les conjoints et devient plus contraignante quant aux obligations d'entretien dues aux enfants restés à charge de l'un des conjoints.

Les événements de Mai 68 n'ont pas seulement eu un impact sur les divorces et l'émancipation des femmes. Profitant du vent de liberté post-68, les milieux homosexuels, déjà actifs aux Etats-Unis, commencent à essaimer leur message en Europe à la même période. Il leur faut de nombreuses années pour que leurs actions soient suivies d'effets juridiques concrets. Si les couples gays et lesbiens subissent, dans les années 2000, moins de discriminations que par le passé, ils ne bénéficient cependant pas des mêmes droits que les couples hétérosexuels. Un grand pas est cependant franchi pour leur reconnaissance avec la création, d'abord au Danemark en 1989, d'une loi sur le partenariat, puis en France en 1999, et dans d'autres pays (la Suisse l'introduit le 1^{er} janvier 2007), du Pacte civil de solidarité (PACS) ou « partenariat enregistré », alternative au mariage civil et religieux.¹⁹³ Quant à l'adoption par les couples homoparentaux, si elle n'est pas encore acquise dans bon nombre de pays¹⁹⁴, la Suisse a fait un timide pas dans cette direction le 13 décembre 2012. Les Chambres fédérales ont, à cette date, accepté le projet visant à autoriser l'adoption des enfants

¹⁹¹ Lire à ce sujet, le communiqué de presse du Conseil fédéral, communiqué faisant suite au projet de révision du Droit de la famille et plus particulièrement du Droit du divorce, transmis au Conseil national, le 25 novembre 1995 : <http://www.admin.ch> (Consulté le 20 mars 2013 à 9h15). Pour plus de détails sur l'ensemble du processus législatif ayant abouti à l'entrée en vigueur du nouveau Droit du divorce suisse, consulter également : <http://www.bj.admin.ch> (texte de loi complet ainsi que messages du Conseil fédéral, consulté le 20 mars 2013 à 9h30). Soulignons que le Code civil est déjà modifié en 1998, mais que la loi n'entre en vigueur que deux ans plus tard, le temps, pour les cantons, d'adapter leur propre législation au Droit fédéral. N'étant pas juristes, nous ne nous appesantirons pas plus sur le sujet.

¹⁹² Lire : [Message du Conseil Fédéral du 15 novembre 1995](#) (Consulté le 20 mars 2013 à 9h45)

¹⁹³ Contrairement au mariage civil, le Pacs est enregistré au greffe du tribunal. Si certains pays, comme la Suisse et la France, ont opté pour l'alternative du Pacs, d'autres Etats de la Communauté européenne autorisent le mariage homosexuel, c'est le cas, depuis 2001, des Pays-Bas, mais aussi de la Belgique (2003), de l'Espagne (2005), de la Suède (2009), du Portugal (2010) et du Danemark (2012).

¹⁹⁴ En Europe, seuls les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Espagne, la Belgique, la Suède et la Norvège l'autorisent en 2013.

légitimes ou déjà adoptés précédemment, par les couples homosexuels. Ce projet doit toutefois encore être validé par le Conseil fédéral qui peut tout aussi bien décider de l'entériner¹⁹⁵.

On le constate, les années 1974 à 2004 sont synonymes de nombreuses évolutions en matière de sexualité, mais également de rôles sociaux et de reconnaissances diverses au sein du couple. Qu'il s'agisse de la démocratisation du divorce, de la reconnaissance sociale des femmes par le biais du travail ou encore du droit des homosexuels, ces petites révolutions devraient, en toute logique, avoir laissé des traces dans les annonces de l'hebdomadaire genevois sur lequel est fondée notre étude. Après les marieuses de l'Antiquité et le déclin des bals populaires, lieux de rencontres et de mixité sociale par excellence, la presse endosse, en cette fin de XX^e siècle où l'informatique n'est pas encore venu lui voler la vedette, le rôle d'entremetteuse moderne. Les annonces du *GHI* reflètent-elles réellement les changements majeurs qui travaillent la société européenne entre les années 1970 et 2000 ? Ou, au contraire, révèlent-elles des écarts entre ces évolutions sociales et les attentes des annonceurs peut-être précurseuses ou, au contraire, rétrogrades ? C'est ce que nous tenterons de mettre au jour au travers de nos analyses.

¹⁹⁵ Lire à ce sujet la dépêche ATS retranscrite sur le site de *RTS info* intitulée « Vers un droit d'adoption de portée limitée pour les couples homosexuels » : <http://www.rts.ch> (Consulté le 20 mars 2013 à 10h30)

VI. 1974-2004 : vue d'ensemble de la démographie genevoise

Les lois ne sont pas les seules à avoir évolué avec le temps. En trois décennies, la population genevoise a également connu quelques mutations. Nous souhaitons aborder, dans ce chapitre, les quatre domaines démographiques majeurs susceptibles d'ouvrir des pistes de réflexion pour notre travail: l'état de la population (évolution du nombre d'habitants, proportion d'étrangers, répartition en fonction du sexe, de l'état civil ou encore du groupe d'âge), les mouvements démographiques (évolution des mariages et des divorces), la population active (évolution de l'emploi en matière de genre masculin ou féminin, de temps d'occupation¹⁹⁶, de secteurs d'activités) et, enfin, la formation (évolution du nombre de diplômés du secondaire, nombre d'étudiants masculins ou féminins dans les différentes filières). Dans un dernier temps, nous aborderons la question du lectorat du *GHI* et mettrons en avant les résultats des sondages effectués, sur demande du journal, en 1993 et 1997. S'il s'agit des seules informations relatives au lectorat de l'hebdomadaire que nous avons pu nous procurer, elles s'avèrent néanmoins utiles pour dégager une tendance de l'évolution du lectorat au fil du temps.

VI.I. Etat de la population

Dans un premier temps, nous allons aborder l'état de la population genevoise au sens large, en commençant par porter notre regard sur les individus qui la composent : genevois, confédérés, européens ou extra-européens, hommes et femmes. Une fois ce premier portrait effectué, nous nous intéresserons à l'âge des résidents genevois et à leur état civil.

VI.I.I. Une ville cosmopolite à visage européen

En l'espace de trente ans, la population genevoise a passablement changé de visage. Si elle n'a que moyennement augmenté, passant de 336'160 habitants au 31 décembre 1974 à 438'483 en 2004, à la même date (soit une augmentation d'un peu plus de 30%), ses habitants sont devenus beaucoup plus cosmopolites. En 1974, le canton recense 113'306 étrangers, contre 169'889 en 2004, soit une augmentation de près de 50%.¹⁹⁷ Sur la même période, le nombre de Genevois augmente pratiquement dans les mêmes proportions (52%), alors que celui des confédérés, lui, diminue d'un peu plus de 3%.

¹⁹⁶ Par taux d'occupation, les statisticiens entendent l'emploi à temps complet ou partiel.

¹⁹⁷ Les chiffres concernant l'année 1974 sont extraits de : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1974 : 13^e année*, Genève, Service cantonal de statistique, 1975, p. 44. Quant aux chiffres ayant trait à l'année 2004, ils sont, eux, issus de : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005*, Genève, OCSTAT, p. 16. Les pourcentages ont été calculés par nos soins.

Quant au genre des habitants, il ne révèle que peu de surprises. Les femmes sont systématiquement plus nombreuses que les hommes, du moins parmi la population suisse. Elles sont environ 1,2 helvètes pour 1 de leurs homologues masculins, en 1974, soit supérieures en nombre de plus de 22%. En 2004, leur nombre a augmenté, suivant l'augmentation globale de la population cantonale, elles sont alors 145'536 pour 123'058 hommes, soit toujours 1,2 femmes pour un homme, en moyenne. Le rapport est exactement inversé concernant la population étrangère. Là, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes, mais de peu du point de vue indiciel. Cette tendance s'explique volontiers, pensons-nous, par le fait que l'homme est bien souvent seul à immigrer dans un premier temps. Si la société patriarcale a été fortement ébranlée dans certains pays d'Europe occidentale par les événements de Mai 68, nombreuses sont encore les cultures qui maintiennent l'homme dans son statut de pourvoyeur des revenus du ménage. Cette conception de la famille reste particulièrement ancrée dans les pays latins comme l'Espagne, l'Italie ou le Portugal. En 1974, on compte, à Genève, 57'079 hommes étrangers pour 56'227 étrangères (soit un indice d'1,02 hommes pour une femme ce qui reste relativement faible). En 2004, ils sont 87'739 pour 82'150 femmes (soit 1,07 hommes pour une femme). Les années 1984 et 1994 confirment les tendances observées, comme nous pouvons le voir dans ce tableau élaboré par nos soins¹⁹⁸ :

¹⁹⁸ Nous avons conservé la même structure que celle employée dans la publication de l'OCSTAT citée ci-dessus, en ne conservant que les données se référant aux années utiles à notre étude. Ces données sont extraites, pour chaque année mentionnée, à l'exception de l'année 1994, des annuaires statistiques correspondants, car nous avons constaté que les données de 2005 ne concordent pas avec celles des annuaires statistiques de 1975 et 1985. Nous avons donc décidé de nous baser sur les informations des annuaires précédents, plutôt que sur celles publiées en 2005.

**Population résidente du canton de Genève
(nombre absolu selon l'origine et le sexe)**

	SuisSES			Étrangers			Total		
	Hommes	Femmes	Total (%)	Hommes	Femmes	Total (%)	Hommes	Femmes	Total
1974	100'245	122'609	222'854 (66.3%)	57'079	56'227	113'306 (33.7%)	157'324	178'836	336'160 ¹⁹⁹ (100%)
1984	106'034	134'950	240'984 (67.5%)	61'067	55'028	116'095 (32.5%)	167'101	189'978	357'079 ²⁰⁰ (100%)
1994	109'757	136'318	246'075 (62.2%)	78'681	70'853	149'534 (37.8%)	188'438	207'171	395'609 (100%)
2004	123'058	145'536	266'594 (60.8%)	87'739	82'150	169'889 (39.2%)	210'797	227'686	438'483 (100%)

Cette présentation des données relatives à la population nous permet de souligner le fait que la croissance démographique n'est pas tout à fait régulière sur les trente ans qui nous intéressent. Ainsi, si la population suisse du canton augmente de plus de 18'000 individus entre 1974 et 1984 et de plus de 20'000 entre 1994 et 2004, elle ne croît que peu entre 1984 et 1994 où moins de 5'100 porteurs du passeport à croix blanche viennent se mêler à la population genevoise. En revanche, c'est dans cette décennie que le nombre d'immigrés venus résider à Genève augmente le plus : le canton gagne près de 33'400 étrangers sur la période, alors qu'ils ne sont qu'environ 2'800 à choisir de venir vivre à Genève dans la décennie précédente. Une même augmentation de 20'000 personnes a lieu entre 1994 et 2004, celle-ci étant, selon nous, très probablement liée aux guerres balkaniques qui ravagent l'ex-Yougoslavie entre 1991 et 2001²⁰¹. Ces augmentations restent toutefois modestes au vu de l'accroissement total de la population cantonale. En tenant compte de ce facteur, la hausse du nombre d'étrangers sur sol genevois entre 1984 et 1994 n'est que de 5.3% et elle n'atteint qu'1.4% dans la décennie 1994-2004.

¹⁹⁹ Chiffres extraits de : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1974, op. cit.*, p. 44.

²⁰⁰ Données extraites de : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève*, 1985, p. 44.

²⁰¹ La première guerre des Balkans débute en 1991 en Slovénie. Elle est suivie par le conflit croate entre 1991 et 1995, puis par le conflit bosniaque entre 1992 et 1995. Viennent ensuite la guerre du Kosovo, entre 1998 et 1999 et les conflits en Macédoine et en Serbie, en 2001. Nous verrons, un peu plus loin dans ce chapitre, que la population d'Europe de l'Est constitue une forte minorité immigrée à l'échelle du canton, dans les années 2000.

Voyons d'ailleurs comment se répartit la population genevoise, tant suisse qu'étrangère en terme d'origine²⁰². Sur les 222'854 Suisses recensés à Genève, en 1974, moins de la moitié (95'401) sont genevois (de naissance ou par nationalisation), tous les autres sont des Confédérés venus d'autres cantons. Ainsi, il y a, en 1974, comme en 1984 et 1994, plus d'étrangers et de Confédérés que de Genevois à Genève. Les Confédérés viennent pour la plupart, sans grande surprise, des grands cantons romands mais aussi de Berne²⁰³ qui décroche la palme du plus grand nombre d'habitants venus vivre au bout du lac Léman, avec 26'656 de ses ressortissants recensés en 1974. Viennent ensuite les Vaudois (27'437), les Fribourgeois (19'453) et les Valaisans (11'959). Les Neuchâtelois ne sont que 8'927 à résider à Genève et les Suisses provenant d'autres cantons ne constituent pas de minorités significatives.²⁰⁴

Concernant les étrangers, nous pouvons constater que bon nombre d'entre eux sont issus des pays limitrophes, mais pas seulement. Les Italiens sont les plus représentés (36'484 ressortissants), viennent ensuite les Espagnols (21'501²⁰⁵) et les Français (21'265). La très grande majorité de l'ensemble de la communauté étrangère genevoise est européenne (99'468 individus sur un total de 113'305, soit un peu plus de 87% de l'ensemble). Les étrangers originaires d'autres continents ne forment pas des communautés assez importantes pour être significatives.

En 1984, sur un total de 357'079 habitants, Genève compte 30% de Genevois (107'283), 37.4% de Confédérés (133'701) (soit 240'984 habitants de nationalité suisse) et 32.5% (116'095) d'étrangers. La provenance des Confédérés reste pratiquement inchangée par rapport à la situation observée en 1974. Les Suisses viennent toujours, pour les deux tiers d'entre eux du moins, des autres cantons romands, Berne étant le canton alémanique qui compte le plus de ressortissants au sein de la population genevoise. Alors qu'il tient la palme du plus grand nombre de ressortissants suisses sur sol cantonal en 1974, il cède son rang, en 1984, au canton de Vaud, les Vaudois étant 27'909 à résider à Genève, contre 27'731 Bernois

²⁰² La distinction d'origine est également pertinente en matière de nationalité suisse, car nous distinguons les Confédérés des Genevois.

²⁰³ Le canton de Berne comprend aussi le Jura bernois.

²⁰⁴ Tous les chiffres de ce paragraphe sont extraits de : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975, op. cit.*, p. 44.

²⁰⁵ La forte proportion de résidents espagnols sur territoire genevois s'explique très certainement par le fait qu'une grande partie de la population a fui l'Espagne pendant le franquisme, régime qui n'est tombé que peu après la mort du Général Franco en 1975. L'augmentation régulière de cette communauté étrangère, comme de la communauté italienne et, plus tard, portugaise, trouve une explication dans l'exil professionnel. Nombreux sont en effet les ressortissants du sud de l'Europe à fuir le chômage de leur pays respectif. Les Portugais sont probablement les ressortissants qui correspondent le mieux à ce profil d'immigration, de nombreuses régions de leur pays étant restées, jusque très tardivement, essentiellement rurales, poussant la population à émigrer faute de pouvoir trouver un emploi.

cette année-là. Viennent ensuite, comme en 1974, les Fribourgeois (19'975) et les Valaisans (13'755), les Neuchâtelois sont toujours moins présents que les autres Romands, avec 9'340 ressortissants.

Quant à la communauté étrangère, elle ne subit pas d'évolution majeure entre 1974 et 1984. La grande majorité des immigrés reste européenne. Les plus nombreux de ces derniers sont italiens (29'016), espagnols (21'308) ou français (17'396). Les étrangers venus d'autres continents ne forment toujours pas de minorité significative.²⁰⁶

La décennie 1984-1994 voit émerger, à Genève une nouvelle communauté étrangère. En fait d'émergence, il nous faut plutôt parler d'« explosion », en effet, alors qu'ils ne sont qu'un peu plus de 6'000 en 1974, les ressortissants portugais se portent au nombre de 27'158 en 1994. Ils forment ainsi la communauté étrangère la plus importante sur sol genevois dans les années 1990, dépassant les Italiens (27'075), les Espagnols (20'918) et les Français (17'780). Comment expliquer ce boom soudain ? Nous venons de le mentionner, les Portugais n'étaient pas absents à Genève entre 1974 et 1984, ils étaient cependant sous-représentés par rapport aux Espagnols et aux Italiens.²⁰⁷ Cela s'explique notamment, comme le montrent Rosita Fibbi et ses collègues dans *Les Portugais en Suisse*, par le fait que les Portugais préfèrent, avant les années 1980, immigrer en France, mais cette dernière « ferm[e] ses frontières à toute immigration au milieu des années 1970 »²⁰⁸. Les émigrés doivent donc trouver une autre terre d'accueil et se replie donc vers le sol helvétique et particulièrement sur Genève. La Suisse va d'ailleurs mettre en place des accords avec le Portugal, comme elle l'a fait précédemment avec l'Espagne et l'Italie pour réguler l'afflux d'immigrés en provenance de ces pays.²⁰⁹ Il s'agit d'une « convention administrative [...] [qui vise à] canalis[er] la main d'œuvre vers des emplois saisonniers »²¹⁰.

A l'exception de cette augmentation notoire des ressortissants portugais sur sol genevois, la population cantonale ne connaît pas de transformations majeures. Les étrangers sont toujours

²⁰⁶ Tous les chiffres qui concernent l'année 1984 sont extraits de : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985*, Genève, Service cantonal de statistique, 1985, p. 54.

²⁰⁷ Nous écartons volontairement le cas des Français, dont la forte proportion dans la population genevoise s'explique plus volontiers par la situation frontalière du canton de Genève que pour les étrangers issus d'Italie ou d'Espagne, bien que la première soit moins éloignée du canton que la seconde.

²⁰⁸ FIBBI, Rosita (*sous la dir.*), *Les Portugais en Suisse*, Berne, ODM, 2010, p. 19. Lu sur : <http://www.bfm.admin.ch> (Consulté le 28 mars 2013 à 10h15)

²⁰⁹ Un accord concernant la condition d'embauche des travailleurs espagnols sur sol helvétique est signé le 2 mai 1961. Le 10 août 1964, Suisse et Italie signent un document réglant les mêmes points. L'accord hispano-suisse est consultable sur : http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_142_113_328.html (consulté le 28 mars 2013 à 10h30) et son pendant italo-suisse sur : http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_142_114_548.html (consulté le 28 mars 2013 à 10h30).

²¹⁰ *Idem.*

peu nombreux à venir d'autres continents. On ne compte que 9'233 Américains, 10'369 Africains, 9'239 Asiatiques et 464 Océaniens, soit, à eux tous, un cinquième du nombre d'Européens. Les Confédérés, eux, viennent, comme au cours de la décennie précédente, majoritairement des cantons romands, Vaudois en tête (25'809), suivis par les Fribourgeois 18'391 et les Valaisans (13'728). Ils sont toujours plus nombreux que les Genevois (124'191 contre 121'884). La population bernoise tend, elle, à diminuer, passant à 20'258 habitants en 1994 contre 27'731 en 1984.²¹¹

En 2004, les différentes nationalités qui composent la communauté étrangère genevoise restent sensiblement inchangée, à une exception près, l'émergence d'une minorité importante, mais néanmoins anecdotique en regard des communautés portugaise (32'000 ressortissants en 2004), espagnole (15'786 ressortissants), italienne (21'550 ressortissants) et française (19'941) d'immigrés serbo-monténégrins²¹² (7'311). Les résidents extra-européens, s'ils ont légèrement augmenté, sont toujours bien moins nombreux que l'ensemble des immigrés issus de l'Union européenne et de l'Ancien continent de manière générale.²¹³

On note en revanche un changement intéressant chez la population suisse. Alors que le nombre de Genevois était entre 1974 et 1994, inférieur au nombre de confédérés, cette proportion s'inverse en 2004 où l'on compte 145'227 genevois pour 123'367 confédérés. Une des hypothèses que nous pouvons formuler pour expliquer l'augmentation de la population genevoise est la naturalisation d'un certain nombre d'immigrés résidant dans le canton depuis au moins douze ans^{214 215}.

Il ressort de l'ensemble des chiffres étudiés que la population genevoise a conservé un visage relativement homogène au cours des trois décennies qui nous intéressent. Entre 1974 et 2004, le canton a certes vu sa population étrangère augmenter, mais les communautés qui la composent sont restées pratiquement inchangées en trente ans. Espagnols, Italiens et Français sont fortement majoritaires par rapport aux immigrés venus d'autres horizons, la décennie

²¹¹ Tous les chiffres concernant l'année 1994 proviennent de : NEURY, Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995*, Genève, OCSTAT, 1995, pp. 52-3.

²¹² L'OCSTAT regroupe sous l'appellation « Serbie-Monténégro » la Serbie et le Monténégro, mais aussi le Kosovo et la Vojvodine, province nordique de la Serbie qui possède la particularité d'être multi-ethnique. On y parle six langues officielles : le serbe, le hongrois, le slovaque, le roumain, le croate et le ruthène (ancien ukrainien).

²¹³ Les premiers sont environ 50'000 alors que les seconds se portent à près de 170'000.

²¹⁴ Il s'agit d'une condition *sine qua non* pour prétendre à la naturalisation. D'autres critères entrent également en ligne de compte, notamment le nombre d'années passées en Suisse entre l'âge de 10 et 20 ans (qui comptent double). L'ensemble des conditions à remplir et leur détails sont répertoriées sur : <https://www.ge.ch/naturalisations> (Consulté le 28 mars 2013 à 12h30)

²¹⁵ Tous les chiffres ayant trait à l'année 2004 sont extraits de : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005*, op. cit., p. 23.

1984-1994 voit les Portugais ravir la place de première communauté étrangère genevoise aux Italiens sans que les ressortissants des pays précités ne deviennent moins nombreux pour autant. Aux Portugais viennent s'ajouter, dans la dernière décennie qui forme le cadre de notre étude, l'arrivée d'une forte minorité en provenance de Serbie-Monténégro, suite aux conflits dans les Balkans. Quant aux Confédérés, la grande majorité d'entre eux sont issus des cantons romands. La population de Genève reste donc majoritairement francophone.

Nous tâcherons, dans l'analyse des annonces qui occupe la deuxième partie de ce travail, d'observer l'origine des annonceurs (dans le cas où cette dernière est spécifiée), afin de relever si elle reflète l'état de la population genevoise ou si, au contraire, elle met en évidence le recours plus fréquent de certaines communautés aux petites annonces, qu'il s'agisse de genevois, de suisses ou d'étrangers potentiellement issus des différentes communautés précitées.

VI.I.II. Des résidents vieillissants... mais attachés au mariage

En trente ans, la population genevoise, à l'image de celle de la majorité des pays occidentaux, a vieilli, mais tout à fait régulièrement et dans des proportions qui restent relativement modestes au vu de la population résidente totale. Les « 65 ans et plus » représentent 13% de la population cantonale en 1974. Ce pourcentage reste stable sur les deux décennies suivantes et n'est guère plus conséquent en 2004 puisqu'en cette dernière année, les « 65 ans et plus » ne représentent toujours que 15% des adultes résidents à Genève, comme nous pouvons l'observer dans le tableau ci-dessous.

**Évolution de la population résidente genevoise
(nombre absolu en fonction du groupe d'âge)²¹⁶**

	20-39 ans	%²¹⁷	40-64 ans	%	65 ans et plus	%	Total 20 à âge max.	%	Total population
1974	110'614	33	98'812	29	42'086 ²¹⁸	13	251'512	75	336'160
1984	114'740	32	115'474	32	45'668 ²¹⁹	13	275'882	77	357'079
1994	126'114	32	130'408	33	54'317 ²²⁰	13	310'839	78	395'609
2004	131'929	30	147'076	34	63'526 ²²¹	15	342'531	79	438'483

Les 40-64 ans sont, sans surprises, le groupe d'âge qui augmente le plus rapidement comparativement à la population totale, signe, entre autres, du vieillissement des *baby boomers* nés dès 1945. Les 20-39 ans, eux, ne cessent de régresser par rapport à la population cantonale totale, bien qu'il faille noter un accroissement intéressant de leur nombre entre 1984 et 1994, où leur population va gagner plus de 12'0000 membres. Nous pouvons tracer un parallèle entre cette soudaine explosion des 20-39 ans et la forte immigration connue au cours de la même décennie avec notamment, comme nous l'avons vu précédemment, l'arrivée massive de travailleurs portugais sur sol genevois. Le nombre de jeunes étrangers a en effet considérablement augmenté sur la même période, alors que celui des Suisses a régressé. Ainsi, 66% du total des « 20-39 ans » recensés en 1984 à Genève, hommes et femmes confondus, sont helvètes. Les 34% restants sont étrangers. En 1994, la proportion des Suisses âgés de 20

²¹⁶ Nous avons choisi de déterminer trois groupes d'âges distincts : les « 20-39 ans » que l'on peut considérer comme les « jeunes », les « 40-64 ans » qui sont les personnes d'âge mûr et, enfin les « 65 ans et plus » qui sont les personnes déjà âgées. Pourquoi 20 et 65 ans comme âges-clefs ? Tout d'abord, parce que la majorité civique est fixée, jusqu'en 1996, à 20 ans. Etant donné que les mineurs ne peuvent recourir aux petites annonces *amitiés-rencontres*, il est important, pour notre étude, de nous baser sur les données concernant exclusivement les individus majeurs. De plus, bien que la majorité soit passée à 18 ans en 1996, les statistiques de l'OCSTAT conservent encore, dans l'annuaire 2005, l'écart 20-39, bien qu'il ne soit plus justifié. Ensuite, nous avons longuement hésité entre la création d'une catégorie « 60 ans et + » ou « 65 ans et + ». Nous avons finalement opté pour la catégorie « 65 ans et plus », car cet âge correspond à l'âge légal de la retraite masculine. Il est resté inchangé entre 1974 et 2004 et les annonceurs font régulièrement mention de leur statut de « retraité ».

²¹⁷ Les pourcentages sont arrondis à l'unité la plus proche.

²¹⁸ Tous les chiffres de cette section concernant l'année 1974 (à l'exception des pourcentages et du total des résidents de « 65 ans et plus » qui ont été calculés par nos soins) sont extraits de : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975, op. cit.*, p. 52.

²¹⁹ A l'exception des pourcentages, tous les chiffres de cette section qui concernent l'année 1984 sont tirés de : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985, op. cit.*, p. 52.

²²⁰ Exception faite des pourcentages, les données concernant l'année 1994 sont extraites de : EURY, Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995, op. cit.*, p. 50.

²²¹ L'ensemble des données de cette section ayant trait à l'année 2004 (à l'exception des pourcentages calculés par nos soins) est extrait de : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005, op. cit.*, p. 20.

à 39 ans est descendue à 56% de l'ensemble, alors que les étrangers sont désormais 44% à entrer dans ce groupe d'âge.²²²

Les Genevois deviennent plus vieux, oui, mais qu'en est-il de l'évolution de leur état civil ? Sont-ils toujours aussi adeptes du mariage que par le passé ? Le nombre de célibataires est-il en forte hausse où a-t-il conservé une certaine stabilité ? Les divorcés sont-ils vraiment plus nombreux qu'avant ? Pour répondre à ces questions, nous avons élaboré le tableau suivant :

**Population résidente sur le canton de Genève
(nombre absolu selon l'état civil)**

	Célibataires ²²³	%	Mariés	%	Veufs	%	Divorcés	%	Total : ensemble de la population résidente
1974 ²²⁴	135'493 (54'197) ²²⁵	40 (40) ²²⁶	166'341	50	19'550	6	14'776	4	336'160
1984	144'204 (63'170) ²²⁷	40 (44)	170'600 (170'446)	48	21'324 (21'315)	6	20'951 (idem)	6	357'079
1994	162'882 (78'238) ²²⁸	41 (48)	183'531 (183'407)	46	21'425 (idem)	6	27'771 (27'769)	7	395'609
2004 ²²⁹	191'543 (99'602) ²³⁰	44 (52)	191'949	44	20'562	4	34'429	8	438'483

Nous constatons que le nombre de célibataires majeurs augmente de 4% entre 1984 et 1994 par rapport au nombre absolu de célibataires. Ils sont 44% de célibataires majeurs en 1984 et

²²² Le calcul du nombre de suisses et d'étrangers de 20 à 29 ans a été effectué par nos soins, sur la base des données statistiques mentionnées précédemment.

²²³ Les statistiques de l'OCSTAT prennent évidemment en compte les mineurs qui sont, de fait, forcément célibataires (à quelques exceptions près, car rappelons-le, les mineurs ont la possibilité de se marier deux ans avant leur majorité, avec le consentement de leurs parents respectifs). Malheureusement, nous n'avons pas pu nous procurer de données concernant l'état civil en fonction des groupes d'âges, de manière systématique, ce qui aurait pu être plus éclairant. Ces données existent bel et bien, mais uniquement pour les années 1984 et 1994 et seulement pour les tranches d'âges 20-64 ans et « 65 ans et plus ». Si les données concernant les « 65 ans et plus » peuvent éventuellement être d'un quelconque apport, difficile de tirer des conclusions pertinentes des chiffres qui traitent de la première catégorie, cette dernière étant beaucoup trop vaste. Elles sont toutefois utiles concernant le nombre absolu d'individus en fonction de leur état civil, c'est pourquoi nous avons fait figurer ces chiffres entre parenthèses, dans le tableau ci-dessus, lorsqu'ils étaient en notre possession.

²²⁴ Pour les chiffres détaillés concernant l'année 1974, consulter : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985, op. cit.*, p. 47.

²²⁵ Nombre approximatif calculé par nos soins.

²²⁶ Ce pourcentage (comme ceux de la même colonne placés entre parenthèses) correspond à la proportion hypothétique de célibataires majeurs compris dans le groupe des « célibataires » qui inclue également les enfants qui ne sont pas en âge de se marier.

²²⁷ Nombre correspondant au total des résidents majeurs (20 ans et plus). Pour plus de détails sur les chiffres de 1984, voir : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985, op. cit.*, p. 53.

²²⁸ Pour plus de détails, consulter : EURY, Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995, op. cit.*, p. 51.

²²⁹ Pour les chiffres en rapport avec l'année 2004, voir : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005, op. cit.*, p. 22.

²³⁰ Nombre approximatif calculé par nos soins.

48% en 1994, par rapport à l'ensemble d'entre eux. Nous pouvons émettre l'hypothèse (invérifiable en l'état de nos connaissances) qu'en 1974, 40% des célibataires étaient majeurs et que ce nombre s'élève à 52% en 2004, ce qui nous permet d'avancer, de manière purement conjecturale, que les célibataires majeurs s'élèveraient à environ 54'197 individus en 1974 et à plus ou moins 99'602 en 2004. Quant aux veufs et aux personnes mariées et divorcées, leur nombre absolu ne diffère que très peu de celui des seuls individus majeurs, nous avons donc pris le parti de calculer leur proportion par rapport à la population totale du canton, en faisant abstraction du nombre absolu d'individus. En procédant ainsi, nous pouvons effectuer l'ensemble de nos calculs. Cela nous permet de constater que le nombre total de célibataires reste globalement stable entre 1974 et 1994, mais subit une hausse perceptible pendant la décennie 1994-2004, passant de 40 à 44%. Plus significative, bien que moins fiable étant donné qu'il s'agit pour la moitié de nombres conjecturés, l'évolution du nombre de célibataires majeurs par rapport à la population totale de célibataires. Cette catégorie devient chaque décennie plus importante. Elle grimpe de 12% en trente ans. Il est fort dommage que nous n'ayons pas les données exactes pour appuyer nos propos, mais tout porte à croire que le célibat ait vécu une envolée considérable entre 1974 et 2004 à Genève. Les deux données attestées, celles de 1984 et 1994 laissent à voir une augmentation de 4% des célibataires adultes par rapport au nombre total de célibataires, ce qui est déjà une proportion considérable compte tenu du fait que les autres catégories d'état civil ne vivent pas de hausse ou de baisse aussi significative, à l'exception des mariés qui diminuent chaque décennie de 2% par rapport à l'ensemble de la population genevoise.

Nous pouvons relever que le pourcentage de veufs reste extrêmement stable par rapport à l'ensemble de la population genevoise, au fil des trois décennies qui nous intéressent. Il en vient même à régresser sur la décennie 1994-2004, probablement grâce à l'augmentation de l'espérance de vie masculine. Il faut, en effet noter que la plupart des viduités sont féminines. Sur le même laps de temps, le nombre de divorcés a, lui, augmenté, mais pas de manière aussi exponentielle qu'on pourrait le croire. Si l'on peut constater qu'entre 1974 et 2004 le nombre d'individus ayant eu recours au divorce a augmenté de 133%, leur nombre est resté relativement faible par rapport à l'ensemble des résidents genevois, si l'on observe les chiffres pour chaque année étudiée. En 1974, seuls 4% des résidents genevois sont divorcés. En 2004, cette proportion s'élève à 8%, soit un doublement de cette catégorie d'état civil en trente ans, ce qui ne nous semble pas une augmentation extrêmement préoccupante. Cependant, si les divorcés sont clairement plus nombreux en 2004 qu'en 1974, ils ne représentent qu'une minorité des gens « libres » (par opposition aux mariés qui sont « non libres ») sur le

« marché de la rencontre ». La majorité des individus « libres » restent les célibataires. A titre d'exemple, en 2004, on compte 34'429 divorcés pour 99'602 célibataires majeurs, autrement dit, les premiers sont pratiquement trois fois moins nombreux que les célibataires qui n'ont jamais été en couple (ou du moins jamais été mariés, car les statistiques ne prennent pas en compte le cas particulier de l'union libre). L'ensemble des personnes « disponibles », célibataires, divorcés et veufs confondus s'élèverait en 2004, selon nos chiffres approximatifs, à 154'593 individus, hommes et femmes confondus, alors qu'on en dénombrait environ 88'523 en 1974. Ainsi, en cette année-ci, les individus non engagés seraient environ deux fois moins nombreux que les individus mariés, alors qu'en 2004, ils seraient 1,2 fois moins nombreux que les gens mariés. En trois décennies, le nombre de personnes seules et disponibles a donc augmenté, mais pas de manière disproportionnée, par rapport aux gens mariés.

Le mariage est d'ailleurs loin de tomber en désuétude comme le craignent les sociologues, dans les années 1980. Le nombre des unions matrimoniales régresse, certes, comme on peut le constater en regard de l'augmentation croissante de la population, mais il ne s'effondre pas. Selon nos calculs, le nombre de résidents mariés avoisine le 65% de la population genevoise adulte en 1974, alors qu'il atteint 55% en 2004. Cette régression de 10% en trente ans n'est pas anodine d'un point de vue démographique. Il est cependant intéressant, pour nous, de vérifier si ce déclin des unions matrimoniales transparait au travers des demandes publiées au travers de la rubrique des annonces *amitiés-rencontres* du *GHI* sur la même période.

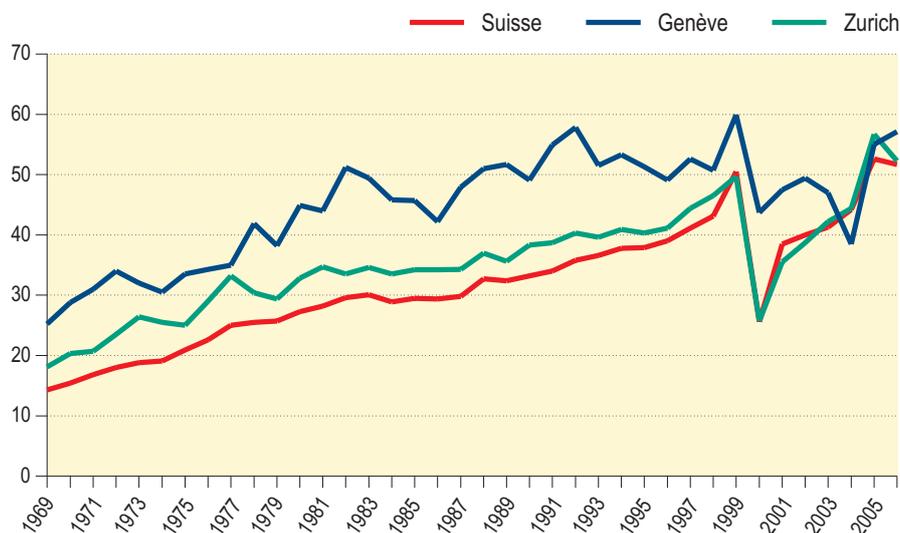
VI.II. Mouvements démographiques

Nous avons parlé de l'augmentation des divorces et de la diminution des mariages, mais nous n'avons pas encore abordé la question du taux de divorce, autrement dit le rapport entre le nombre de divorces et le nombre de mariages célébrés chaque année. Pour ce faire, nous avons trouvé judicieux de reprendre le graphique élaboré par l'OCSTAT dans son étude *Mariages et divorces* qui illustre le taux de divortialité entre 1969 et 2005 à Genève²³¹ puis de récapituler les données qui concernent directement les années qui nous intéressent (1974, 1984, 1994 et 2004) dans un tableau élaboré par nos soins.

²³¹ Lire : FREI, Dominique (sous la dir.), *Mariages et divorces : évolution selon quelques déterminants socio-démographiques*, Genève, OCSTAT, 2008. A lire au format PDF sur : <http://www.ge.ch/statistique> (consulté le 28 décembre 2013 à 20h20). Le graphique reporté ci-après est tiré de la page 9 de l'étude en question.

G - 6 Indicateur conjoncturel de divortialité, de 1969 à 2006

Divorces pour 100 mariages



Source : OFS - BEVNAT / OCSTAT

Évolution du taux de divorce entre 1974 et 2004

	Nombre de divorces	Nombre de mariages	Taux de divorce ²³²
1974 ²³³	655	2'163	30,3%
1984 ²³⁴	747	2'230	33,5%
1994 ²³⁵	1202	2148	56%
2004 ²³⁶	874	2470	35,4%

Avant toute chose, il nous faut souligner qu'à notre grand étonnement, le graphique publié dans l'étude de l'OCSTAT datée de 2008 ne reporte pas les mêmes résultats que ceux de notre propre tableau. Pourtant, les chiffres que nous avons utilisés sont ceux des annuaires statistiques cantonaux qui, en toute logique, devraient correspondre à ceux qui ont servi de base à l'étude de l'OCSTAT parue en 2008. Nous sommes donc ici confrontés à une

²³² Le taux de divorce se calcule de la manière suivante : $\frac{\text{nombre de divorces}}{\text{nombre de mariages}} * 100$ Nous avons nous-mêmes effectués son calcul sur la base des données en notre possession.

²³³ Chiffres extraits de : EURY, Jean-Émile (sous la dir.), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995*, op. cit., p. 68.

²³⁴ *Idem*. Les chiffres de l'annuaire statistique du canton de Genève sont identiques entre les éditions de 1975 et 1985, en revanche, les chiffres de ces deux années ne se retrouvent pas dans l'édition de 1995 qui en donne de différents. Nous avons choisi de ne pas tenir compte de ceux mentionnés dans l'annuaire de 1995 et de ne conserver, dans cet annuaire-là, que les données relatives aux mariages et aux divorces correspondant à l'année 1995.

²³⁵ Pour plus de détails, se référer à : EURY, Jean-Émile (sous la dir.), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995*, op. cit., p. 77.

²³⁶ Pour plus de détails, se référer à : FREI, Dominique (sous la dir.), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005*, op. cit., pp. 40-41.

irrégularité pour le moins surprenante. Nous supposons qu'il s'agit peut-être d'une erreur des statisticiens, bien que cela semble difficile à envisager.

Cette anomalie mise à part, il nous semble important de relever deux points particuliers en rapport avec les résultats mis en avant dans notre propre tableau. Tout d'abord et aussi étonnant que cela puisse paraître, les couples ne divorcent pas beaucoup plus en 2004 qu'en 1974, du moins sur l'ensemble des deux années concernées, car comme nous l'avons étudié précédemment, le nombre de divorcés au sein de la population genevoise, lui, croît constamment entre 1974 et 2004. Nous pouvons constater qu'un peu moins d'un mariage sur trois se solde par un divorce, et ce aussi bien en 1974 qu'en 1984 et en 2004.

Le graphique élaboré par l'OCSTAT montre clairement que le taux de divorces grimpe lentement entre 1974 et 1984 et qu'il connaît une chute progressive après le pic de 1999 (dû à la future entrée de la nouvelle loi sur le divorce, au 1^{er} janvier 2000, comme l'explique l'étude *Mariages et Divorces*²³⁷) avant de remonter en flèche à partir de 2005. Ceci explique le fait qu'en prenant les résultats annuels individuellement, nous ayons l'impression que les Genevois ne divorcent pas plus en 1974 qu'en 2004.

Cependant, le canton connaît un pic de divorces sans précédent en 1994 (pic qui étrangement ne transparait pas sur le graphique de l'OCSTAT) avec plus d'un couple sur deux divorçant cette année-là.²³⁸ De prime abord, ce pic est difficile à justifier. Nous avons toutefois une hypothèse explicative. Pour comprendre ce pic du taux de divorce, nous pensons qu'il faut revenir quelques années en arrière, plus précisément au 1^{er} janvier 1992. Ce jour là, la loi sur la naturalisation helvétique entre en vigueur. La nouvelle teneur du texte ne permet plus aux épouses étrangères qui marient un suisse d'obtenir la nationalité helvétique par mariage.²³⁹ Conséquence directe de ce changement législatif, à nos yeux, le nombre de mariages célébrés en 1991 est le plus élevé de la période 1985-2004, avec 2'689 unions.²⁴⁰ Or, selon les données publiées dans l'annuaire statistique cantonal 2005, il est avéré que les divorces qui sont prononcés au cours des quatre premières années de vie commune le sont, en grande majorité, la troisième et la quatrième année.²⁴¹ Les mariés de 1991 vont donc connaître une première

²³⁷ Lire : FREI, Dominique (sous la dir.), *Mariages et divorces : évolution selon quelques déterminants socio-démographiques*, Genève, OCSTAT, 2008, p. 6.

²³⁸ Parmi ces couples ne se comptent pas forcément des époux passés devant le Maire cette année-là.

²³⁹ Pour plus de détails à ce sujet, consulter : <http://aso.ch/fr/conseils/vivre-a-letranger/nationalite/suisse-par-mariage> (Consulté le 3 avril 2013 à 16h)

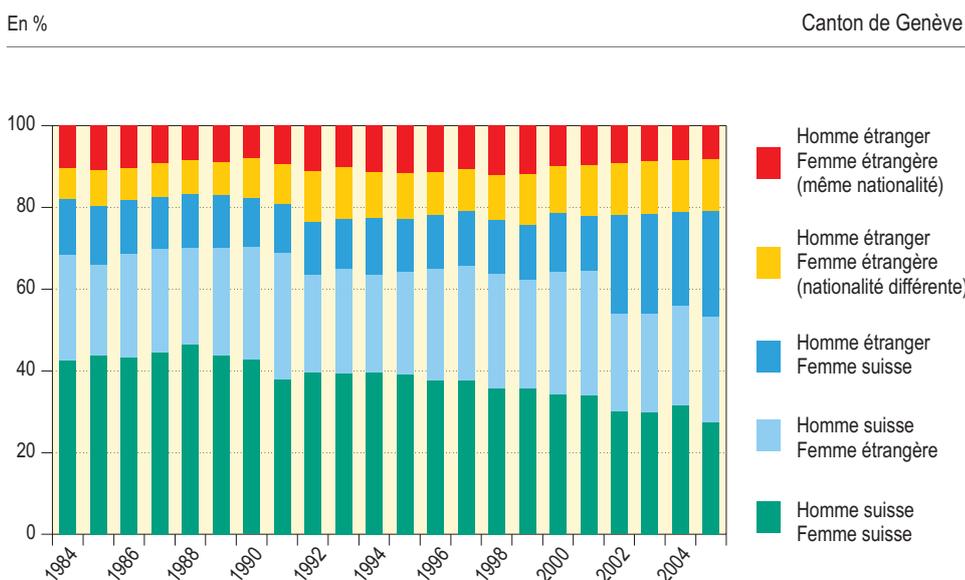
²⁴⁰ Chiffre extrait de : FREI, Dominique (sous la dir.), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005*, op. cit., p. 40.

²⁴¹ Les données ne concernent que les années 1997 à 2004, mais nous pouvons supposer que le phénomène s'observe également dans les années qui précèdent. Consulter : FREI, Dominique (sous la dir.), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005*, op. cit., p. 41.

vague de divorces entre 1994 et 1995. Comme ils sont plus nombreux à se passer la bague au doigt en 1991, ils sont, en toute logique, plus nombreux à divorcer 3 à 4 ans plus tard.

Le graphique en barre publié en page 11 de l'étude *Divorces et Mariages*²⁴² corrobore notre hypothèse :

G - 7 Répartition des mariages selon la nationalité des conjoints, de 1984 à 2005



Nous pouvons, en effet, clairement constater sur le document ci-dessus que les mariages mixtes entre une femme étrangère et un homme suisse sont plus nombreux en 1991 qu'au cours des années précédentes et des quelques années suivantes.

Un constat général reste de mise : bien que les chiffres de chacune des années étudiées par nos soins ne soient pas significatifs individuellement, il est évident que le taux de divortialité a progressivement augmenté au cours des trente années qui font l'objet de nos observations. Nous devrions donc trouver plus d'annonces dont les auteurs s'avouent divorcés au fil des numéros du *GHI*.

VI.III Les Genevois et l'emploi

Après avoir étudié en détail la démographie genevoise, il nous faut maintenant nous intéresser à la question de l'emploi. Le premier point qui nous préoccupe est la question de la répartition du travail entre hommes et femmes et son hypothétique évolution, étude qui nous mène directement à la question du temps d'occupation et à la problématique de la progression des

²⁴² FREI, Dominique (*sous la dir.*), *op. cit.*, p. 11.

emplois à temps partiel sur les trente années qui nous intéressent. Ensuite de quoi, nous nous pencherons sur la répartition des emplois en terme de secteurs d'activités (primaire, secondaire et tertiaire).

Avant de débiter cette brève analyse, il nous faut souligner que les données en notre possession ne correspondent pas exactement aux quatre années qui nous ont servi de repères pour l'analyse des annonces du *GHI*. En effet, les statistiques en question n'existent tout simplement pas pour les années 1974, 1984, 1994 et 2004. Nous avons donc pris la décision de focaliser nos observations sur les années 1970, 1991 et 2001, les années 1980 manquant de données en la matière.²⁴³

VI.III.I. Les hommes, les femmes et la vie active : plus de travail, mais à temps partiel

En 1970, la population cantonale s'élève à 328'606 habitants²⁴⁴, parmi lesquels 155'077 hommes et 175'529 femmes²⁴⁵. On compte cette année-là 69% d'hommes actifs professionnellement contre seulement 37% de femmes. Sur l'ensemble des femmes actives (65'384), 77% ont une activité à temps plein, soit la grande majorité, alors que seuls 23% travaillent à temps partiel. L'écart entre les employés à temps plein et ceux à temps partiel est encore plus marqué chez les hommes puisqu'on constate que cette même année, sur 104'819 hommes actifs, 96% travaillent à temps plein et 4% seulement à temps partiel.²⁴⁶

Vingt-et-un ans plus tard, en 1991, on compte parmi les résidents genevois, 183'119 hommes et 201'538 femmes.²⁴⁷ Elles ne sont qu'un peu plus de la moitié à être actives sur le marché du travail (52%, soit 106'052 femmes), contrairement aux hommes qui sont quelque 86% (156'663) à bénéficier d'un emploi.²⁴⁸ Nous pouvons d'ores et déjà constater qu'entre 1970 et 1991 l'activité lucrative des femmes a considérablement augmenté puisqu'elle est passée de 37 à 52%, ce qui est significatif. Les femmes travaillent donc plus en 1991 qu'en 1970, mais qu'en est-il du temps d'occupation de leurs postes ? Sur les 106'052 femmes actives que recense le canton de Genève, 66% travaillent à temps plein et 34% à temps partiel. Quant aux hommes actifs, 89% d'entre eux ont un métier à temps plein, contre 11% à temps partiel.

²⁴³ Les données relatives à l'emploi en 1970, 1991 et 2001 figurent respectivement dans les annuaires statistiques du Canton de Genève de 1970, 1994 et, 2004.

²⁴⁴ Chiffre extrait de : STEIMER, R. (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1970*, Genève, Service cantonal de statistique, 1970 p. 48. Version PDF sur : <http://www.ge.ch/statistique> (consultée le 30 décembre 2014 à 14h30)

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 48.

²⁴⁶ Les pourcentages ont été calculés par nos soins sur la base des chiffres avancés dans : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975*, *op. cit.*, p. 117.

²⁴⁷ Chiffres extraits de [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1992*, Genève, Service cantonal de statistique, 1992, p. 52.

²⁴⁸ Les pourcentages ont été calculés par nos soins, sur la base des chiffres extraits de : Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995*, *op. cit.*, p. 95.

Les données relevées en 2001 mentionnent que la population genevoise compte désormais 419'650 individus dont 200'490 hommes et 219'160 femmes.²⁴⁹ 74% (149'113) des premiers sont actifs, contre 50% (110'892) des secondes. Parmi elles, 61% travaillent à temps plein et 39% à temps partiel. Les hommes, eux, sont 89% à posséder un emploi à temps plein, et seulement 11% à ne l'occuper qu'à temps partiel.

Nous pouvons souligner que si le temps partiel progresse, puis se stabilise chez la gente masculine, il reste néanmoins majoritairement l'apanage des femmes qui le préfèrent de plus en plus au plein temps au fil des ans. Pour bien visualiser l'évolution de l'emploi, tant en matière de répartition des travailleurs au sein de la population active qu'en matière de temps d'occupation, nous avons élaboré le tableau ci-dessous.

**Répartition de la population active (hommes/femmes)
en fonction de l'année, de la population totale, du nombre de femmes et d'hommes, et du temps d'occupation**

Année	Genre	Résidents genevois (nombre absolu)	Actifs (% et nombre absolu)	Plein Temps (%)	Temps partiel (%)
1970	Hommes	155'077	69 (104'819)	96	4
	Femmes	175'529	37 (65'384)	77	23
1991	Hommes	183'119	86 (156'663)	89	11
	Femmes	201'538	52 (106'052)	66	34
2001	Hommes	200'490	74 (149'113) ²⁵⁰	89	11
	Femmes	219'160	50 ²⁵¹ (110'892)	61	39

Le pourcentage de femmes actives au sein de la population a beaucoup augmenté entre les années 1970 et 1990, mais semble ensuite s'être stabilisé autour des 50%, jusqu'au début des

²⁴⁹ Chiffres tirés de : FREI, Dominique, *Annuaire statistique du canton de Genève*, Genève, OCSTAT, 2002, p. 16. Version PDF sur : <http://www.ge.ch/statistique> (consultée le 30 décembre 2013 à 17h30).

²⁵⁰ Ces chiffres ne prennent pas en comptes les employés du secteur primaire.

²⁵¹ Voir note 247.

années 2000 pour le moins. Quant au nombre d'hommes actifs, il est, lui, extrêmement fluctuant. Notre hypothèse concernant ces variations d'importances est que les statistiques de l'OCSTAT ne prennent visiblement pas en compte les chiffres du chômage. Or, difficile de déterminer à quel pourcentage d'actifs « au repos » peut s'élever cette statistique étant donné que nous n'avons pas eu l'occasion d'en consulter les chiffres.

VI.III.II Genève : une ville de services

Après avoir dressé un rapide bilan de la population active du canton de Genève, il nous reste à étudier rapidement la répartition des employés dans les différents secteurs économiques, à savoir le primaire, le secondaire et le tertiaire. Soulignons d'ores et déjà que les travailleurs du secteur primaire ne sont pas pris en considération dans les statistiques de 2001, probablement parce que ce dernier n'a jamais été extrêmement développé sur le sol genevois (peu de superficie cultivable, à l'exception du vignoble qui a acquis une relative renommée sur le plan régional). En 1970, le secteur primaire n'occupait que 2'707 employés (hommes et femmes confondus) sur un total de 170'203 actifs, soit environ 2% des travailleurs tous secteurs confondus.²⁵² En 1991, le nombre des travailleurs du secteur s'élevait à 3'164 (1% des personnes actives professionnellement sur le sol cantonal). Il est fort à parier qu'en 2001, cette proportion s'est encore amoindrie au point de ne plus figurer dans les statistiques de l'OCSTAT.²⁵³

Le secteur secondaire, quant à lui, occupe le deuxième rang des emplois attribués tout au long des trente ans qui nous intéressent. En 1970, 33% des employés genevois (suisses et étrangers confondus) travaillent dans le domaine de l'industrie. Cette proportion s'élève à 18% en 1991 et à 15% en 2001. Nous pouvons donc clairement constater que malgré son deuxième rang au classement des embauches, l'industrie est en perte de vitesse sur le sol cantonal.

Parallèlement au déclin des secteurs primaires et secondaires, il est un milieu économique qui ne cesse d'engager et qui capitalise à lui seul la plus grande majorité des emplois de la place : le tertiaire : fonctionnariat, services, banques, au fil des années, Genève devient une ville de

²⁵² Tous les pourcentages de cette section concernant l'année 1970 ont été calculés par nos soins sur la base des chiffres avancés dans : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975, op. cit.*, p. 114.

²⁵³ Les pourcentages ayant trait à l'année 1991 sont le fruit de calculs effectués par nos soins sur la base des données publiées dans : Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995, op. cit.*, p. 95.

« cols blancs ». En 1970, le secteur tertiaire employait déjà 65% des employés cantonaux. Ce pourcentage s'élève à 81% en 1991, et à 85% en 2001.²⁵⁴

En toute logique, nous devrions donc repérer plus d'employés issus du secteur tertiaire dans les annonces du *GHI* que de travailleurs issus des deux premiers secteurs. L'analyse de ces dernières nous permettra d'infirmier ou d'affirmer ce postulat, tout en sachant pertinemment que de nombreux annonceurs ne font pas mention de leur métier dans les quelques lignes qu'ils ont à disposition pour séduire.

VI.IV. Les Genevois et la formation

Comme nous l'avons constaté dans la section précédente, le travail des femmes s'est beaucoup développé entre les années 1970 et 2000. Ce « boom » touche particulièrement les métiers liés au secteur tertiaire, ce qui laisse présager que le niveau de qualification des femmes a dû lui aussi augmenter sur les trente ans étudiés. Pour analyser les aspects relatifs au niveau de formation des Genevois, nous avons pris le parti de nous référer aux statistiques concernant les années scolaires débutant avant l'année civile étudiée dans nos annonces (1993-1994 et non 1994-1995). Cela nous a semblé plus cohérent compte tenu du fait que nous analysons les diplômes obtenus en juin 1974, 1984, 1994 et 2004²⁵⁵.

Dans un premier temps, nous donnerons un aperçu de la répartition des jeunes hommes et jeunes femmes au sein des différentes filières de l'instruction publique au post-obligatoire et à l'Université sur les quatre années qui nous intéressent. Nous en profiterons pour souligner les éventuelles évolutions perceptibles. Enfin, nous regarderons de plus près le nombre de diplômes décernés en juin 1974, 1984, 1994 et 2004, ce qui nous mènera à rédiger un commentaire quantitatif sur ces derniers, tant au sujet du nombre de titres décernés que de leurs porteurs, hommes ou femmes.

VI.IV.I. 1974-2004 : Vers une revalorisation de l'apprentissage ?

L'année scolaire 1973-1974 compte 11'953 inscrits au post-obligatoire (toutes écoles confondues) parmi lesquels 6'813 garçons (57%) et 5'140 filles (43%).²⁵⁶ La grande majorité des élèves, qu'ils soient hommes ou femmes, effectue des études au secondaire supérieur,

²⁵⁴ Les proportions relatives à l'an 2001 sont le fruit des calculs que nous avons effectués sur la base des données reproduite dans : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005, op. cit.*, p. 100.

²⁵⁵ Les informations concernant les diplômés de l'Université de Genève ne remontent pas aux années antérieures à 1990. Quant aux diplômes obtenus pour les études tertiaires hors Université (autrement dit les diplômes décernés par les Hautes écoles supérieures (HES)), ils ne sont pas connus avant l'année 2000.

²⁵⁶ Les pourcentages et le nombre de garçons et de filles inscrits au post-obligatoire ont été calculés par nos soins sur la base des chiffres avancés dans : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975, op. cit.*, p. 268.

catégorie qui regroupe, en 1974, le Collège de Genève, l'École supérieure de commerce, l'École technique supérieure de jour, l'École de culture générale (ECG) et l'École des beaux-arts.²⁵⁷ Proportionnellement, le secondaire supérieur accueille 43% des étudiants en formation et 63% des étudiantes. Les élèves se répartissent ensuite entre « l'apprentissage en entreprise »²⁵⁸ (46% de garçons, 33% de filles), et l'« apprentissage en école »²⁵⁹ (11% de garçons, 4% de filles).

Au cours de l'année scolaire 1983-1984, on compte 16'794 inscrits au post-obligatoire, dont 9'341 garçons (56%) et 7'453 filles (44%). Les garçons se répartissent dans les différentes filières du post-obligatoire comme suit :

- Secondaire supérieur : 47%
- Apprentissage à plein temps : 11%
- Apprentissage en emploi : 42%.

Quant aux filles, elles sont :

- 64% à s'être inscrites au secondaire supérieur.
- 5% à suivre un apprentissage à plein temps.
- 31% à suivre un apprentissage en emploi.²⁶⁰

Dix ans plus tard, soit au cours de l'année scolaire 1993-1994, on compte 17'091 élèves au post-obligatoire genevois. Parmi eux, on trouve 9'233 garçons (54%) et 7'858 filles (46%).²⁶¹

Les élèves de sexe masculin se répartissent dans les différentes sections de la manière suivante :

- 56% au secondaire supérieur (nouvellement intitulé « Enseignement général et professionnel (sauf apprentissage) »)²⁶²
- 12% dans l'enseignement professionnel à plein temps (apprentissage)
- 32% dans l'enseignement professionnel en emploi (apprentissage)

²⁵⁷ Cette précision est importante car sur la période allant de 1974 à 2004, l'enseignement genevois a vécu d'importantes mutations, passant notamment par la fermeture de certaines filières ou par le changement d'affiliation de certains établissements comme l'ECG qui en 1994 entre à la fois dans la catégorie des écoles proposant un « apprentissage à plein temps » et dans celle du « secondaire supérieur ». Cette problématique méritant à elle seule une étude complète, nous ne nous attarderons pas plus sur le sujet, laissant à d'autres le soin de le faire.

²⁵⁸ Pour plus de précisions sur les établissements inclus dans cette catégorie, voir : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975, op. cit.*, p. 268.

²⁵⁹ *Idem.*

²⁶⁰ Les pourcentages ont été calculés par nos soins, sur la base des données publiées dans : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985, op. cit.*, p. 235.

²⁶¹ Les pourcentages concernant l'année scolaire 1993-1994 ont été calculés par nos soins sur la base des statistiques publiées dans : Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995, op. cit.*, pp. 258-59.

²⁶² Nous avons soustrait de cette catégorie, les élèves recensés au cycle d'orientation, qui n'entrent pas dans la catégorie des étudiants du post-obligatoire.

Les filles, quant à elles, sont :

- 77% à suivre un enseignement général et professionnel (sauf apprentissage).
- 5% à suivre un enseignement professionnel à plein temps (apprentissage)
- 22% à suivre un enseignement professionnel en emploi (apprentissage).

Enfin, au cours de l'année scolaire 2003-2004, l'enseignement secondaire genevois compte 16'901 élèves garçons et filles confondus (nous avons fait abstraction des classes d'accueil et d'insertion ces dernières n'existant pas en 1974 et en 1984). Sur l'ensemble des élèves inscrits au post-obligatoire, on compte 8'666 garçons (51%) et 8430 filles (49%). Ils se répartissent dans les différentes sections du post-obligatoire de la manière suivante :

- Secondaire supérieur²⁶³ : 40% de garçons pour 60% de filles
- Formation professionnelle plein temps : 25% de garçons pour 15% de filles
- Formation professionnelle en emploi²⁶⁴ : 35% de garçons pour 25% de filles.²⁶⁵

Afin de mieux nous rendre compte des principales évolutions en matière de formation et de répartition des genres au travers des différentes filières, nous avons conçu le tableau ci-dessous, qui rend l'information plus lisible et interprétable :

²⁶³ Le secondaire supérieur correspond désormais au Collège, à l'École de commerce à l'École de culture générale et à la formation pour adulte.

²⁶⁴ On l'appelle désormais « formation professionnelle duale ».

²⁶⁵ Les pourcentages ont été publiés par nos soins sur la base des données communiquées par le Service de la recherche en éducation (SRED) concernant l'année scolaire 2003-2004. Le tout est consultable sur le site internet suivant : <http://www.geneve.ch/sred/statistiques> (consulté le 31 décembre 2013 à 13h30).

**Répartition du nombre d'élèves au post-obligatoire genevois
en fonction**

de l'année, du genre, du nombre d'élèves par rapport à la population totale et par genre, par filière

Année scolaire	Nombre d'élèves (nombre absolu par rapport à la population totale)	Genre	Nombre d'élèves en fonction du genre (nombre absolu et %)	Secondaire supérieur (%)	Apprentissage en école (%)	Apprentissage en emploi (%)
1973-1974	11'953	H	57 (6'813)	43	11	46
		F	43 (5'140)	63	4	33
1983-1984	16'794	H	56 (9'341)	47	11	42
		F	44 7'453	64	5	31
1993-1994	17'091	H	54 (9'233)	56	12	32
		F	46 (7'858)	77	5	22
2003-2004	16'901	H	51 (8'666)	40	25	35
		F	49 (8'430)	60	15	25

Présentées ainsi, les données recensées permettent la formulation d'un certain nombre d'observations. Tout d'abord, nous pouvons constater que le nombre de femmes ne cesse d'augmenter au sein de la population estudiantine du secondaire (elle passe de 43% en 1974 à 49% en 2004), alors que celle des hommes régresse continuellement, passant de 57% en 1974 à 51% en 2004. Ces fluctuations sont certainement dues au nombre de naissances masculines ou féminines dans la vingtaine d'année qui précède chaque année scolaire. Nous laissons aux

démographiques le soin de se pencher sur la question. L'information est d'autant plus difficile à évaluer que certains élèves du secondaire peuvent tout à fait résider à l'étranger et n'être pas pris en considération dans les statistiques des années précédentes.

Concernant les filières du poste obligatoire, nous pouvons constater de manière flagrante que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à opter pour une formation au secondaire supérieur que les hommes et leur proportion ne cesse de s'accroître entre 1974 et 1994, passant de 63 à 77% avant de retomber à 60% en 2004.

L'apprentissage en école semble avoir regagné ses lettres de noblesse après avoir subi un désintérêt marqué de la part de l'un et l'autre sexe entre 1974 et 1994. Il accueille plus de 10% de filles *et* de garçons entre 1994 et 2004. Nous supposons que les filières « professionnalisantes » du secondaire ont dû, au cours de cette décennie, faire l'objet d'une importante revalorisation liée au fait que de plus en plus de jeunes se tournaient massivement vers le secondaire supérieur en fin de scolarité obligatoire, privant les patrons d'une partie de la meilleure main d'œuvre potentielle. Cette revalorisation aura porté ses fruits, puisqu'en 2004, le secondaire supérieur voit clairement augmenter le nombre de ses effectifs et particulièrement dans les les apprentissages en école qui passent de 5% d'inscriptions féminines en 1994 à 15% en 2004 et de 12 à 25% chez les garçons. Cette augmentation des effectifs dans la filière des apprentissages à plein temps se justifie également peut-être par la revalorisation de l'ECG, formation à plein temps qui permet d'acquérir, dans les années 2000, non seulement un diplôme, mais aussi une maturité spécialisée ouvrant la voie aux hautes écoles de santé et de travail social.

Il semble toutefois qu'entre formation professionnelle à temps plein et formation professionnelle en école, les élèves préfèrent largement la première à la seconde, comme l'attestent les chiffres ci-dessus. Cela peut s'expliquer par le fait que les élèves pensent probablement être mieux formés au monde du travail en apprenant directement leur métier chez l'employeur et non dans des ateliers mis sur pied au sein de l'établissement scolaire.

Concernant l'accès aux professions techniques pour les femmes, on constate que dans les apprentissages en dual, le nombre de femmes inscrites est toujours environ 10% inférieur à celui des hommes, mais ces dernières semblent dans tous les cas plutôt bien représentées.

VI.IV.II. Des femmes mieux représentées à l'Université

Nous l'avons constaté, entre 1974 et 2004, les femmes ont été de plus en plus nombreuses à choisir la voie du secondaire supérieur pour parfaire leur formation. En toute logique, nous devrions donc observer, parallèlement, une augmentation des étudiantes à l'Université. Cette

progression est bel et bien perceptible. En effet, sur les 7'011 étudiants qui suivent un cursus universitaire à Genève durant l'année scolaire 1973-1974, 43% sont des filles. Ce pourcentage s'élève à 51% au cours de l'année 1983-1994, à 54% en 1993-1994 et à 58% en 2003-2004.

Ainsi, en trente ans, les femmes sont devenues plus nombreuses à accéder aux études universitaires que les hommes et ce alors même que le nombre d'étudiants inscrits à l'Université de Genève a pratiquement augmenté de 100%, passant de 7'313 inscrits en 1973-1974 à 14'620 inscrits en 2003-2004, signe certain d'une démocratisation des hautes études.

VI.IV.III. Les Genevois et leurs diplômes

Si les femmes sont indubitablement plus nombreuses dans les rangs universitaires en 2004 qu'en 1974, qu'en est-il de l'obtention de leurs diplômes ? Observant tout d'abord les diplômes décernés au post-obligatoire en 1974, 1984, 1994 et 2004, puis ceux délivrés par l'Université et les HES en 1994 et 2004.

En juin 1974, 629 Maturités sont délivrées sur le canton de Genève. 57% ont été délivrées à des filles et 43% à des garçons.²⁶⁶ Dix ans plus tard, en 1984, les porteurs de Maturités (tant gymnasiale que commerciale²⁶⁷), se portent à 1'214 dont 53% de filles.²⁶⁸ Le mois de juin 1994, lui, voit 1'320 jeunes obtenir leur Maturité, parmi lesquels 58% de filles.²⁶⁹ En 2004, ce ne sont pas moins de 1'684 élèves qui reçoivent leur Certificat de Maturité, dont 54% de filles.²⁷⁰ Nous pouvons d'ores et déjà souligner, au vu des chiffres et pourcentages recensés, que les filles sont toujours plus nombreuses à être diplômées que les garçons, ce qui est censé, compte tenu du fait que les filles sont également plus nombreuses que les garçons à opter pour les études au secondaire supérieur.²⁷¹

Le palmarès des Certificats fédéraux de capacité (CFC) et autres diplômes techniques montrent cependant une toute autre réalité, ces certifications sont, en effet, majoritairement décernées aux garçons. En 1974, sur 228 CFC et diplômes techniques décernés, seuls 3 ont

²⁶⁶ Les pourcentages qui concernent l'année 1974 ont été calculés par nos soins sur la base des chiffres publiés dans : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975, op. cit.*, p. 269.

²⁶⁷ Nous n'avons pas pris en compte les diplômes décernés par les écoles privées, ces derniers étant peu nombreux et n'étant pas recensés en 1974 et 1984.

²⁶⁸ Les pourcentages se rapportant aux Maturités obtenues au cours de l'année 1984 ont été calculés par nos soins sur la base des données mentionnées dans : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985, op. cit.*, p. 244.

²⁶⁹ Les pourcentages qui concernent les diplômés de 1994 ont été calculés sur la base des données extraites de : Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995, op. cit.*, p. 270.

²⁷⁰ Les pourcentages ont été calculés sur la base des chiffres mentionnés dans : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005, op. cit.*, p. 379.

²⁷¹ Nous n'avons pas tenu compte des chiffres concernant les diplômes des beaux arts, de l'ECG et de l'École de commerce, nous focalisant uniquement sur les Maturités obtenues dans ces trois écoles, qui sont à elles seules représentatives de l'évolution des diplômés sur les trente années qui nous intéressent.

été décernés à des filles (tous des diplômés d'ingénierie technique), soit seulement 1% du total des diplômés de cette catégorie. Les 99% restants ont été décernés à des garçons.²⁷² En juin 1984, on compte 1'341 diplômés de CFC, ou diplômés techniques²⁷³, dont 18% de filles.²⁷⁴ Dix ans plus tard, en juin 1994, 1'238 étudiants obtiennent ces mêmes diplômes, parmi eux, 26% de filles.²⁷⁵ Enfin, en juin 2004, 899 certifications ont été attribuées, dont 25% à des filles.²⁷⁶ Nous pouvons constater que la proportion de filles au bénéfice d'un diplôme technique augmente considérablement entre 1974 et 2004, mais reste néanmoins de beaucoup inférieure à celles des garçons. Nous devrions donc retrouver beaucoup moins d'annonceuses au bénéfice d'un emploi dans le domaine de la technique ou de l'ingénierie que d'annonceurs masculins issus des mêmes formations.

Penchons-nous maintenant sur les diplômes décernés par l'Université de Genève (UNIGE) et les HES. Tous grades confondus (Licences, Doctorats, Brevets, etc.), l'UNIGE a délivré, en juin 1994, 2'262 certifications dont 50% à des femmes.²⁷⁷ En juin 2004, ce sont 2'739 diplômes qui ont été décernés par l'Université de Genève, dont 60% à des femmes.²⁷⁸ Nous pouvons donc constater que si les femmes sont peu nombreuses à s'illustrer dans des professions techniques, elles s'illustrent en revanche de plus en plus dans les études tertiaires. En toute logique, nous devrions donc retrouver dans les colonnes du *GHI* plus d'annonceuses se déclarant « universitaires » que d'annonceurs.

Les HES et formations professionnelles supérieures, elles, délivrent, en juin 2004, 4'828 diplômes, dont 52% à des femmes ce qui corrobore les observations effectuées précédemment dans ce chapitre au sujet du regain d'intérêt des jeunes filles pour les apprentissages en école ou en emploi.²⁷⁹

²⁷² Les pourcentages se réfèrent toujours aux chiffres relayés dans : Les pourcentages qui concernent l'année 1974 ont été calculés par nos soins sur la base des chiffres publiés dans : PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1975, op. cit.*, p. 269.

²⁷³ Nous comptabilisons également dans cette catégorie les élèves diplômés des écoles des professions de la santé.

²⁷⁴ Pour les chiffres complets (diplômes commerciaux et artistiques compris), voir : [Service cantonal de statistique], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985, op. cit.*, p. 244.

²⁷⁵ Les pourcentages ont été calculés par nos soins sur la base des données publiées dans : Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995, op. cit.*, p. 270.

²⁷⁶ Les pourcentages ont été calculés par nos soins sur la base des données figurant dans : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005, op. cit.*, p. 379.

²⁷⁷ Le pourcentage a été calculé par nos soins sur la base des données publiées dans : Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995, op. cit.*, p. 273. Nous soulignons que les données publiées dans l'annuaire de 1994 ne correspondent pas à celles qui figurent dans l'annuaire de 2004. Nous avons donc préféré employer les données figurant dans l'annuaire statistique de 1994 pour traiter l'année 1994 et celles de l'annuaire statistique 2004 pour l'année 2004, ce qui nous a paru plus cohérent.

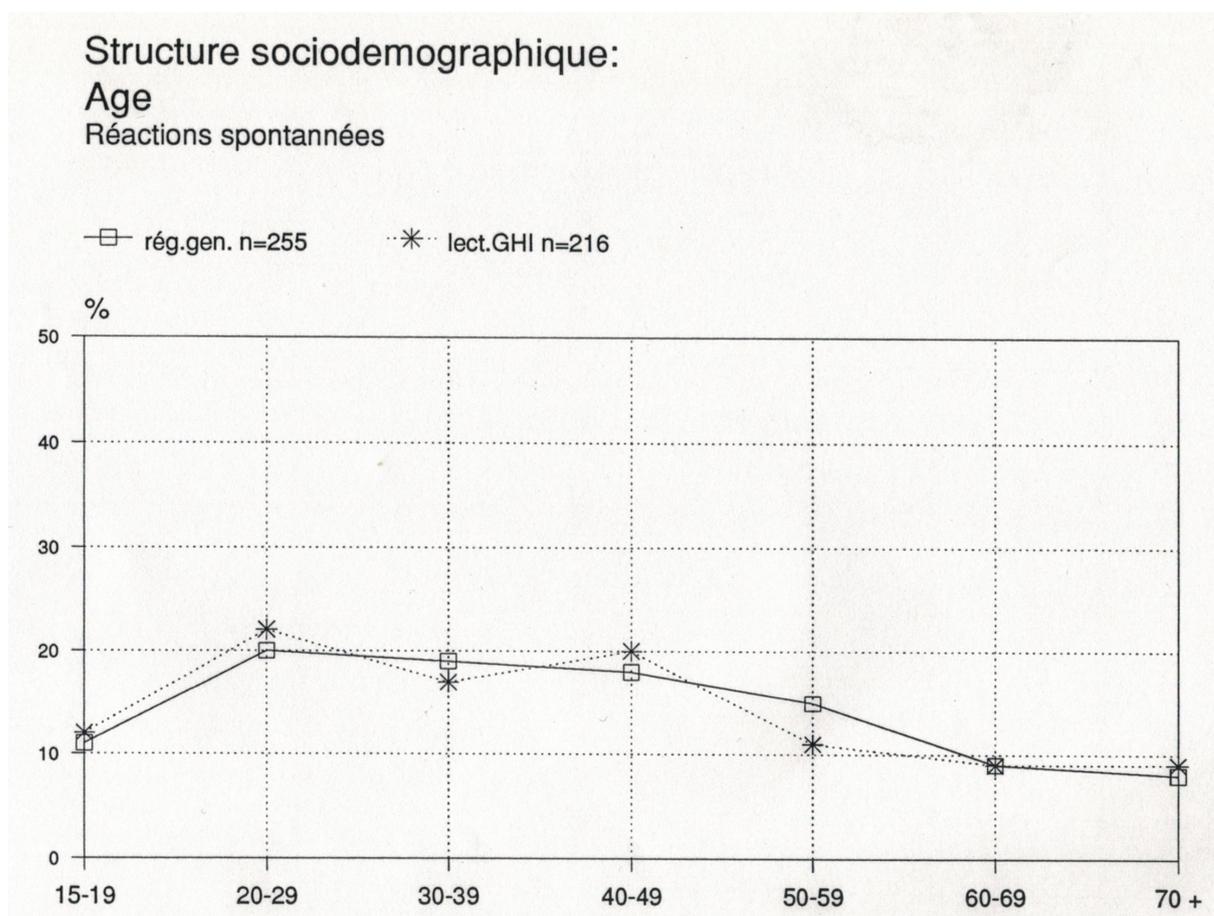
²⁷⁸ Nous avons procédé au calcul du pourcentage en nous référant aux chiffres publiés dans : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005, op. cit.*, p. 382.

²⁷⁹ Le pourcentage a été calculé par nos soins sur la base des données publiées dans : FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005, op. cit.*, p. 374.

VI.V. Qui sont les lecteurs du *GHI*?

Maintenant que nous avons dressé un bref aperçu de la démographie genevoise et du niveau de formation de la population, il nous faut nous intéresser au lectorat du *GHI*. Quelle est la frange de la population susceptible de s'intéresser à l'hebdomadaire ? Les annonces *amitiés-rencontres* du *Genève Home Informations* sont-elles le reflet de l'ensemble de la société genevoise ou au contraire ne la reflètent-elles que partiellement ? Pour ce faire, il nous faut nous appuyer sur les analyses lecteurs effectuées à la demande du journal par l'institut de sondage zurichois *D&S*, en 1993 et 1997.

Nous regrettons le manque d'informations disponibles en matière d'identification du lectorat du journal, toutefois, les quelques données en notre possession nous permettent déjà d'avancer quelques observations d'importance. L'étude de 1993 effectuée par l'institut de sondage *D&S* de Zurich est basée sur les réponses à un sondage téléphonique effectué auprès d'un quota de 255 personnes âgées entre 15 et 74 et interrogées de manière aléatoire. Les réponses apportées par les sondés ont permis l'élaboration du graphique suivant²⁸⁰ :

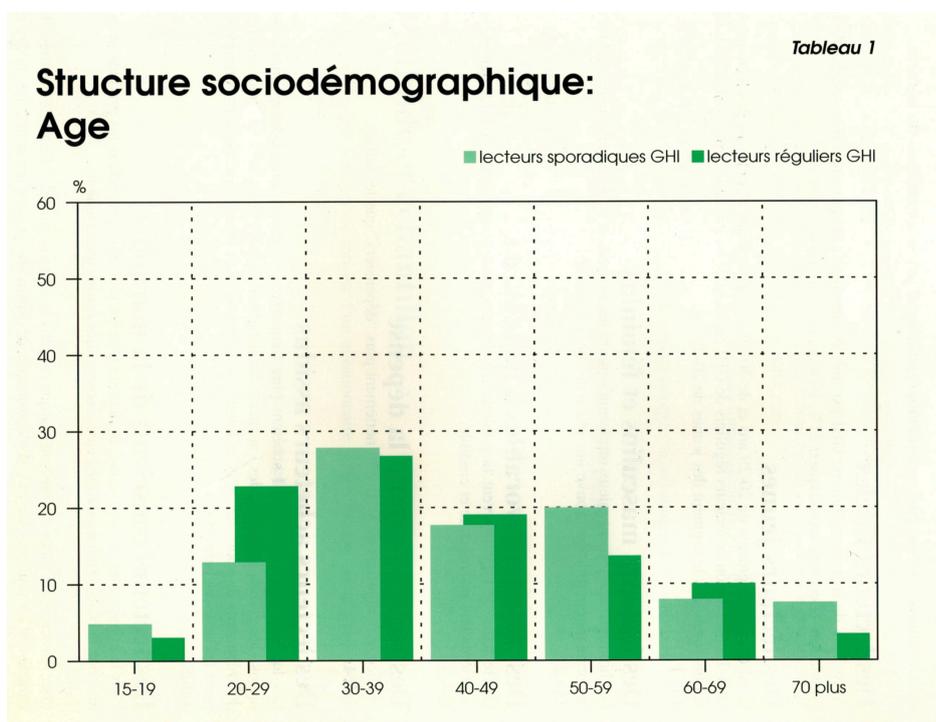


²⁸⁰ Le graphique est extrait de : [D&S INSTITUT], *GHI : Fonctions et Position (Présentation 20.1.1993)*, Zurich, D&S Institut, 1993, p. 36 (pages non numérotées).

Nous pouvons constater que le lectorat du *GHI* est réparti de manière relativement équilibrée en fonction des différents groupes d'âges de la population, bien que l'on remarque aisément une plus grande proportion de lecteurs âgés entre 20 et 29 et entre 40 et 49. Globalement, la majorité des lecteurs de l'hebdomadaire a entre 20 et 49 ans. Les 15-19% comme les 50-59 ans, les 60-69 et les 70+ sont tous représentés à valeur pratiquement égale dans l'analyse, soit à peu près 10% par catégorie d'âges, alors que les 20-49 ans avoisinent le 60% du lectorat. Toutefois, ces chiffres restent tout à fait indicatifs et peu représentatifs étant donné le peu de personnes interrogées pour mener cette analyse (sachant que l'étude a été menée auprès de 255 personnes dont seules 216 avouent consulter le *GHI* alors que la population cantonale se monte en 1994, soit une année après le sondage, à 395'609 habitants, il n'y a pas là de quoi tirer des conclusions pertinentes). Cela représente en effet, à l'échelle des interrogés s'avouant lecteurs du *GHI*, plus ou moins 130 personnes de 20 à 49 ans et 86 personnes des autres catégories d'âges ce qui à l'échelle de la population cantonale est, disons le franchement, est loin d'être révélateur. Cela nous permet cependant de souligner que les lecteurs du *GHI* sont avant tout compris dans les catégories d'âges censées représenter les « actifs ». Malheureusement l'étude de 1993 ne nous donne pas plus d'indications concernant le lectorat que ce maigre graphique.

Si l'étude de 1997 qui sonde 300 ménages de la région genevoise souffre du même défaut que la précédente en ce qui concerne le nombre de personnes interrogées, elle a le mérite de nous apporter un complément d'information relatif au genre des lecteurs du *GHI*, mais voyons tout d'abord la structure sociodémographique du lectorat en fonction de l'âge afin de constater une éventuelle évolution de ce dernier entre 1993 et 1997.²⁸¹

²⁸¹ Les graphiques informations concernant 1997 sont extraits de : [D&S INSTITUT], *Analyse qualitative du marché publicitaire genevois (ZE11)*, Zurich, D&S Institut, 1997, pp. 4-5.

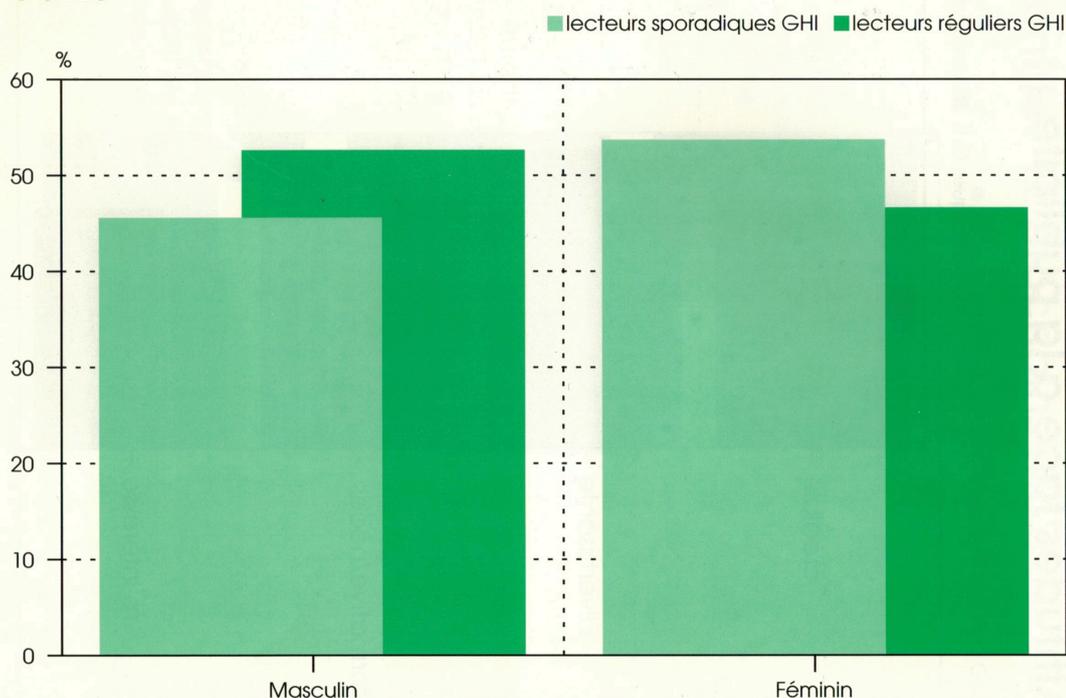


Nous pouvons constater que l'analyse sociodémographique des lecteurs de 1997 ne diffère pas grandement de celle de 1993. Les lecteurs réguliers du *GHI* se retrouvent toujours plus nombreux dans les catégories d'âges 20-29 ans, 30-39 ans, 40-49 ans, avec une augmentation parmi les lecteurs de 30-39 ans en 1997. L'hebdomadaire perd cependant des lecteurs chez les 15-19 ans. Le lectorat progresse légèrement chez les 50-59 ans et, fait intéressant, les lecteurs « sporadiques » de cette catégorie d'âges sont plus nombreux que les lecteurs réguliers de 40 à 49 ans. Ils sont également plus nombreux que les lecteurs réguliers dans la catégorie d'âge 30 à 39 ans. Comment expliquer ce phénomène ? Selon nous, la raison est à chercher du côté de la nature-même du *GHI* qui est avant tout un journal connu pour ses petites annonces. Ceci explique l'importance du lectorat sporadique, contrairement à d'autres publications à vocation plus rédactionnelles comme la *Tribune de Genève*, par exemple. En effet, les personnes qui consultent le *GHI* le font probablement plus volontiers lorsqu'ils sont à la recherche d'une bonne affaire, comme, par exemple, une voiture d'occasion ou la location d'un appartement à louer pour les vacances, de particulier à particulier.

L'analyse du lectorat en fonction du sexe des lecteurs nous révèle un certain équilibre entre hommes et femmes, comme nous pouvons le constater en consultant le graphique ci-dessous :

Tableau 2

Structure sociodémographique: Sexe



Le lectorat se partage relativement équitablement entre hommes et femmes puisque les lecteurs masculins réguliers dépassent légèrement les 50% alors que les femmes sont un peu plus de 45% à lire l'hebdomadaire régulièrement. Quant au lectorat sporadique, soulignons qu'il équilibre parfaitement le lectorat régulier en ce sens qu'il est structuré en totale symétrie inverse par rapport au sexe des lecteurs. Les lecteurs réguliers masculins dépassent légèrement le 50% des sondés et en cela égalent pratiquement les lectrices sporadiques qui sont à peu de chose près aussi nombreuses qu'eux. Quant aux lecteurs sporadiques masculins, ils égalent à peu de chose près le lectorat régulier féminin. En somme, il semble que les lecteurs du *GHI* se partagent tout à fait équitablement entre hommes et femmes.

Que retenir, en somme, de toutes ces analyses sociodémographiques ? Tout d'abord, le fait que la population genevoise a beaucoup évolué entre 1974 et 2004, tant au niveau du nombre d'habitants qui peuplent le canton que de l'origine de ces derniers. Genève devient en trente ans une ville multiculturelle à visage majoritairement européen (immigrés espagnols,

portugais ou italiens souvent venus travailler à Genève en tant que saisonniers, mais aussi des Français, ou, dans les années 1990, des immigrés fuyant les guerres balkaniques). Alors que la population étrangère augmente progressivement dans le canton, celle des Genevois et des Confédérés diminue. Au cours de toutes ces années, les femmes sont systématiquement plus nombreuses que les hommes, sauf chez les immigrés. Dans l'ensemble, les habitants du canton de Genève sont vieillissants, mais sur la trentaine d'année qui nous intéresse, nous n'observons pas un « boom » flagrant des seniors. C'est principalement la population des 40-64 ans qui augmente de manière continue alors que les 20-39 ans sont de moins en moins nombreux.

Si le nombre des divorcés et des célibataires croît de manière constante entre 1974 et 2004, celui des mariés diminue sans pour autant que la régression ne soit extrêmement notable (les mariés passent de 50% en 1974 à 44% en 2004). En revanche, le taux de divortialité, lui, ne cesse d'augmenter passant de 30,3% en 1974 à 35,4% en 2004. On divorce donc de plus en plus fréquemment.

Concernant le secteur de l'emploi, nous avons pu constater de manière évidente que l'activité des femmes a beaucoup augmenté entre 1974 et 2004 et que ces dernières ont eu tendance, au fil des ans à préférer le temps partiel au temps plein. Genève s'avère être une ville tournée majoritairement vers le secteur tertiaire, ce qui explique certainement en partie le nombre croissant d'élèves s'orientant vers des études au secondaire supérieur (les femmes y sont au fil du temps de plus en plus nombreuses) et l'augmentation progressive des titres décernés par l'UNIGE (où, là aussi, les femmes sont de plus en plus nombreuses).²⁸² Cette forte concentration des élèves au secondaire supérieur semble toutefois avoir fait réagir les autorités, tant fédérales que cantonales, qui dès la fin des années 1990 mettent en place une politique de revalorisation de l'apprentissage qui porte rapidement ses fruits puisque ses effets sont déjà perceptible en 2004 avec un nombre filles inscrites dans des filières techniques de beaucoup supérieur aux années précédentes. Elles sont aussi, cette année-là, plus nombreuses à obtenir des CFC et diplômes techniques, bien que les garçons soient toujours bien plus nombreux qu'elles à obtenir ces titres. A l'Université en revanche, cette proportion s'inverse, les statistiques concernant les obtentions de diplômes montrent très clairement que les filles sortent plus souvent diplômées que les garçons.

A toutes ces observations, nous avons pu ajouter les « analyses lecteurs » du *GHI* qui montrent que les principales lecteurs de l'hebdomadaire au cours des années 1990 sont les 20-

²⁸² L'augmentation des titres décernés est également à mettre directement en rapport avec l'augmentation de la population résidente et, dans une moindre mesure, avec l'arrivée d'étudiants étrangers venus étudier à Genève.

49 ans et, dans une moindre mesure, les 50-59 ans, autrement dit les catégories d'âge regroupant la majorité de la population active. Quant à la répartition du lectorat entre hommes et femmes, nous avons pu constater qu'elle était tout à fait équilibrée. Reste maintenant à savoir si notre analyse des petites annonces corroborera ces observations ou non.

Analyse des annonces amitiés-rencontres du GHI 1974-2004

Il est temps, dans la seconde partie de notre étude, de nous intéresser aux annonces du *GHI* à proprement parler. Dans un premier temps, nous procéderons à une analyse purement quantitative des annonces répertoriées, tant au niveau du nombre d'annonces recensées par année qu'au niveau du types d'annonces répertoriés au cours de ces dernières et de chaque mois, pour mettre en évidence d'éventuelles évolutions. Nous nous intéresserons ensuite à chacun des critères que nous avons pris en considération pour en effectuer une analyse également quantitative (combien d'annonceurs s'avouent divorcés, mariés, etc., combien annoncent leur âge, écrivent sous chiffre ou en langue française, etc.).

Une fois ces premières observations effectuées et commentées, nous tâcherons d'observer si les annonceurs respectent le principe d'homogamie mis en avant dans les études sociologiques. Pour ce faire, nous nous intéresserons à plusieurs critères : l'âge de l'annonceur et du partenaire recherché, leur nationalité, leur lieu de résidence, leur état civil, leur niveau socio-professionnel, leur éducation, leurs qualités d'introversion/extroversion et leurs centres d'intérêts.

VII. Du mariage à la « relation durable »

Observons tout d'abord l'évolution des annonces *amitiés-rencontres* du *GHI* au fil du temps. En tenant compte des annonces recensées dans l'ensemble des numéros de 1974²⁸³, nous avons comptabilisé 61 annonces ayant pour but la rencontre du partenaire idéale, 61 sur un total de 112 annonces (tout contenu confondu, soit 54% des annonces publiées).²⁸⁴ Sur ces 61 annonces, 16 sont clairement « matrimoniales » (26%), 19 entrent dans la catégorie « amitié libre » (31%), 1 dans la catégorie « union libre » (2%), 2 dans la catégorie « annonce homosexuelle » (3%) et 23 dans « union non spécifiée » (38%). Nous pouvons donc constater qu'en 1974 la majorité des annonceurs ne précise pas le type de relation qu'il souhaite entretenir avec son/sa futur partenaire.

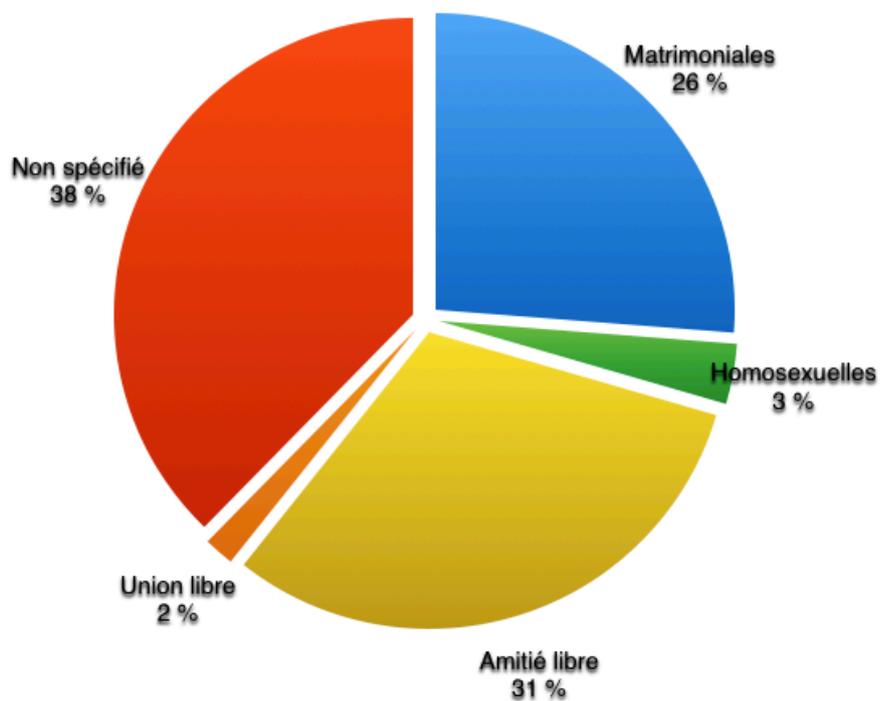
²⁸³ Nous entendons bien sûr par là, les numéros soumis à notre analyse.

²⁸⁴ L'ensemble des chiffres et des pourcentages avancés dans cette seconde partie de notre travail a été calculé à partir de la base de données complétée par nos soins et consultable sur le CD-Rom annexé à notre étude.

Graphique représentant la proportion d'annonces retenues et d'annonces écartées en 1974²⁸⁵



Graphique représentant la proportion des différents types d'annonce (sur 100%) en 1974



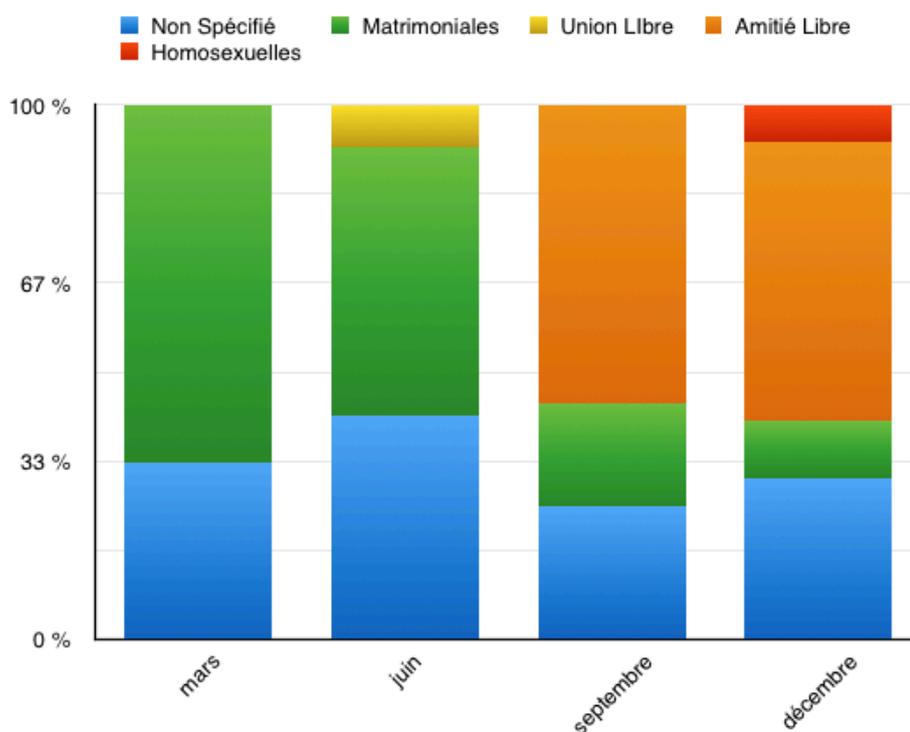
²⁸⁵ S'entend pour les numéros de mars, juin, septembre et décembre étudiés.

Sur l'ensemble de l'année 1974, les 61 annonces sont réparties comme suit :

- Numéro de **mars** : 6 annonces au total, dont 4 annonces matrimoniales (67%) et 2 annonces « union non spécifiée » (33%)
- Numéro de **juin** : 12 annonces au total, dont 6 annonces matrimoniales (50%), 5 annonces « union non spécifiée » (42%) et 1 annonce « union libre » (8%).
- Numéro de **septembre** : 16 annonces au total, dont 9 annonces « amitié libre » (56%), 4 annonces « union non spécifiée » (25%) et 3 annonces matrimoniales (19%).
- Numéro de **décembre** : 27 annonces au total, dont 14 annonces « amitié libre » (52%), 8 annonces « union non spécifiée » (30%), 3 annonces matrimoniales (11%) et 2 annonces « homosexuelles » (7%).

Graphiquement, voici ce que cela représente (nous avons représenté le nombre d'annonces *amitiés-rencontres* par catégorie en fonction du mois de l'année et en % par rapport à l'ensemble des petites annonces du genre publiées chaque mois).

Graphique représentant l'évolution de la proportion des petites annonces par type en fonction des mois de l'année 1974 (en %)



Un premier constat est de mise, le nombre d'annonces dont le but est de trouver un partenaire ne cesse d'augmenter au fil des numéros de l'année 1974, si l'on ne compte que 6 annonces

« rencontres »²⁸⁶ en mars 1974, elles sont plus de quatre fois plus nombreuses dans les colonnes du journal en décembre de la même année. Il est également intéressant de souligner que sur les deux annonces homosexuelles parues dans le numéro de décembre 1974, une laisse planer une certaine ambiguïté quant à la nature de la relation :

Jeune homme sérieux désire rencontrer un camarade pour rompre solitude.

alors que la seconde ne laisse absolument aucun doute quant aux préférences sexuelles de l'annonceur :

Jeune homme, 25 ans, sympathique, bien physiquement, aimant cinéma, variétés, ski, etc., cherche *boy* (*nous soulignons*), 22-26 ans, présentant qualités similaires pour amitié sincère, loisirs, sports, vacances, photo désirée, discrétion.

La différence de style entre les deux annonces est-elle due à une différence d'âge entre les deux annonceurs (le premier étant peut-être plus âgés que le second) ? A une honte d'afficher clairement son homosexualité ? Impossible de le vérifier en l'état de nos connaissances. Toutefois, la présence de ces deux annonces à la forme très différente nous laisse envisager que les hommes attirés par d'autres hommes doivent probablement subir, encore en 1974, une certaine stigmatisation sociale.²⁸⁷ Alors que chacun des deux annonceurs se dit « jeune homme », on remarque de manière flagrante la différence de « retenue » en matière d'expression de goûts sexuels de l'un et de l'autre.

Voyons maintenant les évolutions perceptibles en 1984. Cette année là, on dénombre un total de 174 annonces *amitiés-rencontres* sur un total de 235, soit 74%. Sur l'ensemble des numéros de 1984 étudiés, nous n'avons relevé que 61 annonces n'entrant pas dans la catégorie qui nous intéresse (26%), dont deux qui méritent d'être soulignées. La première s'avère, après vérification, une annonce purement commerciale qui n'a pas vraiment sa place dans la rubrique *amitiés-rencontres* (bien que l'on puisse éventuellement juger bon de s'équiper d'une nouvelle literie en entamant une relation de couple) :

SOS MATELAS, lits, sommiers et meubles neufs, MEC-MEUBLES prix imbattables.
Profitez : tél. 29 66 50²⁸⁸

La boutique MEC-MEUBLES, existe toujours à l'heure où nous écrivons ces lignes, une brève recherche dans l'annuaire téléphonique en ligne *local.ch* nous l'a confirmé.²⁸⁹

²⁸⁶ Par annonces « rencontres » nous entendons les annonces qui correspondent à notre critère principal, à savoir la recherche d'un partenaire en vue d'établir une relation durable.

²⁸⁷ Il nous faudrait bien entendu analyser plus d'annonces de ce type pour pouvoir tirer une conclusion générale valable.

²⁸⁸ *GHI*, n° 527, 13 décembre 1984, in *GHI N°s 500 à 529 : du 7 juin 1984 au 27 déc. 1984*, vol. 11.

La seconde annonce qui a attiré notre attention est tout à fait autre. Selon nous, il s'agit de prostitution « déguisée ». Voyons plutôt :

Homme, 43 ans, libre, bonne présentation, très ouvert, généreux, récemment arrivé de New York, désire lier amitié avec jeune fille (19-27 ans) éventuellement vie commune, étudiante avec peu de ressource serait bienvenue. Lettre détaillée. Photo et téléphone souhaités.²⁹⁰

Comme pour les annonces homosexuelles présentées précédemment, nous n'avons pas de preuve tangible permettant d'affirmer avec certitude la nature réelle de cette petite annonce, mais plusieurs indices peuvent nous éclairer quant aux attentes de l'annonceur en question. Tout d'abord, notons la très importante différence d'âge demandée à la « partenaire » potentielle (entre 24 et 16 ans d'écart par rapport à celui de l'annonceur). Ensuite, soulignons le fait qu'une « étudiante avec peu de ressource serait bienvenue ». Cette information couplée avec le caractère « généreux » de l'annonceur nous laisse sous-entendre l'aspect pécuniaire de la relation. Là encore, comme pour la première annonce homosexuelle rencontrée, l'auteur joue sur les mots et mise sur l'ambiguïté du propos.

La problématique de la prostitution déguisée n'est pas directement liée à notre travail, mais il nous faut toutefois souligner que parmi les annonces volontairement écartées car ne correspondant pas au profil de notre analyse, certaines entrent pleinement, selon nous, dans cette catégorie. A titre d'exemple, cette annonce parue le 13 décembre 1984 :

Jeune homme de compagnie, 40 ans, cherche amitié et emploi chez monsieur âge mûr. Case postale 2347 Cornavin.²⁹¹

Dans le cas présent, l'annonceur affiche clairement qu'il est un « jeune homme de compagnie » et qu'il recherche à la fois un emploi et une relation, en l'occurrence homosexuelle. Nous n'avons pas comptabilisé cette annonce dans la catégorie des annonces homosexuelles en raison de son aspect pécuniaire.

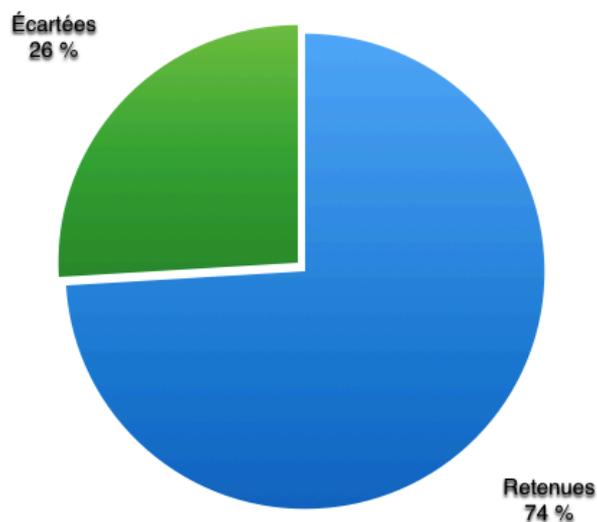
Ces éclaircissements ayant été apportés, voyons maintenant comment se répartissent les différents types d'annonces *amitiés-rencontres* en 1984. Sur les 174 annonces recensées correspondant à ce critère, on dénombre : 91 « union non spécifiée » (52%), 47 « amitiés libres » (27%), 24 annonces matrimoniales (14%), 5 « unions libres » (3%) et 7 annonces « homosexuelles » (4%).

²⁸⁹ Voir : <http://yellow.local.ch/fr/MEC-Meubles> (consulté le 8 janvier 2014 à 9h45).

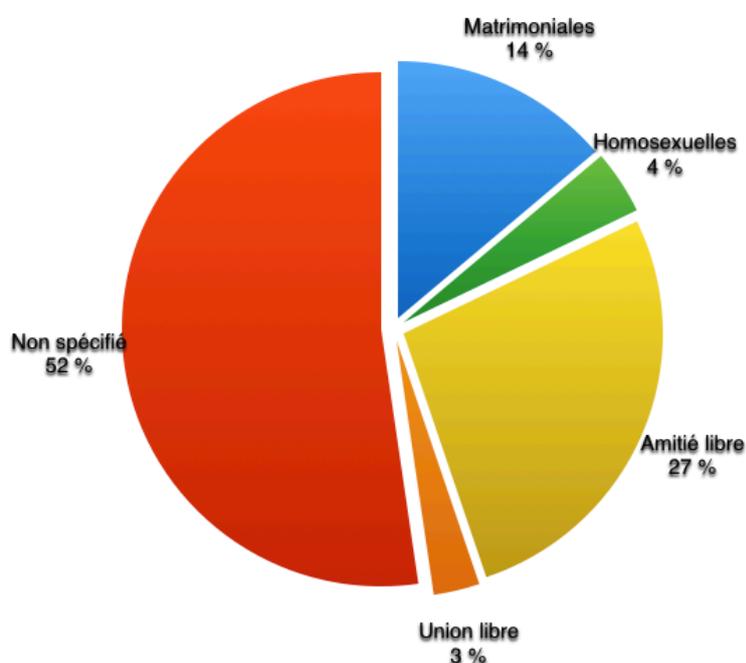
²⁹⁰ GHI, n° 502, 21 juin 1984, in GHI N°s 500 à 529 : du 7 juin 1984 au 27 déc. 1984, vol. 11.

²⁹¹ GHI n° 527, 13 décembre 1984, *op. cit.*

Graphique représentant la proportion d'annonces retenues et d'annonces écartées en 1984



Graphique représentant la proportion des différents types d'annonce (sur 100%) en 1984



Nous pouvons souligner que la proportion d'annonces de chacune des catégories reste relativement similaire à celle observée en 1974. Dix ans plus tard, les « unions non spécifiées » sont toujours fortement majoritaires par rapport aux autres catégories d'annonces, suivies par les « amitiés libres » et les annonces matrimoniales qui sont en importante perte de vitesse puisqu'elles passent de 26% en 1974 à 14% en 1984. Nous verrons si cette tendance se

confirme sur les vingt ans suivants. Les unions libres ne semblent pas gagner beaucoup d'adeptes, quant aux annonces homosexuelles, elles sont légèrement plus nombreuses en 1984 qu'en 1974, signe que les mœurs semblent évoluer plus vite que le droit à ce sujet.

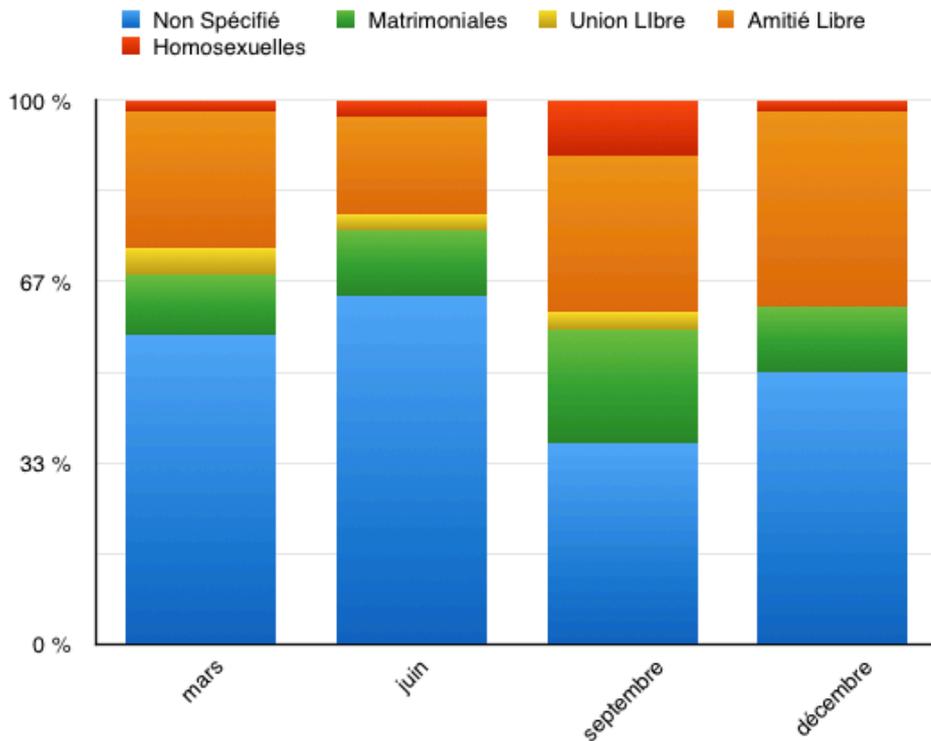
Qu'en est-il maintenant de la répartition des annonces sur l'ensemble de l'année ?

Observons :

- Numéro de **mars** : 61 annonces au total, dont 35 « unions non spécifiées » (57%), 15 « amitiés libres » (25%), 7 annonces matrimoniales (11%), 3 « unions libres » (5%), et 1 annonce « homosexuelle » (2%).
- Numéro de **juin** : 33 annonces au total, dont 21 « unions non spécifiées » (64%), 6 « amitiés libres » (18%), 4 annonces matrimoniales (12%), 1 « union libre » (3%) et 1 annonce « homosexuelle » (3%).
- Numéro de **septembre** : 38 annonces au total, dont 14 « unions non spécifiées » (37%), 11 « amitiés libres » (29%), 8 annonces matrimoniales (21%), 1 « union libre » (3%) et 4 annonces « homosexuelles » (10%).
- Numéro de **décembre** : 42 annonces au total, dont 21 « unions non spécifiées » (50%), 15 « amitiés libres » (36%), 5 annonces matrimoniales (12%) et 1 annonce « homosexuelle » (2%).

Nous pouvons constater que si le premier trimestre annonce une certaine hausse du nombre d'annonces publiées en dix ans, l'évolution sur l'ensemble de l'année montre que les annonceurs sont loin d'être constants, puisqu'en décembre 1984, on dénombre à peine plus de petites annonces *amitiés-rencontres* dans les colonnes du *GHI* qu'en décembre 1974 (tout juste une petite dizaine supplémentaire). Nous donnerons à la fin de cette section un graphique comportant l'évolution du nombre de petites annonces publiées chaque mois pour les différentes années étudiées afin de rendre l'évolution plus perceptible. Pour l'heure, voici déjà une représentation graphique des différents types d'annonces *amitiés-rencontres* publiées en mars, juin, septembre et décembre 1984 en fonction de leur catégorie.

Graphique représentant l'évolution de la proportion des petites annonces par type en fonction des mois de l'année 1984 (en %)



En 1994, nous avons dénombré 208 annonces publiées correspondant à nos critères d'analyse pour un total de 321 (soit 65%). 113 annonces (35%) n'ont pas été retenues pour notre étude. Ceci nous permet de souligner que la proportion d'annonces purement sexuelles augmente considérablement entre 1984 et 1994, puisqu'en 1984, les annonces écartées ne représentaient que le 26% du total, alors qu'elles représentent le 35% en 1994, ce qui montre clairement que le contenu de la rubrique subit une évolution. La recherche d'une relation stable laisse de plus en plus place aux aventures, à la réalisation de fantasmes ou encore à l'échangisme. Cette annonce en est un bon exemple :

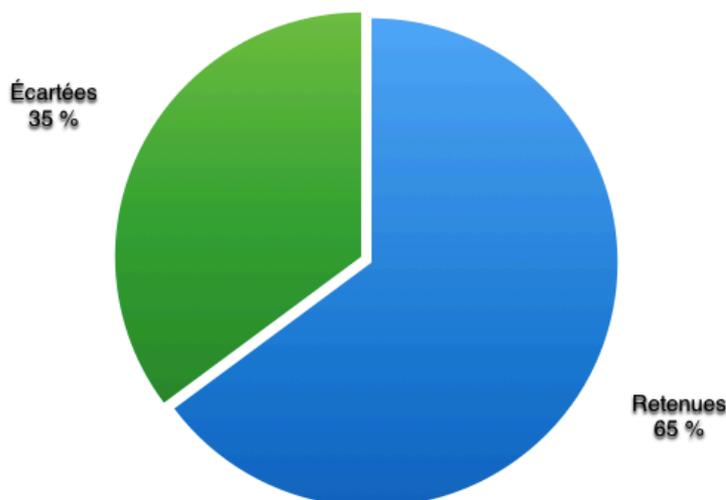
Couple sympathique et très bien physiquement, elle blonde mignonne avec affinité bi, invite couple ou femme bi, pour partager librement caresses coquines.²⁹²

Toutefois, malgré l'augmentation de ce type de demandes, les annonces *amitiés-rencontres* traditionnelles restent encore largement majoritaires. L'ensemble des 208 annonces que nous avons retenues pour notre analyse des numéros de 1994 se répartit de la manière suivante :

²⁹² GHI, n° 1011, 24 mars 1994, in GHI N°s 1000 à 1025 : du 6 janv. 1994 au 30 juin 1994, vol. 30.

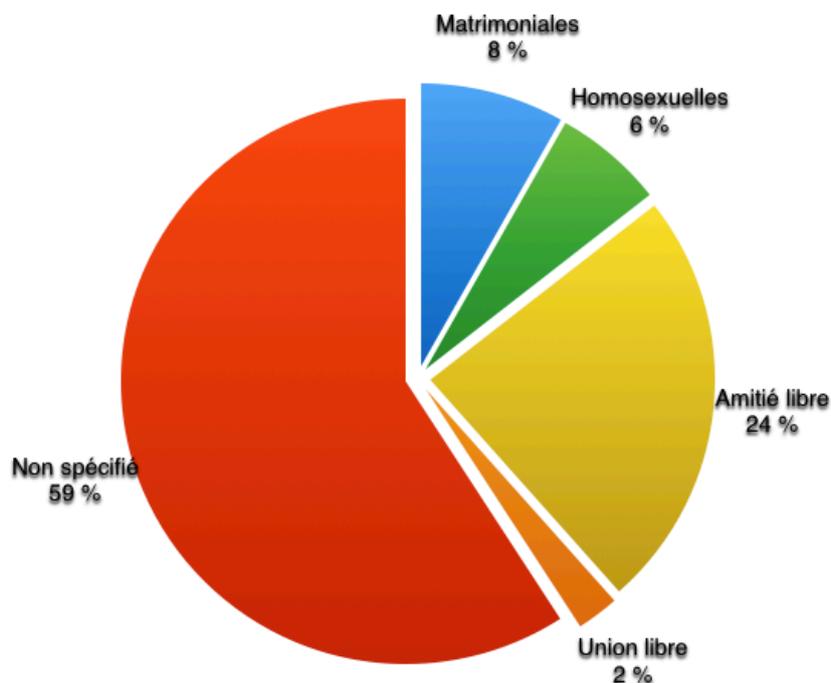
123 « unions non spécifiées » (59%), 50 « amitiés libres » (24%), 17 annonces matrimoniales (9%), 5 « unions libres » (2%) et 13 annonces « homosexuelles » (6%).

Graphique représentant la proportion d'annonces retenues et d'annonces écartées en 1994



L'ensemble des différents types d'annonces *amitiés-rencontres* semble conserver une certaine stabilité dans le temps, à l'exception des annonces matrimoniales qui, encore une fois, chute vertigineusement entre 1984 et 1994, passant de 14% en 1984 à 8% en 1994. Les annonces homosexuelles, en revanche, se renforcent un peu passant de 4 à 6%, ce qui reste tout de même infime. Quant aux « amitiés libres », elles cèdent quelques points aux « unions non spécifiées » qui représente la grande majorité des annonces *amitiés-rencontres*.

Graphique représentant la proportion des différents types d'annonce (sur 100%) en 1994

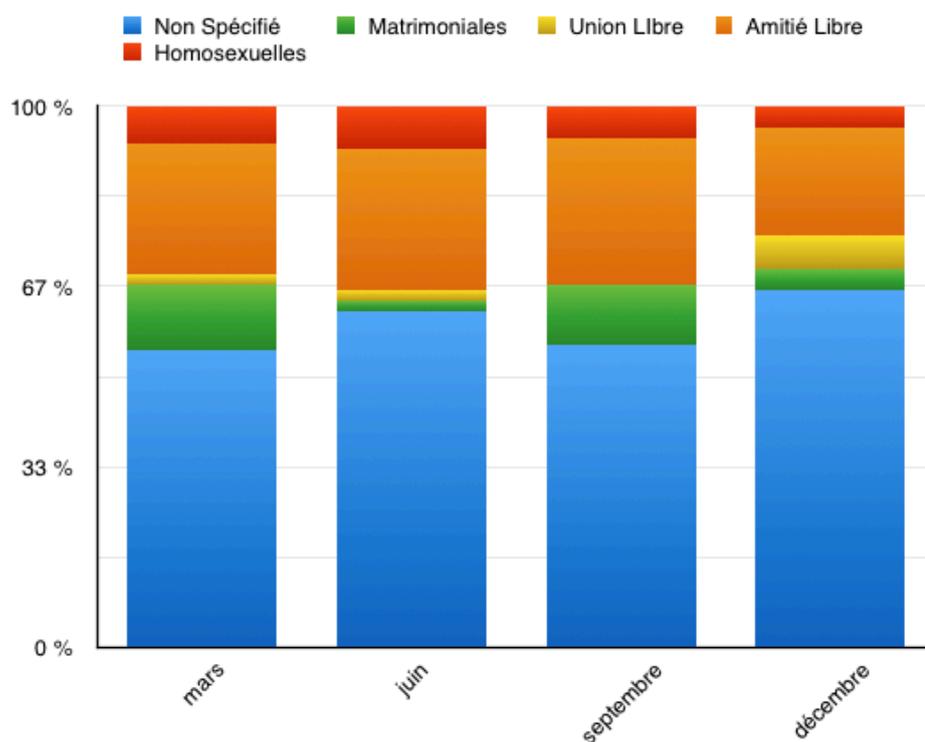


En fonction des publications mensuelles, cela représente :

- Numéro de **mars** : 58 annonces au total, dont 32 « unions non spécifiées » (55%), 14 « amitiés libres » (24%), 7 annonces matrimoniales (12%), 1 « union libre » (2%) et 4 annonces « homosexuelles » (7%).
- Numéro de **juin** : 39 annonces au total, dont 24 « unions non spécifiées » (62%), 10 « amitiés libres » (26%), 1 « union libre » (2%), 1 annonce matrimoniale (2%) et 3 annonces « homosexuelles » (8%).
- Numéro de **septembre** : 64 annonces au total, dont 36 « unions non spécifiées » (56%), 17 « amitiés libres » (27%), 7 annonces matrimoniales (11%) et 4 annonces « homosexuelles » (6%).
- Numéro de **décembre** : 47 annonces au total, dont 31 « unions non spécifiées » (66%), 9 « amitiés libres » (20%), 3 « unions libres » (6%), 2 annonces matrimoniales (4%) et 2 annonces « homosexuelles » (4%).

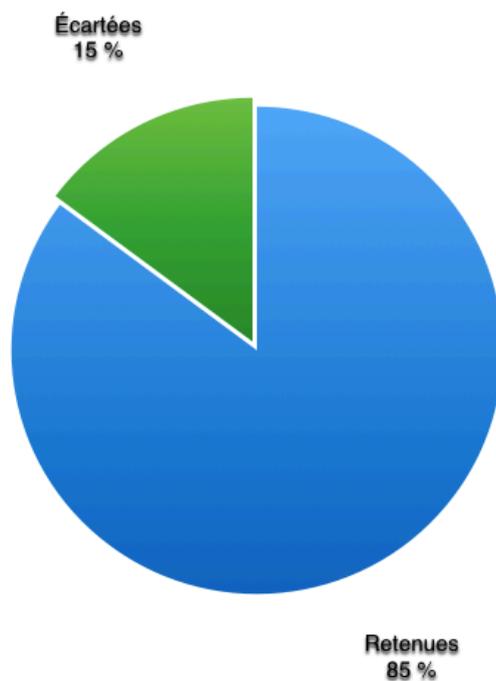
Graphiquement, voici ce que cela représente :

Graphique représentant l'évolution de la proportion des petites annonces par type en fonction des mois de l'année 1994 (en %)



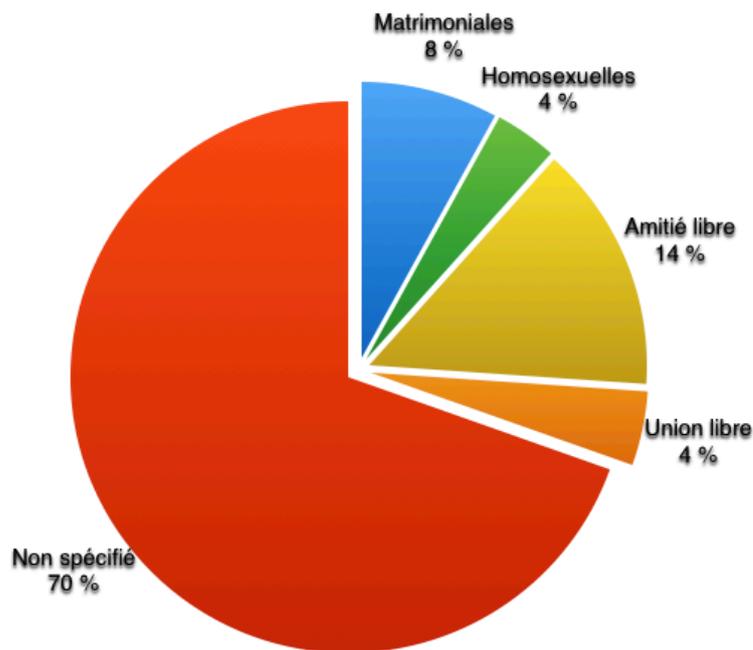
En 2004, les annonces *amitiés-rencontres* regroupent 162 annonces, parmi lesquelles 138 annonces retenues pour notre étude (85%). Ce pourcentage élevé s'explique selon nous par une meilleure classification du type d'annonces dans cette rubrique avec l'intégration d'une catégorie « rencontres coquines » qui a probablement amenés les annonceurs concernés à se diriger vers elle plutôt que vers les *amitiés-rencontres* traditionnelles.

**Graphique représentant la proportion d'annonces retenues et d'annonces écartées
en 2004**



Les 138 annonces qui nous concernent se répartissent de la manière suivante : 96 « unions non spécifiées », 20 « amitiés libres », 11 annonces matrimoniales, 6 « unions libres », 5 annonces « homosexuelles ».

Graphique représentant la proportion des différents types d'annonce (sur 100%) en 2004



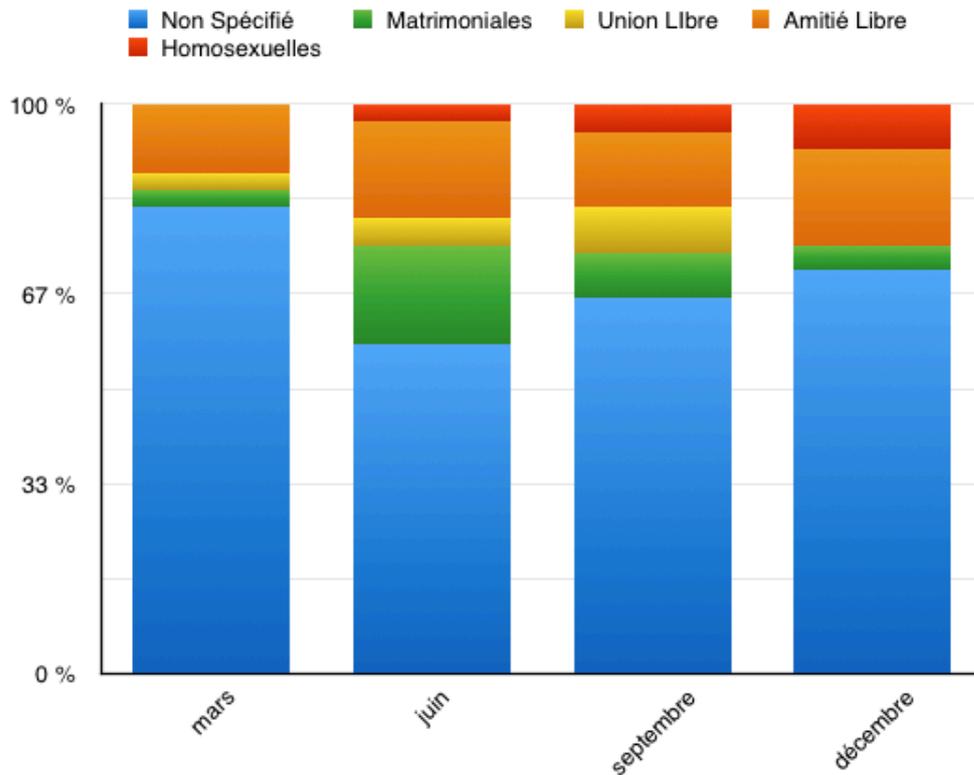
Observons leur évolution mensuelle :

- Numéro de **mars** : 39 annonces au total, dont 32 « unions non spécifiées » (82%), 5 « amitiés libres » (12%), 1 « union libre » (3%) et 1 annonce matrimoniale (3%).
- Numéro de **juin** : 36 annonces au total, dont 21 « unions non spécifiées » (58%), 6 « amitiés libres » (17%), 2 « unions libres » (5%), 6 annonces matrimoniales (17%) et 1 annonce homosexuelle (3%).
- Numéro de **septembre** : 39 annonces au total, dont 26 « unions non spécifiées » (66%), 5 « amitiés libres » (13%), 3 « unions libres » (8%), 3 annonces matrimoniales (8%) et 2 annonces « homosexuelles » (5%).
- Numéro de **décembre** : 24 annonces au total, dont 17 « unions non spécifiées » (71%), 4 « amitiés libres » (17%), 1 annonce matrimoniale (4%) et 2 annonces homosexuelles (8%).

Cela correspond à la représentation graphique suivante :

Graphique représentant l'évolution de la proportion des petites annonces par type en fonction des mois de l'année 2004 (en %)

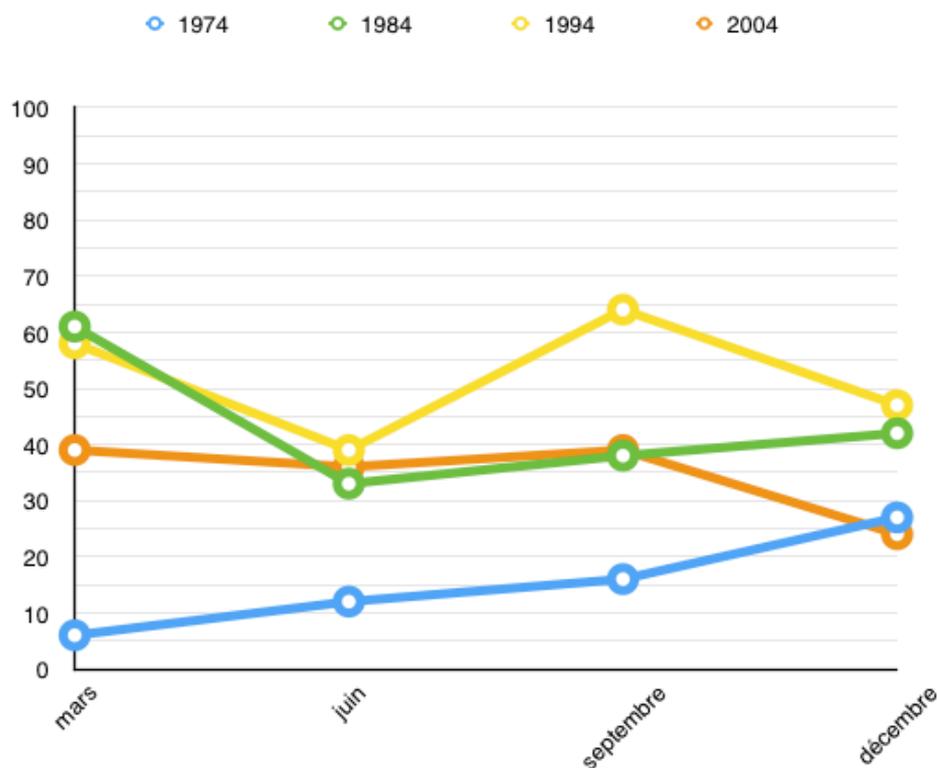
2004



Nous constatons qu'il n'y a pas nécessairement de régularité quant au type d'annonce publié chaque mois en fonction des années étudiées. Les données varient d'une année à l'autre ne suivant pas une tendance particulière et digne d'être relevée.

De même, il ne se dégage pas de tendance majeure concernant l'évolution mensuelle du nombre d'annonces publiées en fonction des années, comme le montre le graphique suivant :

Graphique représentant l'évolution du nombre de petites annonces publiées chaque année en fonction du mois de publication



Impossible donc de tirer une conclusion générale sur une potentielle augmentation du nombre d'annonces avant les Fêtes par exemple, ou de supposer que les annonceurs sont plus nombreux avant les vacances d'été, comme nous aurions pu le supposer. En revanche, il est fondamental de relever que le numéro de décembre 2004 contient moins d'annonces que le numéro de décembre 1974, ce qui n'est pas peu dire, étant donné que sur l'ensemble des quatre numéros étudiés annuellement, l'année 2004 ne comporte qu'une petite vingtaine d'annonces *amitiés-rencontres* de plus qu'en 1974. Cela est très certainement signe d'un début de déclin des annonces matrimoniales dans la presse écrite. Pour confirmer l'hypothèse, il faudrait encore se pencher sur les années 2004 à 2014 de manière plus approfondie, ce qui dépasse le cadre de notre étude.

De l'évolution purement quantitative, nous pouvons relever deux points significatifs qui corroborent notre étude démographique du chapitre précédent. Les annonces matrimoniales sont en importante perte de vitesse alors que l'amitié libre et les « unions non spécifiées » sont des préférences de plus en plus affichées dans les colonnes du *GHI*.

Si l'on s'intéresse de plus près au vocabulaire employé dans les petites annonces, il est un fait qu'il nous faut absolument relever et qui marque une évolution tout à fait notable entre 1974 et 2004, la substitution progressive du terme « amitié » par le terme « relation [sérieuse/durable] ». En 1974, aucune annonce ne contient le terme « relation », si l'on fait référence à une fréquentation ne débouchant pas nécessairement sur des épousailles, on se contente des termes « amitié libre » ou « amitié », voir « amitié et plus si affinités ». En 1984, 12 annonces sur l'ensemble des 91 entrant dans la catégorie « union non spécifiée », signalent une volonté de créer une « relation » : « durable », « profonde », « sérieuse » ou encore « suivie ». Ils sont donc 13% à opter pour un terme moins ambigu que celui d'« amitié ».²⁹³ En 1994, cette proportion s'élève à 39 annonceurs sur 123, soit 32% d'entre eux (et ce sans prendre en compte les annonceurs recherchant une union libre qui mentionnent également le terme « relation »). Enfin, en 2004, ce sont 35 annonceurs sur 96 compris dans la catégorie « unions non spécifiée » qui emploient le mot « relation » dans leur texte, soit 36% d'entre eux. Soulignons qu'en cette dernière année étudiée, le terme est également employé dans les annonces matrimoniales ou encore homosexuelles. On constate une véritable généralisation de son emploi.

VIII. Mise à nu anonyme

Après nous être intéressés à l'évolution des différents types d'annonces *amitiés-rencontres* entre 1974 et 2004, et avoir constaté que le principal changement notable est la forte diminution des petites annonces matrimoniales au profit des « unions non spécifiées » et des « amitiés libres », il nous faut aborder la question de l'évolution des caractéristiques formelles de ces écrits. La principale d'entre elles et certainement celle qui fait l'attrait de ce moyen de communication pour trouver l'âme sœur, est son caractère « anonyme ». En effet, lorsque l'on souhaite faire paraître une annonce dans la rubrique *amitiés-rencontres*, le *GHI* propose une formule incluant une réponse « sous chiffre » qui permet à l'auteur de rester totalement anonyme et de se faire renvoyer le courrier adressé au chiffre en question par les employés du journal, seuls à connaître la véritable identité des annonceurs. Parmi ceux qui ne souhaiteraient pas employer la formule « sous chiffre », reste l'option de la case postale ou de

²⁹³ Employé seul, le mot « relation » serait linguistiquement considéré comme hyperonyme d'amitié, autrement dit, inclurait, par relation sémantique, le mot amitié (considéré comme un hyponyme du mot « relation »). En effet, il existe différents types de relations : amicales, professionnelles, amoureuses... Toutefois, dans les petites annonces étudiées, le mot « relation » n'est jamais employé pour lui-même, il est toujours qualifié au moyen d'un adjectif (« stable », « durable », « sérieuse »...), ce qui selon nous démontre que ce nouveau terme n'est pas plus vague que l'« amitié » des années 1970, mais, au contraire, est employé en sous-entendant qu'il s'agit d'une relation « amoureuse » (bien que ce terme ne soit jamais apparu dans les annonces que nous avons consultées).

l'email, mais en aucun cas l'annonceur ne peut donner un numéro de téléphone pour être contacté en retour.²⁹⁴

Le « sous chiffre » est-il resté la règle au fil du temps ou lui a-t-on substitué, les e-mails dans le courant des années 2000 comme nous sommes amenés à le supposer? Une brève analyse va nous permettre de répondre à cette question.

En 1974, seuls deux annonceurs (masculins tous les deux), n'optent pas pour l'option sous chiffre, l'un préférant l'option « poste restante » et l'autre donnant un numéro de case postale. Le premier cherche une « amitié libre », le second est l'auteur d'une annonce matrimoniale. Au total, cela représente 3% des annonceurs *amitiés-rencontres*.

En 1984, nous avons recensé huit annonces ne faisant pas appel au « sous chiffre », soit 5% de l'ensemble des annonceurs dont nous avons retenus les publications. Sur ces huit annonceurs, deux sont des femmes. Les six hommes ont choisi d'avoir recours à une case postale, (toutes sur le canton de Genève, dont une à Versoix). Quant aux femmes, une mentionne une case postale sur le canton de Vaud (Lausanne) et une donne une adresse... au Brésil ! Pourquoi publier une annonce dans le *GHI* en donnant comme coordonnées de correspondance une adresse brésilienne ? Il nous est difficile de répondre à cette question. Le fait est que le texte de l'annonce mentionne clairement que cette jeune femme cherche un « homme qui pense changer de vie dans un pays merveilleux à côté de moi »²⁹⁵. Quant à savoir si le « pays merveilleux » en question est la Suisse ou le Brésil, aucun indice ne nous permet de trouver une réponse satisfaisante dans le texte de l'annonce. Peut-être cette jeune femme a-t-elle dû quitter la Suisse et cherche-t-elle à y retourner, ou à l'inverse, peut-être n'y a-t-elle jamais mis les pieds ou de manière clandestine et rêve-t-elle de continuer sa vie au Brésil. En l'état, de nos connaissances, ces hypothèses ne resteront que de simples conjectures. Au cours de l'année 1994, seuls huit annonceurs n'ont pas recours à l'option « sous chiffre », soit 4% du total des textes retenus pour notre étude. Parmi elles, sept sont rédigées par des hommes et renvoient à des cases postales (cinq localisées sur le canton de Genève, une située à Annecy et une autre à Morges). La seule femme n'usant pas du « sous chiffre » donne ses noms et prénoms : « Rossmery Del Carpio » et donne une adresse... au Pérou !²⁹⁶ Par quel étrange hasard cette annonce renvoyant à une adresse au Pérou s'est-elle retrouvée dans les annonces du *GHI* ? Comme pour l'annonce précédemment citée concernant une annonceuse

²⁹⁴ Ces exigences figurent noir sur blanc dans les Conditions générales de vente du *GHI* : <http://www.ghi.ch/conditions-generales-de-vente> (consulté le 9 janvier 2014 à 14h45).

²⁹⁵ *GHI*, n° 489, 22 mars 1984, in *GHI N°s 461 à 499 : du 8 sept. 1983 au 31 mai 1984*, vol. 10.

²⁹⁶ *GHI*, n° 1024, 23 juin 1994, in *GHI N°s 1000 à 1025 : du 6 janv. 1994 au 30 juin 1994*, vol. 30.

brésilienne, il est difficile de le dire. Le texte de l'annonce nous éclaire toutefois sur le fait que Rossmery est « séparée »²⁹⁷ et qu'elle a deux enfants à charge. Cela appuie l'hypothèse d'un mariage malheureux duquel aurait découlé une éventuelle injonction de retour au pays d'origine.

En 2004, quatre annonces dérogent à la règle du « sous chiffre » sur 138 retenues, soit 3% de l'ensemble. Deux renvoient à un « code sms »²⁹⁸ et deux à une case postale sur le canton de Genève (Grand et Petit-Lancy). Deux hommes ont opté pour la case postale. Quant aux « codes sms », un des annonceurs est clairement identifié comme étant une femme, le second mentionne « ANGE »²⁹⁹ et est à la recherche d'une femme, mais aucun indice ne nous renseigne sur le genre potentiel de l'annonceur, il pourrait tout à la fois s'agir d'un homme ou d'une femme.

Nous pouvons d'ores et déjà souligner que les hommes semblent plus attachés à leur anonymat que les femmes. Ils optent tous, sans exception pour l'option de la case postale, lorsqu'ils ne choisissent pas le « sous chiffre ». Les femmes, en revanche, donnent des adresses complètes à plusieurs reprises et semblent plus facilement enclines à employer les nouvelles options qui s'offrent aux annonceurs (« code sms »).³⁰⁰ Toutefois, nous ne pouvons pas affirmer que l'arrivée du téléphone portable ait révolutionné la forme des petites annonces parues dans le *GHI*, deux annonces ayant recours au « code sms » sur 138 publiées, cela ne correspond qu'à 1% du total des annonceurs...

Les auteurs n'optant pas pour le « sous chiffre » sont à l'origine d'annonces diverses, nous l'avons vu, en 1974 l'un recherche une amitié libre, l'autre un mariage. En 1984, deux annonceurs recherchent le mariage (dont la femme brésilienne), quatre une « union non spécifiée » et deux une « amitié libre ». Dix ans plus tard, en 1994, une annonce est matrimoniale, deux sont des annonces « homosexuelles » (masculines), deux annonceurs souhaitent une « amitié libre » et les trois restants recherchent une « union non spécifiée ». Enfin, en 2004, tous les annonceurs sont en quête d'une « union non spécifiée ». Autrement dit, il est difficile de généraliser en avançant que les auteurs qui n'ont pas recours à l'option « sous chiffre » recherchent une relation de type particulier. Nous retrouvons la même

²⁹⁷ *Idem.*

²⁹⁸ En 2004, le *GHI* a monté un système permettant l'échange de messages par sms pour les annonceurs de la rubrique *amitiés-rencontres*. Ceux qui le désiraient pouvaient se voir attribuer un code spécial renvoyant à leur portable tout en conservant l'anonymat de rigueur (même système que le « sous chiffre »). Faut de succès, cette alternative a très vite disparu.

²⁹⁹ *GHI*, n° 1533, 24 mars 2004, in *GHI N°s 1521 à 1546 : du 1 janv. 2004 au 24 juin 2004*, vol. 50.

³⁰⁰ Gardons à l'esprit que cette conclusion mérite d'être étayée par l'analyse d'un plus grand nombre d'annonces, deux ne suffisant pas à avancer une conclusion générale sur la question.

diversité de genres de relations recherchés chez les auteurs ayant opté pour l'envoi des réponses à une case postale ou à une adresse mentionnée en toutes lettres que chez ceux préférant le « sous chiffre ». Dans tous les cas, à l'exception de l'annonce de Rossmery et de celle d'un homme qui écrit sous chiffre en disant s'appeler « Éric »³⁰¹, les auteurs restent scrupuleusement anonymes et ne mentionnent ni nom ni prénom.

VIII.I. Lorsque la voix succède aux paroles écrites : de l'importance du téléphone

L'anonymat bien sûr est un des nombreux avantages des petites annonces. Toutefois, l'annonce papier n'est qu'un message véhiculé par un journal « entremetteur ». Vient ensuite le moment de faire connaissance, un moment qui peut être plus ou moins différé et qui ne se traduit pas toujours par un face-à-face direct après un échange de bons mots. Souvent, un second intermédiaire vient prendre place entre la rencontre « de papier » et la rencontre réelle : le téléphone. Nous nous sommes demandés combien d'annonceurs prient les potentiels intéressés de répondre à leur message en donnant leurs coordonnées (qu'elles soient postales, téléphoniques ou, dans les années 2000, électroniques). Voici ce que nous avons découvert.

En 1974, sur 21 femmes, 3 (14%) demandent à leur partenaire potentiel de transmettre leur numéro de téléphone. Du côté des hommes, ils sont 4 sur 36 (11%).

Dix ans plus tard, en 1984, sur 67 femmes, douze demandent à ceux qui répondraient à leur annonce de fournir leur numéro de téléphone (18%). Parmi les 107 hommes répertoriés cette année-là, ils sont 23 à demander un numéro de téléphone (21%), un demande l'adresse complète de sa future partenaire (1%) et un dernier demande les « coordonnées » de sa dulcinée (1%).

En 1994, 7 femmes sur 87 demandent un numéro de téléphone où contacter les potentiels intéressés (8%) et une demande les « coordonnées » de son futur conjoint (1%). Ils sont 8 parmi les 121 hommes répertoriés la même année à demander de leur potentielle partenaire un numéro de téléphone (6%).

Enfin, en 2004, 5 femmes sur 68 (7%) demandent un numéro de téléphone dont une précise la mention « téléphone fixe ». En 2004, sur 73 hommes, 1 demande une « adresse » (1%) deux autres demandent un numéro de téléphone où pouvoir joindre leur correspondante (3%).

Nous pouvons constater qu'en 1994 mis à part, les femmes sont toujours légèrement plus nombreuses que les hommes à demander des coordonnées supplémentaire pour pouvoir joindre rapidement les personnes intéressées par leur annonce.

³⁰¹ Cette annonce figure dans les colonnes des *amitiés-rencontres* de juin 2004. Voir : *GHI*, n° 1546, 23 juin 2004, in *GHI N°s 1521 à 1546 : du 1 janv. 2004 au 24 juin 2004*, vol. 50.

IX. A chacun son idiome

Si les rédacteurs des petites annonces restent anonymes, leur langue de rédaction peut nous donner des pistes quant à leur nationalité, tout comme le fait qu'ils annoncent ou non cette dernière en toutes lettres.

Nous débuterons cette section en nous intéressant particulièrement à la langue de rédaction des annonces. Nous couplerons ensuite, ce critère autant que faire se peut à celui de la « nationalité » ce qui nous permettra de relever d'éventuelles évolutions entre 1974 et 2004.

IX.I. Langue de rédaction : Shakespeare côtoie Molière, Dante et Goethe

Commençons tout d'abord notre analyse en 1974. Cette année-là, sur 61 annonces *amitiés-rencontres* publiées, toutes le sont en français à l'exception de trois qui sont rédigées en anglais (5%) dont deux par des femmes. En 1984, sur 174 annonces, quatre seulement sont écrites en langue étrangère. Une est rédigée en allemand, deux en anglais (dont une est également publiée en français)³⁰² et la quatrième en italien. Toutes ont un homme pour auteur à l'exception de l'annonce rédigée en langue allemande. Regroupées, ces quatre annonces ne constituent que le 2% du total des annonces publiées en mars, juin, septembre et décembre de l'année en question. Dix ans plus tard, en 1994, nous recensons quatre annonces rédigées en langue étrangère, trois le sont en anglais, une en italien. De nouveau, la majorité a un homme pour auteur (3). Une femme est cependant à l'origine de l'annonce écrite en italien. Quatre annonces sur un total de 208 publiées cette année-là sur l'ensemble des numéros analysés, cela représente toujours 2% de l'ensemble, soit bien peu en comparaison du nombre d'annonces publiées dans la langue de Molière. Enfin, en 2004, on compte quatre annonces rédigées en anglais pour un total de 138 annonces répertoriées, soit 3% de l'ensemble. La moitié a une femme pour auteur.

Nous pouvons d'ores et déjà constater que les hommes écrivant en langue étrangère ne sont pas beaucoup plus nombreux que les femmes (6 femmes pour 9 hommes, ce qui correspond à un ration de 1.5 hommes pour une femme). Nous aurions pu nous attendre à trouver dans les colonnes du *GHI* plus d'annonces écrites dans les langues parlées par les communautés d'immigrés les plus représentées sur le sol cantonal, mais ce n'est pas le cas. Aucune annonce en espagnol ou en portugais, ni dans une balkanique, du moins pas dans les numéros du journal qui ont servi de base à notre étude. Quant aux annonces en allemand et en italien elles sont largement sous représentées par rapport au nombre d'annonces rédigées en anglais (12

³⁰² Le fait de publier la même annonce dans les deux langues est tout à fait intéressant, cela démontre le parfait bilinguisme de leur auteur.

annonces sur 15 écrites en langue étrangère le sont dans la langue de Shakespeare). Le nombre d'annonces publiées dans cette langue entre 1974 et 2004 ne nous autorise pas avancer qu'elles sont le reflet de l'augmentation du nombre de travailleurs internationaux venus grossir les rangs des organisations internationales et du secteur tertiaire de manière générale : trois annonces en 1974, deux en 1984, trois en 1994 et enfin quatre en 2004, cela est loin de constituer une base fiable pouvant mener à une conclusion quelconque en la matière, à notre grand regret.

IX.II. Francophones de tous horizons

Si les potentiels étrangers sont peu nombreux à le montrer au travers de la langue de rédaction employée, un certain nombre d'annonceurs affichent clairement leur nationalité étrangère. Quelques auteurs qui rédigent dans une langue autre que le français mentionnent également leur nationalité. En 1974 par exemple, une des deux annonceuses qui rédige en anglais stipule qu'elle est une « English woman »³⁰³. Dix ans plus tard, en 1984, l'annonceur rédigeant en italien écrit être « italiano »³⁰⁴ et l'un des deux anglophones se qualifie d'« Englishman »³⁰⁵. Sur les 3 annonces en langue anglaise publiées en 1994, une est rédigée par un suédois (« swedish »³⁰⁶). Enfin, en 2004, l'un des quatre annonceurs qui écrivent dans la langue de Shakespeare est asiatique (« Asian »³⁰⁷).

Au-delà de ces quelques précisions des auteurs qui n'emploient pas le français comme langue de rédaction, le plus passionnant est sans conteste de s'intéresser aux nationalités annoncées par les auteurs d'annonces en langue française. Nous constatons, en effet, que si la grande majorité des annonceurs rédigent dans la langue de Molière, ils ne sont de loin pas tous originaires de France. En 1974, ils sont douze (hommes et femmes confondus) à annoncer une nationalité dans leur annonce (soit 20% de l'ensemble des auteurs). Les hommes sont beaucoup plus nombreux (8) à donner cette information que les femmes (4). On rencontre cette année-là, 3 Italiens, 4 Français, 1 Allemand, 2 Suisses et 2 Genevoises. S'ils sont peu nombreux à afficher leur origine, nous pouvons souligner que celles qui sont annoncées représentent bien les communautés étrangères majoritaires dans le canton (Français et Italiens).

³⁰³ GHI, n° 63, 22 mars 1974, in *GHI N°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

³⁰⁴ *GHI* n° 527, 13 décembre 1984, *op. cit.*

³⁰⁵ *Idem.*

³⁰⁶ *GHI*, n° 1049, 15 décembre 1994, in *GHI N°s 1026 à 1051 : du 7 juill. 1994 au 29 déc. 1994*, vol. 31.

³⁰⁷ *GHI*, n° 1571, 15 décembre 2004, in *GHI N°s 1547 à 1573 : du 1 juill. 2004 au 30 déc. 2004*, vol. 51.

En 1984, 26 annonceurs affichent leur nationalité (15% des publications analysées). Les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes à afficher clairement leurs origines (69%). 15 annonceurs affichent une nationalité étrangère alors que 11 soulignent leur nationalité suisse (42%). Nous constatons, non sans une certaine surprise, que les annonceurs affichant leur nationalité sont très souvent issus de minorités peu représentées à Genève (lire à ce sujet le chapitre précédent). Ainsi, sur les 15 annonces répertoriant une information ayant trait à la nationalité des annonceurs, neuf indiquent une origine peu recensée chez les habitants du canton. (1 « asiatique », 4 personnes « de couleur »³⁰⁸ (dont une femme), 1 Anglais, 1 Brésilienne, 1 Sud-Américain et 1 Marocain). Restent deux annonces qui sont peu exploitables puisque leurs auteurs annoncent une origine « étrangère »³⁰⁹ ou « cosmopolite »³¹⁰.

Dix ans plus tard, en 1994, on compte 39 francophones qui annoncent leur nationalité, soit 19% des annonceurs dont le texte a été retenu pour notre étude. Sur l'ensemble des individus annonçant leur nationalité, 19 sont des hommes et 20 des femmes. Nous constatons donc que les femmes annoncent de plus en plus volontiers leur nationalité au fil du temps.

Si l'on observe les origines de chacun de ces annonceurs, le constat reste le même qu'en 1984. Nous trouvons parmi eux beaucoup plus d'individus originaires de minorités très peu représentées dans le canton de Genève plutôt que des personnes dont les communautés sont fortement implantées sur sol genevois (Portugais, Espagnols, Italiens et Français notamment). A titre d'exemple, on ne relève que 2 annonces d'Italiens, 1 annonce de Portugais, 4 annonces de Français (dont une femme mauricienne) et 1 annonce d'Espagnol (18% de l'ensemble). Les autres régions du monde représentées sont l'Amérique du Sud, y compris le Brésil (4 annonces), l'Afrique, y compris le Maghreb et les personnes se qualifiant « de couleur » ou de « noire(s) » (12 annonces), l'Asie, y compris l'annonce d'une femme se qualifiant « d'orientale » (3 annonces) et le sous-continent indien (1 annonce). Trois des annonces répertoriées sont inexploitables car trop vagues, mentionnant le qualificatif d'« étranger » (2 annonces) et l'expression « charme exotique. Notons encore que sur les 39 annonceurs qui affichent leur nationalité, huit sont suisses (on trouve parmi eux un Suisse-Allemand et une Genevoise).

³⁰⁸ Difficile de savoir quelle origine spécifique se cache derrière cet euphémisme. Il peut tout aussi bien s'agir d'annonceurs africains que d'annonceurs métisses d'origine cubaine, haïtienne, dominicaine, mauricienne, etc. Toutefois, nous pensons qu'il est plus probable qu'il s'agisse d'annonceurs d'origine africaine, cet euphémisme étant la plupart du temps employé, sous nos latitudes pour désigner des personnes venues d'Afrique.

³⁰⁹ *GHI*, n° 515, 20 septembre 1984, in *GHI N°s 500 à 529 : du 7 juin 1984 au 27 déc. 1984*, vol. 11.

³¹⁰ *Idem*.

Enfin, en 2004, on compte 44 annonceurs faisant mention de leur nationalité (32% du total des annonces retenues pour analyse). Parmi eux, dix-huit sont des femmes et 26 des hommes. Nous remarquons donc que les femmes sont de nouveau, notoirement moins nombreuses que les hommes à afficher leur nationalité. Comme pour les vingt années précédentes, les communautés étrangères d'importance recensées sur le territoire genevois sont peu représentées dans les annonces analysées (1 Espagnol et 3 Françaises). 17 annonces mettent en avant l'origine suisse (16 annonces) ou genevoise (1 annonce) de leur rédacteur (39% du total). Quant aux autres nationalités mises en avant, elles sont de nouveau très hétéroclites : Amérique du Sud (3 annonces), Asie (1 annonce), Europe (1 annonce dans laquelle l'auteur se qualifie d'« européen ») et enfin Afrique (14 annonces soit 32% de l'ensemble). Fait extrêmement intéressant à relever, l'euphémisme « de couleur » n'est pratiquement plus usité (une seule annonce utilise l'expression). Les Africains sont beaucoup plus nombreux à affirmer leur origine sans détours ni euphémismes, plusieurs donnent leur pays d'origine (Camerounais, Béninois, Égyptien, Malgache). Six annonceurs mentionne toujours uniquement leur origine « africaine » (dont un homme) et parmi eux, une femme soulignant qu'elle a un *permis C* (nous soulignons et reviendrons sur ce détails dans les lignes qui suivent, car il a toute son importance). Le qualificatif « noir » a laissé place à son homologue anglais « black », probable signe de l'augmentation des anglicismes dans la langue française due à la démocratisation de l'anglais comme langue de communication à l'international, mais, pensons nous également, euphémisme déguisé, le qualificatif étant à nos yeux plus politiquement correct que celui de « noir ».³¹¹

Revenons maintenant sur la question des « permis C ». Cette information n'est jamais mise en avant par les annonceurs au cours des vingt années précédentes alors qu'en 2004 ils sont 3 à mentionner être au bénéfice du permis en question. Cette indication n'est à nos yeux pas sans intérêt. En effet, pour être détenteur d'un permis C, il faut avoir séjourné en Suisse pendant dix ans et ce de manière continue.³¹² La possession d'un permis C sous-entend donc indirectement une bonne intégration de son détenteur en Suisse. D'autre part, la mention du permis C écarte la potentialité d'une recherche de partenaire uniquement liée à la volonté d'obtenir un hypothétique permis de séjour ou la nationalité suisse. Bien qu'aucune annonce ne fasse ouvertement mention d'une quelconque volonté d'union ayant cette finalité, il est

³¹¹ L'emploi du terme anglais atténue à nos yeux l'impact péjoratif du qualificatif. Toutefois, il s'agit ici d'une interprétation tout à fait subjective et nous comprendrions que chacun ne partage pas notre point de vue.

³¹² Lire à ce sujet les informations concernant les différents types de permis délivrés pour les étrangers et leurs caractéristiques : <http://www.ge.ch/etrangers-confederes/fr> (consulté le 12 janvier 2014 à 13h50).

plus que probable qu'il existe un certain pourcentage d'annonceurs qui cherchent à obtenir un sésame pour pouvoir séjourner légalement en Suisse au moyen d'unions avec un/une de ses ressortissant(e)s. Il nous est bien entendu impossible de chiffrer ce phénomène en l'état, mais le fait que certains annonceurs croient bon de préciser « sans papiers s'abstenir »³¹³ signale son existence.

Si la toute nouvelle mention de la possession d'un permis C est un phénomène tout à fait notoire, il nous faut également nous attarder quelque peu sur le fait que sur les quatre années dont nous avons étudié les annonces, la majorité des annonceurs ne soient pas des représentants des plus importantes communautés étrangères présentes à Genève. Nous avons été quelque peu surpris par les résultats de notre analyse, mais à y regarder de plus près il est aisé d'expliquer pourquoi les Espagnols, les Italiens, les Portugais ou encore les Français sont sous-représentés, cela tient probablement en un mot d'explication : l'intégration. En effet, les individus issus des communautés susmentionnées sont beaucoup plus nombreux à résider sur sol genevois que les Sud-Américains, les Africains ou encore les Asiatiques. Cela implique donc qu'ils ont probablement constitué des lieux de rencontres ou des réseaux d'expatriés de même nationalité, ce qui facilite la rencontre entre personnes de même origines. En revanche, il est plus difficile pour un Indien de rencontrer des pairs à Genève, pour la simple raison qu'ils sont peu nombreux.

IX.III. Des étrangers en quête d'hétérogamie des origines

Cela induit une nouvelle interrogation de notre part. Ces étrangers sous-représentés à Genève cherchent-ils nécessairement à rencontrer un/une partenaire issue de la même culture qu'eux ou possédant la même nationalité et ainsi à créer une union homogame comme le voudrait les théories émises par les sociologues comme Kellerhals? Nous avons couplé le critère de la nationalité du « demandeur » à celui de la nationalité du « demandé » pour tenter d'apporter des éléments de réponse pertinents.

Les résultats obtenus sont saisissants. Pour la grande majorité d'entre eux, les étrangers mentionnant une information concernant la nationalité attendue de leur futur partenaire demandent que cette dernière soit différente de la leur. Aucun annonceur ne donne de détails sur la nationalité demandée à son futur partenaire en 1974. En 1984, seule une annonceuse (sur quinze) se qualifiant d' « étrangère » donne un détail au sujet de la nationalité attendue de son partenaire. Le texte stipule la recherche d'un homme « suisse » pour mariage.³¹⁴ Dix ans

³¹³ GHI n° 1546, 23 juin 2004, *op. cit.*

³¹⁴ GHI n° 515, 20 septembre 1984, *op. cit.*

plus tard, en 1994, 8 annonceurs sur 31 affichant une nationalité étrangère donnent des détails concernant celle de l'âme sœur qu'ils recherchent. Parmi eux, pratiquement tous recherchent des personnes qui ne sont pas issus de la même origine que la leur (75%). Une Orientale recherche un « Occidental », un homme « noir » recherche une « blanche », un annonceur du « Sud de la Méditerranée » recherche une femme qui vient du « Nord », une lesbienne italienne cherche une « non italienne », une Sud-Américaine souhaite lier une relation avec un Suisse et une Française cherche un Genevois. Deux annonces (25%) font exception, celle d'un Brésilien qui recherche une femme de « même profil » et un « étranger » qui recherche à choix une suisse ou une étrangère.

En 2004, 7 annonceurs se déclarant étrangers (soit 27% d'entre eux) font état d'une demande particulière concernant les origines de leur futur partenaire. Six recherchent ouvertement un partenaire ne partageant pas les mêmes origines (86%). Une « latino » recherche un « Européen », une Asiatique recherche un « Suisse » ou un « Européen », une « Mauricienne » cherche un « Suisse », un « permis C » attend une « Européenne », un « Asiatique » (qui écrit en anglais) cherche une femme « preferably Swiss or Permis C » et, enfin, un « Européen » recherche une « Coréenne » ou une « Japonaise ». Seul un Chinois stipule qu'une partenaire « asiatique » serait « bienvenue ». Un constat est donc de mise, la majorité des étrangers qui ont des attentes concernant la nationalité de leur partenaire ne tendent pas à une relation homogame de ce point de vue-là.³¹⁵

L'homogamie *culturelle* n'est donc pas respectée du moins par les étrangers, car les Suisses, eux, sont considérablement plus nombreux à rechercher un partenaire de même nationalité. En 1984, sur l'ensemble des cinq Suisses qui précisent leur demande quant à l'origine de leur dulciné(e), 3 cherchent un(e) partenaire suisse, un attend une « Africaine » ou une « Asiatique » francophone et le dernier cherche une femme « étrangère » à la « couleur attrayante ». Dix ans plus tard, sur cinq annonceurs suisses ayant une demande particulière au sujet de l'origine de leur partenaire, deux recherchent une personne de même nationalité et trois recherchent des partenaires d'origine différente (portugaise, latine, asiatique). Enfin, en 2004, sur trois annonces provenant d'auteurs s'annonçant « suisses », deux précisent que les étrangers sont bienvenus et une recherche son « équivalent au féminin ». Si nous pouvons souligner que les Suisses semblent plus attachés à rencontrer un partenaire de même nationalité, il nous faut toutefois pointer du doigt un détail qui ne nous autorise pas à donner

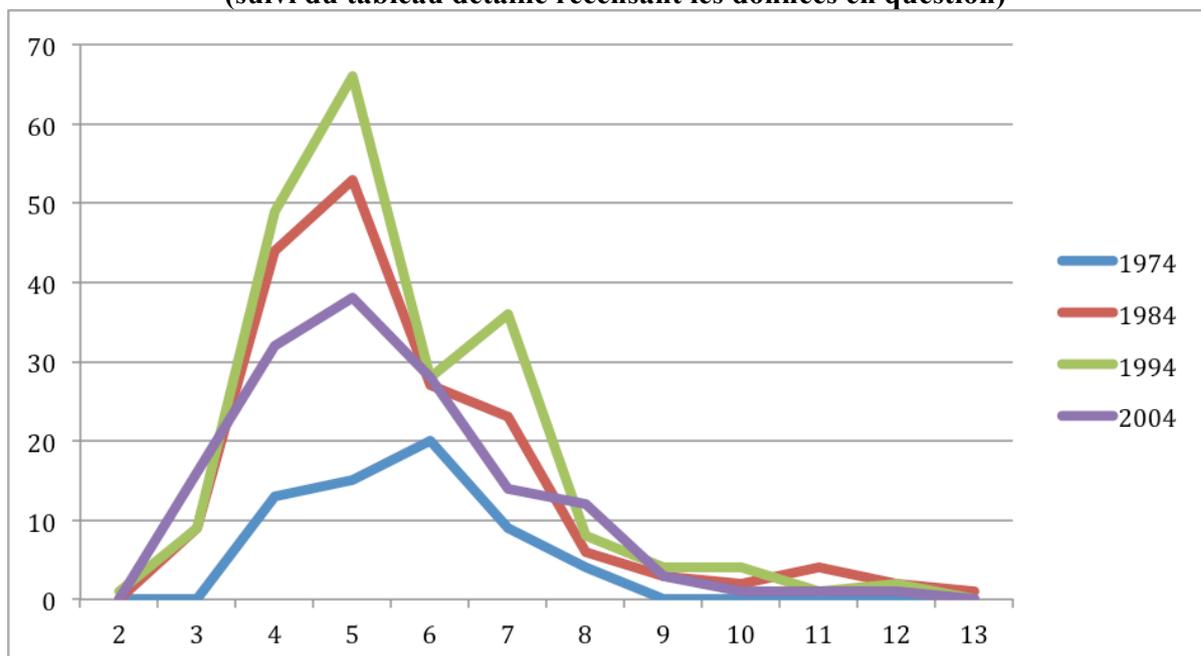
³¹⁵ Bien entendu, les annonceurs peuvent tendre à l'homogamie en recherchant une personne dont les centres d'intérêts, la religion, l'état civil ou le niveau socio-culturel est proche du leur, mais ce n'est pas le point qui nous intéresse précisément ici.

un important crédit à cette hypothèse, celle qui veut qu'une personne de nationalité helvétique ne soit pas nécessairement originaire de Suisse, mais puisse tout à fait avoir eu recours à la nationalisation. Or ces détails évidemment nous échappent. Impossible pour l'historienne que nous sommes de déterminer si un Suisse recherchant de préférence une Portugaise pourrait s'avérer un Portugais ayant obtenu la nationalité suisse, cela démontre les limites de notre étude.

X. La petite annonce, un format qui résiste au temps

Nous l'avons vu, le type d'annonces publiées dans les colonnes *amitiés-rencontres* du *GHI* ont, tout comme leurs auteurs, passablement évolué en trente ans. Qu'en est-il du format des annonces ? Ce dernier est-il resté inchangé ou a-t-il vécu des mutations d'importance ? Les auteurs écrivent-ils des annonces plus longues ou plus brèves en fonction des époques ? Pour répondre à cette question, nous avons compilé les données recensées concernant le nombre de lignes de chaque annonce ainsi que le nombre de mots contenus dans chacune d'entre elles. Après avoir créé un tableau répertoriant pour chacune des années, le nombre d'annonces contenant 2 (nombre minimal répertorié) à 13 (nombre maximal recensé) lignes, nous avons pu élaborer le graphique suivant :

**Graphique retraçant le nombre d'annonces (ordonnées)
en fonction du nombre de lignes qu'elles contiennent (en abscisse) par année
(suivi du tableau détaillé recensant les données en question)**



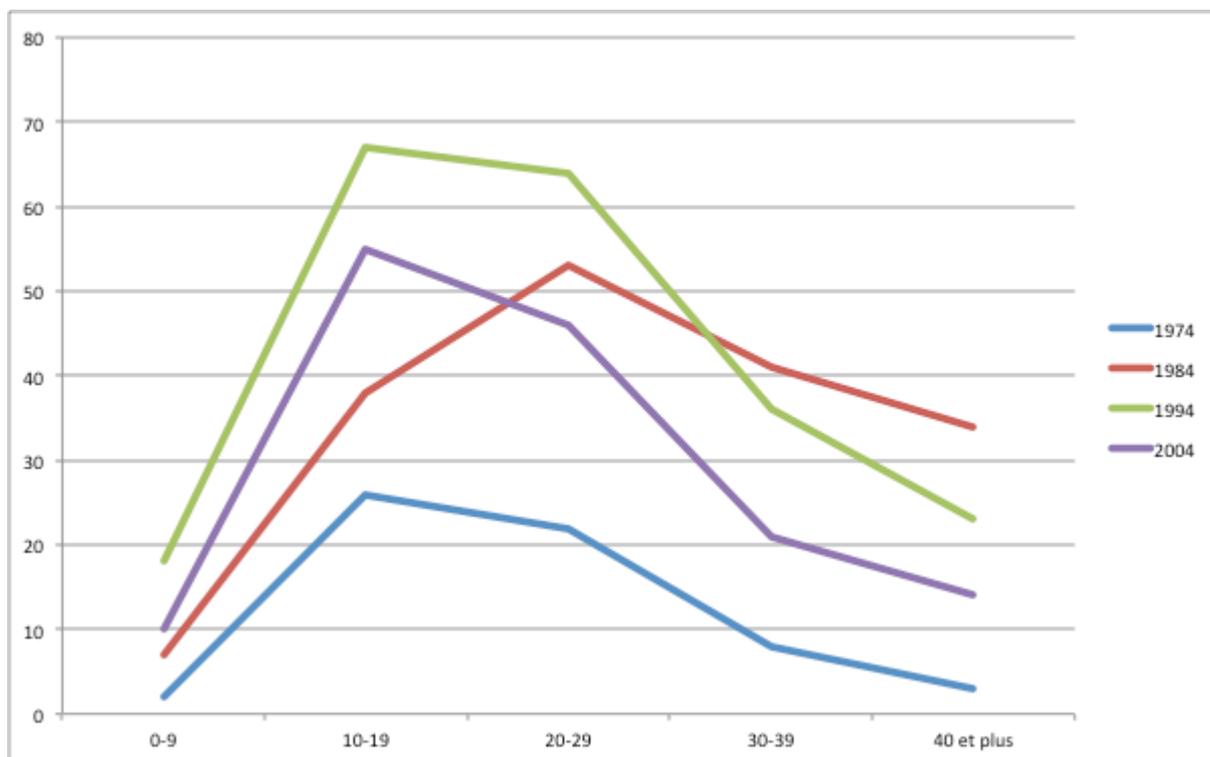
	1974	1984	1994	2004
2	0	0	1	0
3	0	9	9	16
4	13	44	49	32
5	15	53	66	38
6	20	27	28	28
7	9	23	36	14
8	4	6	8	12
9	0	3	4	3
10	0	2	4	1
11	0	4	1	1
12	0	2	2	1
13	0	1	0	0

Nous constatons qu'au fil du temps, le nombre de lignes recensées par annonce ne subit pas d'évolutions majeures. La plus grande partie d'entre elles, que ce soit en 1974, 1984, 1994 ou 2004 comporte entre 4 et 6 lignes et ce malgré l'augmentation du nombre d'annonces dans les colonnes du journal.

Nous avons donc affiné notre analyse en nous intéressant au nombre de mots contenus dans chaque publication, sachant que les annonceurs payent leur texte au mot et non à la ligne. Comme pour le graphique précédent, nous avons compilé les informations concernant le nombre de mots recensés dans chaque annonces pour chacune des années dont nous avons

étudiés les numéros, puis avons élaboré un graphique sur la base des données recensées, ce qui nous a fourni le graphique suivant (suivi du tableau de données correspondant) :

**Graphique représentant les annonces publiées en fonction du nombre de mots
par années étudiées
(suivi du tableau détaillé recensant les données en question)**



	1974	1984	1994	2004
0-9	2	7	18	10
10-19	26	38	67	55
20-29	22	53	64	46
30-39	8	41	36	21
40 et plus	3	34	23	14

Le graphique ainsi représenté montre clairement que la grande majorité des annonces contient entre 10 et 30 mots soit en moyenne 20 mots par annonce. Sachant que les tarifs s'élevaient à CHF 0.20.- le mot en 1974, la publication d'une annonce coûtait, à cette époque, CHF 4.- en moyenne. Malheureusement, nous n'avons pas les tarifs des années 1984, 1994 et 2004, ceux-ci figurant dans d'anciens documents commerciaux qui n'ont pas été conservés dans leur intégralité. Toutefois, pour avoir une idée de l'augmentation du prix de publication des annonces *amitiés-rencontres*, nous avons consulté les tarifs actuels pratiqués par l'hebdomadaire. Aujourd'hui, augmentation du coût de la vie et des salaires oblige, le prix d'un mot pour une petite annonce privée s'élève à CHF 1.65.- Il faut donc que l'annonceur

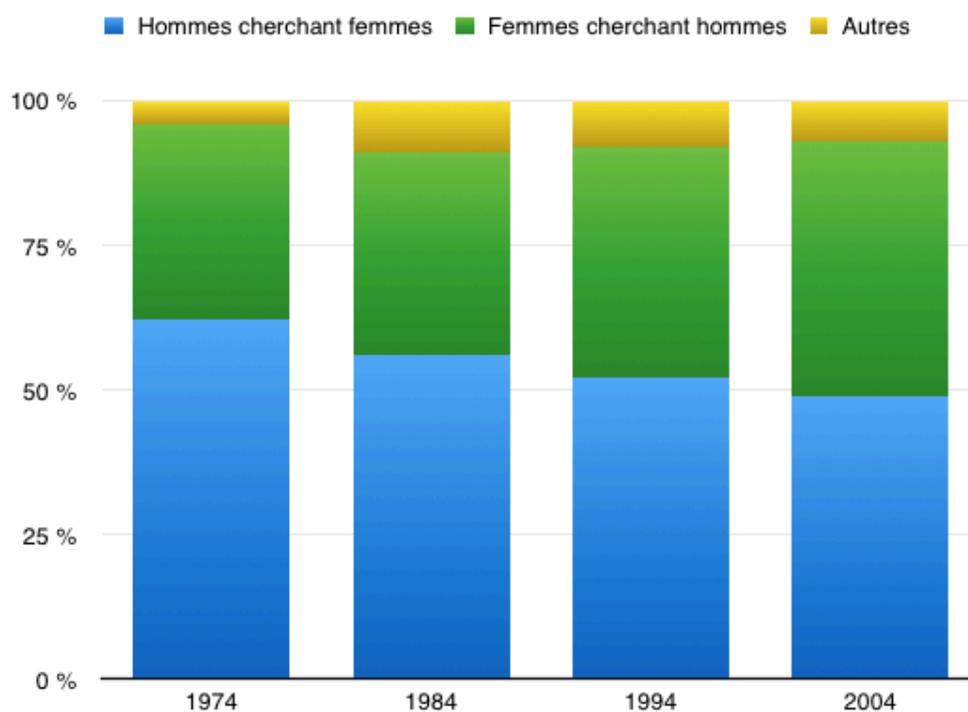
voulant publier un texte dans la rubrique *amitiés-rencontres* soit prêt à débours... CHF 33.- pour la publication de son texte ! Cela représente, si l'on calcule un taux moyen d'augmentation du prix du mot par décennie, une augmentation d'environ CHF 7 par période de 10 ans. Ainsi, la publication d'une annonce de 20 mots coûtait CHF 4.- en 1974, aurait coûté CHF 11.- en 1984, CHF 18.- en 1994 et CHF 25.- en 2004. Evidemment, nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que la progression des tarifs fut à ce point linéaire sur les 30 années étudiées, mais cela nous donne une bonne idée de la progression de l'ensemble. Les gains engendrés par la publication des petites annonces *amitiés-rencontres* ne sont donc pas insignifiants, puisque sur l'ensemble des numéros étudiés pour chaque année et si l'augmentation progressive des tarifs que nous avons estimée se rapproche de l'évolution réelle, cela correspondrait pour l'année 1974 à CHF 4'880.- de recettes, à CHF 38'280.- pour l'année 1984, à CHF 74'880.- en 1994 et à CHF 69'000 en 2004. Si ce n'est probablement pas la rubrique la plus fournie de l'hebdomadaire, les revenus qu'elle engendre ne sont toutefois pas des peccadilles (particulièrement à partir de 1984). Il serait intéressant de pouvoir accéder aux recettes engendrées par les différents types de petites annonces privées publiées dans le *GHI*, malheureusement ces informations sont de l'ordre tout à fait confidentiel et nous n'avons pu y avoir accès.

XI. Des annonces conjuguées au masculin

Si les annonces rapportent sans conteste des sommes considérables au *GHI*, qui est prêt à déboursier quelque argent pour faire figurer un texte dans ses colonnes ? Les annonceurs sont-ils plutôt des hommes ou des femmes ? Nous avons mis en relation les facteurs du « sexe du demandeur » et du « sexe du demandé » pour en savoir plus. Résultat, le constat est indéniable, en 1974 comme en 1984, 1994 et 2004, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes dans la position du « demandeur » (nous ne reparlerons pas ici des annonces homosexuelles, ces dernières ayant été étudiées plus haut).

- En 1974, on compte 38 hommes cherchant une femme (62% de l'ensemble des annonceurs, homosexuels compris) pour 21 femmes cherchant un homme (34% du total).
- En 1984, on dénombre 98 hommes à la recherche d'une femme (56%) pour 60 femmes désirant entrer en contact avec un homme (35%). Quatre hommes (2%) et deux femmes (1%) ne précisent pas le sexe de la personne demandée.
- En 1994, 109 hommes cherchent à lier une relation avec une femme (52%) alors qu'elles sont 83 à vouloir entrer en contact avec un homme (40%). Trois hommes et une femme ne précisent pas le sexe de la personne recherchée (2%).
- En 2004, ils sont 67 hommes à rêver d'une dulcinée (49%), pour 61 femmes qui recherchent le prince charmant (44%). Deux femmes et un homme ne précisent pas le sexe de la personne recherchée (2%) et deux annonceurs qui ne révèlent pas leur genre sont à la recherche d'une femme (2%).

Nous avons effectué la représentation graphique ci-dessous pour rendre les données visuellement plus attractives.



Il nous faut relever une évolution tout à fait notable : si les hommes représentent systématiquement la majorité des annonceurs sur l'ensemble des trente années étudiées, l'écart se réduit de décennie en décennie entre les annonces masculines et les annonces féminines. En 1974, l'écart entre les annonceuses et les annonceurs s'élevait à 28%, il passe à 21% en 1984, baisse à 12% en 1994 et finit par atteindre 5% en 2004. Selon nous, cette évolution est représentative de deux phénomènes : d'une part, cette tendance est probablement synonyme d'une levée du tabou qui veut que l'homme soit seul à pouvoir courtiser une femme³¹⁶, de l'autre le fait que le « sexe faible » soit de plus en plus présent à s'afficher comme « demandeur » dans les petites annonces *amitiés-rencontres* démontre certainement que le recours à ce genre de supports pour trouver l'âme sœur est également moins tabou qu'auparavant. En effet, nous pouvons constater, encore à l'heure où nous écrivons ces lignes, que la gêne est souvent perceptible lorsqu'au détour d'une conversation l'on demande à untel ou unetelle où il a rencontré son conjoint et qu'il avoue l'avoir rencontré par petite

³¹⁶ Nous avons vu dans le chapitre lié à l'évolution des pratiques de rencontre que les hommes étaient systématiquement les instigateurs du processus et que les femmes n'avaient qu'un rôle passif à tenir, attendant d'être courtisées. Cette conception traditionnelle de la cour a su perdurer jusqu'à aujourd'hui, bien qu'elle ait probablement perdu certains de ses adeptes, les événements de Mai 1968 ayant changé quelque peu la donne en la matière.

annonce.³¹⁷ Ce dernier point relevant plus de la sociologie, voire de la psychologie que des sciences historiques, nous ne nous attarderons pas plus sur la question.

³¹⁷ Aujourd'hui, cette gêne est évidemment toujours d'actualité, mais touche plutôt les personnes ayant fait connaissance sur internet.

XII. La jeunesse n'a pas d'âge...

Les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir recours aux petites annonces, soit, mais qu'en est-il de leur âge ? Les annonceurs sont-ils plus représentés dans certaines catégories d'âges que dans d'autres ? Plus intéressant, à partir de quel âge les annonceurs cessent-ils de se considérer comme « jeune homme » ou « jeune femme » ? Cette distinction a-t-elle évolué au fil des trente ans qui nous intéressent ? Pour le savoir, nous avons couplé les données liées à l'âge des annonceurs et à leur sexe en fonction des années étudiées.

La tranche d'âge la plus représentée en terme de proportion sur les trente ans étudiés est celle des trentenaires. En 1974, ils représentent **34%** des annonceurs. Dix ans plus tard, en 1984, ils sont **31%** des annonceurs à figurer dans cette tranche d'âge. En 1994, nous comptons **29%** d'annonceurs ayant entre 30 et 39 ans. Enfin, en 2004, nous comptabilisons **20%** d'annonceurs dans cette catégorie d'âge, seule décennie où les trentenaires sont statistiquement moins représentés que les personnes n'annonçant pas leur âge.

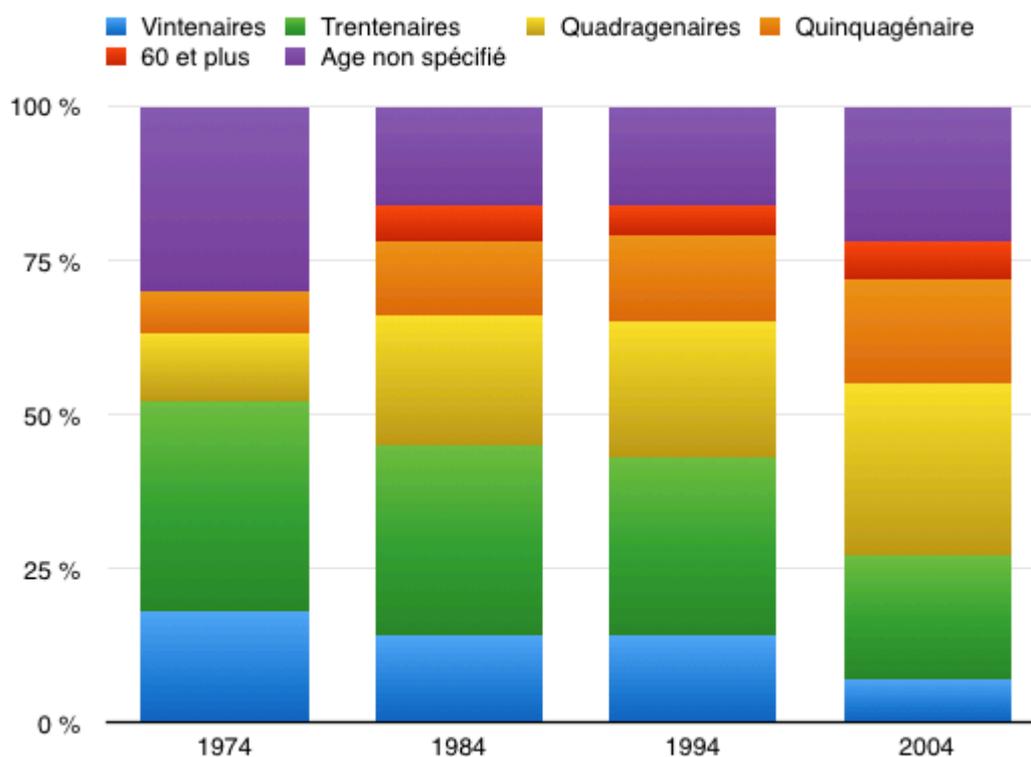
Viennent ensuite les quadragénaires : **11%** en 1974, **21%** en 1984, **22%** en 1994 et, pour finir, **28%** en 2004.

Les personnes qui ne spécifient pas leur âge sont ensuite les plus nombreuses, puisqu'elles représentent **30%** des lecteurs de 1974 (hommes et femmes confondus), **16%** des lecteurs de 1984, **16%** des lecteurs de 1994 et **22%** des lecteurs de 2004.

En quatrième place de ce classement par âge, nous trouvons, presque *ex aequo*, les vingtenaires (75 annonces sur les 581 étudiées) et les quinquagénaires (78 annonces sur les 581 étudiées).

Les premiers représentent **18%** des annonceurs de 1974, **14%** des auteurs d'annonces de 1984, **14%** de ceux de 1994 et **7%** des auteurs de 2004. La chute considérable du nombre de vingtenaires publiant des annonces dans les colonnes du *GHI* entre 1994 et 2004 s'explique facilement à nos yeux par le désintérêt de plus en plus marqué des jeunes générations pour les supports papiers. Les vingtenaires des années 2000 ont connu l'évolution d'internet et sont certainement plus enclins, selon nous, à trouver l'âme sœur en usant des nouvelles technologies à leur service (dont *Meetic.fr*) plutôt qu'à employer le canal plus traditionnel de la presse écrite.

Les quinquagénaires, quant à eux, représentent **7%** des annonceurs en 1974, **12%** en 1984, **14%** en 1994 et **17%** en 2004. Soulignons que la progression du nombre d'auteurs quinquagénaires est inversement proportionnelle à celle des vingtenaires. Nous pouvons peut-être voir dans ce phénomène un signe du vieillissement de la population genevoise. Voici une analyse lecteurs sous forme graphique de l'ensemble des trente années étudiées.



Nous avons choisi de ne pas entrer dans le détail des autres catégories d'âge répertoriées dans notre base de données, en effet, les annonceurs dans la soixantaine, la septantaine, la quatre-vingtaine ou ayant moins de vingt ans sont proportionnellement peu significants par rapport aux catégories répertoriées et analysées ci-dessus. Il nous faut toutefois préciser qu'elles existent. L'analyse menée ci-dessus nous permet dans tous les cas de constater que la catégorie d'annonceurs la plus représentée, à savoir celle des trenténaires, est celle qui représente la part la plus importante du lectorat de *GHI* selon l'étude que nous avons citée plus haut dans ce travail.³¹⁸ En cela, les annonceurs de la rubrique *amitiés-rencontres* correspondent au profil type des lecteurs du journal (du moins en ce qui concerne leur âge). A ce propos, il nous faut d'ailleurs nous attarder sur un point tout à fait intéressant, la mention de la caractéristique « jeune homme » ou « jeune femme » voire tout simplement de l'adjectif « jeune » dans le texte de l'annonceur. Il nous a semblé tout à fait pertinent de nous demander si cette évocation de la « jeunesse » était stable sur l'ensemble de la période étudiée ou si, au contraire, elle subissait des fluctuations. Dans un deuxième temps, nous nous sommes demandés si cette information était plus souvent mise en avant par l'un des deux sexes ou si les deux l'employaient à proportion égale.

³¹⁸ Lire section VI.V. *Qui sont les lecteurs du GHI ?*

Commençons notre étude par la classe d'âge la plus représentée : les trentenaires. En 1974, on compte 9 femmes âgées entre 30 et 39 ans. Sur l'ensemble de ces femmes, cinq se qualifient de « jeune femme »³¹⁹ (56%) et une de « demoiselle » (les autres ne donnent aucune information). En 1984, 16 femmes entrent dans cette catégorie. Dix se qualifient de « jeune femme » (63%), une de « dame » et une de « jeune dame ». En 1994, sur les 27 femmes déclarant avoir la trentaine, quatorze se qualifient de « jeune femme » (52%). Enfin, en 2004, 16 femmes entrent dans cette catégorie d'âge et parmi elles seules trois se qualifient de « jeune femme » (19%). Un constat général est donc de mise, à trente ans, la jeunesse semble un qualificatif non contesté, au point qu'il semble de moins en moins mentionné au fil du temps (cela peut également s'expliquer par le fait que, l'espérance de vie augmentant, nous vivons de plus en plus âgés et repoussons donc de même les limites de la « jeunesse »).

Les hommes quant à eux sont 12 à entrer dans la catégorie des trentenaires en 1974. Parmi eux, deux se qualifient de « jeune homme »³²⁰ (17%) et deux de « monsieur » (17%). En 1984, on compte 41 trentenaires, dont 19 se qualifient de « jeune » ou de « jeune homme » (46%). Dix ans plus tard, en 1994, les trentenaires masculins s'élèvent à 34 individus, dont dix-sept se qualifient de « jeune homme » (50%). En 2004, pour finir, 11 hommes affichent la trentaine et quatre se disent « jeune homme » (36%). Nous pouvons donc constater qu'en 2004 mis à part, les femmes sont systématiquement plus nombreuses à afficher leur « jeunesse » que les hommes. Il est également intéressant de relever que les termes « monsieur » et « jeune dame » ou « dame » ne sont plus utilisés en 1994 et 2004 pour qualifier les trentenaires, très certainement pensons-nous parce que ces trois termes sont synonymes d'une certaine « respectabilité » liée à l'âge mûr.

L'évolution de la terminologie employée par les quadragénaires renforce notre hypothèse. En 1974, la seule femme ayant entre 40 et 49 ans se qualifie de « dame jeune ». En 1984, sur 14 femmes affichant la quarantaine, deux se qualifient de « dame » (14%) et trois se disent « jeunes femmes » ou « jeune » (21%). En 1994, sur les 18 femmes recensées dans cette catégorie, quatre se disent « dame » (22%) et deux se qualifient de « jeune femme » (11%). Enfin, en 2004, sur les 15 femmes répertoriées, deux se qualifient de « dame » et deux de « jeune femme » (13% dans chacun des deux cas). Nous constatons donc que la jeunesse n'est pas un fait établi à la quarantaine et que les annonceuses emploient un vocabulaire qui oscille entre connotation renvoyant à la jeunesse et connotation renvoyant à l'âge mûr.

³¹⁹ Souvent le terme est abrégé « JF ».

³²⁰ Là encore, le terme est généralement abrégé « JH ».

Chez les hommes, sur 6 hommes affichant la quarantaine en 1974, un seul se qualifie de « monsieur ». En 1984, sur 23 hommes recensés dans cette catégorie d'âge, 3 se qualifient de « monsieur » (13%). En 1994, le terme « monsieur » disparaît complètement puisque sur les 27 hommes répertoriés, quatre se disent « jeune » ou « jeune homme » (15%). En 2004, enfin, 4 hommes sur les vingt-quatre recensés s'attribuent le qualificatif de « jeune homme » (17%). Si les hommes sont toujours moins nombreux que les femmes à mettre un qualificatif sur leur âge, ils sont en revanche plus prompts, dans la quarantaine, à souligner leur « jeunesse ».

Cette tendance se renverse cependant à partir de la cinquantaine. En effet, que ce soit en 1974, en 1984, en 1994 ou en 2004, tous les hommes ayant donné une information relative à leur âge ont employé le mot « monsieur » (2 en 1974 (100%), 3 en 1984 (25%), 2 en 1994 (13%) et 1 en 2004 (7%).

Chez les femmes, si le qualificatif de « dame » reste la règle (4 en 1984 (50%) et 7 en 1994 (50%)) on observe un léger changement en 2004 puisque sur les 4 femmes qualifiant leur âge, deux se disent « dame » (20%) et deux « jeune femme » (20%). Difficile de tirer une conclusion générale d'un si petit nombre d'annonces fournissant des données exploitables, mais le fait est qu'il n'est pas impossible que ces 20% de « jeunes filles » dénotent un certain jeunisme chez les annonceuses, culte de la jeunesse qui du reste s'est considérablement développé dans les dernières décennies.

XII.I. ... mais elle est convoitée.

Nous l'avons vu, un certain nombre d'annonceurs affiche volontiers leur jeunesse. Qu'en est-il cependant de l'âge demandé aux âmes sœurs potentielles ? Nous avons croisé les critères « sexe demandé », « sexe demandeur », et leurs âges respectifs pour nous faire une idée sur la question. Nous avons également tenu compte de l'année de publication.

En 1974, 1984, 1994 et 2004, un constat est de mise, les femmes recherchent régulièrement un homme du même âge ou légèrement plus âgé qu'elles (même si la grande majorité d'entre elles, comme les hommes, ne spécifient pas l'âge de la personne recherchée).

En **1974**, sur 4 femmes recherchant un homme dans la vingtaine, une souhaite qu'il ait la trentaine (les autres ne spécifient rien). Sur les 9 trentenaires recensées cette année-là, deux souhaitent un partenaire d'âge en rapport (22%) et une souhaite une relation avec un homme de la quarantaine (11%). Enfin, sur les deux femmes de la cinquantaine recensées, une souhaite rencontrer un homme ayant un âge correspondant au sien (50%).

En **1984**, sur les 7 femmes d'une vingtaine d'années recherchant une relation, deux souhaitent un homme d'âge en rapport (29%) et 3 recherchent un jeune homme d'une trentaine d'année

(43%). Sur 16 femmes de la trentaine, 13% souhaitent une relation avec un homme de leur âge et 25% souhaitent rencontrer un homme de la quarantaine. Sur les 12 quadragénaires recensées cette même année, six souhaitent une relation avec un homme de même âge (50%) et quatre souhaitent un homme de la cinquantaine (33%). Enfin, parmi les 6 quinquagénaires répertoriées, trois souhaitent une relation avec un homme de même âge (50%).

En **1994**, sur les 6 femmes recherchant un homme, une est indifférente à l'âge de son futur partenaire, une cherche un homme ayant un âge en rapport avec le sien et une troisième cherche un quadragénaire. Chez les 25 trentenaires recherchant un partenaire, neuf souhaitent un homme dont l'âge correspond au leur (36%) et six cherchent un quadragénaire (24%). Parmi les 18 quadragénaires recherchant une relation, six souhaitent un homme du même âge qu'elles (33%) et deux cherchent un quinquagénaire (11%). Enfin on dénombre parmi les 14 quinquagénaires, 7 femmes souhaitant une relation avec un homme de même âge (50%), 2 femmes cherchant un partenaire dans la soixantaine (14%) et une femme cherchant un compagnon dans la quarantaine (7%).

En **2004**, sur 4 femmes de la vingtaine cherchant une relation hétérosexuelle, une souhaite un homme d'âge en rapport avec le sien (25%), une autre désirerait trouver un homme dans la trentaine (25%) et deux préféreraient un homme dans la quarantaine (50%). Parmi les 14 trentenaires cherchant un partenaire, une souhaite trouver un homme à l'âge correspondant au sien (7%), trois souhaitent un homme dans la quarantaine (21%) et une souhaite lier connaissance avec un quinquagénaire (7%).

Parmi les 13 quadragénaires cherchant à trouver l'âme sœur cette année-là, six cherchent un partenaire dont l'âge est en rapport avec le leur (46%), deux cherchent un quinquagénaire (15%) et une dernière souhaite un sexagénaire (8%).

Enfin, parmi les 9 quinquagénaires répertoriées en 2004, quatre cherchent un homme de même âge (44%) et une cherche un sexagénaire (11%).

Ainsi, les femmes tendent à rechercher une certaine homogamie de l'âge au début de leur relation. Lorsqu'elles cherchent l'hétérogamie, celle-ci est toujours au profit de l'homme qui sera amené à fréquenter une femme plus jeune que lui (à une exception près dans notre analyse). Nous constatons que sur ce point précis, les mentalités n'ont guère évolué en trente ans puisque les pratiques affichées dans les petites annonces restent constantes.

Chez les hommes en revanche les attentes sont tout autres. Parmi les six vingtenaires recensés en 1974, un est « indifférent » à l'âge de sa future partenaire et 3 autres (50%) demandent un âge en rapport. Parmi les 12 trentenaires, un est indifférent à l'âge de sa future compagne, deux recherchent une partenaire dans la trentaine (17%) et 4 cherchent une âme sœur ayant la

vingtaine (33%). Chez les 6 quadragénaires recensés, deux sont « indifférents » à l'âge de leur future compagne et deux souhaitent une relation avec une femme dans la trentaine (33% dans chacun des deux cas). Enfin, parmi les deux quinquagénaires recensés, un souhaite une relation avec une femme dont l'âge est en rapport avec le sien.

En **1984**, sur les 15 vingtenaires recensés, quatre recherchent une femme d'âge en rapport avec le leur (27%), deux recherchent une femme dans la trentaine (13%) et un est indifférent à l'âge de sa future partenaire (7%). Parmi les 35 trentenaires qui cherchent une dulcinée, cinq cherchent une femme dont l'âge correspond au leur (14%), huit cherchent une femme dans la vingtaine (23%) et trois sont indifférent à l'âge de leur âme sœur (9%). Chez les 22 quadragénaires répertoriés, un cherche une femme du même âge que lui (6%) et treize cherchent une femme dans la trentaine (59%). Enfin, parmi les 11 hommes quinquagénaires que nous avons recensés, deux cherchent une femme du même âge (18%), deux cherchent une quadragénaire, deux cherchent une trentenaire (ce qui revient à dire que 36% des quinquagénaires cherchent une femme plus jeune) et un est indifférent à l'âge de sa partenaire potentielle (9%).

En **1994**, sur 18 vingtenaires recherchant une relation hétérosexuelle, neuf cherchent une partenaire de même âge (50%), un cherche une femme dans la quarantaine (6%) et un est indifférent à l'âge de sa future amie (6%). Parmi les 32 trentenaires qui recherchent une partenaire, neuf cherchent une femme dont l'âge correspond au leur (28%), cinq cherchent une conjointe dans la vingtaine (16%) et un est indifférent à l'âge de sa potentielle amie (3%). Chez les 24 quadragénaires recensés, trois cherchent une femme de même âge qu'eux (13%), sept cherchent une femme dans la trentaine (29%) et un est indifférent à l'âge de sa future compagne (4%). Pour finir, parmi les 16 quinquagénaires répertoriés, 2 cherchent une compagne ayant un âge similaire au leur (13%), 3 cherchent une femme dans la quarantaine (19%), un cherche une amie dans la trentaine (6%), un autre dans la vingtaine (6%) et enfin un dernier stipule simplement qu'il recherche une partenaire « plus jeune » (6%). Ainsi, cette année-là, sur l'ensemble des quinquagénaires 37% cherchent une partenaire plus jeune qu'eux.

En **2004**, enfin, on recense 5 vingtenaires dont un souhaite trouver une amie du même âge (20%). Parmi les 10 trentenaires répertoriés, quatre attendent de lier connaissance avec une partenaire du même âge (40%) et un souhaite une femme de la quarantaine (10%). Chez les 22 quadragénaires cherchant une femme, trois recherchent une femme du même âge (14%) qu'eux et 6 souhaiteraient une partenaire dans la trentaine (27%). Enfin, parmi les 14 quinquagénaires que nous avons recensés, deux souhaitent une femme du même âge qu'eux (14%), deux autres souhaiteraient une partenaire dans la quarantaine (14%) et un dernier

attend une amie dans la trentaine (7%). 21% des quinquagénaires souhaitent donc lier connaissance avec une femme plus jeune qu'eux.

Il est extrêmement intéressant de constater que plus les hommes prennent de l'âge, plus ils tendent à rechercher une partenaire (beaucoup) plus jeune qu'eux. Leur fonctionnement est l'exact opposé des femmes. Alors que chez ces dernières on retrouve une majorité d'annonceuses souhaitant un âge équivalent au leur voire légèrement plus élevé (décennie qui suit directement la leur), les hommes, eux, cherchent très majoritairement des femmes dont l'âge est une décennie inférieur au leur voire beaucoup plus (des quinquagénaires qui cherchent des vingtenaires, par exemple). Un sociologue aurait probablement beaucoup à dire sur la question, pour notre part, nous nous contenterons de constater que les usages masculins, comme les féminins, restent relativement stables dans le temps, même si nous pouvons observer qu'en 2004 les trentenaires recherchent plus facilement des femmes d'âge en rapport avec le leur plutôt que des vingtenaires. Signe d'une prise de conscience ou d'une évolution en la matière ? Il faudrait pour cela corroborer les chiffres obtenus en menant une recherche sur les années qui suivent.

XIII. Des annonceurs libres comme l'air

Si les annonceurs ne recherchent pas nécessairement l'homogamie liée à l'âge, qu'en est-il de celle de l'état civil ? Les travaux d'Alain Girard ou de Jean Kellerhals s'attachent à prouver que les divorcés recherchent souvent des partenaires de même statut, tout comme les veufs. Nous avons vérifié si cette volonté se retrouvait clairement énoncée dans les textes des 581 annonces analysées.

Excepté le fait qu'un bon nombre d'annonces est de ce point de vue-là inexploitable (car mentionnant des annonceurs à l'état civil non spécifié recherchant un partenaire à l'état civil également non spécifié), il faut constater que le terme le plus usité par les auteurs pour qualifier leur situation d'état civil est le mot « libre » (et dans une moindre mesure « seule »).

- En **1974**, sur l'ensemble des 61 annonceurs, seule une femme indiquant être seule cherche une personne « libre » (2%). Les annonceurs restant ne spécifient pas leur état civil ou se moquent de celui de leur futur partenaire. Cette même année, ils sont 33 hommes à l'état civil non spécifié recherchant une partenaire dont le statut est tout aussi flou.
- En **1984**, sur 3 femmes divorcées une cherche un partenaire libre (33%). Sur les huit se qualifiant de « libre[s] », trois cherchent un partenaire de même condition (38%). Les trois veuves recensées ne spécifient pas vouloir nécessairement lier une relation avec un veuf.
Parmi les 7 hommes célibataires répertoriés cette année-là, deux souhaitent une relation avec une partenaire « libre » (29%). Sur les 18 hommes se qualifiant de « libre[s] », deux souhaitent une femme de même statut (11%). Nous repérons une volonté claire d'homogamie chez un des trois « séparés » répertoriés qui souhaite une compagne dont la situation est « en rapport » (33%), alors qu'un autre est « indifférent » à la question (33%). Enfin, un homme seul cherche une compagne qui l'est également.
- En **1994**, sur 6 femmes divorcées, deux spécifient rechercher un homme « libre » (33%). Parmi les 8 femmes libres recensées, 4 soulignent qu'elles cherchent un homme qui l'est également (50%) et, parmi elles, une souligne « divorcés s'abstenir »³²¹ (13%). Enfin, une séparée (sur deux, soit 50%) et une veuve sur cinq (soit 20%) cherchent toutes les deux des hommes « libre[s] ».

³²¹ Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut entendre par « libre » un individu n'ayant pas eu de relations antérieures à celle recherchée. Si aucun des annonceurs ne donne de précisions quant à ce qu'il entend par cette

Du côté des hommes, sur 3 célibataires, un cherche une femme libre (33%). Sur 6 divorcés, un seul cherche une compagne « célibataire *ou* divorcée » (*nous soulignons*), soit 17% de l'ensemble. En dernier lieu, un seul homme libre sur 26 recherche une femme de même statut (4%).

- En **2004**, sur 3 femmes célibataires deux recherchent un homme libre (67%) et la troisième stipule qu'elle attend un célibataire (33%). Chez les hommes, le seul célibataire répertorié recherche une femme libre. Quant aux dix qui se disent libres, deux d'entre eux souhaitent une partenaire de même statut (20%). Le seul séparé est indifférent au statut social de sa future compagne. Chez les trois veufs, comme chez les trois hommes se qualifiant de « seul[s] », il en est toujours un pour désirer une femme « libre » (33% dans les deux cas).

Nous pouvons ainsi souligner que l'homogamie de l'état civil n'est clairement pas établie chez les annonceurs. Sur les quelques données exploitables, il n'en est qu'un nombre infime qui confirme les thèses avancées par le sociologue Jean Kellerhals, les autres montrent que tant les femmes que les hommes étant à la recherche de l'âme sont plutôt indifférents à la question. Toutefois, il n'est pas impossible que parmi les données non exploitées se cachent derrière les termes « non spécifié » un important nombre de célibataires cherchant des célibataires. Il est même fort probable que parmi l'importante proportion des annonceurs n'indiquant pas leur état civil, beaucoup ne le fassent pas parce qu'ils *sont* célibataires et que l'information serait donc implicite. Toutefois, cela échappe à l'œil de l'historien et nous ne sommes ici réduits qu'à pouvoir faire des hypothèses invérifiables.

XIII.I. Le statut des divorcés

Si l'état civil est rarement mis en avant par les annonceurs, nous nous sommes toutefois demandé si certains faisaient allusion plus ou moins directement au vécu antérieur de leur futur partenaire ou au leur, par le biais d'une mention aux enfants à leur charge ou, inversement aux exigences mises en avant dans leurs annonces quant à la présence ou absence de charge de leur futur partenaire. Les enfants d'autres relations sont-ils acceptés ou au contraire refusés ? Y a-t-il une évolution au fil du temps ? Pour ce faire, nous avons croisé les données concernant les informations sur les enfants à charge et leur nombre, tant concernant l'annonceur que le ou la partenaire potentiel(le).

« liberté » si souvent affichée, nous pensons pour notre part qu'il s'agit simplement d'un affranchissement lié à une quelconque autre relation sentimentale.

- En **1974**, on trouve 4 femmes ayant des enfants à charge, deux n'en ont qu'un (50%), une est mère de deux enfants (25%) et la dernière en a trois (25%). Seule la dernière demande que son futur partenaire ait également des enfants, mais ne spécifie pas combien. Du côté des hommes, un affiche un enfant à charge et exige que sa future compagne n'ait pas d'enfant et soit « sans charges ».
- Sur l'ensemble de l'**année 1984**, nous avons comptabilisé 10 femmes ayant des enfants à charge, la moitié en a un, l'autre en a deux. Parmi les mères d'un enfant, seule une demande que son futur partenaire en ait aussi (20%), mais ne stipule pas combien. Chez les mères de deux enfants, trois mentionnent qu'elles ne sont pas contre voire souhaitent que leur partenaire ait des enfants, ainsi elles écrivent : « ayant même des enfants », « enfants acceptés avec joie » ou encore « enfants bienvenus ». Une femme ne spécifiant pas sa situation personnelle demande que son partenaire ait des enfants « de préférence ».

La même année, un seul homme annonce avoir un enfant à charge et il recherche une partenaire « avec ou sans [enfants] ». Quant aux deux hommes qui s'affichent « sans charges » et « sans enfants », ils ne sont pas regardants concernant la situation de leur future partenaire. Enfin, deux hommes ne spécifiant pas leur propre situation annoncent que les « enfants [de leur future partenaire sont] bienvenus ».

- En **1994**, 6 femmes mentionnent qu'elles ont des enfants. Quatre d'entre elles n'en ont qu'un, deux en ont deux et une ne spécifie pas leur nombre. Sur les 80 femmes qui ne stipulent pas si elles ont des enfants à charge, une demande explicitement que son futur partenaire soit « sans enfants » et une seconde mentionne qu'un « enfant [est] bienvenu ».

Cette année-là, trois hommes indiquent avoir des enfants. Un ne spécifie pas combien il en a et les deux autres sont respectivement pères d'un et deux enfants. Aucun des trois n'a de requête concernant les enfants à charge de leur partenaire potentielle. Parmi les trois hommes qui s'affichent « sans enfant ni charge », « sans enfant » ou « sans charge » aucun n'a d'exigences à formuler à l'encontre de sa future partenaire sur ce plan particulier. Enfin, parmi les hommes qui ne mentionnent pas leur propre situation (115 individus), quatre sont prêts à nouer une relation avec une femme ayant plusieurs enfants (« enfants bienvenus », « avec enfants ou pas », « enfants possibles » et un d'entre eux stipule qu'un « enfant [est] bienvenu ». Un seul annonceur exige que sa partenaire soit « sans enfant ».

- En 2004, quatre femmes annoncent avoir des enfants (deux mères de deux enfants une mère d'un seul et une ne donnant pas de précisions). Aucune ne formule de commentaire concernant le nombre d'enfants éventuel de son futur partenaire. Sur les 64 femmes qui ne mentionnent aucune information sur leur statut, une mentionne qu'un « 1 ou 2 enfants [sont] bienvenus ».

Du côté des hommes, un seul affiche un enfant à charge. Il précise que les enfants de sa future partenaire sont « bienvenus ». Parmi ceux qui ne donnent pas d'information sur leur propre situation familiale (72 en tout), trois précisent qu'ils attendent une partenaire dont les enfants sont « bienvenus » ou « avec ou sans enfant ». Un quatrième précise qu'il souhaite connaître une compagne « sans enfants ».

De manière générale, nous pouvons constater que les femmes qui ont des enfants sont significativement plus représentées que les hommes et ce sur l'ensemble des années étudiées. Elles sont également plus nombreuses à attendre un partenaire avec enfant et ce qu'elles en aient déjà d'une première relation ou non. Les hommes quant à eux, lorsqu'ils le mentionnent sont plutôt enclins à accepter les enfants issus d'une union précédente de leur partenaire, mais sont plus nombreux à mettre un veto à ce sujet (encore que, compte tenu du nombre d'annonces apportant des données exploitables, les chiffres ne soient pas très significatifs).

Enfants ou pas, un point est à souligner : sur l'ensemble des 581 annonces, aucun auteur n'annonce un divorce prononcé à profit ou non. Nous en déduisons que déjà en 1974 on n'accorde peu d'importance à la question, l'information principale étant le fait de savoir si l'annonceur ou son/sa futur(e) partenaire est divorcé(e) ou non.

XIV. Une spiritualité absente

Nous l'avons constaté dans ce qui précède, les annonceurs qui publient dans les colonnes du *GHI* ne sont ni adeptes de l'homogamie des origines, ni de celle de l'état civil. Quant à l'homogamie de l'âge, elle est fragile, les uns et les autres étant relativement adeptes d'une certaine différence en la matière. Qu'en est-il dès lors de la question religieuse ? Il nous faut souligner qu'à notre grand regret elle est singulièrement absente des données avancées par les auteurs et ce sur les trente années étudiées. Sur 581 annonces, seules trois mentionnent la confession de leur auteur et son désir éventuel de trouver un(e) partenaire partageant les mêmes convictions. Toutes ont été rédigées par des femmes. Publiée en 1974, la première mentionne que l'auteure est catholique mais ne formule aucune exigence quant à la confession du partenaire recherché. En 1984, une femme recherche un partenaire « israélite », ce qui nous laisse supposer qu'elle est elle-même juive. Enfin, en 2004, une musulmane cherche un homme de confession « semblable ».

Les trois monothéismes sont donc représentés dans les annonces étudiées, mais dans des proportions tellement infimes qu'il n'est pas possible d'en tirer une quelconque indication ou conclusion générale. Cela prouve dans tous les cas que ce facteur n'est pas déterminant dans le choix d'un partenaire et que l'homogamie religieuse n'est en aucun cas un critère déterminant pour l'établissement d'une relation sentimentale, du moins pas pour les lecteurs du *GHI*.

XV. Homogamie de lieu : une évidence sous-entendue ?

L'homogamie du lieu de résidence étant souvent mise en évidence dans les travaux sociologiques ayant abordé la question de la rencontre amoureuse, nous avons souhaité nous intéresser à la question. Toutefois, nous avons ici été confrontés à un problème de taille. Le *GHI* étant un journal local distribué uniquement sur le canton de Genève (du moins à ses débuts), il est fort possible en effet que les annonceurs considèrent comme implicite le fait de résider dans la région genevoise. Sachant qu'il s'agit de la zone de diffusion de l'hebdomadaire, il n'est pas foncièrement nécessaire aux intéressés de mettre ce critère en avant. L'information aurait eu plus de sens dans des annonces publiées dans l'*Hebdo* par exemple, puisque ce dernier est diffusé dans toute la Suisse romande. Ceci explique selon nous le fait que l'on trouve peu de références au lieu de résidence des annonceurs et des partenaires demandés dans les annonces du *GHI* et ce sur l'ensemble des années étudiées.

Sur 161 annonces publiées en 1974, seules 3 mentionnent un lieu de résidence : une femme demande à son futur partenaire de résider à Genève mais ne précise pas son propre lieu de résidence (on peut supposer qu'il s'agit implicitement de Genève également). Quant aux hommes, ils sont deux à mettre en avant le critère du lieu de résidence, le premier mentionne habiter à Genève mais n'a pas d'exigence spécifique concernant la région d'habitation de sa future compagne, quant au second, il recherche un compagnon dont la « résidence [est à] Genève ».

Dix ans plus tard, en 1984, une femme précise habiter à Genève sans pour autant avoir d'exigence concernant le lieu de résidence de sa partenaire potentielle. Une seconde indique son statut de « frontalière » sans donner plus de précision ni attendre un statut similaire de son compagnon. Chez les hommes, trois donnent des indications sur leur lieu de résidence. Un « partag[e] sa vie entre l'Europe, les USA et les Caraïbes », le second habite Annecy et le troisième Genève. Aucun des trois n'a cependant d'exigence particulière quant au lieu d'habitation de sa future compagne. Enfin, un homme qui ne précise pas où il habite demande que sa future amie réside Genève.

En 1994, une seule femme précise habiter le canton de Genève sans avoir de requête particulière quant au lieu de résidence de son partenaire. Du côté des hommes, la même année, un homosexuel précise résider « entre Genève et Lausanne », sans avoir de requête particulière quant au lieu d'habitation de son futur compagnon. Quatre hétérosexuels précisent également qu'ils vivent à Genève sans exiger la même chose de leur future amie.

Enfin, en 2004, une femme ne précisant pas son propre lieu de résidence demande que son futur partenaire « souhait[e] vivre à l'île Maurice ». Parmi les hommes, deux donnent une

indication de leur lieu de résidence (l'une étant plus vague que l'autre). Le premier indique vivre « en Suisse [depuis] 1970 » sans demander la réciprocité de sa compagne.³²² La dernière annonce est la seule qui recherche concrètement l'homogamie de lieu, il s'agit d'un homosexuel vivant à Genève et demandant spécifiquement que son compagnon réside « à Genève » également.

Deux hypothèses donc, concernant l'homogamie de lieu de nos annonceurs. Soit ces derniers ne précisent rien à ce sujet car l'information est implicite et définie par la zone de publication du journal (hypothèse qui selon nous semble la plus plausible), soit ce critère ne revêt qu'une infime importance à leurs yeux.

³²² Selon nous, cette indication vise également à démontrer une bonne intégration de l'annonceur, en l'occurrence étranger.

XVI. Les hommes et les femmes face à l'emploi

Les annonceurs sont-ils à la recherche d'une certaine homogamie au niveau des professions exercées ? Les hommes et les femmes sont-ils aussi nombreux les uns que les autres à indiquer leur profession ou à mentionner des exigences concernant la situation professionnelle de leur futur conjoint. Nous avons croisé les données « profession du demandeur » et « profession du demandé » pour le savoir.

De prime abord, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à faire étalage de leur profession et, si elles le font, elles n'ont pas nécessairement d'attente concernant l'emploi de leur futur compagnon.

- En **1974**, **10% des femmes** fournissent des informations sur leur emploi : une exerce une profession indépendante, l'autre est secrétaire. Quant aux **hommes**, ils sont **20%** à renseigner les lectrices sur ce point. Deux sont artistes, un est cadre, les autres sont encore directeur, diplomate, employé d'état, ingénieur ou de « profession indépendante ». Ni les femmes ni les hommes ne formulent d'attentes quant à l'activité lucrative de leur futur conjoint. En revanche, il est intéressant de constater que les individus qui mentionnent cette information sont issus de la classe moyenne supérieure, voire de la classe supérieure de la population, la secrétaire mise à part. La profession est ainsi mise en avant si elle joue un rôle valorisant pour ceux qui la dévoilent.
- En **1984**, nous relevons le même phénomène. **12% des femmes** donnent leur profession. Elles sont respectivement « ancien mannequin »³²³, avocate, secrétaire et enseignantes (pour quatre d'entre elles). La dernière exerce une « profession indépendante ». Parmi elles, aucune n'a de revendication concernant le métier de son futur partenaire, à l'exception d'une enseignante qui cherche un homme « si possible enseignant ». Enfin, une femme qui ne spécifie pas son propre emploi demande que son futur ami ait une « carrière libérale ». Du côté des **hommes**, **12%** donnent une information sur leur profession. Comme en 1974, ils possèdent souvent des postes à responsabilité. On trouve parmi eux : deux « cadre[s] », un directeur, un « directeur d'institut et PDG d'une société anonyme », un « entrepreneur indépendant », deux « financiers », un « fonctionnaire », un « homme d'affaires », un « industriel », un

³²³ Ici, nous noterons que l'annonce du métier exercé induit plus précisément la valorisation physique de l'annonceuse.

- « informaticien », et un homme exerçant une « profession libérale ». Aucun ne formule d'exigence quant à la profession de sa future compagne.
- En 1994, **2% des femmes** exercent une « profession libérale » et aucune n'a d'exigence à formuler quant au métier de son futur conjoint. Quant aux **hommes**, ils sont **14% à afficher ouvertement leur métier**. Un est « artisan musicien », un « auteur humoriste », un « boulanger », un « cadre dans la communication », un « cadre supérieur », un « commerçant indépendant et affairistes », un « consultant international », un « enseignant », un suit une « carrière à l'international », un autre encore est « fondé de pouvoir » (spécifié « à la retraite ») et on trouve encore un « informaticien », un « ingénieur », un « journaliste retraité », un « médecin », deux hommes exerçant une « profession indépendante » et un dernier ayant une « profession libérale ». Seul l'un de ces derniers souhaite nouer une relation avec une femme exerçant également une « profession libérale », les autres n'ont aucun souhait spécifiquement formulé à cet égard. Enfin, un des hommes qui n'indique pas sa profession souhaiterait trouver une compagne « artiste ».
 - En 2004, aucune femme n'indique sa profession ou n'exprime de souhait concernant celle de son ou sa futur(e) partenaire. En revanche, les hommes sont **12%** à renseigner ce critère. Parmi eux on trouve un « cadre travaillant à la ville », un « conseiller juridique », un « étudiant », un « informaticien », un « maître d'hôtel », un « médecin indépendant », deux hommes exerçant une « profession libérale » et un ayant un « beau métier ». Aucun n'a d'exigence particulière à formuler concernant l'hypothétique profession de son amie.

Nous pouvons donc souligner qu'à de rares exceptions près, les annonceurs ne recherchent pas nécessairement un(e) partenaire dont la profession est proche de la leur. Notons également que la grande majorité des annonceurs qui mettent en avant cette caractéristique le fait probablement car le caractère de son emploi est valorisant (cadre à l'international, profession libérale, etc.). Nous pouvons d'ailleurs constater que la majeure partie des annonceurs qui affiche sa profession est issue du secteur tertiaire. Nous ne trouvons que très peu d'artisans qui mettent leur profession en valeur (à l'exception d'un « boulanger »). En cela, les annonces du *GHI* reflètent bien le marché de l'emploi genevois. Impossible en revanche de nous exprimer sur la meilleure formation des femmes, car les seules qui précisent leur profession sont généralement diplômées de hautes études et ont des postes à responsabilités (le cas des quelques secrétaires mis à part).

XVI.I. De l'importance de la « situation »

Si l'homogamie ne se confirme pas dans la recherche d'un partenaire exerçant une profession proche de la sienne, peut-être se reflète-elle dans la volonté de trouver un conjoint dont la situation économique est similaire. En effet, de la profession dépend également, dans une large mesure, le niveau de vie et la situation financière. Si les partenaires qui annoncent ou non leur emploi ne recherchent pas nécessairement un(e) conjoint(e) travaillant dans le même secteur d'activité, il est probable en revanche qu'ils attendent de leur futur partenaire un niveau socio-professionnel équivalent au leur. Nous avons donc croisé les critères « date de parution », « sexe demandeur », « profession demandeur », « situation demandeur » et « situation demandé » pour tenter de prouver notre hypothèse. D'autre part, nous nous sommes également demandé si les individus qui ne mentionnaient pas leur profession accordaient de l'importance à la « situation » socio-professionnel. Voici ce que nous avons découvert.

- En 1974, la seule femme disant exercer une profession indépendante cherche un homme dont la « situation [est] stable ». Parmi les dix-huit qui ne mentionnent pas leur métier, trois affichent une situation plutôt confortable (17%) en employant des termes comme « ayant responsabilités », « bon milieu » ou encore « bonne situation ». Il est intéressant de constater que les trois femmes (100%) affichant leur situation recherchent une équivalence chez leur partenaire qu'elles veulent respectivement « de bon milieu » (deux d'entre elles) et « en rapport ». Parmi les femmes qui ne précisent ni leur profession ni leur situation, une souhaite que son compagnon ait une « maison de campagne » et une deuxième demande que son conjoint ait une « situation » (soit 14% des annonceuses). On constate donc d'ores et déjà qu'il y a une certaine recherche d'homogamie concernant la situation financière, du moins de la part des femmes. Plus intéressant encore, celles qui ne mentionnent pas leur propre statut semblent être à la recherche d'une certaine stabilité financière voire matérielle. Du côté des hommes, le constat est tout autre. Trois des annonceurs qui dévoilent leur profession (l'ingénieur, l'étudiant et celui exerçant une profession indépendante) témoignent d'une bonne situation personnelle (« situation », « aisé », « excellente position sociale »), mais aucun des trois ne demande que sa future partenaire remplisse cette condition. Le professionnel indépendant est même « indifférent » à ce critère. Quant aux hommes qui ne précisent pas leur profession (30 au total), ils sont 5 à afficher leur situation (« habitation indépendante à Genève », « aisé », « ayant

appartement, jardin abrité, voiture sport », « bonne situation », « bonne situation et avoir, voiture »). Aucun d'entre eux ne demandent la réciproque de leur partenaire. En revanche, un homme sur les vingt-cinq qui ne donnent aucune précision sur leur profession et leur propre situation recherche une femme de « haut niveau » (4%).

- En 1984, sur les **50% de femmes qui travaillent**, quatre demandent que leur partenaire soit au bénéfice d'une bonne situation et recherchent respectivement un homme de « milieu social culturel élevé », « sans soucis matériel », « stable » ou encore « aisé, sans problèmes ». Sur les neuf qui mentionnent leur situation, six recherchent l'équivalent chez leur futur partenaire (67%). Enfin, sur les 50 femmes qui ne donnent aucune indication concernant leur situation personnelle, douze ont des exigences considérables vis-à-vis de leur futur partenaire (24%). Elles recherchent un homme « aisé », « de niveau social élevé », « ayant situation », de « bon niveau », ayant une « bonne situation » (4 occurrences), d' « excellent milieu », dont la situation est « aisée » ou « saine ».

La même année, du côté des hommes, seul un des douze qui travaillent demande que sa future compagne ait un « haut niveau » (8%). Sur les 28 hommes qui affichent leur situation, deux seulement souhaitent une compagne en rapport dont un précisant « surtout n'ayant aucun problème financier » (7%). Notons que si la majorité des annonceurs masculins met en avant son aisance financière, trois hommes affichent néanmoins une situation financière moins enviable : « certainement sans argent », « pas un homme aisé », « pensionné AI ». Soulignons pour finir qu'aucun homme ne spécifiant ni sa profession ni sa situation socio-professionnelle n'a d'exigence à formuler quant à celle de son/sa future partenaire.

- En 1994, une des deux femmes exerçant une profession libérale stipule qu'elle souhaite un compagnon « sans problèmes » (50%). Quant aux huit qui annoncent leur situation économique ou sociale (toujours bonne), quatre souhaitent un partenaire dont la situation est en rapport ou similaire (50%) et une est « indifférente » à la question (12.5%). Chez les 77 femmes qui n'annoncent ni leur profession ni leur situation, on trouve tout de même 14 annonceuses ayant de hautes exigences quant au niveau socio-économique de leur future conjoint (18%). Elles le souhaitent tour à tour « aisé », « avec voiture », de « bon niveau [socio-culturel ou socio-professionnel] », de « bonne situation », « bien sous tous rapports », d' « excellent niveau socio-culturel », etc.

Parmi les 17 hommes qui travaillent, seul le « consultant international » se disant « fortuné » demande une partenaire de « haut niveau » (6%). Sur les vingt-et-un qui

mentionnent leur situation socio-professionnelle, seul un demande que sa future conjointe ait une situation correcte (5%). Enfin, sur les 83 hommes qui ne spécifient ni leur profession ni leur situation, seul un demande que son amie soit « sans problèmes » (1%).

- En 2004, deux femmes affirment respectivement être de « condition modeste » ou avoir une « situation professionnelle stable ». La seconde demande que son partenaire ait une situation en rapport (50%). Sur les 66 femmes qui ne renseignent ni leur profession ni leur situation socio-culturelle » douze cherchent un partenaire ayant une bonne, voire une excellente situation (18%). Une annonceuse va même jusqu'à préciser qu'elle cherche un homme « capable de [l']entretenir financièrement ».
- La même année, sur l'ensemble des annonceurs affichant leur profession, aucun n'a d'exigence concernant le niveau socio-économique de sa future compagne. De même aucun homme dévoilant ou non sa situation ne formule de requête particulière quant à la situation du partenaire recherché.

Un constat est de mise, les femmes sont, dans le cadre de notre étude, statistiquement plus vénales que les hommes et bien plus intéressées à la question de la stabilité financière que leurs homologues masculins. Notre étude renforce ici un stéréotype éculé. Sociologiquement il y aurait sur ce point beaucoup à dire, nous-mêmes en tant qu'historiens ne pouvons que souligner le fait que la proportion de femmes annonçant sa profession et sa situation reste relativement stable au sein des annonceurs d'une décennie à l'autre.

XVI.II. Question d'éducation

Reste un point à étudié, tant il peut être rapproché de la situation socio-culturelle ou socio-professionnelle, la question de l'éducation ou de l'instruction reçue par les annonceurs et attendue des futurs partenaires. Nous l'avons constaté, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à rechercher l'homogamie sociale. Selon nous, cette homogamie devrait également transparaître dans la recherche de partenaire de niveau d'éducation équivalent, ce critère étant bien souvent constitutif du niveau socio-culturel de l'individu. Nous avons donc croisé les critères de la section précédente en ajoutant les paramètres de l'éducation reçue par le « demandeur » et de celle attendue du « demandé » pour étudier les hypothétiques liens entre les deux paramètres.

- En 1974, seule une femme (sur vingt-et-une) s'annonce « universitaire cultivée » et recherche un partenaire lui aussi « cultivé » (5%). Du côté des hommes qui affichent

leur profession (8 au total), un des artistes répertoriés se dit « universitaire » et cherche une amie ayant de l' « instruction ». Un cadre cherche également une compagne ayant une « excellente éducation » (25%).

- En 1984, sur huit femmes qui affichent leur profession, trois demandent que leur partenaire ait un niveau d'instruction en rapport avec leur niveau socio-professionnel, qu'il soit « cultivé » ou « universitaire » (38%). Sur les onze qui mentionnent un quelconque niveau d'instruction, quatre demandent la réciproque (36%).

Du côté des hommes, sur les 13 affichant leur profession seuls les deux industriels précisent qu'ils souhaitent lier connaissance avec une partenaire ayant de l' « éducation » ou étant « cultivée » (15%). Sur les 22 hommes qui mentionnent leur niveau d'instruction, seuls quatre recherchent une éducation similaire chez leur future partenaire (18%).

- En 1994, une des deux femmes exerçant une profession libérale se dit « cultivée » et recherche un homme qui le soit également (50%). Sur les 14 femmes qui indiquent leur niveau d'instruction, six souhaitent que leur partenaire ait un profil semblable (43%). Les universitaires sont particulièrement regardantes sur la question, puisqu'elles sont trois à se déclarer telles et chacune d'entre elles demande respectivement que son compagnon ait un « bon niveau », soit « cultivé » ou possède un « niveau socio-culturel en rapport ».

Parmi les hommes renseignant leur profession (17 au total), trois demandent que leur compagne soit « cultivée » ou de « haut niveau » (18%), ils sont médecin, consultant international et cadre dans la communication. Parmi les sept qui ne mentionnent que leur niveau d'instruction, deux universitaires mentionnent qu'ils recherchent une femme « cultivée » (29%).

- Enfin, en 2004, sur les 10 femmes mentionnant leur niveau d'instruction, aucune n'a d'exigence quant à l'éducation de son futur compagnon. Quant aux 9 hommes qui travaillent, il n'y a qu'un individu exerçant une « profession libérale » qui souhaite lier connaissance avec un partenaire de « bon milieu culturel » (11%). Pour terminer, sur les 5 hommes mentionnant leur niveau d'éducation, seuls 2 demandent une instruction équivalente de la part de leur future amie (40%).

Nous pouvons constater que les femmes sont plus nombreuses (à l'exception de l'année 2004) à souhaiter rencontrer un homme dont le niveau d'instruction se rapproche du leur. La proportion de femmes partageant cette idée ne cesse d'augmenter au fil du temps, jusqu'à

atteindre 50% en 1994. Étrangement, ce nombre tombe à zéro en 2004 sans que nous n'ayons d'hypothèse explicative plausible à fournir. Peut-être cette chute s'explique-t-elle par le peu d'annonces publiées cette année-là ? Difficile à dire et bien plus encore à comprendre. Reste que nous pouvons dans tous les cas souligner le fait que les femmes sont, là aussi, plus nombreuses à rechercher l'homogamie que les hommes, surtout lorsqu'elles ont un grand nombre d'années d'études à leur actif. Nous sommes ainsi bien loin du mythe qui voudrait que le prince épouse une simple bergère, ou, dans notre cas, que la princesse épouse un simple berger... Dans ce cas précis, nos observations rejoignent les conclusions auxquelles sont parvenus des sociologues comme Jean Kellerhals.

XVII. Compatibilité astral : une homogamie à part entière ?

Jusqu'ici, nous avons pu constater que le principe d'homogamie était rarement vérifié dans la recherche d'un partenaire, que l'annonceur soit une femme ou un homme. Il semblerait toutefois, sur la base des observations déjà effectuées que les femmes soient plus enclines à rechercher l'homogamie (tant au niveau du statut socio-professionnel que de l'âge) que les hommes.

En compilant nos données, nous avons dû faire face à trois annonces qui nous ont amené à nous interroger sur la question de l'homogamie. Il s'agit d'annonceurs ayant pris le parti de rechercher un(e) partenaire sur la simple indication de son signe astral. L'emploi de ce critère est à nos yeux extrêmement intéressant et mériterait probablement à lui seul une étude plus approfondie, bien que le nombre d'annonce ayant recours à lui soit infinitésimal.

Derrière un signe astral se cache en effet, pour ceux qui adhèrent à ces croyances, des traits de caractère comme des prédispositions à certaines activités. Rechercher une compatibilité en fonction de l'horoscope revient donc à rechercher des individus imprégnés des caractéristiques caractérielles propres à leur signe zodiacal. Faute de temps, il nous a été impossible d'aller rechercher pour chacun d'entre eux les qualités ou défauts d'introversion et d'extroversion, voire les potentiels intérêts pour des activités diverses qu'est censée induire la naissance sous un signe particulier. Toutefois, la problématique est extrêmement intéressante car elle induit un type d'homogamie qui n'est pas mentionné dans les travaux sociologiques que nous avons consultés. Faudrait-il d'ailleurs employer le terme homogamie sachant que le principe de l'horoscope repose plutôt sur la « complémentarité » des signes ? La question est ouverte et nous semble pouvoir faire l'objet d'une étude en soi.

Reste que parmi les 581 annonceurs répertoriés dans le cadre de notre étude, nous avons recensé trois annonces, dont deux postées par des femmes, semblant aller dans le sens d'une compatibilité zodiacale. En 1984, un homme qui ne précise pas son propre signe astral donne préférence aux « taureau, vierge [et] sagittaire ». Dix ans plus tard, une femme s'annonce « lionne », mais ne donne pas de préférence quant à l'horoscope de son futur partenaire. La même année, une seconde ne mentionne pas son signe zodiacal mais souhaiterait rencontrer un « sagittaire », un « lion » ou un « scorpion ».

Ces données sont peu exploitables en l'état, étant donné que les annonceurs n'indiquent pas leur propre signe zodiacal, mais il nous semblait important de les mentionner ne serait-ce que parce qu'elles interrogent le principe d'homogamie sous un angle nouveau.

XVIII. Santé et apparence physique : la valorisation de soi

La question de l'homogamie se pose également concernant le physique et la « santé » des annonceurs. Les personnes se désignant physiquement sont-elles également exigeantes sur le physique de leur futur(e) partenaire ? Le mentionnent-elles ? Qu'en est-il des handicaps (lunettes, infirmité physique...) ? Les auteurs en parlent-ils ? Qui demande une photo ? Les femmes ? Les hommes ? Dans quelles proportions ? Dans ce chapitre nous tâcherons d'étudier l'ensemble de ces points.

XVIII.I. Alcool et fumée : deux critères récurrents

Entre 1974 et 2004, les débats autour des dangers de l'alcool et du tabac se sont développés et ont pris passablement d'ampleur. Ils sont devenus de véritables problèmes de santé publique et nous ne comptons plus, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les spots préventifs visant à faire comprendre aux jeunes comme aux moins jeunes l'importance de cesser de fumer (ou de ne jamais commencer) et de consommer l'alcool avec modération. Toutes les mesures dissuasives sont bonnes à prendre pour atteindre cet objectif, de l'augmentation du prix du paquet de cigarettes aux interventions de professionnels de la santé en discothèques pour sensibiliser les jeunes aux dangers de l'alcool au volant. Les petites annonces du *GHI* reflètent l'importance de plus en plus croissante donnée à ces critères.

- En **1974**, on ne compte dans les colonnes du *GHI* que **5% d'hommes** faisant mention d'une information pouvant figurer dans le critère « santé ». Dans cette proportion, aucun individu ne mentionne de thématique en rapport avec l'alcool ou le tabac puisque l'un mentionne porter des « lunettes » et le second confesse un « léger handicap » dont il ne précise pas la nature.
- En **1984**, **3% des femmes donnent des indications en rapport avec leur santé** ou celle souhaitée de leur partenaire. Une d'entre elles indique qu'elle est non fumeuse mais ne précise pas si son conjoint doit également s'abstenir de fumer. La seconde qui recherche une relation homosexuelle ne précise pas son propre « état de santé » mais indique qu'elle souhaite une relation avec une « non fumeuse ». Cette même année, **5% des hommes formulent des souhaits quant à la santé de leur partenaire ou indiquent la leur**. Trois individus indiquent qu'ils sont « non fumeur[s] » et un quatrième indique qu'il est « non fumeur [et] non buveur ». Aucun des quatre ne demande que sa partenaire en fasse autant. Deux hommes enfin ne mentionnent pas leur propre état de santé mais demandent à ce que leur future partenaire soit « non fumeuse ».

- En 1994, **9% des femmes indiquent une information quant à leur état de santé ou celui du conjoint ou de l'amie attendu.** Une « fumeuse » et une « non fumeuse » ne formulent pas d'exigences quant à la santé de leur futur partenaire. Quatre autres femmes qui ne précisent pas leur propre état de santé souhaitent en revanche que leur futur ami soit « non fumeur ». Enfin, une homosexuelle se qualifiant de « petite fumeuse » dit avoir une « tolérance pour petites fumeuses ». **9% des hommes donnent une information concernant leur santé ou celle attendue de leur partenaire.** Deux indiquent des handicaps n'ayant aucun rapport avec l'alcool ou le tabac puisqu'ils évoquent respectivement être « légèrement handicapé » et « avoir une mauvaise vue ». Deux autres sont à contre-courant en indiquant être « fumeur[s] », mais sans préciser s'ils attendent de même de leur future conjointe. Un se précise « non fumeur et non buveur » et cinq se disent « non fumeur[s] », sur l'ensemble des six, deux seulement précisent qu'ils veulent un(e) partenaire qui mène une vie « saine » ou qui soit « compatible ». Enfin, un homosexuel demande que son compagnon soit « si possible non fumeur », mais n'indique pas ses propres habitudes à ce sujet.
- En 2004, **21% des femmes donnent des indications sur leur santé ou celle du partenaire recherché.** En plus des traditionnelles fumeuses (1 femme) et non fumeuses (2 femmes), on trouve une « végétarienne » et une « séropositive » qui recherche une femme de même condition (annonce homosexuelle). Parmi les femmes qui ne précisent pas leur état de santé, sept souhaitent trouver un homme non fumeur (50%) et une aimerait un conjoint fumeur. Pour terminer, **12% des hommes** donnent des informations relatives au domaine de la santé, soit en spécifiant la leur, soit en formulant des exigences quant à celle de leur future compagne. Parmi eux, cinq sont non fumeurs (dont un souhaite que sa future femme le soit également). Un homme qui n'indique pas sa propre santé demande lui aussi que sa femme soit « non fumeuse ».

Nous constatons clairement que les préoccupations liées au mode de vie et à la santé augmente au cours des décennies. Les femmes sont d'ailleurs légèrement plus nombreuses que les hommes à s'en préoccuper. Les années 2000 voient émerger de nouvelles thématiques ayant trait à la santé des individus qui n'étaient pas formulées précédemment, ainsi en va-t-il de cette femme qui se décrit « végétarienne » ou de cette autre qui avoue ouvertement sa séropositivité. L'homogamie n'est pas clairement déterminable en ce qui concerne ce critère de « santé », beaucoup en effet ne spécifient pas leurs propres pratiques (s'agissant des

fumeurs ou non fumeurs). Nous pensons toutefois que nous sommes ici dans un cas de figure où le principe d'homogamie est probablement partiellement implicite, dans le sens où un annonceur qui mentionne le fait qu'il est « non fumeur » donne certainement cette information à dessein.

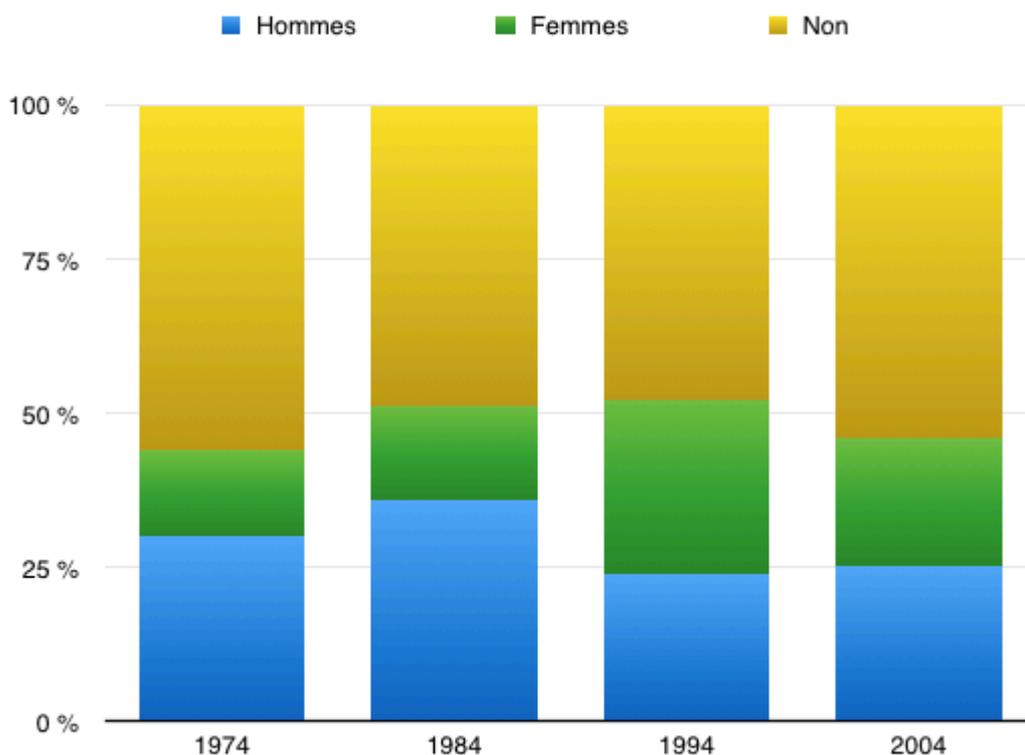
XVIII.II. Charmes sur papier glacé

La santé n'est cependant pas tout, qu'en est-il de l'aspect physique des uns et des autres ? Tous y portent-ils la même importance ? Pour avoir un premier aperçu de la question, nous nous sommes penchés sur les annonces demandant explicitement aux personnes intéressées par le texte des auteurs d'envoyer une photo d'eux en même temps que leur réponse à l'annonce. Nous avons ainsi compilé les informations extraites des critères « année », « sexe demandeur », « sexe demandé » et « photo demandée » pour obtenir une première partie de réponse.

- En **1974**, **14% des annonceuses** demandent que leur partenaire potentiel envoie une photo de lui. Cette même année, les hommes sont **30%** à procéder de même (dont un homosexuel).
- En **1984**, **15% des femmes** (dont une homosexuelle), demandent un cliché de leur futur conjoint. La même année, les **annonceurs masculins** sont **36%** à procéder de même.
- En **1994**, **28% des femmes** demandent une photo de leur homme. Quant aux hommes, ils sont **24%** à quémander un cliché représentant leur potentielle dulcinée
- En **2004**, **21% de l'ensemble des annonceuses** souhaite recevoir une photo de chaque homme répondant à son annonce. Quant aux hommes, ils **25%** à formuler une telle requête.

Graphiquement, cela donne lieu à la représentation suivante.

Individus demandant une photo en fonction de l'année de publication de l'annonce



Nous pouvons donc clairement souligner qu'à l'exception de l'année 1994, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes à demander une photo de leur futur(e) partenaire. Cette tendance semble toutefois tendre à l'équilibre dans la dernière décennie. Le fait que les hommes soit proportionnellement plus nombreux à demander une photo de leur partenaire idéale ne signifie pas pour autant qu'ils sont plus portés sur la question du physique qu'elles, car il est possible qu'ils précisent moins de critères physiques dans le texte de leur annonce et « jugent sur pièce » en se fiant à la photo. Il nous faut donc maintenant étudier qui des hommes ou des femmes sont les plus nombreux à formuler des exigences en matière de qualités physiques attendues du futur conjoint.

- En 1974, **67%** des femmes ne donnent pas de description physique d'elles-mêmes **33%** le font. **19%** formulent des désirs quant à l'aspect physique de leur futur partenaire (**19%**). Parmi elles, **50% se décrivent et 50% pas**. Les hommes, eux, sont **53% à ne pas donner de description physique d'eux-mêmes et 47% à le faire**. **48%** d'entre eux formulent des exigences concernant le physique de leur partenaire.

On compte parmi eux 9 hommes qui ne se décrivent pas eux-mêmes (**47%**) et 10 qui le font (**53%**).

- En 1984, **46%** des femmes ne donnent pas de descriptions physiques d'elles-mêmes. **54%** le font avec force détails. Sur l'ensemble des femmes, **34%** ne formulent pas de vœux particuliers quant au physique de leur futur partenaire, les **66% restants le font**. Parmi ces dernières, **16%** ne se décrivent pas elles-mêmes et **84%** s'y appliquent. Du côté des hommes, on compte **55%** d'individus qui ne se décrivent pas physiquement et **45%** qui le font. Sur l'ensemble des hommes, **45%** formulent des envies concernant le physique de leur futur(e) partenaire. Parmi eux, **17%** ne se décrivent pas et **83%** le font.
- En 1994, **63%** des femmes se décrivent et **37%** ne le font pas. Sur l'ensemble d'entre elles, **29%** formulent des exigences quant au physique de leur potentiel prince charmant. Parmi elles, **2%** ne se décrivent pas et les **98%** restants donnent des informations sur leur propre physique. Du côté des hommes, **58%** des individus ne se décrivent pas physiquement et **42%** s'y attèlent. Sur l'ensemble, ils sont **42%** à demander des particularités physiques spécifiques à leur future ami(e). Parmi eux, **14%** ne décrivent pas leur physique et **86%** se prêtent au jeu du portrait.
- En 2004, **40%** des femmes ne procèdent pas à leur propre description physique alors que **60%** le font. Sur l'ensemble d'entre elles, **19%** ont des revendications concernant le physique de leur futur conjoint. Parmi elles, **85%** se décrivent et les **5%** restants ne le font pas. Chez les hommes, **52%** des individus ne se décrivent pas et **48%** le font. Sur l'ensemble d'entre eux, **38%** ont des exigences à formuler quant au physique de leur futur(e) partenaire. Parmi eux, **71%** se décrivent physiquement contre **29%** qui ne le font pas.

Dans un premier temps, nous pouvons constater que le nombre de femmes donnant une description physique d'elle-même a fortement augmenté entre 1974 et 2004 (se stabilisant entre 1994 et 2004), il a grimpé de près de 30% en vingt ans, passant d'un peu plus de 30% d'annonceuses affichant des caractéristiques physiques à environ 60% d'entre elles. Elles sont relativement peu nombreuses à avoir des revendications concernant le physique de leur partenaire, sauf en 1984 où leur nombre bondit de manière inexplicable pour retomber au cours des vingt années suivantes. La grande majorité des femmes qui formulent des exigences au sujet du physique de leur futur partenaire se décrivent elles-mêmes physiquement.

Les hommes, eux, sont systématiquement moins nombreux que les femmes à se décrire physiquement mais également beaucoup plus nombreux à formuler des exigences concernant le physique de leur futur(e) conjoint(e). La grande majorité de ceux qui formulent des exigences font toutefois l'effort de se décrire également eux-mêmes, ce qui semble être la règle. Il semble toutefois qu'au final les hommes soient plus portés sur l'aspect physique de leur partenaire que les femmes puisqu'ils sont à la fois plus nombreux à demander des photos *et* à formuler concrètement des exigences quant aux caractéristiques physiques que leur potentiel(le) partenaire.

XVIII.III. Où l'on parle centimètres et kilogrammes

Qu'en est-il des individus qui donnent leur poids et leur taille en toutes lettres ? Demandent-ils également des caractéristiques très précises à ce sujet ? Peut-on observer une évolution de la taille ou du poids des annonceurs au fil des trente années étudiées ? C'est ce que nous allons tâcher d'observer à ce stade de notre analyse.

- En **1974, 33% des femmes donnent leur taille** sans faire mention de leur poids. La plupart d'entre elles sont de belle stature puisque les plus petites mesurent 165 cm (58% d'entre elles) et que les restantes annoncent respectivement 166 cm (14%), 168 cm (14%) et 171 cm (14%). Aucune n'a d'exigence quant au poids ou à la taille exacte de son future partenaire.

Du côté des **hommes, 29% indiquent leur stature**. Le plus petit mesure 174 cm (11%), deux mesurent 175 cm (22%), trois mesurent 180 cm (33%), 22% mesurent 185 cm et 11% mesurent 187 cm. La plupart d'entre eux sont donc, comme les femmes, plutôt de belle stature. Aucun ne mentionne par contre son poids et aucun critère exact de poids ou de taille n'est avancé concernant les partenaires potentiellement intéressé(e)s.

- En **1984, 9% des femmes annoncent leur stature exacte, 1% annoncent leur taille et leur poids**. On trouve une femme de 160 cm, une de 165 cm, une de 167 cm, une de 168 cm (et 65 kg), une de 169 cm et une de 175 cm. On constate que, là encore, les tailles annoncées sont plutôt dans la moyenne supérieure. La femme qui mentionne son poids semble tout à fait dans la moyenne.

Du côté des hommes, ils sont **35% à afficher leur taille et 3% à mentionner leur taille et leur poids**. On trouve **11% d'individus mesurant moins de 170 cm** (dont un homme mesurant 162 cm), **59% mesurant en moyenne 175 cm** et **30% mesurant en moyenne 185 cm**. Nous pouvons constater qu'un pourcentage non considérable

d'individus annonçant leur taille sont considérablement petits. Dans tous les cas, aucun homme n'affiche son poids ni n'a d'exigence particulière quant à la taille exacte et au poids de sa future compagne.

- En 1994, **8% des femmes annoncent leur taille et 2% annoncent leur taille et leur poids**. 25% d'entre elles font moins de 160 cm et les 75% restant mesurent en moyenne 165 cm. Aucune ne formule de vœux particuliers quant au poids et à la taille exacte de son potentiel partenaire.

Quant aux hommes, ils sont **30% à donner leur taille exacte et 6% à donner leur taille et leur poids exact**. 6% mesurent moins de 170 cm, 58% mesurent en moyenne 175 cm et 36% mesurent en moyenne 185 cm. Les hommes qui mentionnent à la fois leur taille et leur poids sont plutôt bien proportionnés : 170 cm pour 55 et 68 kg, 171 cm pour 60 kg, 172 cm pour 72 kg, 173 cm pour 69 kg, 177 cm pour 80 kg, 178 cm pour 78 kg, 181 cm pour 72 kg. Cette année-là, un homme ne spécifiant ni sa taille ni son poids demande que sa future compagne pèse très exactement « 48 kg ».

- En 2004, **10% des femmes annoncent leur poids et 6% annoncent leur poids et leur taille**. 29% d'entre elles mesurent moins de 160 cm, les 71% restants mesurent en moyenne 165 cm. Parmi les femmes qui annoncent leur poids, toutes semblent bien proportionnées : 157 cm pour 55 kg, 158 cm pour 50 kg, 160 cm pour 52 kg, 168 cm pour 61 kg. Une des femmes annonçant sa taille et son poids recherche un homme mesurant précisément 175 cm.

Les hommes sont 12% à annoncer leur poids en toutes lettres et 10% à avancer leur poids et leur taille.³²⁴ 22% mesurent moins de 170 cm, 44% mesurent en moyenne 175 cm et 33% mesurent en moyenne 185 cm. Les hommes qui mentionnent leur poids et leur âge sont, comme dans les décennies précédentes plutôt bien proportionnés : 165 cm pour 55 kg, 167 cm pour 63 kg, 175 cm pour 65 kg, 178 cm pour 85 kg, etc. Aucun ne semble a priori en surpoids, du moins à en juger par les chiffres. Un des hommes qui indique à la fois sa taille et son poids demande que sa future amie mesure au moins 165 cm. Parmi les individus qui ne mentionnent ni taille ni poids, deux ont des exigences de taille très arrêtées concernant leur future partenaire. Une doit mesurer 165 cm minimum et la seconde « minimum 1.70 m ».

³²⁴ La proportion des individus donnant leur poids et celle des individus indiquant leur poids et leur âge ont toutes les deux été calculées sur le nombre total d'individus hommes et femmes. Les personnes indiquant leur poids et leur âge sont donc également comptabilisées dans la proportion de personnes indiquant uniquement leur âge.

Nous pouvons constater que si les femmes étaient très nombreuses dans les années 1970 à mentionner leur taille, ce n'est plus le cas dans les décennies suivantes puisque leur proportion passe de plus de 30% à une dizaine de pourcents. Signe peut-être d'une certaine pudeur en la matière ? Reste que les hommes, eux, exceptés en 1974 sont toujours plus nombreux que les femmes à afficher poids et taille. Ils sont également plus nombreux à mentionner des statures inférieures à la moyenne, ce qui est plus rare chez les femmes. Dans tous les cas, qu'ils soient hommes ou femmes, les individus qui indiquent leurs mensurations complètes le font toujours à leur avantage. Aucun n'affiche un ratio taille/poids laissant deviner un quelconque surpoids. Au fil du temps, nous pouvons noter que des individus qui ne se décrivent pas eux-mêmes affichent des goûts très pointus en matière de mensurations de leurs partenaires, c'est notamment le cas en 2004, mais déjà en 1994. De manière générale, la stature moyenne des femmes se situe autour des 165 cm et celle des hommes plutôt aux alentours de 175 cm.

XVIII.IV Portraits physiques d'hommes et de femmes

Nous avons analysé la taille et le poids exacts des annonceurs, voyons maintenant comment hommes et femmes se perçoivent et sont perçus. Il nous faut pour cela croiser les critères « sexe demandeur » « physique demandeur », « sexe demandé » et « physique demandé ». Nous compilerons ensuite dans un tableau les différentes occurrences selon que l'homme se perçoit par lui-même ou est perçu par la femme et ferons de même avec les qualificatifs désignant la femme. Nous n'avons retenu dans nos tableaux que les occurrences apparaissant plus d'une fois, pour plus de pertinence (exception faite des hommes vus par les femmes en 1974 car les données concernant cette année sont spartiates).

Croisées ainsi, les données nous ont apporté les informations suivantes (classées par années) :

Année 1974

Femme vue par la femme	Femme vue par l'homme	Homme vu par l'homme	Homme vu par la femme
jolie (4x)	jolie (11x)	bien physiquement (6x)	yeux bleus (1x)
distinguée (2x)		grand (2x)	distingué (1x)
mince (2x)		Bonne présentation (2x)	grand (1x)
		Allure jeune (2x)	svelte (1x)

Année 1984

Femme vue par la femme	Femme vue par l'homme	Homme vu par l'homme	Homme vu par la femme
belle (6x)	mince (9x)	grand (9x)	bonne présentation (4x)
jolie (6x)	féminine (8x)	allure jeune (7x)	grand (3x)
physique agréable (6x)	charmante (8x)	bien physiquement (6x)	bien physiquement (2x)
féminine (5x)	jolie (8x)	bonne présentation (8x)	distingué (2x)
charmante (5x)	sensuelle (4x)	physique agréable (5x)	
mince (4x)	soignée (3x)	mince (4x)	
blonde (4x)	svelte (3x)	yeux bleus (3x)	
élégante (3x)	naturelle (3x)	blond (3x)	
grande (3x)	mignonne (3x)	svelte (3x)	
attrayante (2x)	belle (2x)	charmant (3x)	
svelte (2x)	attractive (2x)	brun (3x)	
distinguée (2x)	blonde (2x)	bel homme (3x)	
	distinguée (2x)	élégant (2x)	
	grande (2x)		
	physique agréable (2x)		

Année 1994

Femme vue par la femme	Femme vue par l'homme	Homme vu par l'homme	Homme vu par la femme
Charmante (6x)	Jolie (10x)	Grand (10x)	Grand (6x)
Mince (6x)	Féminine (9x)	Mince (7x)	Charmant (6x)
Belle (5x)	Charmante (5x)	Brun (6x)	Élégant (2x)
Blonde (5x)	Sensuelle (5x)	Bel homme (5x)	Bonne présentation (2x)
Brune (5x)	Belle (4x)	Allure jeune (5x)	Classe (2x)
Jolie (5x)	Mignonne (3x)	Charmant (4x)	
Mignonne (4x)	Mince (3x)	Mignon (4x)	
Féminine (4x)	Élégante (2x)	Sensuel (4x)	
Yeux marrons (3x)	Grande (2x)	Beau (3x)	
Sensuelle (3x)		Bien physiquement (3x)	
Physique agréable (3x)		Physique agréable (3x)	
Petite (3x)		Beau gosse (2x)	
Classe (2x)		Yeux bleus (2x)	
Rondelette (2x)		Svelte (2x)	
Élégante (2x)		Séduisant (2x)	
Charmante (2x)			
Bonne présentation (2x)			

Année 2004

Femme vue par la femme	Femme vue par l'homme	Homme vu par l'homme	Homme vu par la femme
Belle (9x)	Mince (6x)	Physique agréable (5x)	Mignon (2x)
Féminine (7x)	Sensuelle (4x)	Grand (4x)	Grand (2x)
Allure jeune (5x)	Sexy (3x)	Bel homme (4x)	Bonne présentation (2x)
Jolie (5x)	Mignonne (3x)	Charmant (4x)	Bel homme (2x)
Naturelle (4x)	Belle (3x)	Beau (3x)	
Mignonne (4x)	Rousse (2x)	Mince (3x)	
Charmante (3x)		Séduisant (3x)	
Brune (3x)		Bonne présentation (2x)	
Séduisante (2x)		Soigné (2x)	
Soignée (2x)		Blond (2x)	
Rondelette (2x)			

Nous pouvons constater que sur l'ensemble des trente ans qui nous intéressent, les femmes ont systématiquement moins de vocabulaire à leur actif lorsqu'il s'agit de décrire les hommes que l'inverse. Elles mettent toujours en avant la taille de ces derniers comme on le constate avec les nombreuses occurrences du mot « grand ». La bonne présentation des hommes est également soulignée à toutes les époques. Quant aux individus de type masculin, s'ils n'ont qu'un seul qualificatif pour désigner le physique idéal de leur future partenaire en 1974 (« jolie »), ils deviennent extrêmement prolixes dans les années suivantes, s'intéressant avant tout à leur beauté (« jolie », « belle »), à leur féminité (alors que les femmes se moquent visiblement de la virilité de leurs soupirants) et à leur charme. Notons que dans les critères de beauté, la « minceur » est celui qui reporte tous les suffrages des annonceurs masculins, il est même le premier critère de choix en 1984 et en 2004. Les femmes, elles, insistent plutôt sur les expressions « bien physiquement » et surtout « charmant » qui sont plus vagues que le critère de la minceur.

De leur propre aveu, les femmes se considèrent volontiers belles et féminines et, fait intéressant, mettent volontiers en avant la couleur de leur cheveux ce qui nous permet de

constater que les blondes sont plus nombreuses que les autres à fournir cette information. Les brunes les talonnent, puis les rousses en 2004.

Notons que déjà en 1994, les hommes mettent en évidence leur « allure jeune », alors que les femmes ne le font qu'en 2004, nous pouvons ici tracer un parallèle avec l'augmentation progressive de l'emploi des termes « jeune homme » et « jeune femme » au fil des ans. L'obsession du « paraître jeune » est bien inscrite dans les annonces des deux dernières décennies dont nous avons étudié les annonces.

Conclusion

Que retenir au final de cette analyse globale ? Une certaine frustration tout d'abord de constater que sur un corpus d'annonces aussi large bien des données sont manquantes et ne permettent pas à l'historien que nous sommes d'aboutir à une vérité générale. Nous ne comptons pas les critères qui, faute de données exploitables nous ont mené à formuler des hypothèses spéculatives. De même, nous avons choisi de tenir compte de paramètres qui se sont avérés peu convaincants. Sur la base des observations mise en évidence par Jean-Baptiste Fages et Maurice Garden, nous nous sommes intéressés à la confession des annonceurs et à leur nationalité, or le premier critère ne nous a pratiquement pas renseigné et le second ne nous a pas apporté d'innombrables données exploitables. Le temps consacré à répertorier ces informations a souvent été inversement proportionnel aux résultats obtenus (nous parlons évidemment là de critères bien spécifique et en aucun cas de l'intégralité d'entre eux).

Fait rassurant toutefois, nos résultats corroborent un certain nombre de conclusions auxquelles sont parvenus les auteurs qui se sont penchés sur l'analyse de ce type d'annonces avant nous. Tout d'abord, comme le remarquaient Hege Aasheim et ses collègues de Lausanne ainsi que Jean-Baptiste Fages, les annonceurs masculins sont toujours plus nombreux que les femmes à demander une photo de leur future partenaire et sont indéniablement plus porté sur l'aspect physique de leur compagne que leurs homologues féminines. Nous pensions que cette tendance se modifierait au fil des époques et que les femmes seraient plus portées sur le physique de leur partenaire en 2004 qu'en 1974 (culte du jeunisme oblige). Erreur ! Si elles se soucient beaucoup du leur et du fait de « rester jeune » (sur le papier), elles sont toujours moins nombreuses que les hommes à demander une preuve matérielle de la beauté de celui qu'elles désirent rencontrer.

Alors que nous pensions montrer par notre étude une évolution progressive du comportement des annonceurs, c'est tout le contraire que révèlent souvent nos observations. La grande majorité du temps, nos résultats confirment des stéréotypes éculés qui semblent avoir la dent dure. Ainsi, les hommes sont portés sur le physique en exigeant photo et mensurations de rêve du type « ancien mannequin », alors que les femmes, plus vénales qu'eux souhaitent rencontrer un homme ayant une bonne situation voire « une maison de campagne ». Jean-Baptiste Fages arrivait aux mêmes conclusions dans son ouvrage datant du début des années

1970, ce qui est signe d'une évolution bien lente des mentalités, mais est probablement porteur d'un sens certain sur le plan sociologique (voire psychologique) !

De même, nos conclusions relatives à l'âge du partenaire recherché corroborent également les résultats de Fages et contribuent une fois de plus à renforcer un stéréotype très ancré encore dans la société d'aujourd'hui qui veut que la femme ait un compagnon plus âgé qu'elle et qu'inversement il ne soit pas spécialement mal perçu qu'un homme fréquente une jeune femme de 30 ans lorsqu'il en a 50.

Toutefois, si certains stéréotypes persistent sur la durée, il n'en est pas ainsi de tous les critères étudiés, fort heureusement (bien qu'une conclusion débouchant sur un total *statu quo* entre 1974 et 2004 ait été tout à fait envisageable, mais quelque peu frustrante de notre point de vue). Un principe est grandement mis à mal dans notre étude, celui de l'homogamie tant défendu par le sociologue Jean Kellerhals. Qu'il s'agisse de l'âge des partenaires, de leur nationalité ou encore de leur état civil, force est de constater que les annonceurs ne sont pas nécessairement à la recherche d'un conjoint qui leur ressemble. Au contraire, nous avons pu démontrer qu'un certain nombre d'individus recherchent la différence et la cultivent. La seule homogamie qui semble se maintenir à travers les époques est celle que Kellerhals définit d'« économique », à savoir la préservation d'un certain statut socio-culturel voire socio-professionnel, la préservation d'un patrimoine parfois chèrement acquis. Nous avons pu constater dans nos analyses que les femmes étaient plus enclines à respecter ce principe que les hommes, recherchant assez systématiquement des partenaires dont le niveau socio-professionnel est relatif au leur. Il en va de même pour la question de l'éducation.

Notre étude a également mis en évidence le fait que l'évolution démographique genevoise se retrouve dans une certaine mesure à l'intérieur des petites annonces, non pas tant en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'étrangers et leur provenance - rappelons que les étrangers s'affichant comme tels sont souvent issus de communautés minoritaires sur sol genevois et non des grands courants d'immigration comportant les arrivants du Portugal, de l'Espagne ou de l'Europe de l'Est) - mais plutôt à travers l'augmentation du nombre de divorcés qui s'affichent comme tels, de la prolifération des « relations durables » qui remplacent le mariage traditionnel ou encore des préoccupations liées à des problématiques de santé publique comme le tabac ou l'alcool. Dans ce sens, les petites annonces du *GHI* sont un « miroir de la société » tel que l'entendait Jean-Baptiste Fages. Nous pouvons d'ailleurs remarquer qu'à bien des égards, les petites-annonces devancent l'évolution des mœurs, la précèdent. C'est notamment le cas en ce qui concerne les relations homosexuelles, mais aussi

dans un certain sens des papas divorcés qui annoncent avoir la charge de leurs enfants (et ce bien avant que le Droit du divorce ne règle la question de la garde parentale).

Dans certains cas, le caractère-même des petites annonces a barré la route de nos analyses. Ainsi, nous pensions pouvoir observer une évolution du statut professionnel des femmes au cours des trente années étudiées et ce fut loin d'être aussi évident que nous l'avions supposé. En effet, de par leur fonction de « vitrine », les petites annonces ne mettent généralement en avant que les détails valorisant l'annonceur. Au final, les seules femmes qui annoncent leur profession sont donc juges, avocates ou de « profession libérale ». Nous sommes loin des « femmes au foyer » et les quelques « secrétaires » qui s'affichent comme telles ne sont pas légions.

Une étude en demi-teintes donc, dont les résultats montrent que le texte des petites annonces oscille entre le renforcement de stéréotypes bien connus et la mise en lumière d'évolutions sociétales qui parfois revêtent un caractère précurseur. Nous regrettons de ne pas avoir pu exploiter notre base de données autant que nous l'avions souhaité en débutant ce travail. Le portrait physique des annonceurs mériterait vraiment d'être complété et mis en rapport avec un portrait moral construit selon les mêmes critères. Faute de temps, nous n'avons malheureusement pas pu nous atteler à la tâche. Il en va de même pour le critère des loisirs, qui lui cependant, révèle une certaine constance au fil des ans et serait donc probablement moins intéressant à étudier. Toutefois, les données recensées et répertoriées par nos soins pourraient encore largement être exploitées, de nombreuses combinaisons de critères n'ont pas été développées dans l'étude mais gagneraient peut-être à l'être, pourquoi ne pas par exemple combiner le critère des loisirs en fonction du niveau d'instruction ? Ou les qualités physiques mises en avant en fonction du niveau social avancé ? Les possibilités d'analyses sont multiples et variées et à nous seuls, malgré toute notre bonne volonté et notre ambition nous n'y viendrions pas à bout.

Bibliographie

Monographies

ARTIÈRES, Philippe, LAÉ, Jean-François, *Lettres perdues, écriture, amour et solitude : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Hachette Littératures, 2003.

DUTEUIL, Myriam, *Le marché de la solitude*, Paris, Denoël, 1979.

FAGES, Jean-Baptiste, *Miroirs de la société : Les petites annonces*, vol. 2, Paris, Mame, 1972.

FLANDRIN, Jean-Louis, *Les amours paysannes: XVIe-XIXe siècle*, collection archives, éditions Gallimard/Julliard, Paris, 1975.

FLANDRIN, Jean-Louis, *Le sexe et l'Occident : évolution des attitudes et des comportements*, éditions du Seuil, Paris, 1981.

KELLERHALS, Jean (*et alii*), *Mariages au quotidien : Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, Favre, 1982.

LEROY, Suzanne, *C'est dur, la solitude*, Paris, Robert Laffont, 1976.

MELCHIOR-BONNET, Sabine et SALLES, Catherine (sous la dir.), *Histoire du mariage*, Paris, Robert Laffont, 2009.

ROUCHE, Michel, SAGAZAN, Benoît (de), *Petite histoire du couple et de la sexualité*, Tours, CLD, 2008.

SERVAIS, Paul, *Histoire de la famille et de la sexualité occidentales: XVI^e-XX^e siècle*, collection Pédasup, Academia, Louvain-la-Neuve, 1993.

SHORTER, Edward, *Naissance de la famille moderne: XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Editions du Seuil, 1981.

WALCH, Agnès, *Histoire du couple en France: De la Renaissance à nos jours*, Rennes, Ouest-France, 2003.

Travaux de recherche et mémoires

AASHEIM, Hege (*et alii*), *Rencontres de papier: Petites annonces matrimoniales, amicales, sexuelles et travail social*, Lausanne, Ecole d'études sociales et pédagogiques, 1991.

FLEURY, Arlette (*et alii*), *SOS Solitude: Petites annonces et autres moyens de rencontre*, Genève, IES, 1984.

GIRARD, Alain, *Une enquête psycho-sociologique sur le choix du conjoint dans la France contemporaine : Thèse complémentaire pour le Doctorat ès Lettres*, Paris, Université de Paris, 1964.

WIDMER, Eric, *De cœur et de raison: Le choix du conjoint à Genève au XIX^e siècle*, Genève, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1993.

Articles et colloques

BLANC, Olivier, « Les ménages en Suisse : quelques aspects de leur évolution de 1960 à 1980 à travers les statistiques de recensement », in *Les familles d'aujourd'hui : Démographie et évolution récente des comportements familiaux (colloque de Genève 17-20 septembre 1984)*, Paris, AIDELF, 1986, pp. 129-43.

BOZON Michel et HÉRAN, François, « La découverte du conjoint I : Evolution et morphologie des scènes de rencontre », in *Population*, 42^e année, n^o6, 1987, pp. 943-985.

BOZON, Michel et HÉRAN, François, « La découverte du conjoint II : Les scènes de rencontre dans l'espace social », in *Population*, 43^e année, n^o1, 1988, pp. 121-150.

GARDEN, Maurice, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », in *L'Histoire*, n^o37, 1981, pp. 96-103.

GIRARD, Alain, « Le choix du conjoint: Une enquête psycho-sociologique en France. Présentation d'un cahier de l'INED », in *Population*, 19^e année, n^o4, 1964 pp. 727-732.

NEURY, Emile, « Divorces et remariages de personnes divorcées en Suisse depuis 1967 », in *Les familles d'aujourd'hui : Démographie et évolution récente des comportements familiaux (colloque de Genève 17-20 septembre 1984)*, Paris, AIDELF, 1986, pp. 43-53.

ROUSSEL, Louis, « Le mariage dans la société française contemporaine. Présentation d'un cahier de l'INED », in *Population*, 30^e année, n^o6, 1975 pp. 1019-1022.

ROUSSEL, Louis, « Le développement de la cohabitation sans mariage et ses effets sur la nuptialité dans les pays industrialisés », in *Les familles d'aujourd'hui : Démographie et évolution récente des comportements familiaux (colloque de Genève 17-20 septembre 1984)*, Paris, AIDELF, 1986, pp. 31-43.

SARDON, Jean-Paul, « Evolution de la nuptialité et de la divortialité en Europe depuis la fin des années soixante », in *Les familles d'aujourd'hui : Démographie et évolution récente des comportements familiaux (colloque de Genève 17-20 septembre 1984)*, Paris, AIDELF, 1986, pp. 15-31.

SINGLY, François (de), « La cohabitation : un compromis entre générations et entre sexes », in *Les familles d'aujourd'hui : Démographie et évolution récente des comportements familiaux (colloque de Genève 17-20 septembre 1984)*, Paris, AIDELF, 1986, pp. 195-205.

Sites internet

Pour les informations liées à l'historique du GHI et à ses données récentes (2012-2013)

http://www.ghi.ch/analyse_lecteurs (analyse lecteurs 2012)

<http://www.ghi.ch/conditions-generales-de-vente>
(conditions générales de vente des annonces *amitiés-rencontres* pour l'année 2013)

<http://www.ghi.ch/historique> (bref historique du journal)

<http://www.ghi.ch/presentation-du-titre-ghi> (chiffres 2013)

http://www.ghi.ch/Tarif_pub_GHI_2013.pdf (tarifs *amitiés-rencontres* 2013)

Pour les informations relatives aux données statistiques exploitées

FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Mariages et divorces : évolution selon quelques déterminants socio-démographiques*, Genève, OCSTAT, 2008. A lire au format PDF sur :

<http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2008/analyses>

STEIMER, R. (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1970*, Genève, Service cantonal de statistique, 1970, 335 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/1970/donnees_generales

(pour les quelques données statistiques relatives à l'année 1970 exploitées dans notre étude, principalement celles relatives à la question de l'emploi)

[OCSTAT], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1994*, Genève, OCSTAT, 1994, 381 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/1994/donnees_generales

(principalement pour les données relatives à l'emploi en 1991)

FREI, Dominique, *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2004*, Genève, OCSTAT, 2004, 480 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2004/donnees_generales

(principalement pour les données relatives à l'emploi en 2001)

[SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1992*, Genève, Service cantonal de statistique, 1992, 343 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/1992/donnees_generales

(principalement pour les données relatives à l'emploi)

FREI, Dominique, *Annuaire statistique du canton de Genève*, Genève, OCSTAT, 2002, 472 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2002/donnees_generales

(principalement pour les données relatives à l'emploi)

PATTARONI, Robert (*sous la dir.*), *Annuaire statistique 1974 : 13^e année*, Genève, Service cantonal de statistique, 1975, 356 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/1974/donnees_generales

(pour toutes les données statistiques concernant l'année 1974)

[SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE], *Annuaire statistique du canton de Genève : 1985*, Genève, Service cantonal de statistique, 1985, 322 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/1985/donnees_generales

(pour toutes les données statistiques relatives à l'année 1984)

NEURY, Jean-Émile (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : 1995*, Genève, OCSTAT, 1995, 381 pages. A lire au format PDF sur :

http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/1995/donnees_generales

(pour toutes les données statistiques se référant à l'année 1994)

FREI, Dominique (*sous la dir.*), *Annuaire statistique du canton de Genève : données générales 2005*, Genève, OCSTAT, 2005, 496 pages. A lire au format PDF sur :
http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2005/donnees_generales
(pour toutes les données statistiques concernant l'année 2004)

<http://www.geneve.ch/sred/statistiques/annuaire-2004>
(données statistiques relevées par le Service de la recherche en éducation (SRED) relatives aux élèves en formation pour l'année scolaire 2003-2004)

Pour aller plus loin sur certains points de détails abordés dans ce travail

<http://www.remp.ch/>
(site interne de l'institut zurichois Recherches et études des médias publicitaires, en charge de l'étude du marché des médias en Suisse).

RENEVEY, Chantal, « L'histoire d'un horaire », in *Les Clefs de l'École*, Genève, DIP, automne 2011. A lire au format PDF sur :
http://www.ge.ch/dip/doc/publications/clefs/08/clefs8_9_mercredi-matin-histoire.pdf
(au sujet du débat concernant la suppression de l'école le samedi matin)

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/s/4512/171265/f_s_4512_171265_171375.htm
(page du site du parlement fédéral où subsiste l'information concernant le dépôt de la pétition de Gil Egger le 3 juillet 1997 demandant une troisième voie sur l'autoroute Genève-Lausanne)

BÉZAGUET, Laurence et PRIEUR, Marie, « Genève-Coppet : troisième voie ou bande d'arrêt d'urgence ? », 9 octobre 2012. A lire sur :
<http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/genevecoppet-3e-bande-arret-durgence>
(concernant le débat sur la création d'une troisième voie autoroutière entre Genève et Lausanne, toujours d'actualité en 2012)

<http://www.admin.ch/cp/f/1995Nov21>
(communiqué de presse du Conseil fédéral faisant suite au projet de révision du Droit de la famille et plus particulièrement du Droit du divorce, transmis au Conseil national, le 25 novembre 1995)

<http://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/themen/gesellschaft>
(texte de loi complet ainsi que messages du Conseil fédéral concernant la modification du Droit du divorce)

<http://www.bj.admin.ch/content/dam/data/gesellschaft/gesetzgebun>
(message du Conseil Fédéral adressé au Conseil national le 15 novembre 1995 concernant la révision du Droit du divorce)

ATS/DK, « Vers un droit d'adoption de portée limitée pour les couples homosexuels », 14 décembre 2012. A lire sur :
<http://www.rts.ch/info/suisse/4506409-vers-un-droit-d-adoption-de-portee-limitee-pour-les-couples-homosexuels.htm>
(dépêche attestant du débat très actuel touchant le droit à l'adoption des couples homosexuels)

FIBBI, Rosita (*sous la dir.*), *Les Portugais en Suisse*, Berne, ODM, 2010, 142 pages.

A lire sur : <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration>

(au sujet de l'immigration portugaise en Suisse de ses débuts à aujourd'hui)

http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c0_142_113_328.html

(Accord hispano-suisse concernant la condition d'embauche des travailleurs espagnols sur sol helvétique, signé le 2 mai 1961)

http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c0_142_114_548.html

(Accord italo-suisse concernant la condition d'embauche des travailleurs italiens sur sol helvétique, signé le 10 août 1964)

<https://www.ge.ch/naturalisations>

(page du site du canton de Genève répertoriant les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à la nationalisation)

<http://aso.ch/fr/conseils/vivre-a-letranger/nationalite/suisse-par-mariage>

(page du site de l'Organisation des Suisses de l'étranger mentionnant l'historique de la nationalisation par mariage et plus précisément les conséquences de la nouvelle loi mise en application le 1^{er} janvier 1992)

<http://www.ge.ch/etrangers-confederes/fr/sejour/?rubrique=titres-de-sejour-non-ue-aele>

(page du site du canton de Genève répertoriant les différents types de permis délivrés aux travailleurs et personnes vivant sur sol genevois)

Sources

Pour l'étude des petites annonces de 1974

GHI, n° 63, 22 mars 1974, in *GHI N^{os} 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

GHI, n° 69-70, 28 juin 1974, in *GHI N^{os} 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

GHI, n° 73, 20 septembre 1974, in *GHI N^{os} 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

GHI, n° 79, 13 décembre 1974, in *GHI N^{os} 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

Pour l'étude des petites annonces de 1984

GHI, n° 489, 22 mars 1984, in *GHI N^{os} 461 à 499 : du 8 sept. 1983 au 31 mai 1984*, vol. 10.

GHI, n° 502, 21 juin 1984, in *GHI N^{os} 500 à 529 : du 7 juin 1984 au 27 déc. 1984*, vol. 11.

GHI, n° 515, 20 septembre 1984, in *GHI N^{os} 500 à 529 : du 7 juin 1984 au 27 déc. 1984*, vol. 11.

GHI, n° 527, 13 décembre 1984, in *GHI N^{os} 500 à 529 : du 7 juin 1984 au 27 déc. 1984*, vol. 11.

Pour l'étude des petites annonces de 1994

GHI, n° 1011, 24 mars 1994, in *GHI N^{os} 1000 à 1025 : du 6 janv. 1994 au 30 juin 1994*, vol. 30.

GHI, n° 1024, 23 juin 1994, in *GHI N^{os} 1000 à 1025 : du 6 janv. 1994 au 30 juin 1994*, vol. 30.

GHI, n° 1037, 22 septembre 1994, in *GHI N^{os} 1026 à 1051 : du 7 juill. 1994 au 29 déc. 1994*, vol. 31.

GHI, n° 1049, 15 décembre 1994, in *GHI N^{os} 1026 à 1051 : du 7 juill. 1994 au 29 déc. 1994*, vol. 31.

Pour l'étude des petites annonces de 2004

GHI, n° 1533, 24 mars 2004, in *GHI N^{os} 1521 à 1546 : du 1 janv. 2004 au 24 juin 2004*, vol. 50.

GHI, n° 1546, 23 juin 2004, in *GHI N^{os} 1521 à 1546 : du 1 janv. 2004 au 24 juin 2004*, vol. 50.

GHI, n° 1559, 22 septembre 2004, in *GHI N^{os} 1547 à 1573 : du 1 juill. 2004 au 30 déc. 2004*, vol. 51.

GHI, n° 1571, 15 décembre 2004, in *GHI N^{os} 1547 à 1573 : du 1 juill. 2004 au 30 déc. 2004*, vol. 51.

Tous les numéros sont consultables dans les locaux de l'hebdomadaire au 22, av. du Mail à Genève.

Pour les données relatives au lectorat du *GHI* et aux données commerciales de 1993

[D&S INSTITUT], *GHI : Fonctions et Position (Présentation 20.1.1993)*, Zurich, D&S Institut, 1993, 48 pages (non numérotées).

Pour les données relatives au lectorat du *GHI* et aux données commerciales de 1997

[D&S INSTITUT], *Analyse qualitative du marché publicitaire genevois (ZE11)*, Zurich, D&S Institut, 1997, 21 pages (non numérotées).

Annexes

Annexe 1 : premier logo du GHI

Référence : *GHI N° 1* : 6 novembre 1970, in *GHI N°s 1 à 100* : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975, vol. 1.



voir annexe 8 pour l'évolution du logo au fil des ans

Annexe 2 : amélioration de la visibilité des petites annonces (6 septembre 1971)

Référence : *GHI N° 14* : 6 septembre 1971, in *GHI N°s 1 à 100* : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975, vol. 1.

PETITES ANNONCES CLASSEES * PETITES ANNONCES CLASSEES						
A vendre	A vendre	A vendre	Offre d'emploi	A louer	Divers	Divers
<p>maison (Hte-Savoie) 100 m², eau, arçonné, bordure de Cruseilles. Magnifique sur Mont Blanc. Bloc parcellés. Prix réduits.</p> <p>re : Thiodet, chemin de Vincny, 12 Genève.</p>	<p>Notre petite machine à calculer de poche est toujours en vente au prix de Fr. 10.—.</p> <p>Les commandes peuvent être passées par téléphone au 31 16 25.</p>	<p>Robes grosseste, taille 38-40. Habits bébé. Tél. 34 92 29.</p>	<p>Nous sommes une famille sympathique avec une petite fille de 3 ans à la recherche d'une employée de maison. Nous offrons des conditions de travail agréables à Genève (maison à la campagne avec piscine) et à Crans-Montana.</p> <p>52 17 58, bureau</p> <p>Téléphoner : maison 52 17 58, bureau 32 02 00, Crans (027) 7 11 12.</p>	<p>Valencia/Espagne 5 pièces neuf à louer face mer, 6 personnes, piscine, tennis, terrasse, moquettes, machines linge et vaisselle.</p> <p>Tél. 92 90 43 Genève.</p>	<p>Cartomancie Chironomancie, étude de caractère. Tél. 35 72 62.</p>	<p>Argenture, cuiller ou fourchette, Fr. 4.50 pièce, cuiller à café, Fr. 3.25. Théières, plats, plateaux, Fr. 3.50, impeccable, garanti. Coutellerie Orfèvrerie Fontaine & Cie SA, 15, rue de la Confédération.</p>
<p>emplacement gratuit</p>	<p>Matelas lit d'enfant, habits dame. Parfait état. Tél. 35 90 51.</p>	<p>Costa Brave Calange Villa en cours de construction non terminée, 3 km. de la mer. Appartement à disposition pour visiter. Tél. (022) 32 01 47.</p>	<p>Emplacement gratuit</p>	<p>Divers</p> <p>Votre coupe Fr. 4.50 Charly Coiffure masculine 32, rue du Môle Pâquis.</p>	<p>Location ponçuses à parquet, machines en tous genres pour nettoyage. Produits d'imprégnation « L'Éclatbrillant » qualité remarquable. G. Genoud, 42, rue du Môle, 1201 Genève - Tél. 31 21 09.</p>	<p>Renfilage de colliers. Tampons adresse. Réparation pendules anciennes au Maxi-Service, place d'Armes, Carouge.</p>
<p>2 cloisons pour bureau acier/verre (Stratton).</p>	<p>Dériveur « Moth », Coque en bois. Parfait état. Bas prix. Tél. 98 20 79.</p>				<p>Détartrage et réparations de bouillottes. G. Chapatte. Tél. 34 68 89.</p>	<p>achetez maintenant votre caravane Rabais jusqu'à Fr. 1000.— sur modèles d'exposition et occasion Très larges facilités de paiement</p> <p>  </p>

Annexe 3 : lancement des petites annonces gratuites

Référence : *GHI*, N° 15, 4 octobre 1971, p. 1, in *GHI N°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.



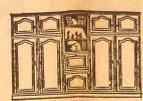
GENEVE
home
INFORMATIONS

LE PREMIER BIMENSUEL TOUS MENAGES (VILLE ET CANTON DE GENEVE) A 140.000 EXEMPLAIRES

Edition : Genève Home Informations - Rédaction, administration, régie des annonces - Publ.-Régie : 5, rue du Mont-Blanc, Genève - Tél. (022) 31 16 25 - 32 02 09
Rédactrice responsable : Françoise Digeat - Imprimerie : COOP, Genève - Abonnement : 10 francs par an.
Tirage : 140.000 ex.

GENEVE, le 4 octobre 1971 N° 15

Les Roses de Genève
ETABLISSEMENTS F. PUGNIER
Pneumat. à Carouge
En vente chez tous les fleuristes



penelope
60, avenue Wessely
Tél. (022) 34 29 93
GENEVE



44, av. Marc-Dufour
Tél. (021) 26 60 65
LAUSANNE

Et maintenant dans Genève home Informations
Les petites annonces : C'EST GRATUIT !

A partir de ce numéro, « Genève Home Informations » sera encore davantage votre journal, le journal du foyer, celui qui vous rend service dans les mille petits soucis quotidiens de la ménagère.

Cela semble incroyable, mais cela est vrai.

Notre rubrique petites annonces classées dont le succès allait croissant est dès maintenant ouverte GRATUITEMENT à tous et à toutes. Alors n'hésitez pas, fouillez votre maison de la cave ou grenier, retournez vos tiroirs, et si vous avez quelque chose à vendre ou à acheter, si vous cherchez un appartement à louer ou fait plus rare si vous en avez un à proposer, si vous avez un chien ou un chat à donner envoyez-nous votre petite annonce, C'EST GRATUIT !

Vous verrez à l'intérieur de ce journal notre première page de petites annonces gratuites qui s'applique à tous les domaines de la vie quotidienne.

Encore une fois, ce service d'annonces de « Genève Home Informations » est entièrement gratuit, sans aucune obligation commerciale et il bénéficie du tirage et de la diffusion absolument unique du seul journal genevois diffusé à 140 000 exemplaires dans tous les ménages de la ville et du canton.



A partir de ce numéro, « Genève Home Informations » sera encore davantage votre journal, le journal du foyer, celui qui vous rend service dans les mille petits soucis quotidiens de la ménagère.

Cela semble incroyable, mais cela est vrai.

Notre rubrique petites annonces classées dont le succès allait croissant est dès maintenant ouverte GRATUITEMENT à tous et à toutes. Alors n'hésitez pas, fouillez votre maison de la cave ou grenier, retournez vos tiroirs, et si vous avez quelque chose à vendre ou à acheter, si vous cherchez un appartement à louer ou fait plus rare si vous en avez un à proposer, si vous avez un chien ou un chat à donner envoyez-nous votre petite annonce, C'EST GRATUIT !

Vous verrez à l'intérieur de ce journal notre première page de petites annonces gratuites qui s'applique à tous les domaines de la vie quotidienne.

Encore une fois, ce service d'annonces de « Genève Home Informations » est entièrement gratuit, sans aucune obligation commerciale et il bénéficie du tirage et de la diffusion absolument unique du seul journal genevois diffusé à 140 000 exemplaires dans tous les ménages de la ville et du canton.

Annexe 4 : paiement d'annonces par timbres-poste

Référence : *GHI N° 14 : 6 septembre 1971, in GHI N°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

Pour faire paraître une petite annonce dans Genève Home Informations découpez ce bon et envoyez-le à notre adresse : 5, rue du Mont-Blanc, 1201 Genève après l'avoir dûment rempli.

Texte :

.....

.....

Prix : mots à 20 ct. = Fr.

montant que vous trouverez ci-joint en timbres-poste.

NOM :

ADRESSE :

Annexe 5 : Gratuité des annonces pour les particuliers uniquement

Référence : *GHI, N° 15, 4 octobre 1971, in GHI N°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

Petites annonces classées

Fichier central des petites annonces ouvert **gratuitement** à tous et à toutes aux conditions suivantes :

1. Les petites annonces sont réservées aux particuliers et non aux firmes commerciales.
2. Les textes ne doivent pas dépasser un maximum de 25 mots.
3. Les textes doivent comporter l'adresse ou le numéro de téléphone de l'expéditeur et ne sont pas publiés sous chiffre. La rédaction ne se charge d'aucune correspondance à ce sujet.
4. Les textes doivent nous être adressés par poste au moyen du coupon ci-dessous.
5. La rédaction se réserve le droit de refuser sans appel les annonces qui ne lui semblent pas adéquates.

Notre fichier est toujours ouvert aux firmes commerciales au prix de 40 ct. le mot.
Prochaine parution **25 octobre**. Délai **20 octobre**.

Pour faire paraître une petite annonce dans « Genève Home Informations », découpez ce bon et envoyez-le dûment rempli à notre adresse : « Genève Home Informations », case postale 246, 1201 Genève 1.

Nom : Texte :

Adresse :

Annexe 6 : annonces publiées dans *Le Courrier de l'Hymen*

Le Courrier de l'Hymen, n° 1, 21 février 1791, p. 2. Lire au format PDF sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k42642v.image.r>

(2)

fixer son choix , elles pourroient envoyer leur portrait au bureau , en ayant l'attention de ne pas exiger du peintre qu'il flatte trop l'original , parce qu'il seroit fâcheux pour elles , de ne faire naître qu'un amour en peinture.

Un homme veuf , sans enfans , âgé de quarante ans ; qui depuis quinze ans enseigne à lire , écrire , et l'arithmétique aux jeunes personnes des deux sexes , desire épouser une maitresse de pension du même âge environ.

Un homme veuf , sans enfans , âgé de trente-six ans , faisant le commerce des modes , desire épouser une demoiselle ou une veuve agréable , qui ait de l'intelligence , Ils se contentera d'une petit dot.

Un ancien avocat , âgé de quarante-deux ans , qui ne s'occupe plus du barreau , desire épouser une demoiselle de vingt-deux à vingt-huit ans , d'honnête famille , bien élevéé , et qui ait quelque connoissance de la musique et du dessin.

Un jeune homme de vingt - huit ans , faisant le commerce de mercerie , en qualité de voyageur pour une bonne maison de Paris , desire trouver une demoiselle de son âge , ou plus jeune , qui ait eu une bonne éducation , et qui lui apporte une dot égale à la sienne , dont il employera partie à former un magasin , ou une boutique en mercerie à Paris.

On desire trouver un jeune homme de vingt-huit à trente - fix ans au plus , établi dans le commerce d'épicerie , de bonne conduite , qui ait un peu de fortune , pour épouser une demoiselle , fille unique , âgée de vingt-quatre ans , dont les pere et mere qui font le commerce , sont propriétaire de plusieurs maisons à Paris , qui ne doivent rien.

Un chevalier de Saint-Louis , âgé de quarante-huit ans , ayant un beau mobilier , et huit mille cinq cens livres de rentes perpétuelles , desire épouser une demoiselle de

vingt-cinq à trente ans , d'un caractère égal , et qui ait une bonne éducation , et un revenu honnête.

Une veuve , sans enfans , âgée de trente-six ans , propriétaire d'une maison qui produit 4,600 liv. de rentes , desire épouser un homme d'un caractère doux et honnête , dont les mœurs soient connues ; elle partagera volontiers son avoir avec celui qui aura ces qualités.

Une demoiselle de vingt-six ans , qui en a passé douze au couvent , qui sait la musique , touche du clavecin , peint en miniature , et qui jouit de 7,900 liv. de rentes perpétuelles , desireroit se marier.

Comme nous ne voulons pas donner de nouvelles hasardées , nous ne présenterons pas comme positive celle du mariage de mademoiselle d'Orléans , avec M. de la Borde , le député. Lorsqu'on nous fit part de ce projet comme prêt à se réaliser , nous observâmes que mademoiselle d'Orléans avoit été sur le point d'épouser le ci - devant duc d'Angoulême ; mais on nous répliqua que depuis le décret qui supprimoit la noblesse héréditaire , et sur-tout depuis la déclaration des droits de l'homme , ce n'étoit plus là une alliance disproportionnée ; que le prétendant étoit jeune , riche , bon patriote , et que M. de Chartres ne feroit aucune difficulté de reconnoître pour son beau - frere celui avec lequel il étoit déjà uni d'une amitié fraternelle. Nous n'avons pu rien objecter de raisonnable à ces puissantes considérations , et nous avons fini par convenir que ce seroit là un fort bon mariage pour la ci-devant jeune princesse , dont la dot étoit très-altérée depuis les opérations de l'assemblée nationale.

Quelques dames nous ont écrit pour

Annexe 7 : Courrier des lecteurs contre la censure, 13 juin 1975

Référence : *GHI*, n° 90, 13 juin 1975, p. 7, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1.

De G. Hess, à Genève

Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier pour votre exposé en première page de votre journal du 9 courant.

Je me demande jusqu'à quand va durer cette pratique de la censure en Suisse. De quel droit certains peuvent-ils interdire aux autres de voir ou de lire ceci ou d'acheter cela, même si ça ne gêne personne. Sont-ils plus vertueux que tout le monde ? Dommage que le ridicule ne tue pas. Toute violence, meurtre, assassinat, etc., sont tolérés, mais le sexe, voilà le grand mal. Je vous prie de continuer la lutte contre l'inquisition hypocrite, puritaine et pour une liberté individuelle digne d'un Etat moderne.

Veillez recevoir mes salutations distinguées.

*
* *
*

premier courrier des lecteurs

e.m. un lecteur de votre journal

A l'attention de la Rédaction de G.H.I.

Objet: rubrique «amitiés-mariages»

Décidément, le puritanisme attardé et l'hypocrisie bien-pensante des Helvètes et des Genevois en particulier – du moins de certains d'entre eux qui, du haut de leurs fonctions officielles, ne craignent pas le ridicule en se posant en défenseurs d'on ne sait quelle morale – est affligeant... Les tracasseries dont votre journal est l'objet pour sa «scandaleuse» (!) rubrique amitiés-mariages, n'en est qu'une illustration parmi d'autres (cinéma, journaux, etc.). Singulière conception de la liberté que celle de ces messieurs qui s'érigent en juges et censeurs prétendant interdire que se nouent des relations – dont la nature ne les regarde absolument pas – entre des hommes et des femmes qui ne sont certainement pas plus «débauchés» qu'eux, mais moins hypocrites... Affligeant et ridicule.

Hommes du passé, petits esprits aux petites idées, que peuvent espérer de l'avenir vos censeurs, sinon l'oubli ou la dérision ?

Deuxième courrier des lecteurs

Objet: Texte jugé équivoque.

V/réf.: Lettre-circulaire du 12.5.75.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre citée en marge et vous en remercie. En réponse je vous prie de trouver, ci-joint, le nouveau texte de cette annonce.

* * *

Brièvement, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous livrer quelques réflexions relatives à la censure actuellement appliquée dans le cadre de la moralité publique.

– Quand donc certains censeurs des mœurs, sans doute bien intentionnés mais manquant de compétence ou bridés par l'éducation qu'ils ont reçue, réaliseront-ils qu'interdire ce n'est pas empêcher, mais au contraire encourager une clandestinité incontrôlable ?

– que les jeunes générations majeures sont des adultes qui se comportent comme tels, à la différence près – par rapport à nombre de leurs aînés – que leur morale repose sur la raison et non sur l'hypocrisie ?

– que les textes anodins sont les plus pernicieux parce qu'ils attirent les innocents dans les filets de gens sans scrupules ? ...a-t-on jamais vu un escroc annoncer sa couleur ?

– qu'en réalité, c'est leur propre comportement qui est équivoque ? Comment ont-elles éduqué ou éduquent-elles leurs filles et leurs fils, ces personnes bien intentionnées ?

Père heureux d'une famille heureuse, photographe amateur passionné depuis plus de quarante ans par la nature et les êtres qui la peuplent, je sais de quoi je parle. Si j'avais le temps d'écrire... mais oserait-on publier de manière non équivoque ?

Croyez, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

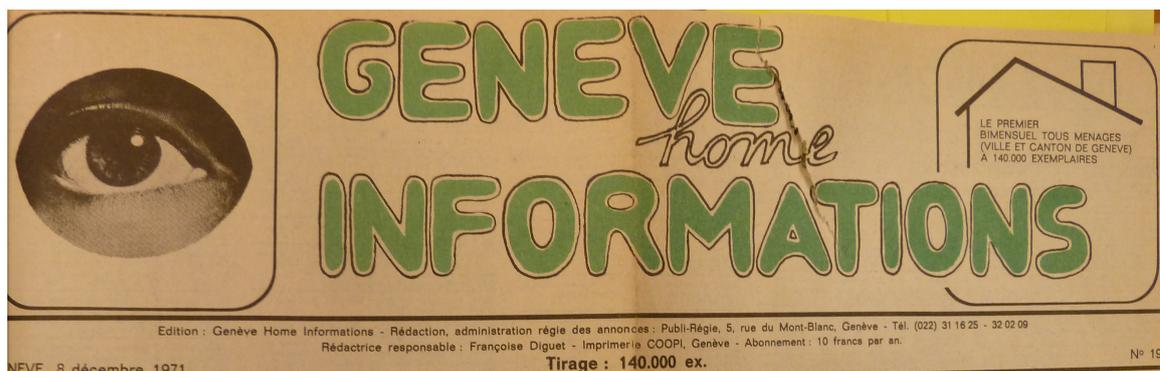
P.-P. Wyss

Annexe 8 : évolution du logo de GHI depuis ses débuts

Voir annexe 1 pour le tout premier logo.

Le 8 décembre 1971, le premier logo prend de la couleur.

Référence : *GHI*, n° 19, 8 décembre 1971, p. 1, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 nov. 1970 au 12 déc. 1975*, vol. 1



La première refonte a lieu en août 1972, sans toutefois apporter d'énormes modifications.

Référence : *GHI*, n° 28, 3 août 1972, p. 1, in *GHI n°s 1 à 100 : du 6 novembre 1970 au 12 décembre 1975*, vol. 1.



La seconde modification du logo intervient en mai 1979.

Référence : *GHI*, n° 234, 3 mai 1979, p. 1, in *GHI n°s 201 à 250 : du 14 septembre 1978 au 16 août 1979*, vol. 4.



Le logo évolue de nouveau en hiver 1986.

Référence : *GHI*, n° 582, 2 janvier 1986, p.1, in *GHI N^{os} 582 à 607 : du 2 janvier 1986 au 26 juin 1986*, vol. 14.



Le 29 mars 1990, le *GHI* met le petit canard vert qui a rendu son logo célèbre, bien mieux en valeur.

Référence : *GHI*, n° 803, 29 mars 1990.



Enfin, en 2005, le *GHI* se dote du logo qu'il arborera jusqu'à fin 2013.

Référence : *GHI*, n° 1608, 1er septembre 2005, in *GHI n^{os} 1600 à 1625 : du 7 juillet 2005 au 29 décembre 2005*, vol. 53.



Annexe 9 : GHI incite ses lecteurs à supprimer l'école le samedi (15 juin 1978)

Référence : GHI, n° 190, 15 juin 1978, p. 24, in GHI n°s 151 à 200 : du 15 septembre 1977 au 7 septembre 1978, vol. 3.

POUR LA SUPPRESSION DE L'ÉCOLE LE SAMEDI LANÇONS UNE INITIATIVE !

Les tenants de la suppression du samedi scolaire étant les plus nombreux, la logique **démocratique** commande de tenir compte de leurs aspirations.

Mais cela ne se fera pas tout seul. Il s'agit de leur donner une voix, de leur permettre de s'exprimer massivement.

Dans cette optique, la seule procédure envisageable consiste à lancer une INITIATIVE, car une pétition ne suffirait pas, face aux pouvoirs publics qui répugnent à bousculer les chères vieilles habitudes, les routines.

Cette initiative, lançons-là donc, et sans trop tarder !

GENEVE HOME INFORMATIONS invite les personnes concernées à désigner les plus dynamiques d'entre elles pour constituer un COMITE, en vue de cette démarche.

GHI soutiendra cette initiative à fond, en mettant tout son poids dans la balance, en donnant à cette campagne pour la libération du

samedi matin le maximum d'audience.

La mission du COMITE sera surtout de synchroniser les opérations, de recevoir les listes de signatures.

Dès que le nombre fatidique sera atteint (cela devrait aller assez vite), il faudra bien que le Grand Conseil se décide à entrer en matière.

Le fruit est mûr, prêt à être cueilli. Pourquoi attendre davantage ?

Nous demandons instamment à ceux qui se sentent assez « costauds » pour animer ce futur COMITE D'INITIATIVE pour la modification de l'horaire hebdomadaire à l'école, de prendre contact avec la rédaction de notre journal, **le plus rapidement possible**.

Ensemble, nous ferons un bon et efficace travail pour **rendre** les enfants à leurs familles le samedi matin, répondant ainsi aux souhaits d'une forte **majorité** de parents d'élèves.

René TERRIER



POURQUOI PAS LE SAMEDI MATIN FACULTATIF ?

Dans les discussions qui, inévitablement, ont lieu entre parents d'élèves, une suggestion revient souvent et mérite d'être prise en considération.

Elle s'articule ainsi : pourquoi ne consacrerait-on pas le samedi matin à des branches annexes — mais fort utiles — de l'enseignement proprement dit ? Par exemple : sport, éducation routière, musique, connaissance de la nature grâce à des promenades, ou encore mycologie. (Sur notre photo : un cours de mycologie donné à des écoliers d'une classe nyonnaise). De tels cours seraient certainement appréciés par les enfants et les familles, qui, les uns et les autres, les auraient librement choisis.

Parce que le point fort de la formule proposée tient en ceci : la classe du samedi matin serait **facultative**.

Ce compromis satisferait tout le monde, autant les partisans que les adversaires du samedi scolaire, chacun pouvant se déterminer sans contrainte quant à l'attitude à adopter.

Annexe 10 : GHI demande à ses lecteurs si Genève devrait quitter la Suisse...

Référence : GHI, n° 725, 29 septembre 1988, p. 1, in GHI n°s 713 à 738 : du 7 juillet 1988 au 29 décembre 1988, vol. 19.

Genève home informations

GHI

Genève, le 29 septembre 1988. N° 725

Genevois(es) souhaitez-vous quitter la Confédération?

Un sondage GHI

Lundi prochain, 3 octobre, le Mouvement «Genève-Libre» présentera à la presse, en un lieu hautement symbolique et choisi à dessein, le salon «Jura» de l'Hôtel Métropole, sa charte qui constitue le texte fondamental de ce qu'on a d'abord considéré comme une aimable plaisanterie puis comme une manifestation de mauvaise humeur, avant de s'apercevoir que dépassant le canular, ignorant la rogne s'il cultive la grogne, «Genève Libre» est un groupement parfaitement structuré et qui entend donner de la voix dans cette république. Son programme est clair, tout entier contenu dans son titre. Il s'agit pour Genève de quitter la Confédération, seul chemin possible, pour elle, de retrouver sa personnalité. A cette occasion, GHI a décidé d'effectuer un sondage auprès de ses lecteurs afin de savoir s'ils adhèrent ou non à l'idée d'une sécession éventuelle.

En page 7

Le naufragé volontaire ▽



The cartoon depicts a man with a beard and a hat, sitting on a wooden raft in the middle of a body of water. He is holding a flag that says 'MGL'. A dog is sitting next to him. In the background, there is a cityscape with a prominent tower. The artist's signature 'WLO 1988' is visible at the bottom left of the illustration.

Annexe 11 : Démission du Conseil d'État ? Faites le savoir par coupon-réponse !

Suite à une crise considérable provoquée notamment par une mauvaise gestion de l'argent public. *GHI* propose à ses lecteurs, le 5 mars 1992 de voter la démission de l'actuel Conseil d'État par coupon-réponse via un petit sondage...

Référence : *GHI*, n° 904, 5 mars 1992, p. 3, in *GHI n°s 895 à 920 : du 2 janvier 1992 au 25 juin 1992*, vol. 26.

Michel Jorjmann

Doivent-ils partir ?

L'Etat de Genève rencontre de très graves difficultés (déficits record, surendettement, crises à répétition) et la politique des sept conseillers d'Etat est très contestée.

Le gouvernement doit-il démissionner ?

oui non

Quelles personnalités permettraient à Genève de bien passer cette période difficile ?

Faut-il réformer le gouvernement ? Quelles solutions ?

donner la possibilité de révoquer les conseillers d'Etat élire un président du Conseil d'Etat pour 4 ans

obliger à chiffrer chaque nouvelle loi ne rien changer

autres : _____

Vos autres souhaits : _____

(Facultatif)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NP/Localité _____

A renvoyer à GHI-Sondage : CP 167, 1211 Genève 4

Annexe 12 : Tableau présenté dans l'article de Maurice Garden

Référence : GARDEN, Maurice, « Les annonces matrimoniales dans la lunette de l'historien », *op. cit.*, p. 103.

Portraits-robots : l'offre et la demande...
(Le Chasseur français, décembre 1931)



OPHÉLIE

Rang	L'homme par lui-même	occur.*	L'homme désiré	occur.*	La femme par elle-même	occur.*	La femme souhaitée	occur.*
1	Grand	28	Sérieux	55	Femme d'intérieur	58	Jolie	45
2	Sérieux	27	Bonne éducation	33	Distinguée	48	Sérieuse	36
3	Honorable	26	Catholique	24	Catholique	45	Affectueuse	29
4	Affectueux	24	Grand	22	Affectueuse	39	Femme d'intérieur	28
5	Catholique	24	Bonne santé	20	Bonne éducation	37	Catholique	28
6	Bonne santé	23	Affectueux	18	Instruite	32	Bonne santé	20
7	Bien physiquement	22	Distingué	18	Musicienne	30	Instruite	15
8	Sobre	19	Instruit	14	Sérieuse	29	Bonne éducation	12
9	Bonne éducation	18	Honorable	9	Jolie	21	Grande	11
10	Brun	17	Bien physiquement	9	Honorable	20	Honorable	9
11	Instruit	14	Sobre	7	Bonne santé	12	Distinguée	8
12	Distingué	13	Travailleur	6	Grande	6	Musicienne	6
13	Travailleur	13	Brun	3				

* Occurrence : nombre de fois où le terme apparaît.